



**MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABÉTISATION ET
DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**



**Rapport de suivi
annuel 2021
du Programme de
développement
stratégique de
l'éducation de
base
(PDSEB)**

Janvier à décembre 2021

Version provisoire

Mai 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
TABLEAUX.....	5
GRAPHIQUES.....	6
ENCADRES	7
INTRODUCTION.....	8
I. RESUME DU RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PDSEB	9
I.1 EXECUTION PHYSIQUE DU PLAN D’ACTION 2021	9
I.2 RESULTATS OBTENUS.....	9
I.3 PERFORMANCE GLOBALE DU PDSEB EN 2021	26
I.4 ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES INDICATEURS DE LA PART VARIABLE DE L’ALLOCATION PME	28
II. DOTATIONS BUDGETAIRES EN 2021.....	34
II.1 RESSOURCES ALLOUEES AU SECTEUR DE L’EDUCATION ET DE LA FORMATION.....	34
II.1 FINANCEMENT DU PDSEB	35
II.2 DOTATIONS DU MENAPLN	37
II.3 DOTATIONS DU CAST-FSDEB	38
II.4 RESSOURCES FINANCIERES TRANSFEREES AUX COMMUNES	38
II.5 PROJETS INTERVENANT AU MENAPLN.....	40
III. PROGRAMME 058 : DEVELOPPEMENT DE L’ACCES A L’EDUCATION DE BASE FORMELLE	41
III.1 RESULTATS ET LIVRABLES ATTEINTS	41
III.2 MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE L’ESU EN LIEN AVEC L’ACCES A L’EDUCATION	62
III.3 SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET DU THEME PRIORITAIRE DE LA 9EME MCS : ACCES.....	64
IV. PROGRAMME 059 : AMELIORATION DE LA QUALITE DE L’EDUCATION FORMELLE.....	64
IV.1 RESULTATS ET LIVRABLES ATTEINTS	65
IV.2 MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE L’ESU EN LIEN AVEC LA QUALITE	90
IV.3 SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET DU THEME PRIORITAIRE DE LA 9EME MCS : QUALITE	90
V. PROGRAMME 060 : DEVELOPPEMENT DE L’EDUCATION NON FORMELLE	92
V.1 RESULTATS ET LIVRABLES ATTEINTS	92
V.2 SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET DU THEME PRIORITAIRE DE LA 9EME MCS : ENF	114
VI. PROGRAMME 061 : PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DE L’EDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE.....	117
VI.1 RESULTATS ET LIVRABLES ATTEINTS	117
VI.2 SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET DU THEME PRIORITAIRE DE LA 9EME MCS : PILOTAGE.....	130
CONCLUSION	131
VII. ANNEXES	132
ANNEXE 1 : EVOLUTION DES INDICATEURS DU PDSEB	132
ANNEXE 2 : TABLEAU DE SUIVI DES INDICATEURS DU PDSEB	133
ANNEXE 3 : MATRICE DE SUIVI DES INDICATEURS DU PSEF	135
ANNEXE 4 : INDICATEURS DE LA PART VARIABLE DU PME, DOMAINES DE L’EFFICIENCE, DE L’EQUITE ET DES ACQUIS SCOLAIRES	138
AUTRES ANNEXES	140
TABLE DES MATIERES	152

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AME	: Association des Mères éducatrices
A3F	: Apprentissage du français fondamental et fonctionnel
AD	: Association de développement
AEFC	: Alternative d'éducation des foyers coraniques
APC	: Approche par les Compétences
APE	: Association des Parents d'Elèves
APENF	: Association pour la promotion de l'éducation non formelle
ARC	: Action-Réflexion-Culture
BAC	: Baccalauréat
BEP	: Brevet d'études professionnelles
CAADES	: Commission d'Attribution des Autorisations de Diriger, Enseigner et de Surveiller
CAET	: Certificat d'Aptitude à l'Enseignement technique
CAP	: Certificat d'Aptitudes professionnelles
CAP-CEG	: Certificat d'Aptitude au Professorat des Collèges d'Enseignement général
CAPES	: Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement secondaire
CAPET	: Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique
CAST/FSDEB	: Compte d'Affectation spécial du Trésor/Fonds de Soutien au Développement de l'Education de Base
CBFL	: Computer Based Functional Literacy
CCC	: Coordinations Communales de COGES
CCEB	: Chef de circonscription d'éducation de base
CEB	: Circonscription d'Education de Base
CEBNF	: Centre d'éducation de base non formelle
CEEP	: Centre d'Eveil et d'Education préscolaire
CEG	: Collèges d'Enseignement général
CEP	: Commission de l'Enseignement privé
CMLS	: Comité ministériel de Lutte contre le Sida et les IST
CMS	: Collèges Multilingues Spécifiques
CNPS	: Commission nationale des programmes scolaires
COC	: Cadre d'orientation du curriculum
COGES	: Comité de Gestion
CP	: Cours préparatoire
CP1	: Cours préparatoire première année
CP2	: Cours préparatoire deuxième année
CPAF	: Centre permanent d'alphabétisation et de formation
CPI	: Conseiller pédagogique itinérant
CRS	: Catholic Relief Services
CVC	: Compétences de Vie Courante
DAF/MENAPLN	: Direction de l'administration et des finances
DCPM	: Direction de la Communication et de la Presse ministérielle
DEP	: Direction de l'Enseignement privé
DGEC	: Direction générale des examens et concours
DGEFTP	: Direction générale de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnelles
DGENF	: Direction générale de l'éducation non formelle
DGESS	: Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles
DGEFG	: Direction générale de l'Education formelle générale
DGREIP	: Direction générale de la Recherche en Education et de l'Innovation pédagogique
DG-RTE	: Direction générale de la Radiotélévision éducative
DPEPPNF	: Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle
DREPPNF	: Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle
E2C	: Ecole de la 2 nd e chance
EAC	: Enseignement artistique et culturelle
EDI	: Elève Déplacé interne
EdM	: Enfants du Monde
EFTP	: Enseignement et Formation techniques et professionnels
EI	: Education inclusive
EIA	: Education Interactive à l'audio
EJE	: Educateurs des jeunes Enfants
ELAN	: Ecole et Langues nationales
ENEP	: Ecole nationale des Enseignants du Primaire
ENF	: Education non formelle
ENS	: Ecole Normale Supérieure
EPB	: Ecoles primaires bilingues
EQAmE	: Ecole de Qualité Amie des Enfants
ES/CEBNF	: Ecoles satellites/Centres d'éducation de base non formelle
ESH	: Enfant en Situation de Handicap

ESU	:	Education en Situation d'Urgence
FAIB	:	Fédération des Associations islamiques
FEME	:	Fédération des Eglises et Missions évangéliques
FONAENF	:	Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle
FTS	:	Formations techniques spécifiques
GHM	:	Gestion hygiénique des Menstrues
GTA	:	Groupe thématique Accès
GTDENF	:	Groupe thématique/Développement de l'éducation non formelle
HKI	:	Helen Keller international
IAC	:	Instituteur Adjoint certifié
INFPE	:	Institut national de Formation des personnels de l'éducation
INSS	:	Institut des sciences des sociétés
IP	:	Instituteur principal
JMHM	:	Journée mondiale de l'Hygiène menstruelle
MCS	:	Mission conjointe de Suivi du PDSEB
MENAPLN	:	Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
MINEFID	:	Ministère de l'économie, des finances et du développement
MOC	:	Maitrise d'Ouvrage communale
MOD	:	Maitrise d'Ouvrage déléguée
Mod	:	Maitrise d'Ouvrage directe
OIF :	:	Organisation internationale de la Francophonie
ONG :	:	Organisation Non gouvernementale
PAAQE	:	Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité
PAEB :	:	Programme d'Appui aux Ecoles bilingues
PAM	:	Programme alimentaire mondial
PAQER-CEC	:	Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education par le Renforcement de la Collaboration Ecole - Communauté
PAT	:	Plan d'Action Triennal
PCIE/Japon	:	Projet de Construction des infrastructures éducatives en appui au post-primaire/Japon
PDI	:	Personne Déplacé interne
PEJEN	:	Programme Emploi Jeune pour l'Education nationale
PEV-E :	:	Prévention de l'Extrémisme Violent par l'Education
PME	:	Partenariat mondiale pour l'Education
PRCJ	:	Programme de Renforcement des Capacités des Jeune
PRISE	:	Programme de Réalisation des Infrastructures socioéconomiques
PRSNi-BAD	:	Projet de repas scolaire à base de produits locaux pour une nutrition intelligente/BAD
PUDTR	:	Programme d'Urgence pour le Développement territorial et de Résilience
S3A :	:	Stratégie d'apprentissage accélérée pour adolescents
SDC	:	Salle de Classe
SNDENF	:	Stratégie nationale de développement de l'éducation non formelle
SNEC	:	Secrétariat national de l'Enseignement catholique
SP/CONASUR	:	Secrétariat permanent/Conseil national de secours d'urgence
SPENPU	:	Secrétariat Permanent des Engagements Nationaux et de Programmes d'Urgence
SP-PLNEC	:	Secrétariat permanent de la Promotion des Langues nationales et de l'Education à la Citoyenneté
SSA/P	:	Stratégie de Scolarisation accélérée/ Passerelle
SSA2	:	Stratégie de Scolarisation accélérée formule 2
SSR	:	Santé sexuelle et reproductive
SSRAJ	:	Santé sexuelle et reproductive des Adolescents et des Jeunes
ST/ESU	:	Secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence
SWEDD	:	Sahel Women's empowerment and Demographic Dividend
TIC	:	Technologie de l'information et de la communication
TSSI	:	The Stern Stewart Institute
UJKZ	:	Université Joseph KI-ZERBO
UNEEP-L	:	Union nationale des Etablissements d'Enseignement privé laïc
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VGMS	:	Violence de Genre en Milieu scolaire
VIH/SIDA	:	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome d'Immunodéficience Acquise

TABLEAUX

TABLEAU I-1 : NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ET DE SALLES DE CLASSE EN 2020/21	10
TABLEAU I-2 : EFFECTIFS DES AUDITEURS ET DES ELEVES PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT, PAR SEXE SELON LE STATUT EN 20/21	12
TABLEAU I-3 : TAUX BRUT D'ADMISSION PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT EN 2020/21	14
TABLEAU I-4 : TAUX BRUT DE SCOLARISATION PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT EN 2020/21	15
TABLEAU I-5 : RATIO ELEVES/CLASSE ET RATIO ELEVES/MAITRE (AUDITEURS/ENCADREUR) EN 2020/21	17
TABLEAU I-6 : TAUX D'ACHEVEMENT PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET INDICE DE PARITE EN 2019/20	17
TABLEAU I-7 : TAUX DE TRANSITION AU POST-PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE EN 2020/21	19
TABLEAU I-8 : TAUX DE SUCCES AUX EXAMENS EN 2021	21
TABLEAU I-9 : NOMBRE D'ETABLISSEMENTS FERMES, D'ELEVES ET D'ENSEIGNANTS AFFECTES.....	25
TABLEAU I-10 : NOMBRE D'ETABLISSEMENTS REOUVERTS, D'ELEVES ET D'ENSEIGNANTS CONCERNES	26
TABLEAU I-11 : SYNTHESE DES CIBLES ET LEURS VALEURS REELLES DU PDSEB DE 2011/12 A 2020/21	26
TABLEAU I-12 : SYNTHESE DES CIBLES ET LEURS VALEURS REELLES DU PDSEB DE 2011/12 A 2020/21	27
TABLEAU I-13 : SYNTHESE DES CIBLES ET LEURS VALEURS REELLES DU PDSEB DE 2011/12 A 2020/21	28
TABLEAU I-14 : RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE DECAISSEMENT DES PARTS VARIABLES DES RESSOURCES DU PME PAR DOMAINE	28
TABLEAU I-15 : REPARTITION DES RESSOURCES DU CAST/FSDEB PAR GRANDS POSTES DE DEPENSES	29
TABLEAU I-16 : NIVEAU DE REALISATION DE L'IFR DU DOMAINE DE L'EFFICIENCE EN 2021.....	29
TABLEAU I-17 : NIVEAU DE REALISATION DE L'IIP DU DOMAINE D'EFFICIENCE EN 2021	29
TABLEAU I-18 : RAPPEL DES INDICATEURS ET DES CIBLES DE L'EQUITE.	30
TABLEAU I-19 : VARIATION DES EFFECTIFS DES 6 REGIONS PRIORITAIRES RETENUES	31
TABLEAU I-20 : SITUATION DES COMMUNES EXCLUES PAR REGION	31
TABLEAU I-21 : EVOLUTION DU NOMBRE DE SALLES DE CLASSE SUPPLEMENTAIRES DANS LES 4 REGIONS PRIORITAIRES.....	32
TABLEAU I-22 : EVOLUTION DES SALLES DE CLASSE FONCTIONNELLES SUPPLEMENTAIRES DANS LES 4 REGIONS PRIORITAIRES	32
TABLEAU I-23 : PROPOSITION DE CHRONOGRAMME POUR LA MESURE DES INDICATEURS DU DOMAINE DES ACQUIS DES APPRENTISSAGES.	33
TABLEAU II-1 : EVOLUTION DES RESSOURCES DU SECTEUR DE L'EDUCATION (EN MILLIONS DE FCFA)	34
TABLEAU II-2 : INDICATEURS DE MESURE DE L'EFFORT NATIONAL EN FAVEUR DU MENAPLN DE 2019 A 2021	35
TABLEAU II-3 : EVOLUTION DU FINANCEMENT DU PDSEB PAR SOURCE (EN MILLIONS DE FCFA).....	35
TABLEAU II-4 : EVOLUTION DES FINANCEMENTS DU CAST/FSDEB (EN MILLIONS DE F CFA 2019-2021).....	36
TABLEAU II-5 : FINANCEMENTS 2021 DU CAST/FSDEB (EN MILLION DE F CFA).....	36
TABLEAU II-6 : EVOLUTION DES DOTATIONS DU MENAPLN PAR NATURE DE DEPENSES (MILLIONS DE FCFA) DE 2019-2021	37
TABLEAU II-7 : DOTATIONS CAST/FSDEB PAR NATURE DE DEPENSE 2019-2021(EN MILLIERS FCFA).....	38
TABLEAU II-8 : TRANSFERT DE RESSOURCES FINANCIERES AUX COMMUNES (MILLIERS DE FCFA) PAR COMPETENCE 2019-2021	38
TABLEAU II-9 : SITUATION DES PROJETS INTERVENANT AU MENAPLN (MONTANTS EN MILLIERS DE FCFA)	40
TABLEAU III-1 : EVOLUTION DU TAUX DE REALISATION PHYSIQUE DU PROGRAMME ACCES DE 2019-2021.....	41
TABLEAU III-2 : SITUATION DE L'ENSEMBLE DES INFRASTRUCTURES EDUCATIVES REALISEES EN 2021.....	42
TABLEAU III-3 : SITUATION DE LA REALISATION DES INFRASTRUCTURES AU TITRE DE LA MOD EN 2021	43
TABLEAU III-4 : SITUATION DE LA REALISATION DES INFRASTRUCTURES PAR LA MO DIRECTE EN 2021.	44
TABLEAU III-5 : SITUATION DE REALISATION DES INFRASTRUCTURES SUR RESSOURCES TRANSFEREES AUX COMMUNES EN 2021 ...	44
TABLEAU III-6 : NIVEAU DE REALISATION DES INFRASTRUCTURES PAR LES PROJETS ET PROGRAMMES	45
TABLEAU III-7 : SITUATION DES REHABILITATIONS, DES SDC PROGRESSIVES ET DES INFRASTRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT	46
TABLEAU III-8 : SITUATION DE LA REALISATION DES INFRASTRUCTURES PROGRAMMEES PAR D'AUTRES PROJETS EN 2021	47
TABLEAU III-9 : SITUATION DE LA REALISATION DES INFRASTRUCTURES EDUCATIVES DANS LE CADRE DE L'ESU	48
TABLEAU III-10 : SITUATION DE LA REALISATION DES FORAGES.....	49
TABLEAU III-11 : SITUATION DE LA REALISATION DES LATRINES.....	49
TABLEAU III-12 : SITUATION DES REALISATIONS DE L'ENSEMBLE DES INFRASTRUCTURES EDUCATIVES DE 2020.....	50
TABLEAU III-13 : ETAT DE L'EVOLUTION DES EFFECTIFS DES CLASSES POLYVALENTES DE 2019 A 2021.....	51
TABLEAU III-14 : ETAT COMPARATIF DES EFFECTIFS DE LA POLYVALENCE AVEC L'EFTP CLASSIQUE DE 2019 A 2021	51
TABLEAU III-15 : ENSEIGNANTS/EDUCATEURS DU PRESCOLAIRE ET DU PRIMAIRE MIS A DISPOSITION EN 2021.....	52
TABLEAU III-16 : SITUATION DES EFFECTIFS D'ENSEIGNANTS DU POST-PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE MIS A DISPOSITION EN 2021 ...	53
TABLEAU IV-1 : ACQUISITIONS LIVREES A LA DATE DU 31 DECEMBRE 2021	73

TABLEAU IV-2 : RECAPITULATIF DES BUDGETS ALLOUES POUR L'ACQUISITION DE LA MATIERE D'ŒUVRE.....	74
TABLEAU IV-3 : SYNTHESE DES RESULTATS DU CEP AVEC ET SANS LES CANDIDATS LIBRES.....	81
TABLEAU IV-4 : SYNTHESE DES RESULTATS AU CEP DES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES.....	84
TABLEAU IV-5 : RESULTATS STATISTIQUES DU CEP DES CINQ (05) DERNIERES ANNEES.....	84
TABLEAU IV-6 : RESULTATS STATISTIQUES DE L'ENTREE EN 6EME, OPTION ENSEIGNEMENT GENERAL SESSION DE 2021.....	84
TABLEAU IV-7 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ADMIS AU CONCOURS D'ENTREE EN CLASSE DE 6EME DES 5 DERNIERES ANNEES...	84
TABLEAU IV-8 : RESULTATS GLOBAUX DU BEPC DE LA SESSION DE 2021.....	86
TABLEAU IV-9 : RESULTATS DU BEPC AVEC LES CANDIDATS LIBRES PAR REGION.....	86
TABLEAU IV-10 : RESULTATS DU BEPC SANS LES CANDIDATS LIBRES PAR REGION.....	86
TABLEAU IV-11 : RESULTATS DES CANDIDATS LIBRES AU BEPC PAR REGION.....	87
TABLEAU IV-12 : RESULTATS DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP PAR REGION.....	87
TABLEAU IV-13 : RESULTATS AUX EXAMENS DE L'EFTP DE LA SESSION DE 2021.....	88
TABLEAU IV-14 : RESULTATS GLOBAUX DU BAC DE LA SESSION DE 2021 PAR REGION.....	88
TABLEAU IV-15 : QUOTAS DES LAUREATS DES DIFFERENTS EXAMENS POUR LES PRIX DE L'EXCELLENCE.....	89
TABLEAU V-1 : EXECUTION PHYSIQUE DES ACTIVITES DU PROGRAMME 060.....	92
TABLEAU V-2 : EVOLUTION DES NOMBRES DE CENTRES ET DES EFFECTIFS DES APPRENANTS ADOLESCENTS.....	97
TABLEAU V-3 : EVOLUTION DU NOMBRE DE CENTRES DES ADOLESCENTS PAR REGION.....	97
TABLEAU V-4 : EVOLUTION DU NOMBRE DE CENTRES ET DES EFFECTIFS DES APPRENANTS JEUNES ET ADULTES.....	98
TABLEAU V-5 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES APPRENANTS DES CENTRES DES JEUNES ET ADULTES PAR REGION.....	99
TABLEAU V-6 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES APPRENANTS DE LA TRANCHE D'AGE SPECIFIQUE 15-24 ANS.....	100
TABLEAU V-7 : EVOLUTION DU NOMBRE GLOBAL DE CENTRES ET DES EFFECTIFS DES APPRENANTS.....	100
TABLEAU V-8 : TAUX DE DEPERDITION (%) PAR SEXE.....	101
TABLEAU V-9 : TAUX D'ABANDON (%) PAR SEXE.....	102
TABLEAU V-11 : EVOLUTION DES INDICATEURS SUR L'ENCADREMENT PEDAGOGIQUE EN ENF.....	104
TABLEAU V-12 : EVOLUTION DES INDICATEURS SUR LES CURRICULA ET PROGRAMMES DE L'ENF.....	104
TABLEAU V-13 : EVOLUTION DES INDICATEURS SUR LA SITUATION DES MANUELS ET GUIDES DES CENTRES.....	106
TABLEAU V-14 : SYNTHESE DES EFFECTIFS DES APPRENANTS EVALUES EN ENF.....	108
TABLEAU V-15 : SYNTHESE DES EFFECTIFS DES APPRENANTS DECLARES ALPHABETISES.....	109
TABLEAU V-16 : TAUX DE REUSSITE (%) PAR SEXE.....	109
TABLEAU V-17 : SITUATION DES SPECIALITES DANS LES CEBNF EN 2021.....	110
TABLEAU V-18 : SITUATION DES SORTANTS INSTALLES.....	111
TABLEAU V-19 : SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS.....	115
TABLEAU VI-1 : SITUATION DES TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE DU PROGRAMME PILOTAGE AU 31 DECEMBRE DE 2019 A 2021.....	117

GRAPHIQUES

GRAPHIQUE I-1 : TAUX D'EXECUTION DES PLANS D' ACTIONS ANNUELS DU MENAPLN.....	9
GRAPHIQUE I-2 : EVOLUTION DE L'INDICE DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS BASE 100 DE 2016/17 A 2020/21.....	11
GRAPHIQUE I-3 : EVOLUTION DE L'INDICE DU NOMBRE DE SALLES DE CLASSE BASE 100 DE 2016/17 A 2020/21.....	11
GRAPHIQUE I-4 : EVOLUTION DE L'INDICE DES EFFECTIFS SCOLAIRE BASE 100 DE 2016/17 A 2020/21.....	13
GRAPHIQUE I-5 : EVOLUTION DE L'INDICE DES EFFECTIFS SCOLAIRES DE L'EFTP BASE 100 DE 2016/17 A 2020/21.....	13
GRAPHIQUE I-6 : EVOLUTION DU TAUX BRUT D'ADMISSION PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE 2016/17 A 2020/21.....	14
GRAPHIQUE I-7 : EVOLUTION DE L'INDICE DE PARITE F/G DU TBA PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE 2016/17 A 2020/21.....	15
GRAPHIQUE I-8 : EVOLUTION DU TAUX BRUT DE SCOLARISATION PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE 2016/17 A 2020/21.....	16
GRAPHIQUE I-9 : EVOLUTION DE L'INDICE DE PARITE F/G DU TBS PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE 2016/17 A 2020/21.....	16
GRAPHIQUE I-10 : EVOLUTION DES RATIOS ELEVES/MAITRE (AUDITEURS/ENCADREURS) DE 2016/17 A 2020/21.....	17
GRAPHIQUE I-11 : EVOLUTION DU TAUX D'ACHEVEMENT PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE 2016/17 A 2020/21.....	18
GRAPHIQUE I-12 : EVOLUTION DE L'INDICE DE PARITE F/G DU TACH PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE 2016/17 A 2020/21.....	18
GRAPHIQUE I-13 : EVOLUTION DU TAUX DE TRANSITION AU POST-PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE DE 2016/17 A 2020/21.....	19
GRAPHIQUE I-14 : EVOLUTION DE L'INDICE DE PARITE FILLE/GARÇON DU TAUX DE TRANSITION DE 2016/17 A 2020/21.....	20
GRAPHIQUE I-15 : PROFIL DE SCOLARISATION TRANSVERSAL EN 2016/17 ET EN 2020/21.....	20
GRAPHIQUE I-16 : PROFIL DE SCOLARISATION TRANSVERSAL SELON LE SEXE EN 2020/21.....	21
GRAPHIQUE I-17 : EVOLUTION DES TAUX DE SUCCES AU CEP ET AU BEPC DE 2016/17 A 2020/21.....	22

GRAPHIQUE I-18 : ÉVOLUTION DE L'INDICE DE PARITE F/G DU TAUX DE REUSSITE AU CEP ET AU BEPC DE 2017 A 2021	22
GRAPHIQUE I-19 : NOMBRE DE NIVEAUX D'ÉDUCATION NON FORMELLE PAR SOURCE DE FINANCEMENT EN 2020/21	23
GRAPHIQUE I-20 : ÉVOLUTION DE L'INDICE DU NOMBRE DE CENTRES D'ÉDUCATION NON FORMELLE BASE 100 DE 2016/17 A 2020/21	23
GRAPHIQUE I-21 : REPARTITION DES EFFECTIFS DES APPRENANTS DE L'ENF PAR TYPE DE CENTRE SELON LE SEXE EN 2020/21.....	24
GRAPHIQUE I-22 : ÉVOLUTION DE L'INDICE DES EFFECTIFS DES APPRENANTS DE L'ENF BASE 100 DE 2016/17 A 2020/21	24
GRAPHIQUE I-23 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DECLARES ALPHABETISES DE 2017 A 2021	25
GRAPHIQUE IV-1 : TAUX DE REUSSITE AU CEP 2021, Y COMPRIS LES CANDIDATS LIBRES	80
GRAPHIQUE IV-2 : RESULTATS STATISTIQUES DU CEP SESSION DE 2021 SANS LES CANDIDATS LIBRES.....	81
GRAPHIQUE IV-3 : RESULTATS DES CANDIDATS AU CEP DES ECOLES BILINGUES	82
GRAPHIQUE IV-4 : RESULTATS AU CEP DES ECOLES MULTIGRADES	82
GRAPHIQUE IV-5 : RESULTATS AU CEP DES ECOLES PRIVEES.....	83
GRAPHIQUE IV-6 : RESULTATS STATISTIQUES DU CEP DES ECOLES PUBLIQUES	83
GRAPHIQUE IV-7 : RESULTATS DU CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE (CAP)	85

ENCADRES

ENCADRE 1 : MOBILISATION DES RESSOURCES ET FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION : ACQUIS, INSUFFISANCES ET DEFIS MAJEURS ...	40
ENCADRE 2 : LES PRINCIPAUX ACQUIS DU PROGRAMME QUALITE DE L'ÉDUCATION (VISION RETROSPECTIVE).....	65
ENCADRE 3 : RESTRUCTURATION DES ECOLES PROFESSIONNELLES : ACQUIS, DIFFICULTES ET DEFIS MAJEURS	66
ENCADRE 4 : L'IMPACT DES CONFERENCES PEDAGOGIQUES SUR LA QUALITE DE L'ÉDUCATION	69
ENCADRE 5 : RECHERCHE-ACTION ET INNOVATIONS PEDAGOGIQUES : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES	80
ENCADRE 6 : SENSIBILISATION ET PLAIDOYER POUR L'ACCES À L'ENF	96
ENCADRE 7 : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES EDUCATIVES : QUEL LEVIER ACTIONNER POUR DE MEILLEURS RESULTATS ?	122
ENCADRE 8 : ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DES POLITIQUES ET STRATEGIES EDUCATIVES : ACQUIS, INSUFFISANCES ET DEFIS MAJEURS	124
ENCADRE 9 : LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPTABILITE MATIERES ET LA GESTION DES MOYENS ROULANTS	126
ENCADRE 10 : STRATEGIE DE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE DU MENAPLN	129

INTRODUCTION

Le Programme de Développement stratégique de l'Education de base (PDSEB) adopté en août 2012 par le gouvernement du Burkina Faso est à son terme au 31 décembre 2021. En rappel, les objectifs du PDSEB, tout en intégrant l'équité des genres entre les élèves et les apprenants/apprenantes, étaient de (i) développer l'éducation préscolaire en faisant passer le taux de préscolarisation de 2,7% en 2010 à 3,00% en 2016 et plus de 25% en 2021), (ii) réaliser l'enseignement primaire universel en 2021 dont 75,1% de TAP en 2015, (iii) supprimer le goulot d'étranglement entre le primaire et le post-primaire (général et technique, formel et non formel) en projetant un taux de transition de 95% en 2021 et de 100% en 2025, (iv) accélérer l'alphabétisation en éliminant l'analphabétisme à sa source à travers la prise en charge de tous les adolescents/adolescentes de 09-15 ans à l'horizon 2021 et en mettant l'accent sur l'alphabétisation/formation des plus de 15 ans avec une attention particulière pour au moins 60% des jeunes de 15-24 ans.

La mise en œuvre du PDSEB est doublement marquée, d'abord par une crise sécuritaire depuis 2016 et ensuite par une crise sanitaire depuis 2019. Ces crises ont entraîné la fermeture de plusieurs établissements scolaires et affecté des milliers d'élèves et apprenants/apprenantes.

En dépit de ces aléas devenus structurants et grâce aux mesures diverses prises par les acteurs et partenaires de l'éducation, l'exécution des actions du PDSEB s'est poursuivie en 2021 avec (i) la mise en œuvre de la réforme curriculaire, (ii) la réforme des examens et concours scolaires, (iii) le renforcement des capacités du ministère en ressources humaines, (iv) la réalisation d'activités d'investissement, surtout en faveur de l'EFTP et (v) le renforcement du dialogue social.

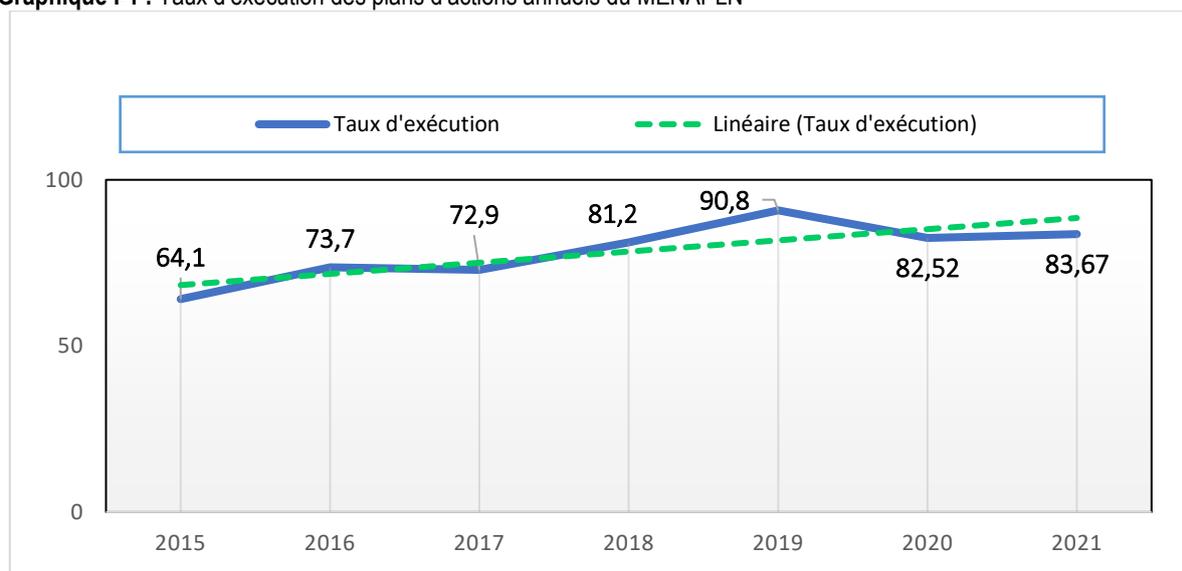
Le présent rapport qui rend compte de la performance réalisée en 2021, fait le point des indicateurs stratégiques ainsi que le bilan global et analytique de la mise en œuvre du plan d'actions 2021 au niveau de chaque programme du PDSEB. De façon spécifique, le bilan annuel fait le point des réalisations des structures du MENAPLN, des ressources transférées aux collectivités territoriales, des PTF, ONG et associations de développement tout en faisant le rapprochement entre la performance réalisée en 2021 et celle réalisée en 2020. Il couvre tout le périmètre du ministère (préscolaire, le primaire, l'éducation non formelle, le post-primaire, le secondaire général, l'enseignement et la formation techniques et professionnels) et dégage les perspectives pour faire face aux difficultés majeures rencontrées au cours de l'année.

I. RESUME DU RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PDSEB

I.1 Exécution physique du plan d'action 2021

L'exécution physique du plan d'actions du MENAPLN, les produits qui en sont issus au titre de l'année 2021 et l'analyse de la performance globale du PDSEB 2020-2021 constituent les points du présent résumé.

Graphique I-1 : Taux d'exécution des plans d'actions annuels du MENAPLN



Source : Rapports d'activités 2015 à 2021 du MENAPLN

Le taux d'exécution physique du PDSEB est passé de 82,52% en 2020 à 83,67% en 2021 soit une légère hausse de 1,15 point de pourcentage.

Entre 2015 et 2021, le taux d'exécution du plan d'action du MENAPLN a connu une évolution en dents de scie, passant de 64,1% en 2015 à 83,67% en 2021 avec un pic de 90,80% en 2019. Le plus faible taux d'exécution a été enregistré en 2015 (64,1%). Sur la même période, le taux d'exécution moyen du plan d'action annuel du MENAPLN est de 78,4% avec un accroissement moyen annuel de 4,5%.

I.2 Résultats obtenus

I.2.1 Développement de l'accès à l'éducation formelle

I.2.1.1 Infrastructures

Le tableau I-1 présente la situation des infrastructures en 2020/2021. Le nombre total d'établissements scolaires de l'éducation nationale est de 21 242 établissements fonctionnels en 2020/2021. L'enseignement primaire occupe plus de 71% suivi du post-primaire et secondaire (21,1%). Quant aux établissements du préscolaire, ils ne représentent que 7,9% du nombre total d'établissements.

Selon le statut de l'établissement, le niveau de l'offre est fonction de l'ordre d'enseignement considéré. L'offre d'éducation préscolaire relève presque exclusivement du privé qui occupe 71% du nombre de structures en 2020/2021. Par contre, au niveau du primaire l'offre relève plus du public (69,9%). Au niveau du post-primaire et secondaire, le public et le privé se rivalisent en termes d'offre en occupant respectivement 48,1% et 51,9% du nombre total d'établissements en 2020/2021.

Le volet EFTP reste encore embryonnaire avec moins de 3,7% du nombre d'établissements du post-primaire et secondaire et avec une forte prédominance du privé dont la part représente près de 69,3% du nombre d'établissements de l'EFTP.

Ce constat est aussi fait au niveau des salles de classe. Ainsi, sur un total de 97 959 salles de classe, le primaire occupe 67,9% contre 27,9% pour le post-primaire et secondaire et 4,3% pour le préscolaire.

Tableau I-1 : Nombre d'établissements et de salles de classe en 2020/21

Ordre d'enseignement		Infrastructure	Statut			
			Public	Privé	Communautaire	Ensemble
PRESCOLAIRE		Etablissements	219	1193	269	1 681
		Salles d'activités	591	3 125	458	4 174
PRIMAIRE		Etablissements	10 537	4 380	160	15 077
		Salles de classe	48 742	17 538	186	66 466
POST-PRIMAIRE ET SECONDAIRE	Total	Etablissements	2 156	2 328	0	4 484
		Salles de classe	14 518	12 801	0	27 319
	Dont EFTP	Etablissements	51	115	0	166
		Salles de classe	450	716	0	1 166
TOTAL		Etablissements	12 963	8 016	429	21 408
		Salles de classe	64 301	34 180	644	99 125

Source : *Annuaire statistiques 2020/21 du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire*

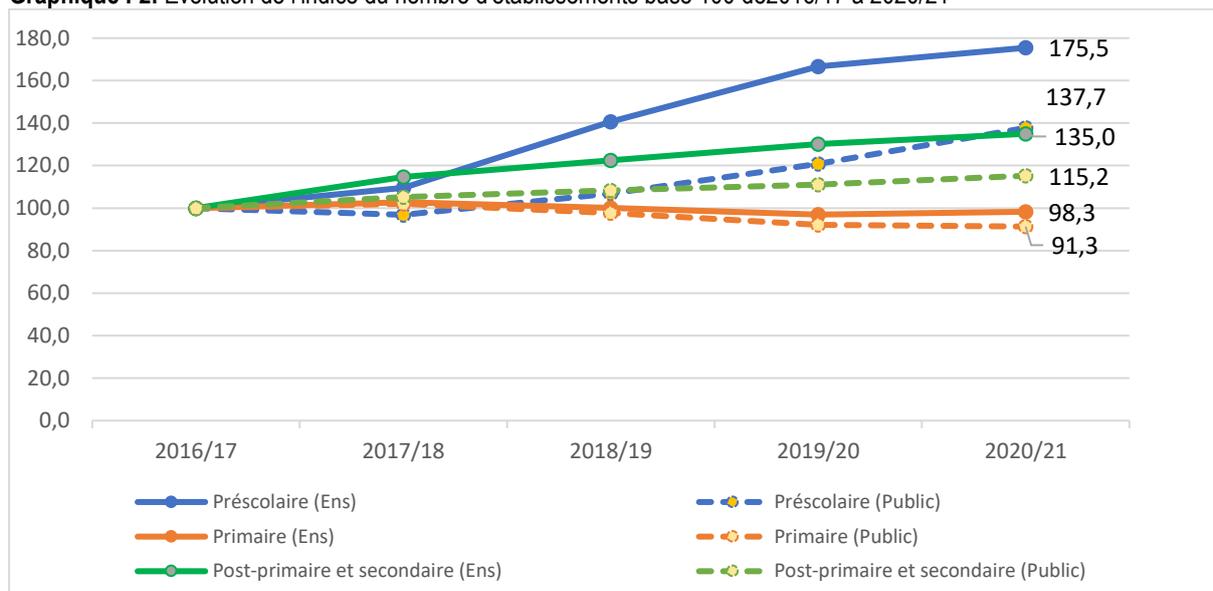
Le graphique I-2 décrit l'évolution du nombre d'établissements par ordre d'enseignement pour l'ensemble des établissements et ceux du public. Cette évolution mesurée par l'indice du nombre d'établissements base 100 en 2016/2017 traduit une variation relative c'est-à-dire une variation (en %) du nombre d'établissements entre une année donnée et l'année scolaire 2016/2017 considérée comme année de référence.

Comme on peut le constater, au préscolaire, le nombre total d'établissements s'est continuellement accru entre 2017 et 2021. En 4 années d'intervalle, le nombre d'établissements préscolaires a connu une hausse de plus de 75%. Cependant, cette hausse est beaucoup plus une conséquence de celle des structures privées car au public la hausse reste assez faible (37,7%).

Au primaire, le nombre d'écoles a légèrement baissé entre 2017 et 2021 (de l'ordre de 1,7%). Cette baisse est plus marquée au niveau des écoles publiques (8,7%). Cette situation est due à la crise sécuritaire qui a entraîné la fermeture de nombreux établissements.

Au niveau du post-primaire et secondaire, le nombre d'établissements a connu une hausse continue sur entre 2017 et 2021. En 4 ans, le nombre d'établissements s'est accru de plus de 35%. Les établissements publics de cet ordre d'enseignement ont aussi connu une hausse continue mais d'ampleur moindre par rapport aux établissements privés (15,2%).

Graphique I-2: Evolution de l'indice du nombre d'établissements base 100 de 2016/17 à 2020/21

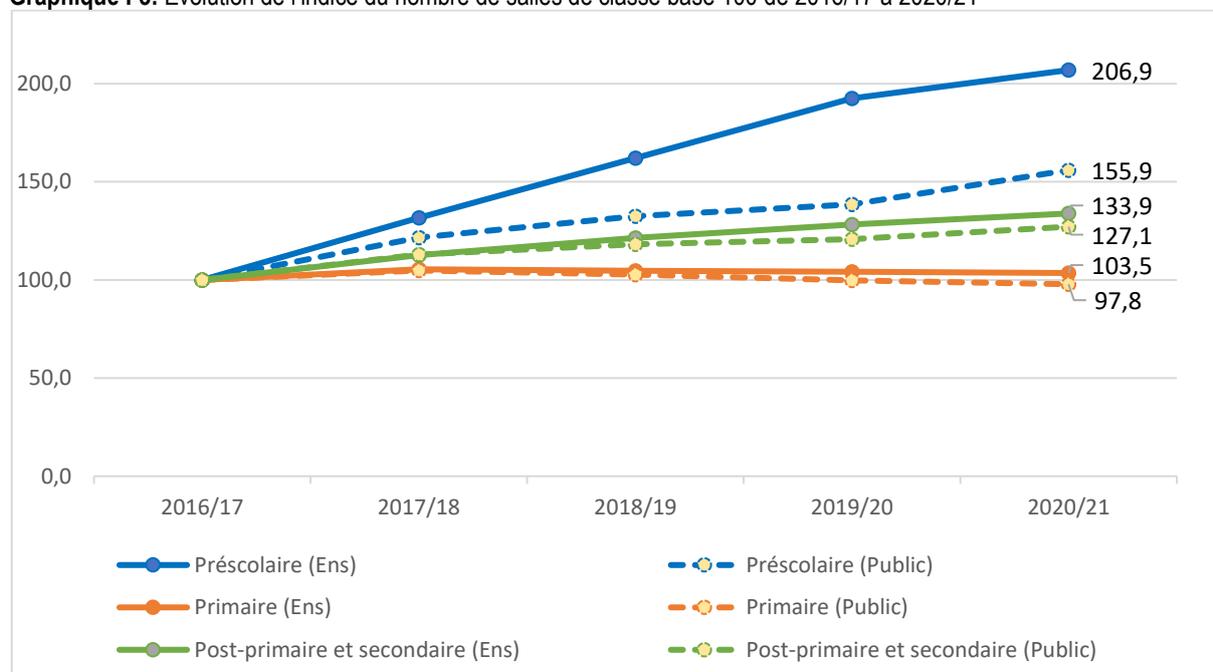


Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2016/17 à 2020/21)

Le graphique I-3 illustre l'évolution du nombre de salles de classe à travers l'indice base 100 en 2016/2017 (variation relative du nombre de salles par rapport au nombre de 2016/17 considérée comme année de référence).

Au préscolaire, à l'image du nombre de structures, le nombre de salles d'activité a plus que doublé entre 2016 et 2020 (206,9%). De même, au post-primaire et secondaire, le nombre de salles de classe s'est continuellement accru au cours de cette période, soit une hausse de plus de 33%. Par contre au primaire, où le nombre d'établissements a connu une baisse sur la période 2017-2021, on relève tout de même une hausse du nombre de salles de classe (3,5%).

Graphique I-3: Evolution de l'indice du nombre de salles de classe base 100 de 2016/17 à 2020/21



Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2016/17 à 2020/21)

1.2.1.2 Effectifs scolaires

Le tableau I-2 présente la répartition des effectifs scolaires par ordre d'enseignement selon le sexe et le statut de l'établissement en 2020/2021. La structure des effectifs est le reflet de celle de l'offre (confère point précédent). Le primaire représente la plus grande part des effectifs avec 68,7% suivi du post-primaire (21,7%) et du secondaire (6,9%). Les effectifs du préscolaire représentent moins de 2,7% des effectifs scolaire du MENAPLN. Les filles représentent 50,2% du total des effectifs. Selon l'ordre d'enseignement, elles représentent 49,3% au préscolaire, 49,5% au primaire, 53,6% au post-primaire et 46,5% au secondaire.

Selon le statut de l'établissement, on note un nombre élevé des élèves du public qui représentent 69,1% des effectifs scolaires. Ce constat est beaucoup plus marqué au primaire (75,6%) suivi du post-primaire (61,2%). Au secondaire, les effectifs du public et ceux du privé s'équivalent (48,2% pour le public). Par contre, au niveau du préscolaire, le privé occupe la plus grande part (64,6% des effectifs).

L'EFTP occupent une part marginale de l'ensemble des effectifs du post-primaire et du secondaire (0,9% au post-primaire et 10,3% au secondaire).

Tableau I-2 : Effectifs des auditeurs et des élèves par ordre d'enseignement, par sexe selon le statut en 20/21

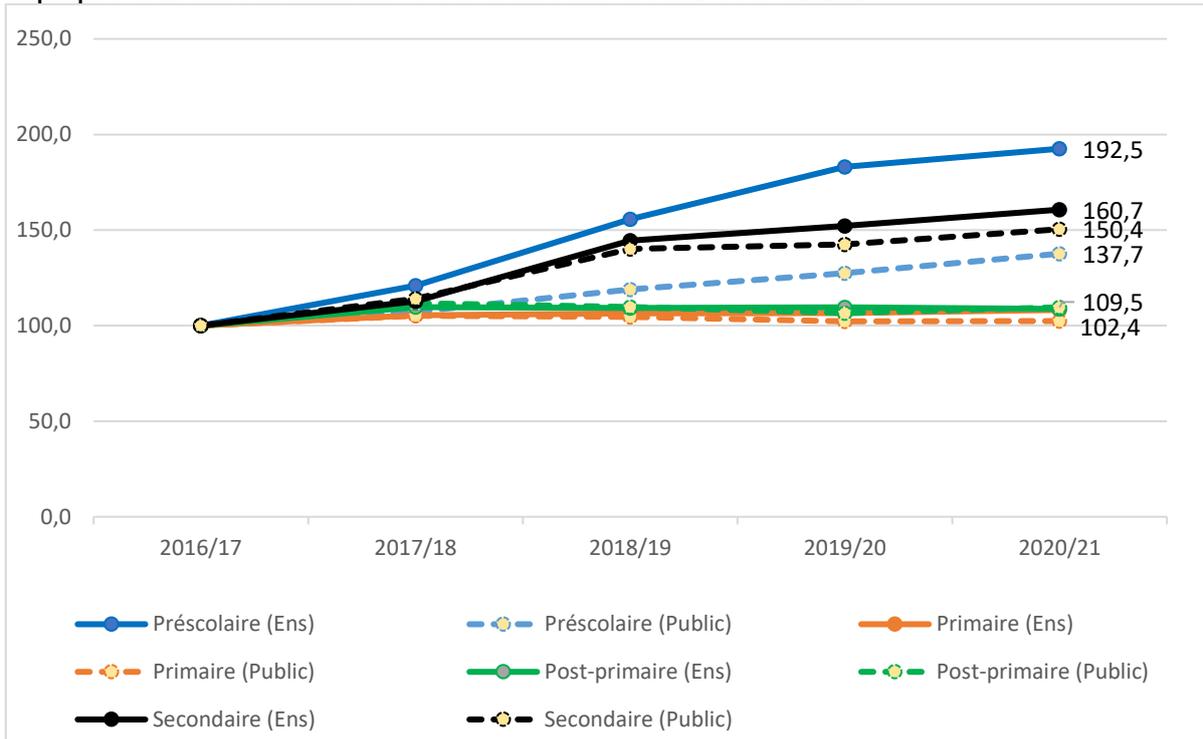
Ordre d'enseignement	Sexe	Statut				
		Public	Privé	Communautaire	Ensemble	
PRESCOLAIRE	Garçons	13 211	43 031	9 887	66 129	
	Filles	12 583	41 212	10 487	64 282	
	Ensemble	25 794	84 243	20 374	130 411	
PRIMAIRE	Garçons	1 247 012	409 688	3 139	1 659 839	
	Filles	1 239 780	387 094	3 023	1 629 897	
	Ensemble	2 486 792	796 782	6 162	3 289 736	
POST-PRIMAIRE	Total	Garçons	298 896	184 654	-	483 550
		Filles	338 600	219 513	-	558 113
		Ensemble	637 496	404 167	-	1 041 663
	Dont EFTP	Garçons	3 535	3 252	-	6 787
		Filles	1 464	730	-	2 194
		Ensemble	4 999	3 982	-	8 981
SECONDAIRE	Total	Garçons	89 401	86 633	-	176 034
		Filles	69 225	83 530	-	152 755
		Ensemble	158 626	170 163	-	328 789
	Dont EFTP	Garçons	9 318	11 313	-	20 631
		Filles	4 762	8 551	-	13 313
		Ensemble	14 080	19 864	-	33 944

Source : *Annuaire statistiques 2020/2021 du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire*

Le graphique I-4 présente l'évolution de l'indice des effectifs scolaires base 100 en 2016/2017 par ordre d'enseignement au niveau du public et pour l'ensemble (public et privé).

De façon globale, on observe une hausse continue des effectifs dans tous les ordres d'enseignement au cours de la période 2017-2021. Cette hausse est plus remarquable au niveau du préscolaire avec une hausse de plus de 92,4% en 4 années d'intervalle suivi du secondaire (60,7%), et du post-primaire (9,5%). Au niveau du primaire, les effectifs ont connu en 4 ans une hausse globale de 8,2%. A l'exception du post-primaire, dans tous les ordres d'enseignement, les effectifs du public ont aussi connu une hausse mais d'ampleur moindre que celle du privé.

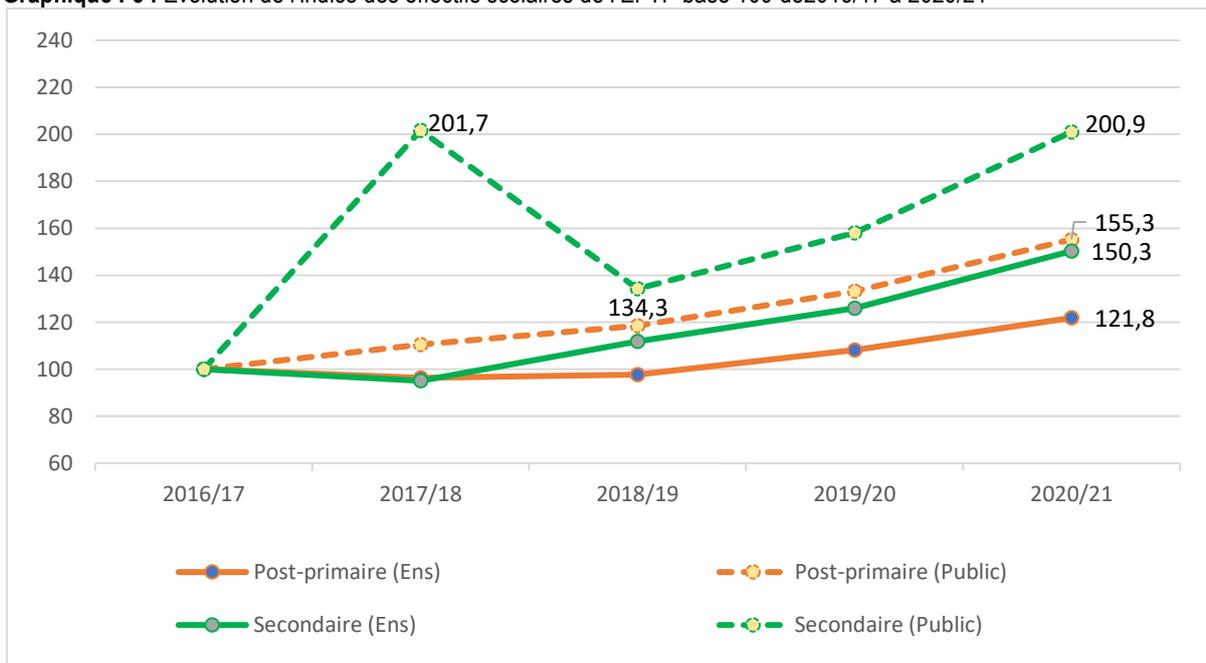
Graphique I-4 : Evolution de l'indice des effectifs scolaire base 100 de 2016/17 à 2020/21



Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2016/17 à 2020/21)

Le graphique I-5 présente l'évolution de l'indice des effectifs scolaires de l'EFTP base 100 de 2016/17 à 2020/21. Comme on peut le constater, les effectifs de l'EFTP ont connu une hausse importante au niveau du secondaire. En 4 années d'intervalle, on relève une hausse de plus de 50%. Cette hausse est beaucoup plus consécutive à l'effort réalisé au niveau du public où en 4 années les effectifs ont plus que doublé. Cette tendance est observée aussi au niveau du post-primaire mais avec une ampleur moindre. On relève dans cet ordre d'enseignement une hausse de effectifs de 21,8% dont plus de 55% au niveau des établissements publics.

Graphique I-5 : Evolution de l'indice des effectifs scolaires de l'EFTP base 100 de 2016/17 à 2020/21



Source : Annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2016/17 à 2020/21)

1.2.1.3 Taux Brut d'Admission (TBA)

Selon les données du tableau I-3, des écarts importants existent entre les différents ordres d'enseignement terme d'accès à l'éducation en 2020/2021. Pendant que le taux brut d'admission est de 97,3% au niveau du primaire, indiquant une capacité d'accueil élevé, il n'est que de 19,5% au secondaire. Au post-primaire, le taux brut d'accès est de 42,9%. Au niveau du primaire et du secondaire, l'équité en termes d'accès est établie entre les filles et les garçons. Par contre, au post-primaire, la situation s'est même inversée au profit des filles avec un indice de parité de 1,18.

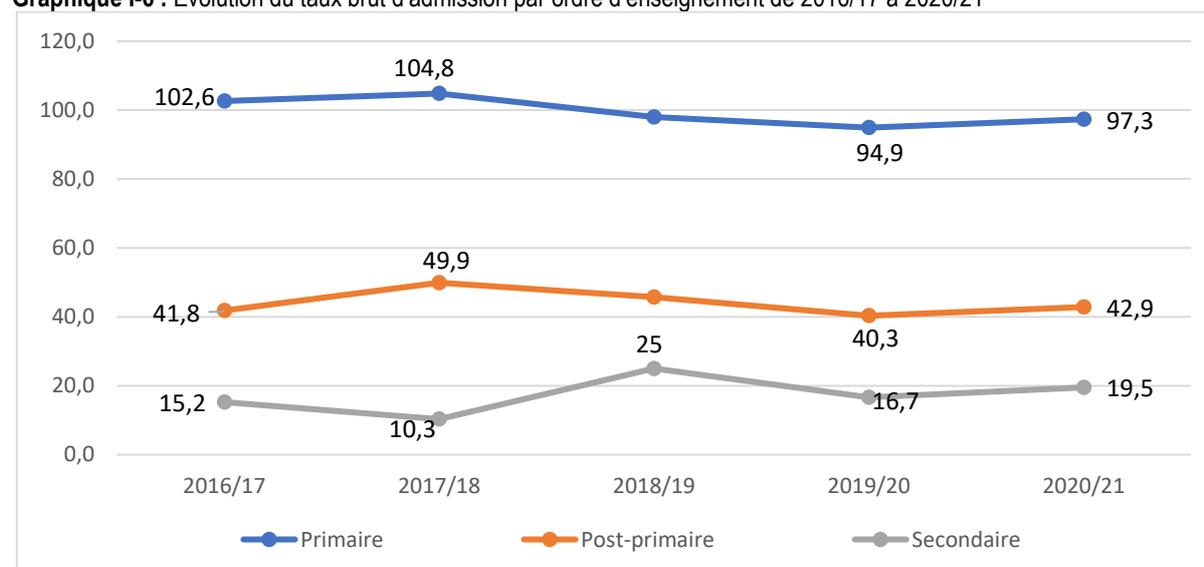
Tableau I-3 : Taux brut d'admission par ordre d'enseignement en 2020/21

Ordre d'enseignement	Sexe			Indice de parité fille/garçon
	Garçon	Filles	Ensemble	
PRIMAIRE	98,5	96,0	97,3	0,97
POST-PRIMAIRE	39,3	46,5	42,9	1,18
SECONDAIRE	19,4	19,6	19,5	1,01

Source : annuaires statistiques 2020/21 du primaire et du post-primaire et secondaire

Le graphique I-6 illustre l'évolution du TBA de 2016/17 à 2020/21. Tout au long de la période, le TBA au primaire est resté largement supérieur aux TBA dans les autres ordres d'enseignement. Cependant, il a connu une baisse de 5,3 points de pourcentage dans cet ordre d'enseignement entre 2017 et 2021. Au post-primaire, le TBA est passé de 41,8% en 2016/17 à 42,9% en 2020/21 soit une hausse de 1,1 point de pourcentage. Au secondaire, le TBA est resté en dessous de 30% sur toute la période. Entre 2016/2017 et 2020/2021, le TBA a connu une hausse de 4,3 points de pourcentage en passant de 15,2% à 19,5%.

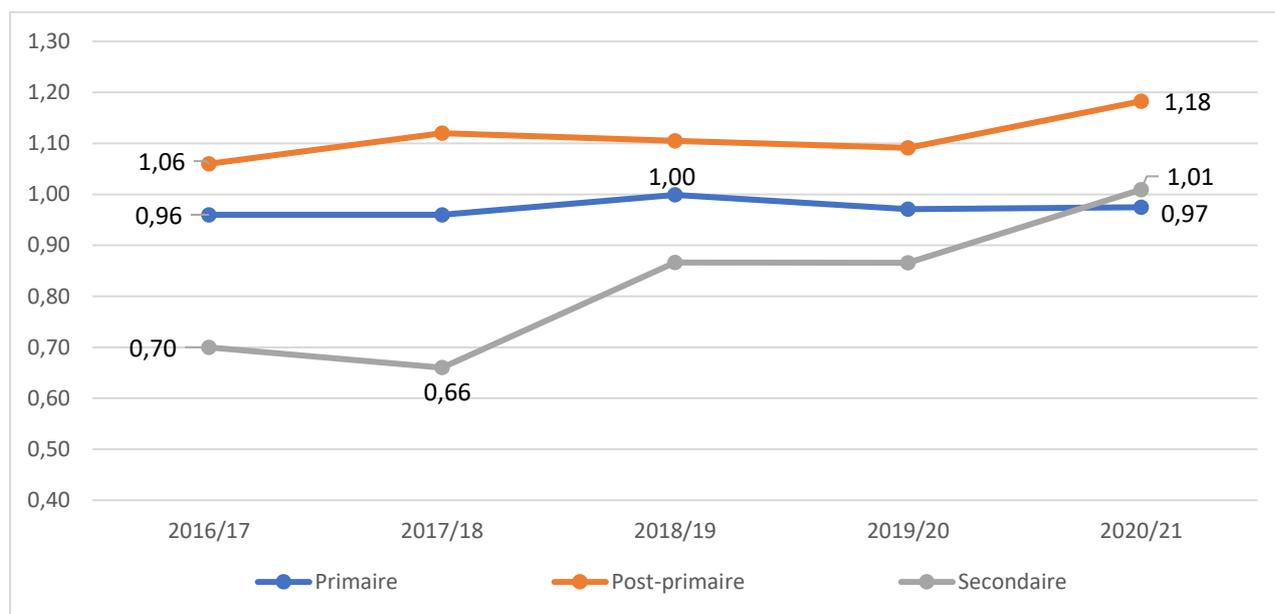
Graphique I-6 : Evolution du taux brut d'admission par ordre d'enseignement de 2016/17 à 2020/21



Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2016/17 à 2020/21)

Comme le montre le graphique I-7, l'indice de parité entre les filles et les garçons du TBA au primaire est resté proche de 1 durant la période 2017-2021. Ce qui traduit une équité entre les sexes en termes d'accès à l'éducation primaire. Par contre au niveau du post-primaire, la tendance s'est inversée au profit des filles depuis un certain temps (avec un indice de 1,18 en 2021). Au niveau du secondaire où la situation est restée favorable aux garçons durant toute la période, la parité a finalement été atteinte en 2021 avec un indice de 1,01 en 2021 contre 0,7 en 2017.

Graphique I-7 : Evolution de l'indice de parité F/G du TBA par ordre d'enseignement de 2016/17 à 2020/21



Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2016/17 à 2020/21)

I.2.1.4 Taux Brut de Scolarisation (TBS)

Les informations du tableau I-4 indiquent qu'en matière de participation, le primaire occupe le premier rang avec un taux brut de scolarisation (TBS) de 86,1% contre seulement 6,2% pour le préscolaire. Quant aux niveaux post-primaire et secondaire, ils enregistrent respectivement des TBS de 47,3% et de 22,3%. L'équité entre les sexes est garantie au préscolaire et au primaire. Au post-primaire, la situation est même plus favorable aux filles avec un indice de parité de 1,23. Par contre, au niveau du secondaire, la parité entre les filles et les garçons reste un défi à relever car les filles demeurent moins scolarisées que les garçons.

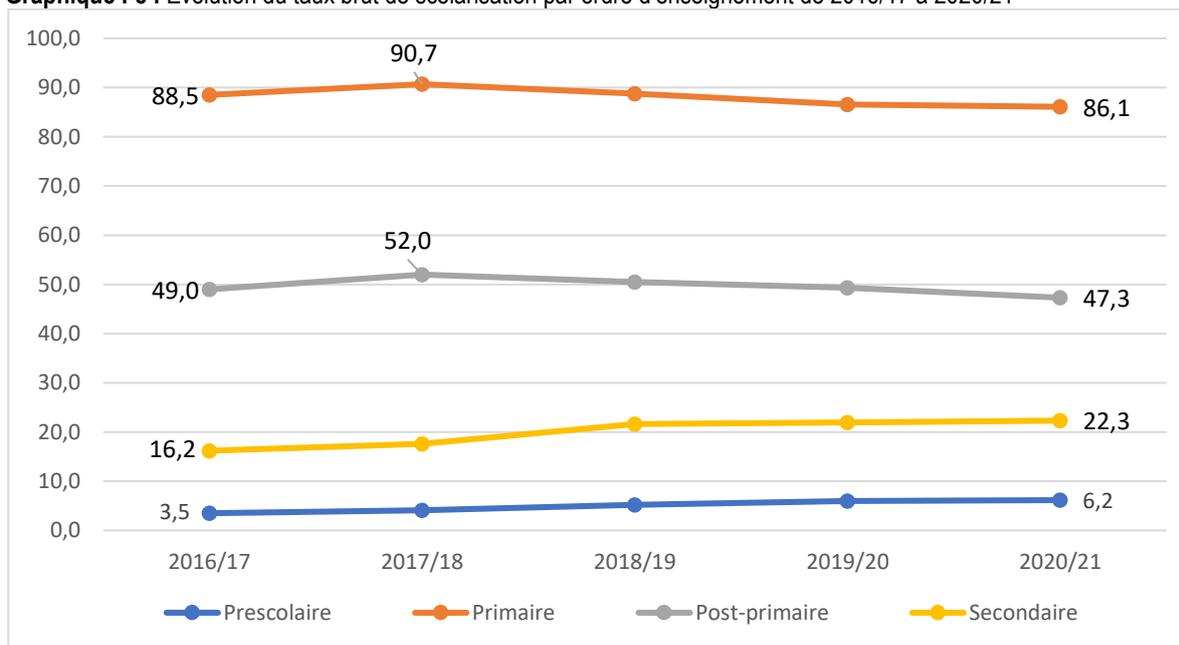
Tableau I-4 : Taux brut de scolarisation par ordre d'enseignement en 2020/21

Ordre d'enseignement	Sexe			Indice de parité fille/garçon
	Garçon	Filles	Ensemble	
PRESCOLAIRE	6,1	6,2	6,2	1,02
PRIMAIRE	84,9	87,3	86,1	1,03
POST-PRIMAIRE	42,5	52,5	47,3	1,23
SECONDAIRE	23,4	21,2	22,3	0,91

Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2020/21)

Le graphique I-8 présente l'évolution du taux brut de scolarisation entre 2016/2017 et 2020/2021. Au préscolaire et au secondaire, le TBS a continuellement augmenté durant cette période en passant respectivement de 3,5% à 6,2% et de 16,2% à 22,3%, soit un gain de 2,7 points de pourcentage au préscolaire et un gain de 6,1 points au secondaire. Par contre au primaire et au post-primaire, le TBS a connu une baisse à partir de 2017/2018 en passant respectivement de 90,7% à 86,1% et de 52% à 47,3% en 2020/2021. Cette baisse est imputable à la fermeture de nombreux établissements, engendrée par la crise sécuritaire qui secoue certaines régions du pays.

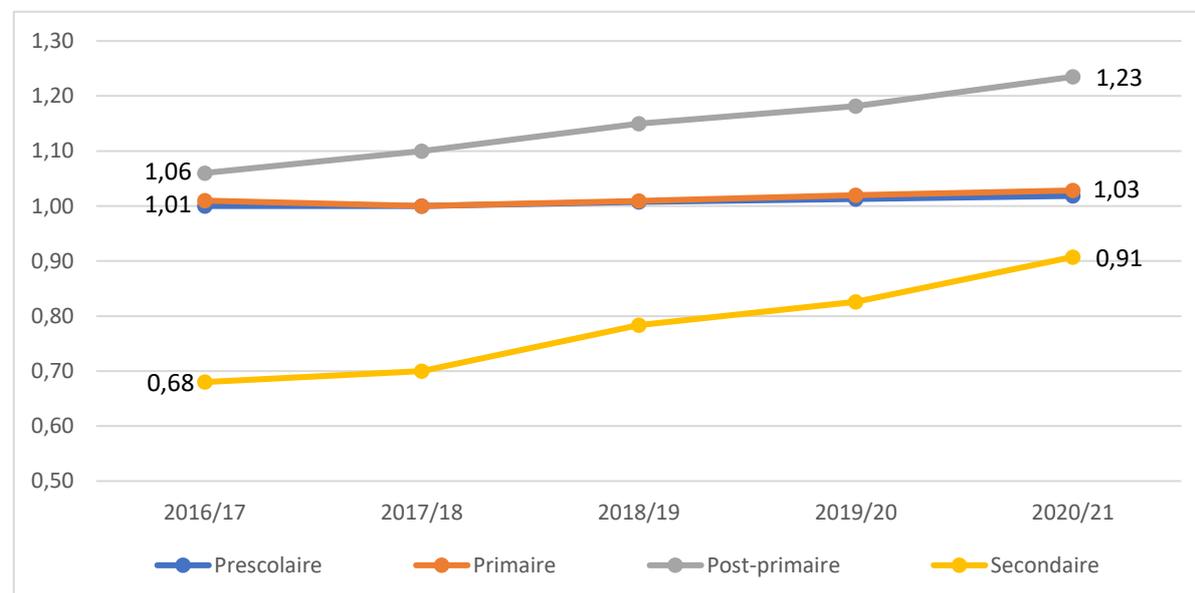
Graphique I-8 : Evolution du taux brut de scolarisation par ordre d'enseignement de 2016/17 à 2020/21



Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2016/17 à 2020/21)

L'évolution de l'indice de parité telle que décrite par le graphique I-9 traduit une situation plus ou moins équitable en matière de participation au préscolaire et au primaire. Au post-primaire la tendance s'est inversée au profit des filles et l'écart s'est renforcé durant la période 2017-2021. Par contre, au secondaire, la participation des filles reste en deçà de celle des garçons durant toute la période. Cependant, on relève une tendance à l'amélioration de la situation.

Graphique I-9 : Evolution de l'indice de parité F/G du TBS par ordre d'enseignement de 2016/17 à 2020/21



Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2016/17 à 2020/21)

I.2.2 Amélioration de la qualité de l'éducation formelle

I.2.2.1 Ratio élèves/classe et ratio élève/maître (auditeurs/encadreurs)

Comme le montre le tableau I-5, le ratio élèves/maitre est en dessous des normes au niveau du préscolaire et du primaire (30 auditeurs par encadreur au préscolaire et 50 élèves par maitre au primaire). Il est de 23 élèves par encadreur au préscolaire et de 46 élèves par maitre au post-primaire en 2020/2021.

Au niveau du post-primaire et du secondaire, l'analyse du ratio élèves/classe montre que les effectifs par groupe pédagogique sont dans l'ensemble acceptables comparés à la norme de 70 élèves par classe au post-primaire et de 60 par classe au secondaire. Dans tous les ordres d'enseignement les ratios élèves par maître et élèves par classe du public sont supérieurs à ceux du privé.

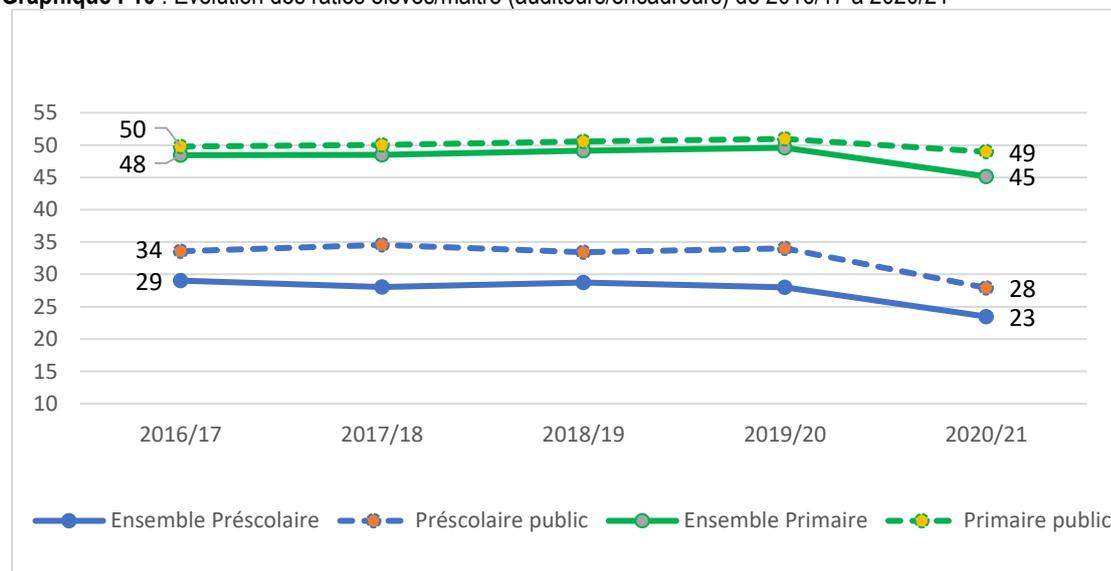
Tableau I-5 : Ratio élèves/classe et ratio élèves/maitre (auditeurs/encadreur) en 2020/21

Ordre d'enseignement	Ratio	Statut			
		Public	Privé	Communautaire	Ensemble
PRESCOLAIRE	Elèves/Classe	44	27	44	31
	Elèves/Maitre	28	21	31	23
PRIMAIRE	Elèves/Classe	50	37	30	46
	Elèves/Maitre	49	36	28	45
POST-PRIMAIRE	Elèves/Classe	58	45	-	52
SECONDAIRE	Elèves/Classe	46	37	-	41

Source : *Annuaire statistiques 2020/2021 du préscolaire, du primaire, et du post-primaire et secondaire*

Le graphique I-10 présente l'évolution du ratio élèves/maitre (ou auditeurs/encadreur). Ce ratio a faiblement évolué entre 2016/17 à 2020/21 dans les deux ordres d'enseignement. Le ratio du public dans les deux ordres est resté au-dessus de celui du privé. Sur la période 2016/17-2020/21, les normes ont été respectées.

Graphique I-10 : Evolution des ratios élèves/maitre (auditeurs/encadreurs) de 2016/17 à 2020/21



Source : *Annuaire statistiques du préscolaire et du primaire (2016/17 à 2020/21)*

1.2.2.2 Taux d'Achèvement

Le tableau I-6 présente le taux d'achèvement au primaire, post-primaire et au secondaire en 2020/2021. Au primaire, on enregistre un taux de 62,4% contre respectivement 36,7% et 20,0% au post-primaire et au secondaire. Les filles achèvent mieux le cycle primaire et le post-primaire que les garçons, soit un indice de parité de 1,18 au primaire et de 1,26 au post-primaire. Par contre, au secondaire, la situation est en faveur des garçons en termes d'achèvement avec un indice de parité de 0,85.

Tableau I-6 : Taux d'achèvement par ordre d'enseignement et indice de parité en 2020/2021

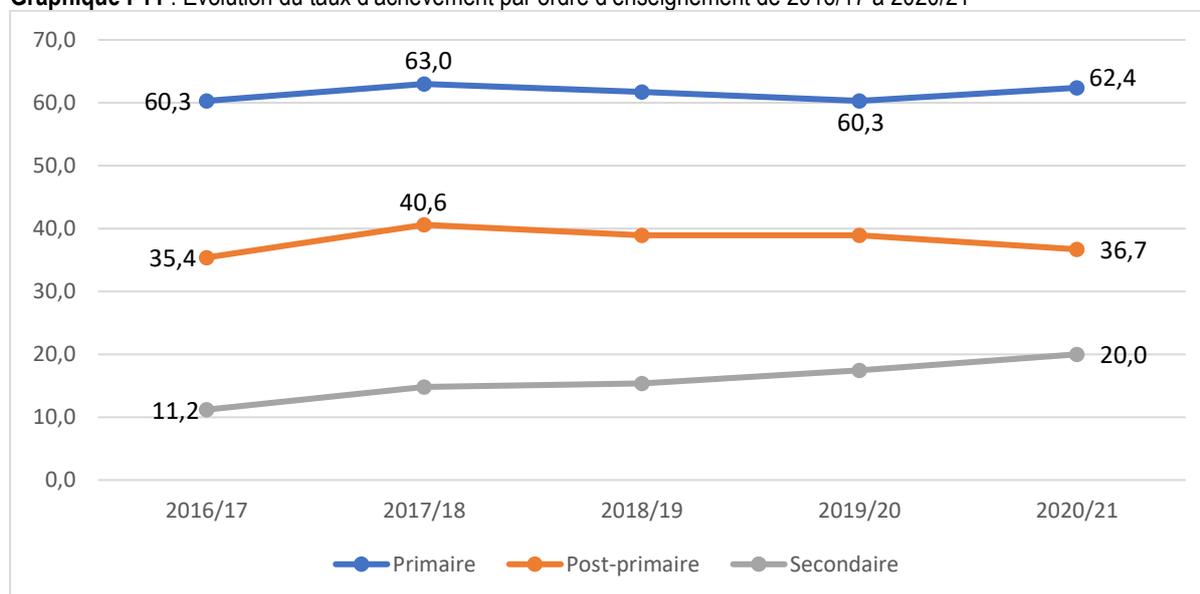
Ordre d'enseignement	Sexe			Indice de parité fille/garçon
	Garçon	Filles	Ensemble	
PRIMAIRE	57,3	67,7	62,4	1,18
POST-PRIMAIRE	32,6	41,1	36,7	1,26
SECONDAIRE	21,6	18,4	20,0	0,85

Source : *annuaire statistiques 2020/21 du primaire et du post-primaire et secondaire*

Le graphique I-11 montre l'évolution du taux d'achèvement dans les différents ordres d'enseignement entre 2016/17 et 2020/21. Durant cette période, on observe une hausse continue du TACH au secondaire

qui est passé de 11,2% en 2016/17 à 20% en 2020/21, soit un gain de 8,8 points de pourcentage. Par contre au post-primaire, le TACH a connu une baisse continue à partir de 2017/2018, en passant de 40,6% à 36,7% en 2021. Au primaire, après une baisse du TACH entre 2018 et 2020, on enregistre une hausse en 2021. Le TACH est passé de 60,3% en 2020 à 62,4% en 2021.

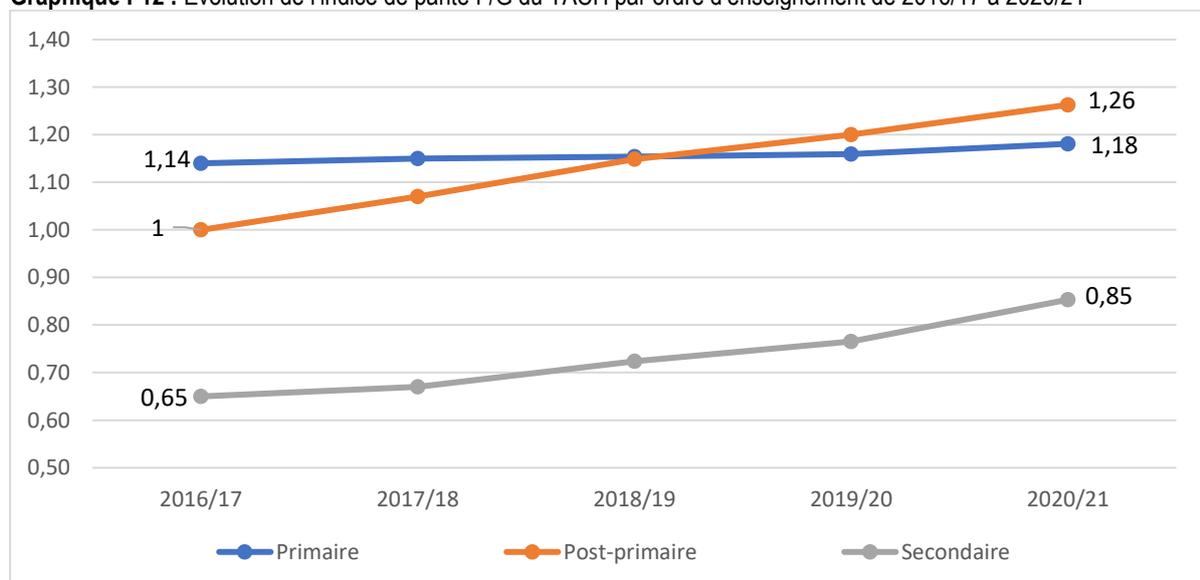
Graphique I-11 : Evolution du taux d'achèvement par ordre d'enseignement de 2016/17 à 2020/21



Source : *Annuaire statistiques du primaire et du post-primaire et secondaire (2016/17 à 2020/21)*

L'évolution de l'indice de parité fille/garçon du taux d'achèvement telle que présentée par le graphique I-12 montre qu'au primaire, les filles ont mieux achevé le cycle que les garçons durant toute la période 2016-2020. Au post-primaire, la situation s'est inversée au profit des filles à partir de 2017/18. Par contre au secondaire, le niveau d'achèvement des filles a toujours été au-dessus de celui des garçons, mais on note une évolution vers l'équité.

Graphique I-12 : Evolution de l'indice de parité F/G du TACH par ordre d'enseignement de 2016/17 à 2020/21



Source : *annuaire statistiques du primaire et du post-primaire et secondaire (2016/17 à 2020/21)*

I.2.2.3 Taux de transition

Selon les données du tableau I-7, le taux de transition du primaire au post-primaire en 2019/20 est de 56% contre une transition de 34,2% entre post-primaire et le secondaire. Au niveau de la transition entre

le primaire et le post-primaire, la parité entre les filles et les garçons est presque atteinte alors qu'au niveau de la transition du post-primaire au secondaire les filles demeurent défavorisées.

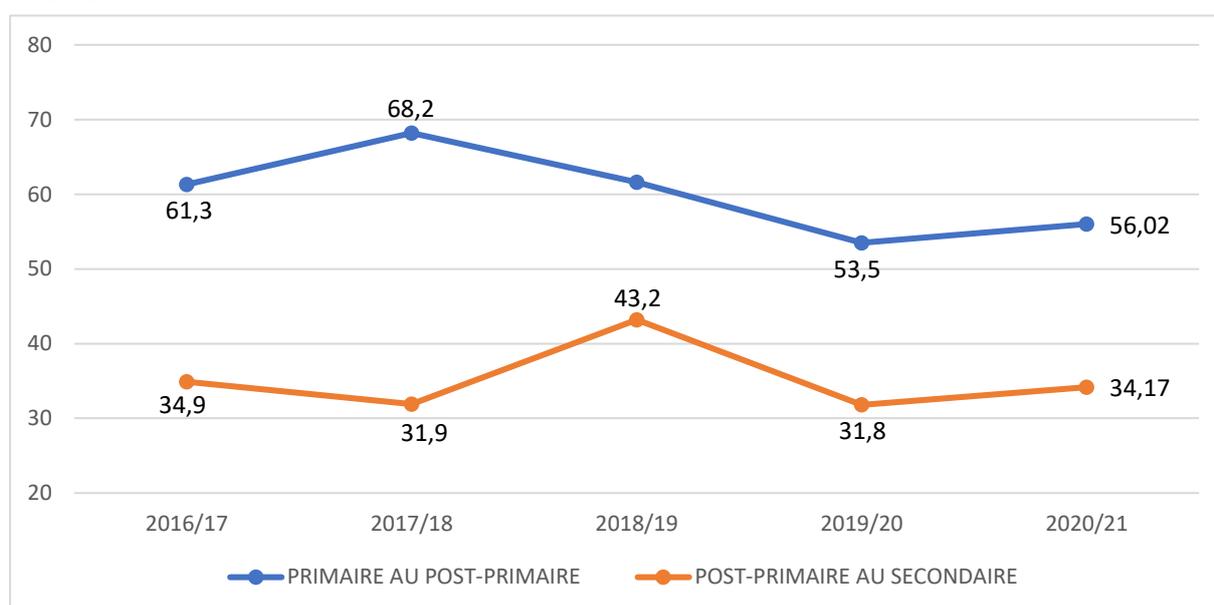
Tableau I-7 : Taux de transition au post-primaire et au secondaire en 2020/21

Ordre d'enseignement	SEXE			Indice de parité fille/garçon
	Garçon	Filles	Ensemble	
PRIMAIRE AU POST-PRIMAIRE	56,6	55,5	56,0	0,98
POST-PRIMAIRE AU SECONDAIRE	37,7	31,1	34,2	0,83

Source : *Annuaire statistiques 2020/21 du primaire et du post-primaire et secondaire*

Le graphique I-13 illustre l'évolution des taux de transition du primaire au post-primaire et du post-primaire au secondaire de 2016/17 à 2020/21. Ces taux ont fluctué sur la période. Celui du primaire au post-primaire a atteint sa valeur maximale en 2017/2018 (68,2%) et sa valeur minimale en 2019/2020 (53,5%). Quant au taux de transition entre le post-primaire et le secondaire, sa valeur maximale a été atteinte en 2018/19 (43,2%) et sa valeur minimale de 31,8% en 2019/20.

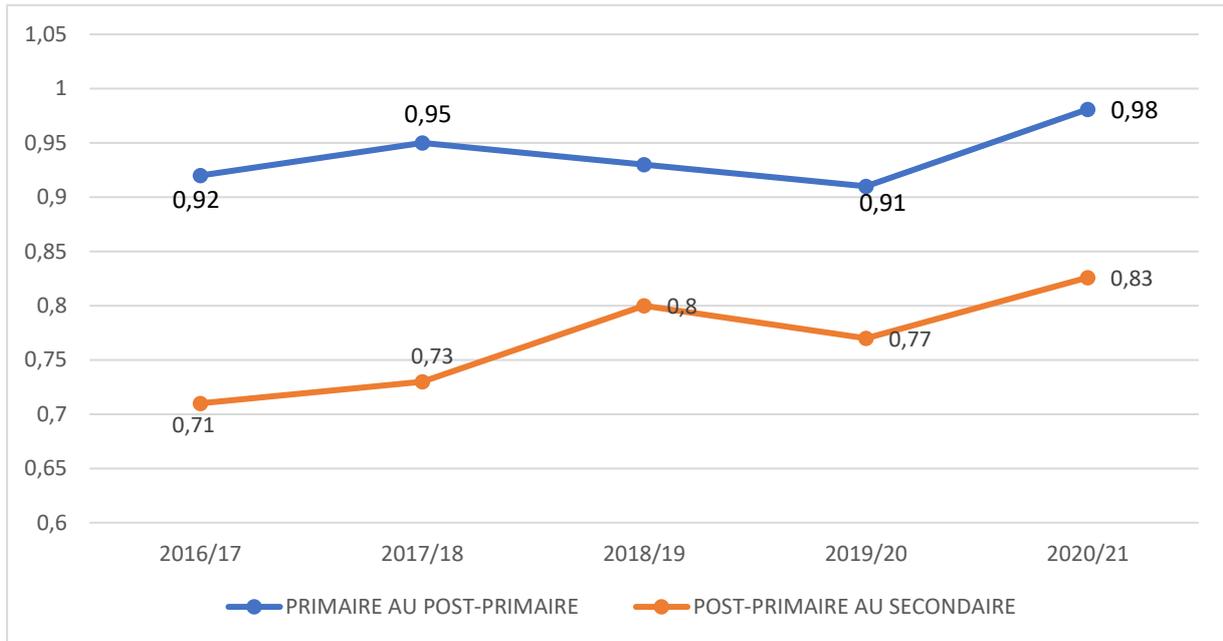
Graphique I-13 : Evolution du taux de transition au post-primaire et au secondaire de 2016/17 à 2020/21



Source : *annuaire statistiques du primaire et du post-primaire et secondaire (2016/17 à 2020/21)*

L'évolution de l'indice de parité fille/garçon du taux de transition (graphique I-14) montre une tendance à la réduction progressive des disparités entre filles et garçons au niveau de la transition entre le post-primaire et le secondaire et une tendance haussière de réduction des disparités au niveau de la transition entre le primaire et le post-primaire où la situation était presque équitable en 2020/21.

Graphique I-14: Evolution de l'indice de parité fille/garçon du taux de transition de 2016/17 à 2020/21

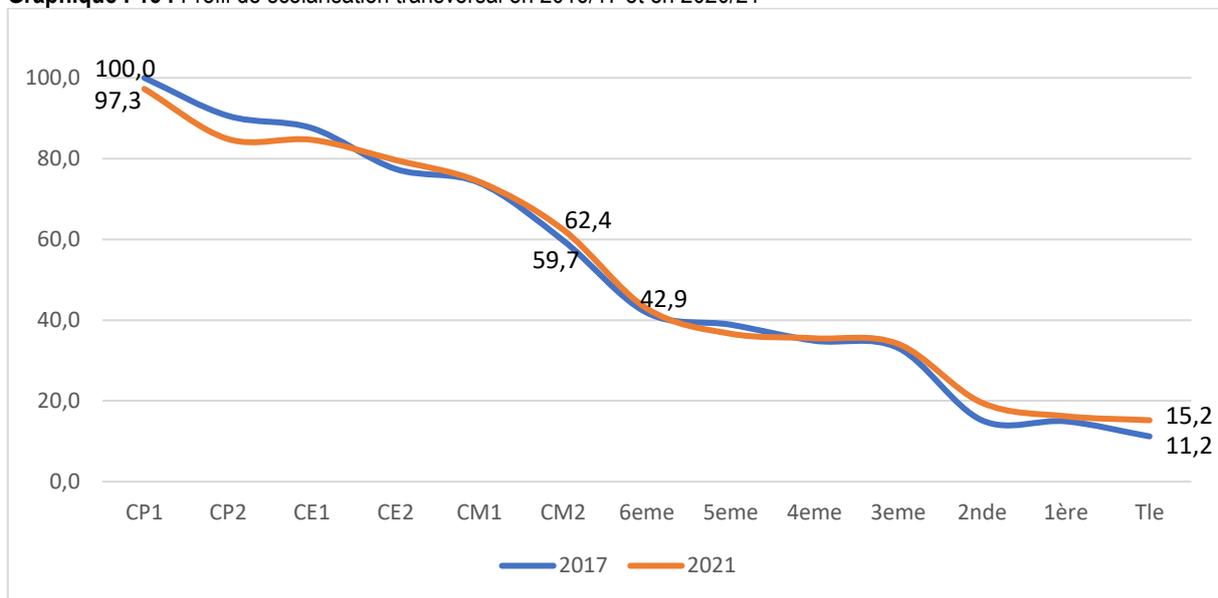


Source : annuaires statistiques du primaire et du post-primaire et secondaire (2016/17 à 2020/21)

1.2.2.4 Profils de scolarisation

Le graphique I-15 présente les profils de scolarisation transversaux du primaire à la fin du secondaire des années scolaires en 2016/17 et en 2020/21. Comme on peut le constater le taux d'accès aux différents niveaux décroît au fur et à mesure qu'on évolue dans le système. Les profils de 2017 et de 2021 sont presque confondus, indiquant que les niveaux d'accès aux différents niveaux des cycles du primaire, du post-primaire et du secondaire sont restés presque identiques en 2016/17 et en 2020/21.

Graphique I-15 : Profil de scolarisation transversal en 2016/17 et en 2020/21

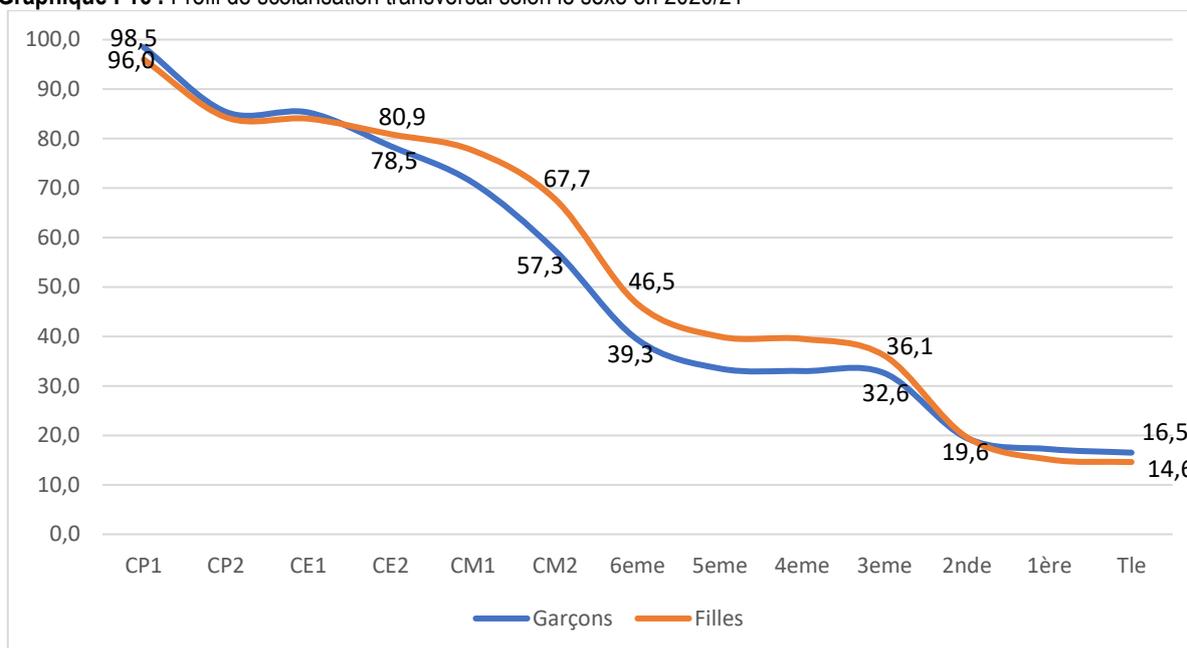


Source : annuaires statistiques du primaire et du post-primaire et secondaire (2016/17 et 2020/21)

Le graphique I-16 fait une comparaison entre le profil de scolarisation transversal de 2020/2021 des filles et celui des garçons. A l'entrée dans le système scolaire (au CP1), les garçons ont plus accès que les filles (leur TBA au CP1 est de 98,5% contre 96,0% pour les filles). Cependant, cette situation va s'inverser à partir de la classe de CM2 (le TBA des filles à ce niveau est de 80,9% contre 78,5% pour les garçons).

Cette situation va se maintenir jusqu'à la fin du post-primaire (en 3^{ème} le TBA des filles est de 36,1% contre 32,6% pour les garçons) pour ensuite se rétablir à partir de la classe de 1^{ère} jusqu'à la fin du cycle secondaire.

Graphique I-16 : Profil de scolarisation transversal selon le sexe en 2020/21



Source : annuaires statistiques 2020/21 du primaire et du post-primaire et secondaire

1.2.2.5 Résultats des examens

Le tableau I-8 présente la situation des taux de réussite aux examens du CEP et du BEPC en 2021. Le taux de succès au CEP est de 60,0% contre un taux de succès de 27,8% au BEPC. Les garçons ont été au cours de cette session plus performants que les filles et ce constat est plus marqué au niveau du BEPC avec un indice de parité de 0,76.

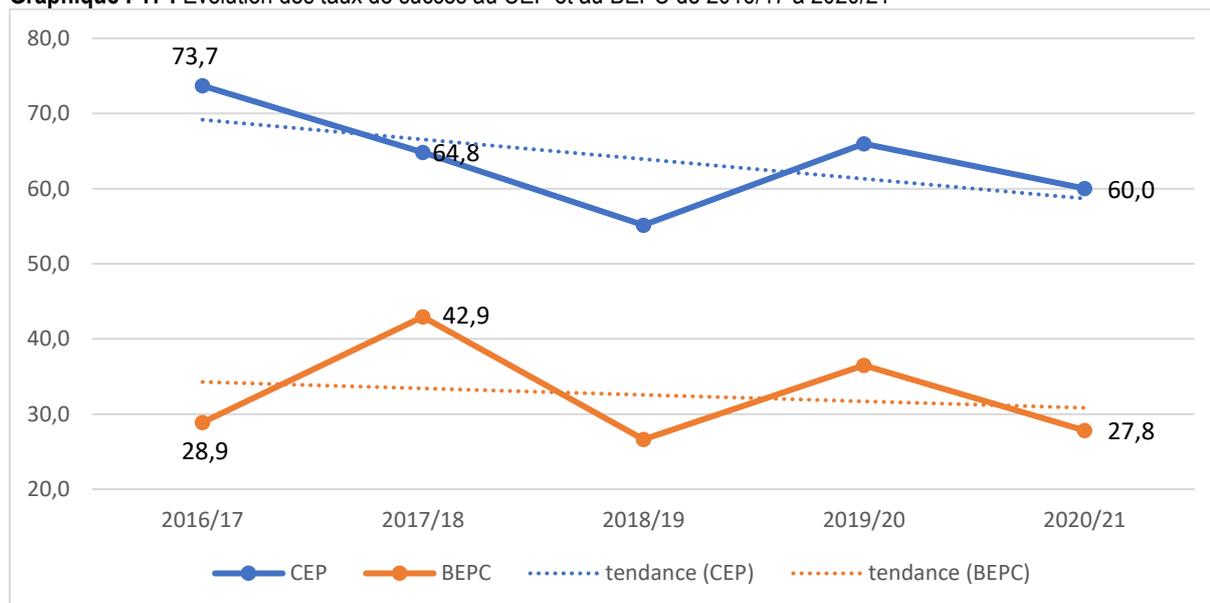
Tableau I-8 : Taux de succès aux examens en 2021

Ordre d'enseignement	Sexe			Indice de parité fille/garçon
	Garçon	Filles	Ensemble	
CEP	62,3	58,2	60,0	0,93
BEPC	32,1	24,4	27,8	0,76

Source : Annuaires statistiques des examens 2021 / DGEC

L'analyse de l'évolution des taux de réussite aux examens scolaires (graphique I-17) montre que le taux a fortement fluctué au cours de la période 2016/17-2020/21 pour les deux catégories d'examens avec une tendance à la baisse. Ainsi, le taux de succès au CEP est passé de 73,7% en 2017 à 60,0% en 2021. Quant à celui du BEPC, il est passé de 28,9% en 2017 à 27,8% en 2021.

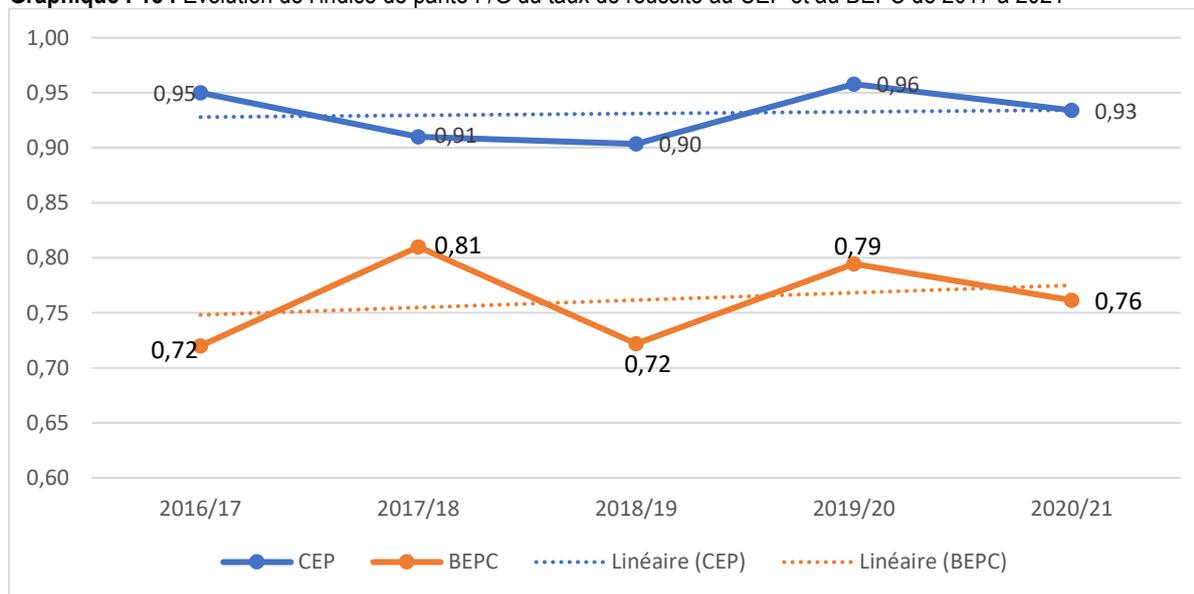
Graphique I-17 : Evolution des taux de succès au CEP et au BEPC de 2016/17 à 2020/21



Source : *Annuaire statistique des examens 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 / DGEC*

L'évolution de l'indice de parité du taux de succès aux examens scolaires (graphique I-18) indique que sur la période entre 2017 et 2021, les filles ont été légèrement moins performantes que les garçons au niveau du CEP. Par contre, au niveau du BEPC, la performance des garçons est restée sensiblement supérieure à celle des filles sur tout le long de la période. On observe une tendance à la réduction des inégalités entre les filles et les garçons en matière de réussite au niveau des deux examens.

Graphique I-18 : Evolution de l'indice de parité F/G du taux de réussite au CEP et au BEPC de 2017 à 2021



Source : *Annuaire statistique des examens 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 / DGEC*

1.2.3 Développement de l'éducation non formelle

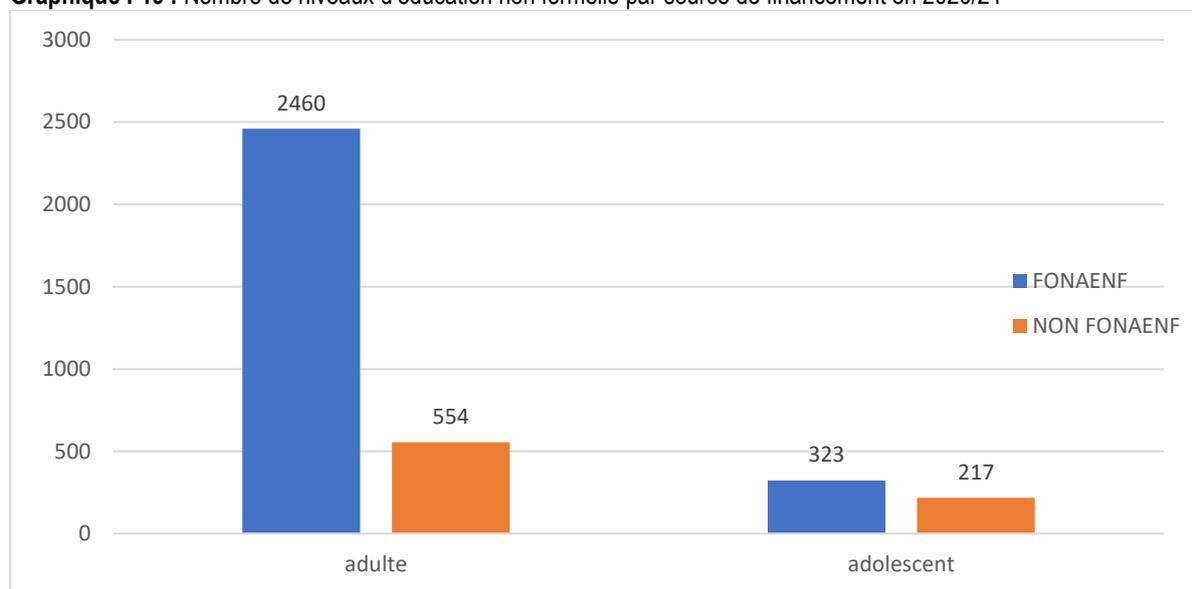
1.2.3.1 Nombre de centres d'éducation non formelle

En 2021, on dénombre au total 485 centres d'ENF des adolescents et 1 885 centres d'ENF des adultes. En termes de niveaux¹, on a au total 540 dans les centres d'ENF pour adolescents et 3 014 dans les centres d'ENF pour adultes.

¹ On entend par niveau un groupe pédagogique.

Le graphique I-19 présente la répartition du nombre de niveaux d'éducation non formelle par type selon la principale source de financement en 2020/21. Le nombre total de niveaux est de 3 554 dont 84,8% de niveaux pour l'ENF des adultes. Au niveau de l'ENF des adultes, 2 460 niveaux ont bénéficié du financement du FONAEF, soit 81,6% des niveaux de centres pour adultes. Au niveau de l'ENF des adolescents, sur un total de 540 niveaux, 323 ont bénéficié du financement du FONAEF, soit 59,8%. Au total, 78,3% des niveaux ont bénéficié du financement du FONAEF.

Graphique I-19 : Nombre de niveaux d'éducation non formelle par source de financement en 2020/21

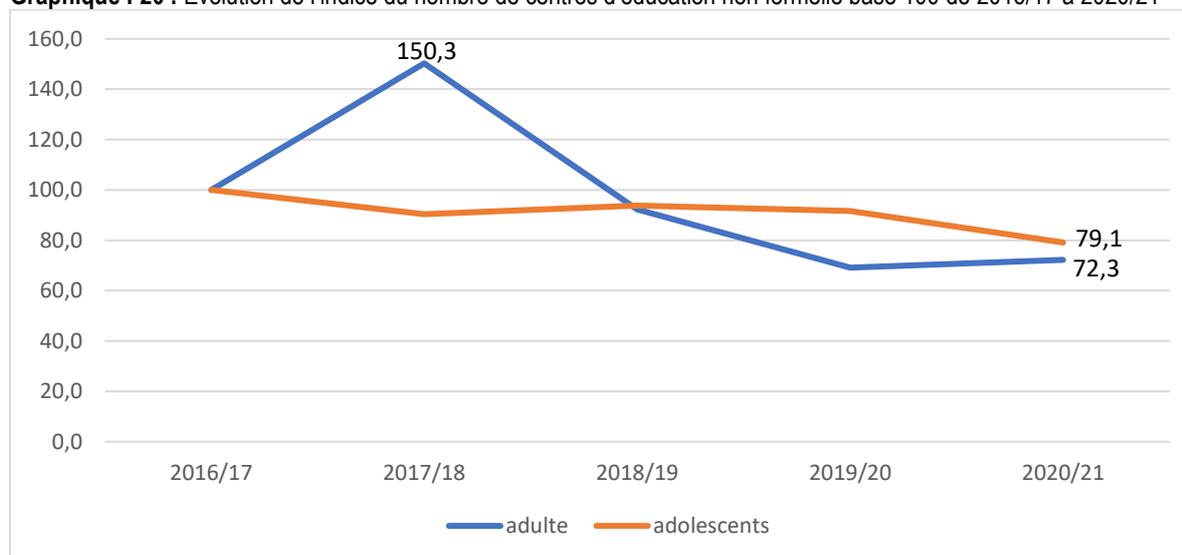


Source annuaire statistique 2020/21 de l'éducation non formelle

Le graphique I-20 illustre l'évolution du nombre de centres d'alphabétisation à travers l'indice base 100 en 2016/2017.

On constate que le nombre de centres a connu une baisse sur la période 2016/17-2020/21. Cependant, au niveau de l'éducation non formelle pour adultes, le nombre de centres a connu une hausse importante entre 2016/17 et 2017/18 (plus de 50%) avant de baisser drastiquement et de manière continue jusqu'en 2019/20. En 2020/21, on note une légère hausse du nombre de centres pour adultes. Au niveau des centres pour adolescents, la baisse s'est faite de manière continue de 2016/17 à 2020/21. Cette baisse est estimée à 27,7% sur toute la période.

Graphique I-20 : Evolution de l'indice du nombre de centres d'éducation non formelle base 100 de 2016/17 à 2020/21

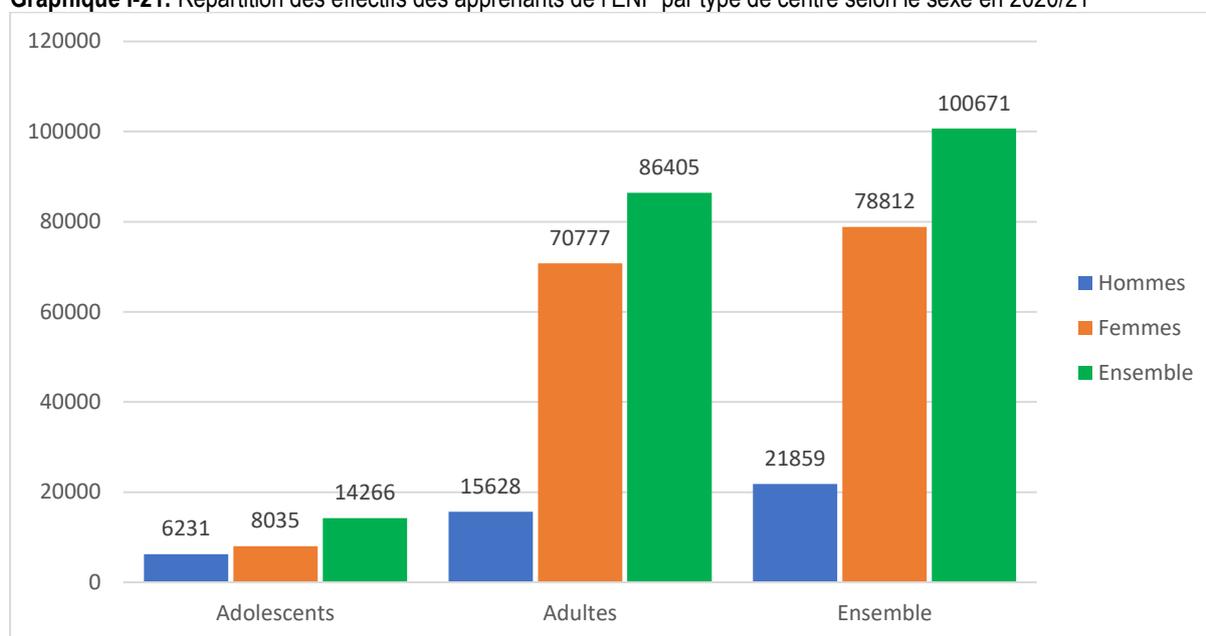


Source : Annales statistiques de l'éducation non formelle (2016/17 à 2020/21)

I.2.3.2 Nombre d'apprenants dans les centres d'éducation non formelle

Le graphique I-21 présente la répartition des apprenants de l'éducation non formelle par type de centre selon le sexe en 2020/21. Sur un total de 100 671 apprenants, les adultes sont au nombre de 86 405 soit 85,8%. Les femmes représentent pour les deux types de centre la part majoritaire, soit 81,9% au niveau des adultes et 56,3% au niveau des adolescents.

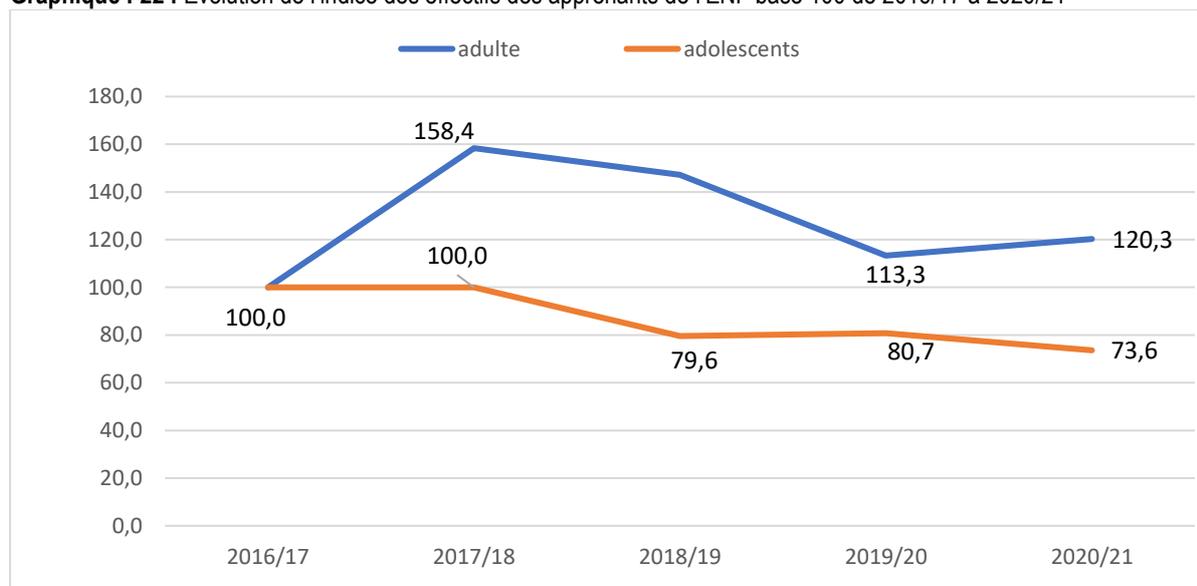
Graphique I-21: Répartition des effectifs des apprenants de l'ENF par type de centre selon le sexe en 2020/21



Source : annuaire statistique 2020/21 de l'ENF

Au regard du graphique I-22, il est constaté qu'au cours de la période 2016/17-2020/21 les effectifs des apprenants des centres d'éducation non formelle ont connu une évolution en dents de scie et ceux dans les deux types d'ENF (adultes et adolescents). Au cours de cette période, les effectifs ont connu globalement une hausse au niveau de l'ENF des adultes (20,3%) et une baisse au niveau de l'ENF des adolescents (26,4%).

Graphique I-22 : Evolution de l'indice des effectifs des apprenants de l'ENF base 100 de 2016/17 à 2020/21

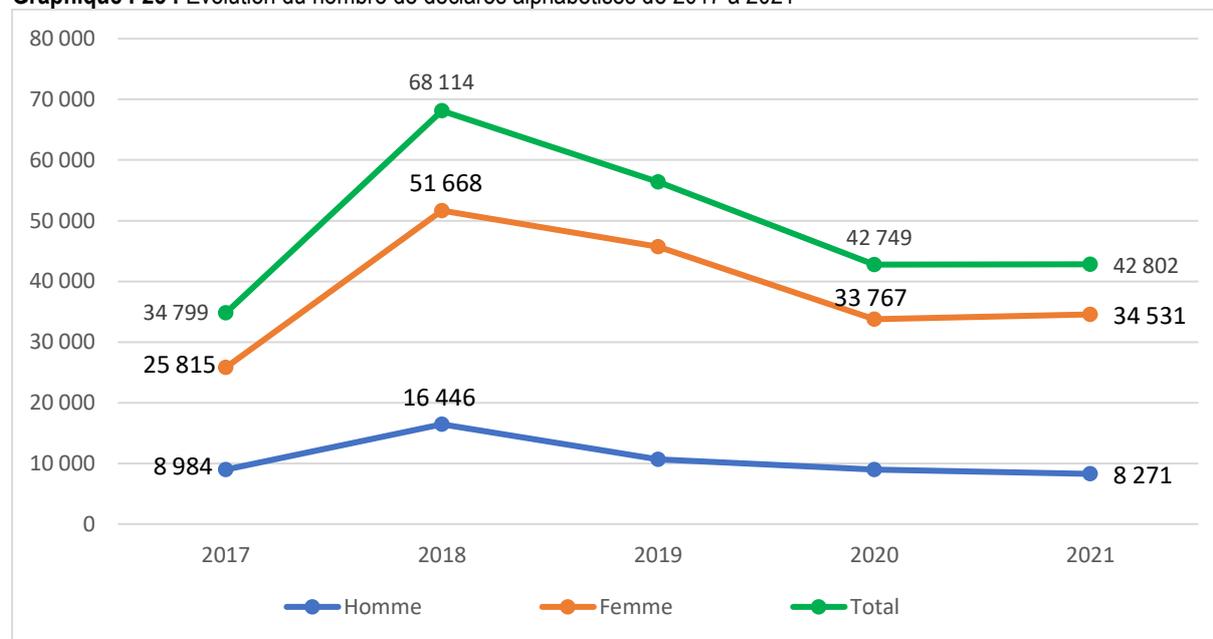


Source : Annales statistiques de l'éducation non formelle (2016/17 à 2020/21)

1.2.3.3 Nombre de déclarés alphabétisés

Comme l'illustre le graphique I-23, en 2021, le nombre total de déclarés alphabétisés est de 42 802 dont 80,7% de femmes. Entre 2017 et 2018, le nombre de déclarés alphabétisés a connu une hausse fulgurante passant de 34 799 à 68 114 soit une hausse de 95,7%. Cependant le nombre de déclarés alphabétisés a par la suite connu une décroissance importante entre 2018 et 2021. En trois années d'intervalle, le nombre de déclarés alphabétisés a connu une baisse de plus de 37,2%. Cette baisse est plus remarquable chez les hommes (49,7%).

Graphique I-23 : Evolution du nombre de déclarés alphabétisés de 2017 à 2021



Source : Annuaire statistiques de l'ENF 2017 à 2020

1.2.4 Education en situation d'urgence

1.2.4.1 Situation des écoles fermées en 2021

Dans le rapport statistique mensuel de données d'Education en Situation d'Urgence du 31 octobre 2021, on dénombre au total 2 877 établissements fermés dont 2 266 écoles primaires (78,8%) et 567 établissements post-primaires et secondaires (19,7%). Le nombre d'élèves affectés est de 344 363 dont 46,4% de filles. Les élèves du primaire représentent plus de 76% des élèves affectés. Ces nombreuses fermetures ont aussi affecté 9 221 enseignants. Ces informations sont contenues dans le tableau I-9.

Tableau I-9 : Nombre d'établissements fermés, d'élèves et d'enseignants affectés

Ordre d'enseignement	Nombre d'établissements fermés	Nombre d'élèves affectés			Nombre d'enseignants affectés		
		G	F	T	H	F	T
Pré-scolaire	44	175	197	372	8	7	15
Primaire	2 266	139 887	124 537	264 424	5 795	2 851	8 646
Post-primaire et secondaire	567	44 550	35 017	79 567	283	277	560
TOTAL	2 877	184 612	159 751	344 363	6 086	3 135	9 221

Source : Rapport d'activités 2021/ ST-ESU

1.2.4.2 Situation des réouvertures

Dans le rapport statistique mensuel de données d'Education en Situation d'Urgence du 31 octobre 2021, on dénombre au total 153 établissements ouverts comme l'illustre le tableau I-10. Les écoles primaires rouvertes représentaient plus de 86,9% des établissements rouverts et les établissements post-primaires

et secondaires 11,8%. Cela a permis à 27 470 élèves de reprendre les cours dont 25 031 du primaire. Au total 831 enseignants ont été concernés par ces réouvertures dont 86,4% d'enseignants du primaire.

Tableau I-10 : Nombre d'établissements réouverts, d'élèves et d'enseignants concernés

Ordre d'enseignement	Nombre d'établissements rouverts	Nombre d'élèves concernés			Nombre d'enseignants affectés		
		G	F	T	H	F	T
Précolaire	2	60	65	125	4	1	5
Primaire	133	13 458	11 573	25 031	490	228	718
Post-primaire et secondaire	18	1 123	1 191	2 314	58	50	108
TOTAL	153	14641	12 829	27 470	552	279	831

Source : Rapport d'activités 2021/ ST-ESU

I.3 Performance globale du PDSEB en 2021

L'analyse de l'évolution des indicateurs inscrits dans le cadre des objectifs stratégiques (OS) du PDSEB montre des écarts importants entre les cibles visées et les résultats réellement atteints.

I.3.1 Au niveau de l'offre d'éducation et des inégalités d'accès

Pour l'atteinte de cet objectif stratégique « **Accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation de base et réduire les inégalités de toutes sortes** », le PDSEB s'est fixé un certain nombre de cibles par ordre d'enseignement (préscolaire, primaire, et post-primaire).

Tableau I-11 : Synthèse des cibles et leurs valeurs réelles du PDSEB de 2011/12 à 2020/21

Niveau	Indicateurs objectivement vérifiable	Valeur de référence	Prévision			Valeurs réelles						Source de vérification
		2011/12	2014/15	2020/21	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	
Précolaire	Nombre d'inscrits au préscolaire	59 533	216 571	512 146	73 081	55 003	67 733	81 931	105 485	124 006	130 411	Annuaire statistiques du préscolaire
	Taux de préscolarisation	3,5%	11,5%	25,0%	3,5%	2,9%	3,5%	4,1%	5,2%	6,0%	6,2%	
Primaire	TBA au primaire	88,3%	100,0%	110,0%	98,8%	100,1%	102,6%	104,8%	98,0%	94,9%	97,3%	Annuaire statistiques du primaire
	TBS au primaire	79,6%	95,8%	106,3%	83,7%	86,1%	88,5%	90,7%	88,8%	86,6%	86,1%	
	Taux de transition du primaire au post-primaire	51,4%	93,2%	95,0%	66,9%	65,8%	61,3%	68,2%	61,6%	53,5%	56,0%	
Post-primaire	TBA au post-primaire	35,7%	67,3%	95,0%	49,6%	44,5%	41,8%	49,9%	45,7%	40,3%	42,9%	Annuaire statistiques du post-primaire et secondaire
	TBS au post-primaire	34,9%	47,8%	70,8%	44,9%	46,6%	49,0%	52,0%	50,5%	49,3%	47,3%	

Source : Annuaire statistiques du préscolaire, du primaire, du post-primaire et secondaire (2011/12 à 2020/21)

Au niveau du préscolaire, il est question de porter le nombre d'inscrits de 59 533 en 2012 à 216 571 en 2015 puis à 512 146 en 2021 et le taux de préscolarisation de 3,5% en 2012 à 11,5% en 2015 puis 25% en 2021.

En 2015, le nombre d'inscrits au préscolaire n'était que de 73 081 soit un écart de 143 490 par rapport à la cible fixée en 2015. Le taux de préscolarisation était de 3,5% contre une cible de 11,5% inscrit dans le PDSEB.

En 2021, on enregistre un effectif de 130 411 pour une prévision de 512 146, soit un écart de 381 735.

Sur la période 2012-2021, les effectifs au préscolaire se sont accru à un rythme annuel moyen de 9,1%. Ce qui a permis de faire passer le taux de préscolarisation de 3,5% en 2011/12 à 6,2% en 2020/21.

Au primaire, le PDSEB s'est fixé pour objectifs en matière d'accès, de faire passer le TBA de 88,3% en 2012 à 100% en 2015 et à 110% en 2021, au niveau de la participation de faire passer de TBS de 79,6% en 2012 à 95,80% en 2015 et à 106,3% en 2021 et enfin de faire passer le taux de transition du primaire au post-primaire de 51,4% en 2012 à 93,2% en 2015 puis à 95% en 2021. Dans cet ordre d'enseignement le résultat qui satisfait est celui de l'accès où on relève un TBA de 98,8% en 2015 pour une cible de 100,0%. Cependant, le TBA s'est par la suite réduit du fait de la crise sécuritaire qui secoue le pays depuis 2016 entraînant la fermeture de nombreux établissements scolaires. En 2021, il est estimé sur la base des valeurs réelles à 97,3% pour une cible prévue de 110% soit un retard de 12,7 points de pourcentage

par rapport à la prévision du PDSEB. Au niveau de la participation, la valeur réelle du TBS est de 83,7% en 2014/15 et de 86,1% en 2020/21 traduisant la non-atteinte de objectifs. Enfin, le taux de transition qui était de 66,9% en 2015 est passé à 56% en 2021. L'écart par rapport à la cible du PDSEB du taux de transition est estimé à 39 points de pourcentage en 2021.

Au post-primaire, les cibles que le PDSEB s'est fixés dans le cadre du présent objectif stratégique porte sur l'accès et la participation. Ainsi, au niveau de l'accès, il s'agit de faire passer le TBA en 6^{ème} de 35,7% en 2012 à 67,30% en 2015 et à 95% 2021 et au niveau de la participation il est question de faire passer le TBS de 34,9% en 2012 à 47,8% en 2015 et à 70,8% en 2021.

En ce qui concerne le TBA, en 2014/15, il est estimé à 49,6% soit un retard de 17,7 points de pourcentage par rapport à l'objectif du PDSEB. En 2021, le TBA est de 42,9% contre une cible de 95% soit un écart de 52,1 points de pourcentage par rapport à l'objectif fixé dans le PDSEB.

En ce qui concerne le TBS, en 2014/15, on l'estime à 44,9% contre une cible de 47,8%, soit un écart de 2,9 points de pourcentage. En 2020/21, où la cible est de 70,8%, on enregistre un TBS de 47,3%, soit un retard de 23,5 points de pourcentage.

I.3.2 Au niveau de la qualité des apprentissages

Les indicateurs utilisés pour appréhender le niveau d'atteinte de l'objectif stratégique « **Améliorer la qualité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'éducation de base formelle** » portent essentiellement sur le primaire. Le PDSEB ambitionne de faire passer le taux d'achèvement (TAP) au primaire de 51% en 2012 à 75,1% en 2015 et à 100% en 2021, et de porter le taux de réussite au CEP de 65,7% en 2012 à 76,1% en 2015 et à 100% en 2021.

Tableau I-12 : Synthèse des cibles et leurs valeurs réelles du PDSEB de 2011/12 à 2020/21

Niveau	Indicateurs objectivement vérifiable	Valeur de référence	Prévision		Valeurs réelles						Source de vérification	
		2011/12	2014/2015	2020/21	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20		2020/21
Primaire	Taux d'achèvement au primaire	55,1%	75,1%	100,0%	58,4%	58,2%	60,3%	63,0%	61,7%	60,3%	60,0%	Annuaire statistiques du primaire
	Taux de réussite au CEP	65,2%	76,1%	100,0%	73,5%	62,1%	73,7%	65,8%	55,2%	66,0%	62,4%	

Source : *Annuaire statistiques du primaire (2011/12 à 2020/21)*

En 2015, le taux d'achèvement au primaire est de 58,4%, soit un écart en moins de 16,7 points de pourcentage par rapport à la cible du PDSEB. Le taux de réussite au CEP quant à lui est de 73,5%, soit un écart de 2,6 points de pourcentage par rapport à la cible. Enfin, on relève au cours de cette année, un taux de transition de 66,9% soit un écart en moins de 26,3 points de pourcentage par rapport à la cible du PDSEB.

Cette situation va s'accroître dans le temps car en 2021, le niveau des indicateurs est inférieur aux valeurs de 2015. Au cours de cette année, le taux d'achèvement au primaire a rechuté à 60% créant ainsi un écart important par rapport à la cible fixée par le PDSEB (40 points de pourcentage). Le taux de réussite au CEP quant à lui est de 62,4% soit une baisse de 11,1 points de pourcentage par rapport à sa valeur de 2015 créant ainsi un écart de 37,6 points de pourcentage par rapport à la cible du PDSEB.

I.3.3 Au niveau de l'ENF

Les indicateurs utilisés pour appréhender le niveau d'atteinte de l'objectif stratégique « **Alphabétiser et former prioritairement les jeunes de 15-24 ans arrivant sur le marché du travail, conformément aux orientations de la SCADD afin de contribuer d'une part, à porter le taux d'alphabétisation à 60% en 2015 (PRONAA) dont 60% de femmes et 75% en 2020 dont 60% de femmes et d'autre part, accroître le niveau de qualification des jeunes** » sont le nombre d'enfants hors de tout système scolaire, le taux d'alphabétisation et le taux de promotion AI/FCB.

L'objectif stratégique consiste à faire en sorte qu'en 2021 il n'existe plus d'enfants en dehors du système scolaire en faisant passer leur nombre de 775 450 à 61 889 en 2015 et à 0 en 2021, d'améliorer le taux d'alphabétisation en le portant de 28% en 2011 à 75% en 2021 et d'améliorer le taux de promotion de l'ENF.

Tableau I-13 : Synthèse des cibles et leurs valeurs réelles du PDSEB de 2011/12 à 2020/21

Indicateurs objectivement vérifiable	Valeur de référence	Prévision			Valeurs réelles						Source de vérification
		2011/12	2014/2015	2020/21	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/2019	2019/2020	
Nombre d'enfants hors de tout système scolaire	775 450	61889	ND	1 257 555	1 415 349	1 414 086	1 329 124	1 453 734	1 549 832	1 641 447	Projections démographiques et annuaires statistiques du MENAPLN
Taux d'alphabétisation	28,0%	60,0%	75,0%	34,5%	-	-	39,3%	-	-	-	
Taux promotion AI/FCB	86,0%	90,0%	96,0%	91,6%	92,3%	93,5%	93,8%	92,4%	91,6%	94,9%	

Source : Annuaires statistiques de l'ENF (2011/12 à 2020/21)

I.4 Etat de mise en œuvre des indicateurs de la part variable de l'allocation PME

Les modalités de financement du PME incluent une part fixe (70%) et une part variable (60%). Le décaissement de la part variable est conditionné par l'atteinte des cibles d'indicateurs principaux et d'indicateurs secondaires ou intermédiaires préalablement définis dans les domaines de l'efficience, de l'équité et des acquis des apprentissages scolaires.

Le tableau en annexe 4 présente l'ensemble des indicateurs de la part variable, leurs cibles et les valeurs de référence.

Tableau I-14 : récapitulatif des indicateurs de décaissement des parts variables des ressources du PME par domaine

Domaine	Indicateurs	Cibles			
		2019	2020	2021	2022
Équité	IFR : Le taux d'accroissement annuel des effectifs scolarisés au primaire <ul style="list-style-type: none"> dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre-Nord et du Sud-Ouest ; dans les régions de l'Est et du Sahel. 	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
	IIP a: Nombre de salles de classe fonctionnelles supplémentaires du public dans les 4 régions : Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord et Sud-Ouest aux rentrées scolaires 2020, 2021 et 2022 (offre d'éducation) ;	198	372	380	389
	IIP b: Nombre de communes (y inclus ses partenaires) des régions Est et Sahel ayant exécuté des actions concrètes pour l'inscription et le maintien des enfants à l'école primaire, y compris des réponses en situation d'urgence (demande d'éducation).	0	30	50	50
Acquis des apprentissages	IFR: % d'enseignants de CP1-CP2 formés appliquant dans leur classe au moins 75 % des recommandations liées aux formations continues auxquelles ils ont participé.		ND	70%	80%
	IIP a: Pourcentage (%) d'enseignants de CP1-CP2 ayant reçu au moins 15 jours de formation continue présentielle en 2 ans, dans le cadre de la nouvelle stratégie de formation continue.	ND	90%	90%	90%
	IIP b: Pourcentage (%) des enseignants de CP1 et CP2 ayant reçu chaque année scolaire au moins 4 visites d'appui pédagogique de la part d'un encadreur pédagogique (CPI, IEPD, IP) formé aux nouvelles démarches de renforcement des pratiques pédagogiques et 8 visites d'appui pédagogique de la part du directeur d'école.	ND	70%	85%	90%

Domaine	Indicateurs	Cibles			
		2019	2020	2021	2022
Efficience	IFR: Part des dépenses de fonctionnement des directions centrales dans le budget général et le CAST hors salaire	12,0%	11,5%	11,0%	10,5%
	IIP: Part des dépenses réalisées au profit de la formation continue dans le budget général et le CAST hors salaire	3,0%	4,0%	5,5%	7,5%

Source : extrait de la requête du Burkina Faso au PME concernant l'allocation complémentaire, avril 2019.

Chaque année, les décaissements des montants de la part variable de l'allocation du PME sont indexés à l'atteinte des cibles des indicateurs retenus par domaine. La situation de ces indicateurs par domaine se présente comme suit :

I.4.1 Au titre du domaine de l'efficience

Tableau I-15 : répartition des ressources du CAST/FSDEB par grands postes de dépenses

Rubrique	Montants alloués (en milliers de francs CFA)
Investissements	4 447 132
Dépenses de transferts courants	3 765 133
Dépenses d'acquisition de biens et services (ABS)	2 011 663
<i>Dépenses courantes à exécuter par les régions (EPPNF)</i>	<i>1 500 000</i>
Total du CAST 2021	10 223 928

Source : LFI 2021

Tableau I-16 : niveau de réalisation de l'IFR du domaine de l'efficience en 2021

Rubriques	Montant en millier de FCFA
Toutes les dépenses (classes 2 et 6) du MENAPLN du budget général et du CAST/FSDEB hors les charges de personnels (article 66) au dénominateur	100 336 099
Toutes les dépenses d'acquisitions de biens et services (classe 6) des structures centrales du budget général et du CAST/FSDEB au numérateur	8 096 380
Part des dépenses de fonctionnement des directions centrales dans le budget général et le CAST hors salaire	8,07%

Source : LFI 2021

En 2021, le niveau de réalisation de l'IFR du domaine de l'efficience en 2021 est atteint. En effet, la part des dépenses de fonctionnement des directions centrales dans le budget général et le CAST/FSDEB hors salaire s'établit à 8,07% pour une prévision de seuil maximal de 11%.

Tableau I-17 : niveau de réalisation de l'IIP du domaine d'efficience en 2021

Rubriques	2021
Toutes les dépenses (classes 2 et 6) du MENAPLN du budget général et du CAST/FSDEB hors les charges de personnels (article 66) au dénominateur.	100 336 099
Toutes les dépenses réalisées au profit de la formation continue (incluant les dépenses d'encadrement pédagogique) dans le budget général et le CAST hors salaire de toutes les structures du MENAPLN au numérateur	6 458 005
<i>Part des dépenses réalisées au profit de la formation continue dans le budget général et le CAST hors salaire</i>	<i>6,44%</i>

Source : extrait du PA2022 du MENAPLN

En 2021, le niveau de réalisation de l'IIP du domaine d'efficience s'établit à 6,44% pour une prévision de 5,5%. L'atteinte de cette cible témoigne des efforts fournis par le ministère pour assurer la formation continue au profit du personnel enseignant.

I.4.2 Au titre du domaine de l'équité

Trois indicateurs ont été retenus dans le domaine de l'équité². Il est présenté ci-après le bilan des deux indicateurs dont l'atteinte conditionnait des décaissements du PME. Ces indicateurs ambitionnaient de réduire les disparités d'offre éducative, notamment par le biais des constructions des salles de classes additionnelles dans les 6 régions prioritaires, avec des taux bruts de scolarisation qui étaient en-dessous de la moyenne nationale. Ces deux indicateurs sont assortis de cibles comme indiqué dans le tableau I-18.

Tableau I-18 : rappel des indicateurs et des cibles de l'équité.

Indicateurs	Cibles			
	2019	2020	2021	2022
IFR : Le taux d'accroissement annuel des effectifs scolarisés au primaire <ul style="list-style-type: none">• dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre-Nord et du Sud-Ouest ;• dans les régions de l'Est et du Sahel.	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
	0%	0%	3,5%	3,5%
IIP a : Nombre de salles de classe fonctionnelles supplémentaires du public dans les 4 régions : Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord et Sud-Ouest aux rentrées scolaires 2020, 2021 et 2022 (offre d'éducation).	198	372	380	389

Source : annuaire statistiques des années concernées et calcul des auteurs.

❖ État des lieux de l'indicateur final de résultat (IFR)

En 2019, l'objectif d'un accroissement des effectifs de 6% pour les 4 régions (Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord et Sud-Ouest) n'a pas été atteint et la moyenne des régions n'a été que de 3,8% - soit 2,2% en moins que le résultat escompté. En 2020, la situation s'est encore détériorée avec une baisse des effectifs de l'ordre de 6% dans ces mêmes régions, attribuable à la dégradation sécuritaire rapide des régions du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun. Elles enregistrent respectivement une baisse des effectifs de 15% et 7,6%. En 2021, l'insécurité a gagné les régions des Cascades et du Sud-Ouest jusqu'alors peu touchées. Elles enregistraient en 2020, une hausse des effectifs respectivement de 5,3% et 5,9% contre 3,1% et 2,6% en 2021. Dans les régions de l'Est et du Sahel, l'objectif de stabiliser les effectifs (0%) en 2019 et 2020 n'a pas été atteint. Ils ont baissé de 19,5% à cause d'une situation sécuritaire qui n'a cessé de se dégrader fortement dès 2019.

La persistance de l'insécurité depuis 2020 dans les régions de l'Est et de la Boucle du Mouhoun laisse supposer une évolution défavorable des effectifs à partir de 2021. La région du Centre Nord, quant à elle, fait face à un flux historique de déplacés internes avec une majorité d'enfants dont la prise en charge éducative devient une nouvelle priorité. Dans la Boucle du Mouhoun, on enregistre 589 établissements scolaires fermés affectant 115 392 élèves et dans le Centre-Nord 313 établissements fermés affectant 40 925 élèves³ au 31 décembre 2021.

² Un indicateur final de résultat, deux indicateurs du processus. Pour rappel, par sa demande de révision de mois de juin 2021 (n° 21-1170), le MENAPLN sollicite l'abandon du 2^e indicateur du processus « Nombre de communes des régions Est et Sahel ayant exécuté des actions concrètes pour l'inscription et le maintien des enfants à l'école primaire y compris des réponses en situation d'urgence (demande d'éducation) », sans indicent financier, et désormais considérés impertinents.

³. Rapport statistique mensuel de données d'éducation en situation d'urgence MENAPLN – ST ESU – février 2022.

Devant ces constats, le MENAPLN a acquis la certitude que les indicateurs étaient désormais inatteignables. Il a ensuite activé les clauses de sauvegarde⁴. Afin de pouvoir les appliquer, les variations par région ont été calculées et présentées dans le tableau I-19⁵ :

Tableau I-19 : Variation des effectifs des 6 régions prioritaires retenues

Régions	Nombre communes exclues	Effectif-2019	Effectif-2020	Variation 2019-2020
Boucle du Mouhoun	10	279 747	279 040	-0,3%
Cascades	0	127 403	134 120	5,3%
Centre-nord	9	194 001	206 129	6,3%
Sud-ouest	0	127 935	135 495	5,9%
Total 4 régions	19	729 086	754 784	3,5%
Est	13	139 922	141 492	1,1%
Sahel	22	29 290	31 324	6,9%
Total Est et Sahel	35	169 212	172 816	2,1%
Total 6 régions	54	898 298	927 600	3,3%
Ensemble national	61	2 970 394	3 086 259	3,9%

Source : calcul sur la base des données des annuaires statistiques du primaire des années concernées

On note que sur un total de 173 communes que comptent les 6 régions prioritaires, 54 sont exclues du calcul compte tenu du fait qu'au moins un tiers de la population scolarisée est directement affectée par les questions de sécurité. Ce qui représente 31,21% de communes exclues. Parmi ces communes exclues, 35 relèvent des régions de l'Est et du Sahel qui comptent 53 communes.

En considérant les communes exclues, les 6 régions ont enregistré, entre 2019 et 2020, un accroissement des effectifs des élèves de l'ordre de 3,3% contre 3,9% au niveau national.

Ce qui représente 898 298 et 927 600 élèves enregistrés respectivement en 2019 et 2020 au primaire dans les 6 régions.

La fermeture des écoles a touché 121 087 élèves du primaire dans les six régions dont 29 261 élèves dans les quatre régions contre 139 849 élèves au plan national en 2020, sur un total de 3 240 347 élèves du primaire.

Les effectifs des 4 régions (Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord et Sud-Ouest) enregistrés en 2019 et 2020 indiquent que la cible n'est pas atteinte malgré l'activation de la première clause de sauvegarde.

En activant la deuxième clause de sauvegarde, la situation des communes exclues par région est présentée dans le tableau I-20.

Tableau I-20: situation des communes exclues par région

Région	Nombre total de communes	Nombre de communes exclues	% d'exclusion
Boucle du Mouhoun	47	10	21%
Cascades	17	0	0%

⁴a) « Les communes où au moins un tiers de la population scolarisée est directement affectée par les questions de sécurité sont sorties du calcul de l'indicateur de résultat et de l'indicateur de processus (a) de la région concernée ». b) « Les régions où au moins un tiers des communes sont dans le cas de l'alinéa précédent, sont sorties du calcul de l'indicateur de résultat et de l'indicateur de processus (a) ». La variation des effectifs des 6 régions prioritaires retenues en activant la première clause de sauvegarde est présentée dans le tableau 2.

⁵ Il s'agit des variations des effectifs par région une fois soustrait les effectifs des communes exclus du calcul

Centre-Nord	28	9	32%
Est	27	13	48%
Sahel	26	22	85%
Sud-Ouest	28	0	0%
Total	173	54	31,21%

Source : calcul sur la base des données des annuaires statistiques du primaire des années concernées

L'analyse des données indique que l'activation de la seconde clause permet de sortir du calcul les régions dont les scores auraient pu améliorer la valeur de l'indicateur sans pour autant atteindre la cible. En conséquence, l'activation de cette deuxième clause n'inverse pas le résultat final, l'indicateur n'est pas atteint.

❖ État des lieux de l'indicateur intermédiaire de processus (IIP)

La cible de 372 salles de classes supplémentaires attendue en 2020 n'a pas été atteinte. Le tableau I-21 présente l'évolution du nombre de salles de classes fonctionnelles dans les régions concernées.

Tableau I-21 : évolution du nombre de salles de classe supplémentaires dans les 4 régions prioritaires

Région	Nombre de classes fonctionnelles				
	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	288	273	204	155	-566
Cascades	205	119	125	61	97
Sud-Ouest	515	259	262	230	-765
Centre-Nord	295	170	199	211	85
Total 4 régions	1 303	821	790	657	-1 149

Source : calcul sur la base des données des annuaires statistiques du primaire des années concernées

On constate une baisse continue du nombre de salles de classe supplémentaires sur la période 2016-2020 dans les 4 régions. Cette dégradation s'est accélérée au cours de l'année 2020. Malgré les efforts consentis par le MENAPLN pour la réalisation de nouvelles infrastructures, le nombre total de salles de classe accessibles aux élèves a baissé fortement à cause de la fermeture des écoles consécutive à l'insécurité. En outre, les entreprises de construction ont rencontré beaucoup de difficultés pour travailler dans ces régions et des chantiers ont été abandonnés. Le MENAPLN constate même des difficultés d'attribuer des marchés dans certaines provinces.

Au regard de cette situation, la clause de sauvegarde relative à l'exclusion des communes a été activée. L'évolution des salles de classe fonctionnelles supplémentaires avec l'activation de la clause de sauvegarde est présentée dans le tableau I-22.

Tableau I-22 : évolution des salles de classe fonctionnelles supplémentaires dans les 4 régions prioritaires

Régions	2018-2019	2019-2020
Boucle du Mouhoun	178	-37
Cascades	61	97
Centre-Nord	165	135
Sud-Ouest	211	85
Total	615	280

Source : calcul sur la base des données des annuaires statistiques du primaire des années concernées

En 2019, la cible était de 198 salles de classe supplémentaires fonctionnelles et selon les résultats du tableau 6, nous avons atteint un cumul de 615 salles de classe dans les 4 régions. En 2020, en excluant les communes où au moins un tiers de la population scolarisée est directement affectée par les questions de sécurité, la cible n'est toujours pas atteinte dans les 4 régions car la valeur de l'indicateur se situe à 280 contre une cible de 372, soit un manque à gagner de 92 salles de classe. Cette contre-performance de 24% (92 salles de classe en moins sur les 372 attendus) réduit de 20% le décaissement de la tranche variable et correspond à une perte pour le MENAPLN d'un montant de 190 500 USD pour l'année 2022

à laquelle s'ajoutera sans nul doute la contre-performance pour l'année 2023 pour un montant de 952 500 USD. Le MENAPLN considère inconcevable de perdre la majeure partie du financement de cet indicateur. Au regard de cette situation, le MENAPLN a engagé des discussions afin de réviser les cibles des indicateurs de décaissement de la part variable du financement complémentaire du PME dans les domaines de l'équité et des acquis des apprentissages scolaires. Dans ce but, il a adressé au PME le 30 juin 2021 une note technique présentant les révisions sollicitées. Le Secrétariat du PME s'est exprimé en faveur du report pour une année des échéances pour l'atteinte des cibles des indicateurs du domaine des acquis des apprentissages et a donné son accord de principe pour la révision des indicateurs du domaine de l'équité. Pour ces derniers, trois options ont été proposées : (i) le report du décaissement prévu pour 2022 sur la base des données de 2020/2021 en décalant les cibles sur l'année suivante (année scolaire 2021/2022) et en réaffectant le financement sur l'année suivante avec un décaissement en 2023, (ii) la modification des indicateurs en proposant un/plusieurs indicateurs dont l'atteinte des cibles serait moins difficile au vu du contexte sécuritaire et de la pandémie ou (iii) soumettre une requête pour une approche ex-ante partielle portant uniquement sur la dimension « équité » de la part variable.

Eu égard au contexte sécuritaire qui prévaut au Burkina Faso depuis les cinq (5) dernières années et compte tenu des conséquences néfastes que cette situation pourrait entraîner, le MENAPLN a fait le choix de l'option 3 avec l'espoir que sa requête de révision des indicateurs du domaine de l'équité pourrait être acceptée par le Conseil d'administration du PME.

I.4.3 Au titre du domaine des acquis des apprentissages scolaires

Au regard des difficultés de mise en œuvre liées aux contextes sécuritaire et sanitaire, le MENAPLN a introduit une requête auprès du PME afin d'amorcer un processus de révision des indicateurs du domaine des acquis des apprentissages, en repoussant les échéances comme indiqué dans le tableau I-23.

Tableau I-23 : proposition de chronogramme pour la mesure des indicateurs du domaine des acquis des apprentissages.

Rubriques	2020/2021	2021/2022	2022/2023	
Indicateur principal				
% d'enseignants de CP1-CP2 formés appliquant dans leur classe au moins 75% des recommandations liées aux formations auxquelles ils ont participé.	Valeur cible : % ens. Appliquant 75% en classe	nd	70%	80%
	Disponibilité des données		T4 2022	T4 2023
Indicateurs de processus				
a) % d'enseignants de CP1-CP2 ayant reçu au moins 8 jours de formation continue présentielle par an, dans le cadre de la nouvelle stratégie de formation continue.	Valeur cible : % ens. Formés	90%	90%	90%
	Disponibilité des données	T4 2021	T4 2022	T4 2023
b) % des enseignants de CP1 et CP2 ayant reçu chaque année scolaire au moins 4 visites d'appui pédagogique de la part d'un encadreur pédagogique (CPI, IEPD, IP) formés aux nouvelles démarches de renforcement des pratiques pédagogiques et 8 visites d'appui pédagogique de la part du directeur d'école.	Valeur cible : % d'ens. 12 visites	70%	85%	90%
	Disponibilité des données	T4 2021	T4 2022	T4 2023

Source : Extrait de la note de révision des indicateurs PME (réf n°2021-001/MENAPLN/SG/DGESS du 02 avril 2021)

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prioritaires du PSEF 2017-2030 relevant du MENAPLN, le Gouvernement du Burkina Faso a sollicité et obtenu du Partenariat Mondial pour l'Education (PME), en 2017 et en 2019, un appui budgétaire sectoriel ciblé à travers le fonds commun du CAST/FSDEB. Il s'agit de financements complémentaires composés de parts fixes et de parts variables et qui représentent respectivement 70 et 30% de l'allocation globale. Le décaissement des parts variables est conditionné par l'atteinte de cibles de trois catégories d'indicateurs : équité, acquis des apprentissages et efficacité. En rappel, dans le domaine des acquis des apprentissages, les cibles pour l'offre de formation continue étaient :

- 90% des maitres de CP1-CP2 ayant reçu 8 jours de formation continue en présentiel ;
- 85% des maitres de CP1 et CP2 ayant bénéficié de 12 visites d'appui pédagogique.

L'état de la mise en œuvre de ces indicateurs se présente comme suit : 139, 83 % ont bénéficié des 8 jours de formation continue tandis que le taux de suivi encadrement se situe à 119, 55%. Ces résultats ont été possibles grâce aux des ressources spécifiques qui ont été mises à la disposition des DPEPPNF pour assurer la formation des maitres du CP1 et du CP2.

Les principales difficultés rencontrées pour cette première année de mise en œuvre est la difficile collecte des données et la disparition de certaines catégories d'encadreurs pédagogiques, notamment les IP et les CPI, rendant difficile le respect strict des termes des accords en lien avec le suivi-encadrement pédagogique.

II. DOTATIONS BUDGETAIRES EN 2021

Le rapport d'exécution physique rend compte exclusivement des prévisions des ressources, de la programmation budgétaire, des marchés et de l'exécution des ressources allouées pour la mise en œuvre du PDSEB. Les lecteurs sont invités à se référer au rapport de suivi financier 2021 (RSF) qui complète le rapport d'exécution physique pour ce qui concerne l'exécution budgétaire.

II.1 Ressources allouées au secteur de l'éducation et de la formation

Sont du secteur de l'éducation le Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN), le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche Scientifique et de l'innovation (MESRSI) et Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (MJPEE).

Le tableau II-1 présente l'évolution des ressources financières qui leur ont été allouées sur la période allant de 2019 à 2021.

Tableau II-1 : Evolution des ressources du secteur de l'Education (en millions de FCFA)

Budget	Année	Part Relat.	Année	Part Relat.	Année	Part Relat.
	2019		2020		2021	
Budget MENAPLN	516 346	82,56%	495 918	81,43%	580 114	80,55%
Budget MESRSI	97 500	15,59%	97 230	15,96%	123 993	17,22%
Budget MJPEE	11 541	1,85%	15 885	2,61%	16 079	2,23%
Secteur Education	625 387	100,00%	609 033	100,00%	720 186	100,00%

Source : Lois de finances et PA 2019, 2020 et 2021

Note technique :

Budget MENAPLN = LFR + CAST + Transferts aux communes (section 98) + Fin Ext 2021,
Budgets MESRSI, MJPEE = LFR

Au 31 décembre 2021, les ressources globales du secteur de l'Education (MENAPLN, MESRSI, MJPEE) s'élèvent à 720,186 milliards F CFA contre 609,033 milliards de FCFA en 2020 et 625,387 milliards de FCFA en 2019.

On observe une baisse du montant global des ressources en 2020 surtout au niveau du Ministère en charge de l'éducation qui se justifie principalement par les régulations budgétaires opérées pour faire face à la pandémie du coronavirus.

Cependant, en 2021, on observe une hausse des dotations grâce au financement du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 au profit du MENAPLN.

Toutefois, il est à relever que la dotation du MENAPLN en 2021 diffère de celle inscrite dans le plan d'action en raison du montant ajusté des dépenses de personnel (421,012 milliards de F CFA) par le ministère en charge des finances dans le cadre de la clôture des opérations budgétaires de l'exercice.

L'augmentation au niveau du ministère en charge de l'enseignement supérieur est due au financement par la Banque Mondiale du Projet d'Appui à l'Enseignement supérieur (PAES) et du Centre d'Excellence Africaine (CEA).

Le tableau II-2 présente les indicateurs de mesure de l'effort national en faveur du MENAPLN sur la période 2019-2021.

Tableau II-2 : Indicateurs de mesure de l'effort National en faveur du MENAPLN de 2019 à 2021

Années	2019	2020	2021
Taux d'allocation budgétaire au secteur de l'éducation (%)	26,93	24,93	25,39

Source : : Lois de finances initiales

La part des ressources internes de l'Etat mobilisées en faveur du MENAPLN en 2021 est de 25,39%. Elle était de 24,93% en 2020, et de 26,93% en 2019. On constate une évolution des ressources de 2020 à 2021. Cet effort consenti par le Gouvernement témoigne de l'intérêt qu'il accorde à ce sous-secteur.

II.1 Financement du PDSEB

Le tableau II-3 présente la répartition annuelle du financement du PDSEB par source de financement en millions de FCFA.

Tableau II-3 : Evolution du financement du PDSEB par source (en millions de FCFA).

Financement	Année	Part relative (%)	Année	Part relative (%)	Année	Part relative (%)
	2019		2020		2021	
Budget général (MENAPLN+MJPEE)	484 382	92,92%	456 230	91,27%	529 939	90,28%
MENAPLN	478 939	91,87%	452 306	90,49%	523 069	89,11%
<i>Evolution annuelle</i>	43,87%		-5,56%		15,64%	
MJPEE (Formation professionnelle)	4 951	0,95%	3 924	0,79%	6 870	1,17%
<i>Evolution annuelle</i>	-20,33%		-20,74%		75,06%	
Projets (fin. Ext.)	18 541	3,56%	17 462	3,49%	25 186	4,29%
<i>Evolution annuelle</i>	-18,47%		-5,82%		44,23%	15 810
CAST / FSDEB	18 374	3,52%	25 735	5,15%	31 488	5,36%
<i>Evolution annuelle</i>	-1,43%		40,06%		22,36%	
CAST/CSS	492	0,09%	416	0,08%	371	0,06%
<i>Evolution annuelle</i>	-12,30%		-15,55%		-10,82%	
ONG et associations	0	0,00%	0	0,00%	-	
<i>Evolution annuelle</i>	0,00%		0,00%		0,00%	0,00%
Collectivités locales	0	0,00%	0	0,00%	-	
<i>Evolution annuelle</i>	0,00%		0,00%		0,00%	0,00%
Total PDSEB	521 297	100,00%	499 842	100,00%	586 983	100,00%

Sources : Loi de Finances, Plan d'action du MENAPLN, Programmes d'activités des ministères partenaires, arrêté de transfert aux communes, RSF

En 2021, le montant total des ressources allouées à l'éducation et à la formation (MENAPLN et MJPEE) à travers le PDSEB s'élève à 586,983 milliards de F CFA contre 499,842 milliards de F CFA en 2020 et 521,297 milliards de FCFA en 2019.

On constate une baisse de 4,12% du volume global des ressources en 2020 du fait de la COVID-19. Mais on enregistre une hausse de 17,43% entre 2020 et 2021.

Le budget général (MENAPLN et MJPEE) représente environ 90% du montant total en 2021.

Tableau II-4 : Evolution des financements du CAST/FSDEB (en millions de F CFA 2019-2021)

Partenaires	Années		
	2019	2020	2021
AFD	1 181	1 312	1 640
Canada	6 450	4 300	4 326
Suisse	1 120	1 740	1 185
UNICEF	250	250	269
PME	2 427	4 752	2 894
PME COVID		2 612	3 746
Luxembourg	5 259	3 608	4 657
Total hors report	16 687	18 574	18 716
Autres recettes			
Reliquats/Reversements			104
Report	1 687	7 161	12 669
Total autres recettes		7 161	12 772
Total du CAST/FSDEB	18 374	25 735	31 488

Source : Loi de finances, DGB, DAF_DGESS_DGTCP

En 2021, le montant total du financement du CAST/FSDEB est de 31,488 milliards de FCFA. Il est composé de 18,716 milliards de FCFA d'annonces des PTF et de 12,669 milliards de FCFA de report de solde de 2020.

En ce qui concerne les annonces annuelles des PTF, elles sont passées de 16,687 milliards de FCFA en 2019 à 18,574 milliards de FCFA en 2020 et à 18,716 milliards de FCFA en 2021.

On constate une hausse de 11,31% de 2019-2020 et 0,76% de 2020-2021. Un effort est fait en termes de financement du compte même si l'on observe une sorte de stagnation sur la période des deux dernières années.

Au plan budgétaire, le montant de 29,504 milliards de F CFA a été inscrit en 2021. Ce montant diffère de celui inscrit dans le PA 2021 révisé (31,488 milliards de FCFA). Cette situation s'explique par le fait que la révision a été finalisée en fin décembre 2021 et n'a pas permis d'impacter dans le Circuit Intégré de la Dépense (CID) le montant supplémentaire de 1,984 milliards de FCFA. Ce montant est constitué de la contribution du Luxembourg exclusivement destinée à la prise en charge de l'ESU, aux reversements de reliquats et aux gains liés à la variation de taux de change lors des décaissements.

Tableau II-5 : Financements 2021 du CAST/FSDEB (en million de F CFA)

Partenaires	Dotations initiales	Révision 1 PA	Dotation PA Corrigée	Révision 2 PA	Budget Corrigé	Révision 3 PA	Dotation PA actualisée	Part relative %
AFD	1 640		1 640		1 640		1 640	8,76%
Canada	4 300		4 300		4 300	26	4 326	23,11%
Suisse	1 054		1 054		1 054	131	1 185	6,33%
UNICEF	250	20	270		270	-1	269	1,44%
PME	2 980	-399	2 581		2 581	313	2 894	15,46%
PME COVID		3 645	3 645		3 645	101	3 746	20,02%
Luxembourg		3 345	3 345		3 345	1 312	4 657	24,88%
Total hors report	10 224	6 612	16 835		16 835	1 881	18 716	100,00%
Autres recettes								
Reliquats/Reversements						104	104	
Report	0	0	0	12 669	12 669		12 669	
Total autres recettes	0	0	0	12 669	12 669	104	12 772	
Total du CAST / FSDEB	10 224	6 612	16 835	12 669	29 504	1 984	31 488	

Source : Lettre n°2301/2020/AMB/COOP/CM/NF/MC/az du 03/06/2020, Loi de finances, DGB, DAF_DGESS_DGTCP

Le montant de 10,224 milliards FCFA correspond au montant saisi dans le CID au moment de l'élaboration de l'avant-projet du budget. Ce montant a été porté à 16,835 milliards de FCFA au moment de la finalisation du PA 2021 en prenant en compte le montant de la requête PME / COVID (3,645 milliards de FCFA) et celui de la contribution du Luxembourg (3,345 milliards de FCFA).

La prise en compte du montant du report de solde de l'exercice 2020 (12,669 milliards de FCFA) a permis de porter le montant global du CAST/FSDEB 2021 à 29,504 milliards de FCFA. Ce montant a pu être impacté dans le CID conformément à l'arrêté 2021-028/MINEFID/SG/DGB/DPB/SEB du 17 juin 2021.

Les échanges entre les PTF et le MENAPLN dans le cadre de la révision du PA 2021 ont permis de prendre en compte les montants des reversements et la variation des taux de change portant ainsi le montant du CAST/FSDEB à 31,488 milliards de FCFA soit un montant supplémentaire de 1,984 milliards de FCFA. Ce montant supplémentaire n'a pas pu être impacté dans le CID étant donné que la révision du PA 2021 a été finalisée en fin décembre 2021.

II.2 Dotations du MENAPLN

Tableau II-6 : Evolution des dotations du MENAPLN par nature de dépenses (millions de FCFA) de 2019-2021

Millions de FCFA	2019	%	2020	%	2021	%
Dépenses de personnel	385 990	77,51%	364 856	73,57%	421 012	72,57%
<i>Evolution annuelle</i>	41,87%		-5,48%		15,39%	
Dépenses d'acquisition des biens et services	33 343	6,70%	43 118	8,69%	53 849	9,28%
<i>Evolution annuelle</i>	10,98%		29,32%		24,89%	
Section 23 (MENAPLN)	16 744		25 043		28 607	
<i>Evolution annuelle</i>	14,21%		49,56%		14,23%	
Section 98 (transferts aux collectivités ter.)	7 834		7 889		8 331	
<i>Evolution annuelle</i>	0,00%		0,70%		5,60%	
Soutien au développement de l'éducation de base (CAST126)	8 623		10 054		16 803	
<i>Evolution annuelle</i>			16,60%		67,12%	
Cantines scolaires du Secondaire /Compte 127	142		133		108	
<i>Evolution annuelle</i>			-6,53%		-18,29%	
Transferts courants	43 758	8,79%	46 801	9,44%	51 369	8,85%
<i>Evolution annuelle</i>	3,22%		6,95%		9,76%	
Section 23 (MENAPLN)	20 638		23 352		29 037	
<i>Evolution annuelle</i>	5,81%		13,15%		24,35%	
Soutien au développement de l'éducation de base (CAST126)	4 237		4 566		3 449	
<i>Evolution annuelle</i>			7,77%		-24,48%	
Section 98 (transferts aux collectivités ter.)	18 883		18 883		18 883	
<i>Evolution annuelle</i>	0,00%		0,00%		0,00%	
Dépenses d'investissement	34 881	7,00%	41 143	8,30%	53 884	9,29%
<i>Evolution annuelle</i>	-19,78%		17,95%		30,97%	
Etat seul	6 929		7 847		10 827	
<i>Evolution annuelle</i>	-17,65%		13,24%		37,98%	
Section 98 (transferts aux collectivités ter.)	3 546		4 436		6 372	
<i>Evolution annuelle</i>	-37,02%		25,11%		43,63%	
Soutien au développement de l'éducation de base (CAST126)	5 515		11 115		11 237	
<i>Evolution annuelle</i>			101,55%		1,10%	
Cantines scolaires du Secondaire /Compte 127	350		283		262	
<i>Evolution annuelle</i>			-19,21%		-7,31%	
Financement extérieur	18 541		17 462		25 186	
<i>Evolution annuelle</i>	-18,47%		-5,82%		44,23%	
Total du Budget/MENAPLN (Etat + Ress. Ext.)	497 972	100,00%	495 918	100,00%	580 114	100,00%
<i>Evolution annuelle</i>	40,02%		-0,41%		16,98%	
Total du Budget/MENAPLN (Etat)	479 431		478 456		554 928	
<i>Evolution annuelle</i>	44,01%		-0,20%		15,98%	

Source : Loi de finances

Au 31 décembre 2021, le montant total des ressources allouées au MENAPLN est de 580,114 milliards de FCFA. Il était de 495,918 milliards de FCFA en 2020 et de 497,972 milliards de FCFA en 2019. On enregistre une variation positive de 15,98% entre 2020 et 2021 due à l'augmentation des dépenses de personnelles à la clôture de l'exercice budgétaire.

Les dotations pour les dépenses de personnel en 2021 représentent 72,57% du montant global suivi de celles des investissements de 9,29%. La part des investissements en 2021 est en nette progression par rapport à celle de 2020 et 2019 qui étaient respectivement de 8,30% et de 7,00%.

II.3 Dotations du CAST-FSDEB

Tableau II-7 : Dotations CAST/FSDEB par nature de dépense 2019-2021(en milliers FCFA)

Milliers de FCFA	Dotations déf. 2019	Part relative %	Dotations déf. 2020	Part relative %	Dotations actu. 2021	Part relative %
Dépenses d'acquisition des biens et services	8 622 781	47,00%	10 595 685	41,17%	16 802 513	53,36%
Transferts courants	4 236 889	23,00%	4 880 228	18,96%	3 448 535	10,95%
Dépenses d'investissement	5 514 709	30,00%	10 259 002	39,86%	11 237 298	35,69%
Total du CAST/FSDEB	18 374 379	100,00%	25 734 915	100,00%	31 488 345	100,00%

Source : DAF/MENAPLN, Lois de finances et annonces PTF-FC

Au 31 décembre 2021, les ressources du CAST/FSDEB se chiffrent à 31,488 milliards F CFA contre 25,734 milliards FCFA en 2020 et 18,374 milliards de FCFA en 2019. On constate une évolution du montant du financement sur la période. Entre 2020 et 2021 la hausse est de 22,36%. Cette hausse s'explique par le montant du report de solde de l'exercice de 2020 qui s'élève à 12,669 milliards F CFA.

Entre 2020 et 2021 les montants des dépenses d'acquisition de biens et services et ceux des investissements ont progressé. Cependant ceux liées aux dépenses de transferts courants ont connu une baisse de 29,34% suite à la déconcentration des ressources jadis logées sous le chapitre du SP/PDSEB.

Les allocations aux dépenses d'acquisition de biens et services serviront entre autre à acquérir les manuels scolaires, à mettre en œuvre les activités de suivi encadrement pédagogique. En effet, un montant d'environ 6,211 milliards de FCFA est destiné à la mise en œuvre des activités de promotion de l'Accès, de la Qualité et de l'Education Non Formelle dans les structures déconcentrées.

Quant aux montants alloués aux dépenses d'investissements, ils serviront à la réalisation de nouvelles infrastructures éducatives et à l'apurement des Dépenses Non Abouties (DNA) de 2020 et antérieures.

II.4 Ressources financières transférées aux communes

Le tableau II-8 présente les montants transférés de 2019 à 2021 aux communes par compétence.

Tableau II-8 : Transfert de ressources financières aux communes (milliers de FCFA) par compétence 2019-2021

Compétences	Budget Etat			Total 2019-2021
	2019	2020	2021	
Fonctionnement				
Fonctionnement des écoles	1 092 709	1 147 326	1 146 645	3 386 680
Fonctionnement des CEBNF			418 900	418 900
Cartable minimum	6 741 710	6 741 712	6 765 080	20 248 502
Acquisition de vivres pour cantines scolaires du primaire	18 882 892	18 882 889	18 882 890	56 648 671
Total Fonctionnement	26 717 311	26 771 927	27 213 515	80 702 753
Investissement				
Constructions nouvelles d'infrastructures scolaires	3 246 300	4 136 414	5 095 188	12 477 902
Réhabilitation d'infrastructures scolaires	300 000	300 000	1 276 940	1 876 940
Total Investissement	3 546 300	4 436 414	6 372 128	14 354 842
Total des transferts de ressources financières	30 263 611	31 208 341	33 585 643	95 057 595
Evolution annuelle		3,12%	7,62%	

Source : Arrêtés conjoints /MINEFID/MATDC/MENAPLN 2019 à 2021

En accompagnement des compétences transférées dans le domaine de l'éducation, des ressources financières ont été mises à la disposition des communes pour le compte de l'année 2021, conformément

à l'arrêté interministériel n°2021-047/MINEFID/MATD/MENAPLN du 04 février 2021. Ainsi, la somme de 33, 585 milliards de FCFA a été transférée aux communes au titre du budget de l'Etat, exercice 2021.

Le montant transféré en 2021 connaît une hausse de 7,62% par rapport à celui de 2020 qui était de 31, 208 milliards de FCFA et ce, malgré un contexte sanitaire et sécuritaire assez difficile. Entre 2019 et 2021, le montant est passé de 30,263 milliards de FCFA à 33,585 milliards de FCFA, soit une hausse de 10,98%.

II.5 Projets intervenant au MENAPLN

Tableau II-9 : Situation des projets intervenant au MENAPLN (montants en milliers de FCFA)

N°	Intitulé du projet	Durée du projet	Coût total du projet	Programmation loi de finances initiale 2021			Programmation révisée 2021			Part Relative (%)
				Contrepartie nationale	Ressources extérieures	Total	Contrepartie nationale	Ressources extérieures	Total	
1	PCS/MENAPLN-CATHWEL	2018-2022	13 439 576	330 466	3 559 936	3 890 402	225 251	3 559 936	3 785 187	14,37%
2	PCIE/Japon	2016-2022	22 130 447	102 060	1 957 101	2 059 161	102 060	998 150	1 100 210	4,18%
3	P CS PAM	2019-2023	23 850 074	154 843	2 261 774	2 416 617	154 843	3 118 310	3 273 153	12,42%
4	PREFA	2015-2021	13 327 500	164 250	603 044	767 294	164 250	603 044	767 294	2,91%
5	PAAQE	2015-2021	76 190 000	579 787	13 858 442	14 438 229	88 407	13 858 442	13 946 849	52,93%
6	FECOP	2017-2021	5 727 753	300 000	200 000	500 000	300 000	621 096	921 096	3,50%
7	PA/PDSEB	2016-2023	6 136 884	27 136	626 447	653 583	27 136	653 583	680 719	2,58%
8	PAQER/CEC	2020-2024	2 983 715	0	0	0	100 127	376 943	477 070	1,81%
9	PRSNi/BAD	2020-2023	544 500	0	508 966	508 966	-	508 965	508 965	1,93%
10	PARITE	2019-2024	2 736 589	-	887 467	887 467	-	887 467	887 467	3,37%
TOTAL MENAPLN			167 067 038	1 658 542	24 463 177	26 121 719	1 162 074	25 185 936	26 348 010	100%

Source : DGESS/MENAPLN, Situation des projets intervenant au MENAPLN

En 2021, dix (10) projets bénéficiant des financements extérieurs et inscrits au programme d'investissement public interviennent au MENAPLN. Le coût total de leur financement s'élève à 26, 348 milliards de FCFA, composé de 25,185 milliards de FCFA pour l'apport extérieur et de 1, 162 milliards FCFA au titre de la contrepartie nationale.

Les ressources dédiées à ces projets en 2021 connaissent une légère augmentation par rapport à celles de 2020 (26,145) milliards de FCFA.

Encadré 1 : Mobilisation des ressources et financement de l'éducation : acquis, insuffisances et défis majeurs

Le budget du MENAPLN s'est considérablement accru sur les dix (10) dernières années, passant de 147,78 milliards en dotation en 2011 à 559,33 milliards en 2021 soit un accroissement de 278 % sur la période. Cet accroissement global, tiré par celui des dépenses de personnel, s'explique essentiellement par la mise en œuvre du protocole gouvernement/CNSE.

Pour 2021, le budget est essentiellement supporté par les ressources propres de l'Etat qui représente 89,9% du budget du MENAPLN, le CAST/FSDEB représente 5,6% et les projets à financements extérieurs 4,5%.

Ces dernières années, on note une très bonne exécution des différents budgets même si des efforts restent à faire. On note également la diminution des budgets du CAST/FSDEB et projets à financements extérieurs ces dernières années.

Il faut noter que l'effort est fait par l'Etat et ses partenaires dans le financement de l'Education. Cependant ces ressources sont essentiellement destinées aux dépenses de fonctionnement. Cela demande qu'une réflexion soit menée sur l'efficacité du financement de l'Education.

III. PROGRAMME 058 : DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EDUCATION DE BASE FORMELLE

Au titre de l'année 2021, le programme 058 « accès à l'éducation formelle » a été mis en œuvre à travers huit (08) actions.

Le tableau III-1 présente le niveau de réalisation du programme au cours des trois dernières années.

Tableau III-1 : Evolution du taux de réalisation physique du programme accès de 2019-2021.

Code	Actions	Taux de réalisation			Ecart 2021 et 2020
		2019	2020	2021	
05801	Développement et gestion des infrastructures d'accueil à tous les niveaux d'enseignement	81,47%	88,58%	92,85%	4,27%
05802	Offre d'enseignants	81,91%	93,20%	94,62%	1,42%
05803	Santé-hygiène-nutrition et prévention contre le VIH/SIDA en milieu scolaire	100%	97,36%	71,67%	-25,69%
05804	Maintien dans l'éducation formelle	93,44%	94,07%	82,62%	-11,45%
05805	Promotion de l'égalité et l'équité d'accès pour tous	100%	96,32%	88,50%	-7,82%
05806	Développement de l'éducation inclusive	70,63%	100%	100%	0,00%
05807	Mobilisation sociale et implication des parties prenantes dans le développement du secteur	100%	97,77%	88,93%	-8,84%
05808	Appui à l'enseignement privé	78,57%	95%	99,70%	4,70%
Total programme accès		88,25%	95,29%	89,86%	-5,43%

Source : Rapports d'activités 2019, 2020 et 2021 du MENAPLN

Au 31 décembre 2021, l'exécution du plan d'action 2021 a permis d'atteindre un taux global de 89,86%. Ce taux est inférieur à celui de 2020 qui était de 95,29% à la même période, soit une baisse de 5,43 points de pourcentage. La performance enregistrée en 2021 a été négativement impactée par la baisse des taux de réalisation entre 2020 et 2021 au niveau des actions relatives à la « santé-hygiène-nutrition et prévention contre le VIH/SIDA en milieu scolaire » (-25,69%), au « maintien dans l'éducation formelle » (-11,45%), à la « promotion de l'égalité et l'équité d'accès pour tous » (-7,82%) et à la « mobilisation sociale et implication des parties prenantes » (-8,84%).

En dehors de l'action 05803 relative à la Santé-hygiène-nutrition et prévention contre le VIH/SIDA en milieu scolaire qui affiche un taux de 71,67%, toutes les autres actions ont des taux d'au moins 80%.

Sur la période de 2019 à 2021, la performance au titre du programme 058 a connu deux phases : une tendance à la hausse, passant de 88,25% en 2019 à 95,29% en 2020 avant de baisser à 89,86% en 2021.

III.1 Résultats et livrables atteints

Résultat 01.1 : La capacité d'accueil du système éducatif de base formelle s'est accrue

Livrables atteints :

Au niveau du préscolaire

4 murs de clôture construits.

Au niveau du primaire

- # 81 salles de classe construites pour la résorption des pailotes ;
- # 18 salles de classe construites pour la normalisation des écoles.
- # 12 salles de classe construites pour l'expansion des écoles
- # 3 salles de classe complémentaires construites pour l'accueil des EDI

Au niveau du post primaire et secondaire général

- # 3 CEG soit 12 SDC construits pour résorption de salles d'emprunts
- # 3 CEG soit 12 SDC construits pour expansion de CEG
- # 4 SDC construites pour normalisation de CEG
- # 5 salles de classe complémentaires construites pour l'accueil des EDI
- # 6 salles de classe construites pour érection de CEG en Lycées

Réhabilitation et infrastructures d'accompagnement

- # 12 latrines réalisées ;
- # 29 forages réalisés ;
- # 2 écoles réhabilitées ;
- # 27 blocs de 3 salles de classe progressives achevées

Dans le cadre du développement de l'offre éducative, des infrastructures sont réalisées par l'Etat et ses partenaires selon plusieurs modalités de construction. En 2021, les modalités suivantes ont été mises en œuvre : la maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD), la maîtrise d'ouvrage directe (Mod), la maîtrise d'ouvrage communale (MOC) sur ressources transférées, les projets et programmes et les autres sources de financement.

Dans ce rapport il sera présenté la situation de 2021 puis celle de 2020.

Le tableau III-2 rend compte de la réalisation de toutes les infrastructures éducatives en 2021.

Tableau III-2 : Situation de l'ensemble des infrastructures éducatives réalisées en 2021

Niveau	Type d'Infrastructures	Quantité prévue		Livrables fournis (achevés)		Taux de réalisation
		Infrastructures	SDC	Infrastructures	SDC	
Pré-scolaire	Bloc de 3 SDC (equip, elect) +hang+clot+lat	5	15	0	0	0%
	Clotur+ hang+ cuisine+ lat	19	0	4	0	21%
Sous total préscolaire		24	15	4	0	17%
Primaire	Bloc de 3 SDC bur + mag + latrines pour paillote	50	150	27	81	54%
	Bloc de 3 SDC bur + mag + latrines pour expansion	18	54	4	12	22%
	Bloc de 3 SDC bur + mag + latrines pour normalisation	22	66	6	18	27%
	Bloc de 3 SDC bur + mag + latrines pour communes prioritaires	4	12	0	0	0%
	Blocs de 3 SDC complémentaires	64	192	1	3	2%
	Blocs de 6 SDC complémentaires	10	60	0	0	0%
Sous total primaire		168	534	38	114	23%
Post primaire général	2 blocs pédag+adm+ forages + lat pour résorption de salles d'emprunts	17	68	3	12	18%
	2 blocs pédag+adm+ forages + lat pour expansion CEG	42	168	3	12	7%
	Bloc de 2 SDC+adm + latrines+ équip pour normalisation	20	40	2	4	10%
	1 SDC complémentaire	1	1	0	0	0%
	Blocs de 2 SDC complémentaires	10	20	0	0	0%
	Blocs de 3 SDC complémentaires	5	15	1	3	20%
	Blocs de 4 SDC complémentaires	5	20	1	2	20%
Sous total post primaire		121	396	12	33	10%
Secondaire	2 SDC complémentaires	3	6	0	0	0%
	3 SDC complémentaires	2	6	0	0	0%
	4 SDC complémentaires	1	4	0	0	0%
	3 blocs pédag+adm+ forages + lat pour Lycée	8	48	0	0	0%
	Lycées scientifiques	6	36	0	0	0%
	Bloc de 3 SDC+ équip pour érection de CEG en lycée	13	39	2	6	15%
Sous total secondaire		33	139	2	6	6%
Post-primaire et secondaire	Blocs de 3 SDC complémentaires	14	42	0	0	0%
	Blocs de 4 SDC complémentaires	9	36	0	0	0%
	Blocs de 6 SDC complémentaires	4	24	0	0	0%
	Blocs de 9 SDC complémentaires	1	9	0	0	0%
	Blocs de SDC semi-finies	8	28	0	0	0%
Sous total post primaire et secondaire		36	139	0	0	0%

Niveau	Type d'Infrastructures	Quantité prévue		Livrables fournis (achevés)		Taux de réalisation
		Infrastructures	SDC	Infrastructures	SDC	
Sous total des constructions		382	1223	56	153	15%
Réhabilitation et infrastructures d'accompagnement						
Forages		186	0	29	0	16%
Latrines		233	0	12	0	5%
Réhabilitation		14	0	2	0	14%
Achèvement de blocs de SDC progressives		56	0	27	0	48%
Sous-total réhabilitation et infrastructures d'accompagnement		489	0	70	0	16%
TOTAL GENERAL		871	1223	126	153	14%

Source : Rapports de suivi de réalisation des infrastructures éducatives, DGESS/MENAPLN

Le tableau III-2 fait le récapitulatif de toutes les infrastructures programmées en 2021, toutes modalités confondues. On note 871 infrastructures éducatives programmées composées de 1 223 salles de classe et 489 infrastructures d'accompagnement et de réhabilitation.

A la date du 31 décembre 2021, on dénombre 153 salles de classe et 70 infrastructures d'accompagnement et réhabilitation totalement achevées, soit un taux de réalisation de 14%.

La réalisation du reste des infrastructures se poursuit en 2022 et à la date du 31 mars 2022, le taux de réalisation est estimé à plus de 50%.

Etat des travaux de constructions des infrastructures éducatives par modalité de réalisation

La construction des infrastructures éducatives a été réalisée à travers plusieurs modalités en 2021.

Etat d'exécution des constructions par la maîtrise d'ouvrage délégué (MOD)

Le tableau III-3 présente la situation de la réalisation des infrastructures par la maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) par niveau d'enseignement en 2021.

Tableau III-3 : Situation de la réalisation des infrastructures au titre de la MOD en 2021

Niveau	Type d'Infrastructures	Quantité prévue		Livrables fournis (achevés)		Taux de réalisation
		Infrastructures	SDC	Infrastructures	SDC	
Primaire	Bloc de 3 SDC bur + mag + latrines pour paillote	11	33	1	3	9%
	Bloc de 3 SDC bur + mag + latrines pour expansion	5	15	2	6	40%
Total primaire		16	48	3	9	19%
Post primaire général	2 blocs pédag+adm+ forages + lat pour expansion CEG	5	20	1	4	20%
Total		5	20	1	4	20%
TOTAL GENERAL		21	68	4	13	19%

Source : Rapports de suivi de réalisation des infrastructures éducatives, DGESS/MENAPLN

Au titre de la maîtrise d'ouvrage déléguée, il est prévu la réalisation de 68 salles de classe.

Au 31 décembre 2021, le bilan de la réalisation des infrastructures éducatives indique que 13 salles de classe sont achevées, soit un taux de réalisation de 19%.

Il faut signaler que les travaux de construction des infrastructures restantes sont d'un niveau relativement avancé pour la plupart à la date du 31 mars 2022. En effet, une agence sur les deux recrutées a promis de livrer toutes ses infrastructures au 30 avril 2022 au plus tard.

Etat d'exécution des constructions par la maîtrise d'ouvrage directe (MOd)

La programmation des constructions d'infrastructures éducatives au titre de la Maîtrise d'Ouvrage directe (MOd) comprend des ouvrages réalisés dans le cadre classique et dans le cadre de l'ESU.

Le tableau III-4 rend compte de la situation d'exécution de ces infrastructures.

Tableau III-4 : Situation de la réalisation des infrastructures par la MO directe en 2021.

Modalité	Niveau	Type d'infrastructures	Quantité prévue		Livrables fournis (achevés)		Taux de réalisation
			Infrastructures	SDC	Infrastructures	SDC	
MO directe classique	Primaire	Bloc de 3 SDC bur + mag + latrines pour paillote	2	6	0	0	0%
		Bloc de 3 SDC bur + mag + latrines pour expansion	2	6	0	0	0%
		Bloc de 3 SDC bur + mag + latrines pour normalisation	6	18	0	0	0%
	Total primaire		10	30	0	0	0%
	Post primaire général	2 blocs pédag+adm+ forages + lat pour expansion CEG	14	56	2	8	14%
		Blocs de 3 SDC complémentaires	4	12	1	3	25%
		Bâtiments administratifs	13		2		15%
	Total post primaire		31	68	5	11	16%
Total MO directe classique		41	98	5	11	12%	
MO directe ESU	Primaire	Bloc de 3 SDC	5	15	1	3	20%
	Total primaire		5	15	1	3	20%
	Post primaire général	2 blocs de 2 SDC complémentaires	2	8	1	2	50%
		1 bloc de 2 SDC complémentaires	1	2	0	0	0%
	Total post primaire		3	10	1	2	33%
	Total MO directe ESU		8	25	2	5	25%
TOTAL GENERAL		49	123	7	16	14%	

Source : Rapports de suivi de réalisation des infrastructures éducatives, DGESS/MENAPLN

Au titre de la maîtrise d'ouvrage directe, 123 salles de classe ont été programmées en 2021 dont 25 dans le cadre de l'ESU.

A la date du 31 décembre 2021, on note que 16 salles de classe sont totalement achevées, soit un taux de réalisation de 14%.

Pour ce qui est des infrastructures réalisées dans le cadre de l'éducation en situation d'urgence, 5 salles de classe sur les 25 programmées sont totalement achevées, soit un taux de 25%.

Les travaux de construction des 20 autres salles de classe n'ont pas encore connu de démarrage effectif. Cette situation s'explique par la défaillance des entreprises en charge des travaux. Des lettres de mise en demeure leur ont été adressées.

Etat d'exécution des constructions d'infrastructures éducatives par les communes sur les ressources transférées.

Le tableau III-5 présente la situation des infrastructures réalisées à la date du 31 décembre.

Tableau III-5 : Situation de réalisation des infrastructures sur ressources transférées aux communes en 2021.

Niveau	Type d'infrastructures	Quantité prévue		Livrables fournis (achevés)		Taux de réalisation
		Infrastructures	SDC	Infrastructures	SDC	
Pré-scolaire	Bloc de 3 SDC (equip, elect) +hang+clot+lat	5	15	0	0	0%
	Clotur+ hang+ cuisine+ lat	19		4		21%
Total pré-scolaire		24	15	4	0	17%
Primaire	Bloc de 3 SDC bur + mag + latrines pour paillote	10	30	3	9	30%
	Bloc de 3 SDC bur + mag + latrines pour expansion	10	30	1	3	10%
	Bloc de 3 SDC bur + mag + latrines pour normalisation	10	30	0	0	0%
	Bloc de 3 SDC bur + mag + latrines pour communes prio	4	12	0	0	0%
Total primaire		34	102	4	12	12%
Post primaire	2 blocs pédag+adm+ forages + lat pour résorption de salles d'emprunts	17	68	3	12	18%

Niveau	Type d'Infrastructures	Quantité prévue		Livrables fournis (achevés)		Taux de réalisation
		Infrastructures	SDC	Infrastructures	SDC	
	Bloc de 2 SDC+adm + latrines+ équip pour normalisation	20	40	2	4	10%
Total post primaire		37	108	5	16	14%
Secondaire	Bloc de 3 SDC+ équip pour érection de CEG en lycée	13	39	2	6	15%
Total secondaire		13	39	2	6	15%
TOTAL GENERAL		108	264	15	34	14%

Source : rapports de suivi de réalisation des infrastructures éducatives, DGESS/MENAPLN

Dans le cadre du transfert de ressources financières aux communes il est programmé au titre de 2021 la réalisation de 264 SDC.

A la date du 31 décembre 2021, le taux de réalisation est de 14% et varie d'un programme à un autre. Cette situation pourrait s'expliquer par l'absence d'anticipation sur les procédures de passation des marchés et les dysfonctionnements de certains conseils municipaux occasionnant des retards dans le démarrage des travaux. De même, il convient de relever l'inaccessibilité de certains sites de construction due à la persistance de l'insécurité entraînant parfois une suspension totale des activités éducatives dans plusieurs communes.

Pour le préscolaire, 24 infrastructures ont été programmées. Il s'agit de la réalisation de 5 nouveaux centres d'éveil et d'éducation préscolaire (CEEP) pour l'expansion du préscolaire et de la normalisation de 19 CEEP incomplets.

A la date du 31 décembre 2021, seulement 04 infrastructures sur les 19 ont été livrées. Le taux d'exécution de la réalisation des infrastructures du préscolaire est de 17%.

Pour le compte du primaire, ce sont 34 complexes qui ont été programmés. On note que 04 complexes sont achevés, soit un taux de réalisation de 12%.

Au niveau du post-primaire et secondaire, 37 infrastructures ont été programmées pour résorber essentiellement les CEG dans les salles d'emprunt et la normalisation des CEG incomplets qui sont respectivement au nombre de 17 et 20. Le développement du secondaire a été pris en compte par la programmation de 13 CEG à ériger en lycées.

A la date du 31 décembre 2021, sur l'ensemble de ces infrastructures programmées, 7 sont achevées, soit un taux de réalisation de 14 %.

Etat d'exécution des constructions d'infrastructures éducatives par les projets et programmes

Tableau III-6 : Niveau de réalisation des infrastructures par les projets et programmes

Intitulé du projet	Ordre d'enseignement	Nature de l'infrastructure	QTE	Nbre de SDC	NIVEAU DE REALISATION							
					Non démarré	Fondation	chainage	pente	Toiture	Finition	Achevé	
											Qté	SDC
PAAQE	Post-primaire et secondaire	Construction de CEG	13	52	13	0	0	0	0	0	0	0
		Construction de lycées classiques à 6	8	48	8	0	0	0	0	0	0	0
		Construction de lycées scientifiques régionaux	6		6	0	0	0	0	0	0	0
		Blocs de 2 SDC complémentaires dans les zones de repli	20	50	20	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PAAQE			47	150	47	0	0	0	0	0	0	
UNICEF/PCIE Japon	Post-primaire et secondaire	2 blocs péda 2 SDC+ adm+ Lat+forage	10	40	10	0	0	0	0	0	0	

	blocs 8 SDC péda+ adm+ Lat+forage	8	64	8	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL /PCIE	18	104	18	0	0	0	0	0	0	0

Source : Rapports de suivi de la réalisation des infrastructures éducatives, DGESS/MENAPLN 2021

Les travaux de construction des infrastructures programmées au titre de l'année 2021 par les projets n'ont pas connu un démarrage à la date du 31 décembre 2021.

Au titre du PAAQE, il est programmé la construction et l'équipement d'infrastructures scolaires pour améliorer l'accès et l'accessibilité à l'enseignement post-primaire et secondaire. Il s'agit notamment de 13 CEG, 8 lycées d'enseignement général à 6 salles de classes, 6 lycées scientifiques régionaux.

En outre, il est prévu la réalisation de 50 SDC complémentaires, 50 blocs latrines et 260 classes préfabriquées pour assurer la continuité éducative dans les zones à forts défis sécuritaires.

A la date du 31 décembre 2021, les travaux de construction n'ont toujours pas démarré. Toutefois, il faut signaler que le projet a atteint ses objectifs de l'année 2021 conformément aux indicateurs de résultats de son plan annuel de travail budgétisé car tous les contrats de construction de ces infrastructures sont signés et les avances de démarrage ont été payées.

On peut noter qu'à la date du 31 mars 2022, les travaux de réalisation de certaines de ces infrastructures ont démarré et le taux de réalisation est de 8,40%.

Pour le PCIE/Japon, les réalisations des infrastructures au compte de la quatrième tranche ont été confiées à l'UNICEF. Dans ce cadre, il est prévu la construction de 18 CEG, soit 104 salles de classe dans les régions du Centre et du Centre-Sud.

A la date du 31 décembre 2021, on note l'installation effective de toutes les entreprises sur les sites de réalisation des dites infrastructures.

Cependant, il convient de signaler qu'à la date du 31 mars 2022, le niveau d'exécution physique de ces infrastructures varie de la longrine au chaînage soit un taux de réalisation de 30%.

Etat d'exécution des réhabilitations d'infrastructures éducatives et de la réalisation des infrastructures d'accompagnement

Ces réhabilitations et infrastructures d'accompagnements ont été réalisées suivant plusieurs modalités.

Le tableau III-7 présente la situation des réhabilitations, des infrastructures d'accompagnement et l'achèvement des salles de classe progressives.

Tableau III-7 : Situation des réhabilitations, des SDC progressives et des infrastructures d'accompagnement

Nature infrastructures	Modalités						Total	Niveau de réalisation			Taux de réalisation
	Transfert	MOD	MO d	ESU	PME COVID	PME Accélérée		Non démarré	En cours	Achevé	
Forages	60	12	6	5	83	20	186	0	157	29	16%
Latrines	60	0	0	0	146	27	233	0	221	12	5%
Réhabilitation	14	0	0	0	0	0	14	0	12	2	14%
Achèvement de blocs de SDC progressives	56	0	0	0	0	0	56	0	29	27	48%
Sous-total	190	12	6	5	229	47	489	0	419	70	14%

Source : Rapports de suivi de la réalisation des infrastructures éducatives, DGESS/MENAPLN

En 2021, dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et de travail des élèves et des enseignants, 186 forages et 233 latrines ont été programmés en accompagnement des infrastructures éducatives à réaliser et également dans les établissements existant sans point d'eau et sans latrines. Il faut signaler que parmi ces infrastructures, 83 forages et 146 latrines ont été programmés dans le cadre de la requête soumise au PME pour assurer la continuité éducative dans le contexte de la COVID 19.

En outre, 14 infrastructures en état de délabrement ont été programmées pour être réhabilitées. De même, il est prévu l'achèvement de 56 blocs de 3 salles de classe progressives.

A la date du 31 décembre 2021, on note qu'en termes de bilan, 70 infrastructures sur 489 sont achevées soit un taux d'exécution de 14%. Les 419 autres infrastructures sont en cours de réalisation.

❖ Situation de la réalisation des infrastructures par d'autres projets et programmes hors MENAPLN

Le tableau III-8 présente les réalisations des infrastructures éducatives programmées et exécutées au titre de l'année 2021 par d'autres projets qui ne sont pas sous la tutelle technique du MENAPLN.

Tableau III-8 : Situation de la réalisation des infrastructures programmées par d'autres projets en 2021

Intitulé du projet	Ordre d'enseignement	Nature de l'infrastructure	Qté	Nbre de SDC	NIVEAU DE REALISATION							Taux de réalisation %
					Non démarré	Fondation	Chainage	Pente	Toiture	Finition	Achevé Qté	
PRISE	Primaire	Blocs de 3 SDC+bur+mag pour paillote	27	81	0	0	0	0	0	4	23	85
		Blocs de 3 SDC+bur+mag pour expansion	1	3	0	0	0	0	0	0	1	100
		Blocs de 3 SDC+bur+mag pour normalisation	6	18	0	0	0	0	0	0	6	100
TOTAL PRISE			34	102	0	0	0	0	0	4	30	88
PUDTR	PRIMAIRE	Blocs de 3 SDC complémentaires	38	114	0	38	0	0	0	0	0	0
		Blocs de 6 SDC complémentaires	10	60	0	9	1	0	0	0	0	0
	Post-primaire et secondaire	Blocs de 3 SDC complémentaires	1	3	0	1	0	0	0	0		0
		Blocs de 4 SDC complémentaires	2	8	0	1	1	0	0	0		0
		Blocs de 6 SDC complémentaires	3	18	0	3	0	0	0	0	0	0
		Blocs de 9 SDC complémentaires	1	9	0	0	0	0	1	0	0	0
TOTAL PUDTR			55	212	0	52	2	0	1	0	0	0
PME/ESU	Primaire	Blocs de 3 SDC complémentaires	21	63	4	3	7	0	7	0	0	0
		Blocs de 3 SDC complémentaires	13	39	3	5	2	1	2	0	0	0
	Post-primaire et secondaire	Blocs de 4 SDC complémentaires	7	28	3	1	1	1	1	0	0	0
		Blocs de 6 SDC complémentaires	1	6	0	0	1	0	0	0	0	0
		Blocs de SDC semi-finies	8	28	1	1	2	0	2	2	0	0
TOTAL PME/ESU			50	164	11	10	13	2	12	2	0	0
TOTAL GENERAL			139	478	11	62	15	2	13	6	30	22

Source : Rapports de suivi de la réalisation des infrastructures éducatives, DGESS/MENAPLN 2021

Au titre du Programme de Réalisation des Infrastructures socioéconomiques (PRISE), il est programmé au compte de l'année 2021, la réalisation de 34 complexes scolaires du primaire soit 102 SDC au profit du MENAPLN.

A la date du 31 décembre 2021, on note que 30 complexes scolaires, soit 90 SDC sont achevées. Les quatre autres sont au stade de finition. Le taux global d'exécution de ce projet est de 88%.

Il faut signaler qu'à la date du 31 mars 2022, le taux de réalisation est de 97% soit 33 infrastructures réalisées sur 34.

Concernant le Programme d'Urgence pour le Développement territorial et de Résilience (PUDTR), il est prévu la construction de 55 infrastructures à raison de 212 salles de classe dont 174 SDC pour le primaire et 38 pour le post-primaire et secondaire, pour renforcer les capacités d'accueil des établissements des zones de repli. Au 31 décembre 2021, aucune infrastructure n'a été livrée sur l'ensemble des 55 sites. Toutefois, il convient de signaler que les travaux sont en cours de réalisation comme indiqué dans le tableau III-8.

Pour ce qui est du PME/ESU, 50 infrastructures ont été programmées, soit un total de 164 salles de classe. A la date du 31 décembre 2021, les travaux sur l'ensemble de ces sites ont démarré avec des niveaux de réalisation allant de la fondation à la finition.

Réalisation des infrastructures éducatives dans le cadre de l'ESU

Le tableau III-9 présente l'ensemble de la situation de la réalisation des infrastructures éducatives programmées en 2021 dans le cadre de l'ESU par les différentes sources de financement.

Tableau III-9 : situation de la réalisation des infrastructures éducatives dans le cadre de l'ESU

Structure	Ordre d'enseignement	Nature de l'infrastructure	Qté	Nbre de SDC	NIVEAU DE REALISATION							Taux
					Non démarré	Fondation	Chainage	Pente	Toiture	Finition	Achevé Qté	
MENAPLN	Primaire	Blocs de 3 SDC complémentaires dans les zones de repli	5	15	0	0	0	3	0	9	3	20
	Poste-primaire	2 blocs de 2 SDC	2	8	2	0	0	0	0	0	0	0
		bloc de 2 SDC	1	2	2	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MENAPLN			8	25	4			3		9	3	12
Projets et programmes												
PUDTR	Primaire	Blocs de 3 SDC complémentaires	38	114	0	38	0	0	0	0	0	0%
		Blocs de 6 SDC complémentaires	10	60	0	9	1	0	0	0	0	0%
	Post-primaire et secondaire	Blocs de 3 SDC complémentaires	1	3	0	1	0	0	0	0		0%
		Blocs de 4 SDC complémentaires	2	8	0	1	1	0	0	0		0%
		Blocs de 6 SDC complémentaires	3	18	0	3	0	0	0	0	0	0%
		Blocs de 9 SDC complémentaires	1	9	0	0	0	0	1	0	0	0%
TOTAL PUDTR			55	212	0	52	2	0	1	0	0	0%
PME (UNICEF)	Primaire	Blocs de 3 SDC complémentaires	21	63	4	3	7	0	7	0	0	0%
	Post-primaire et secondaire	Blocs de 3 SDC complémentaires	13	39	3	5	2	1	2	0	0	0%
		Blocs de 4 SDC complémentaires	7	28	3	1	1	1	1	0	0	0%
		Blocs de 6 SDC complémentaires	1	6	0	0	1	0	0	0	0	0%
		Blocs de SDC semi-finies	8	28	1	1	2	0	2	2	0	0%
TOTAL PME (UNICEF)			50	164	11	10	13	2	12	2	0	0%
PAAQE	Poste-primaire et secondaire	Construction de 2 blocs SDC complémentaires dans les zones de repli	20	50	20	0	0	0	0	0	0	0
		Acquisition de SDC préfabriquées		260								
TOTAL PAAQE			20	310	20							

Structure	Ordre d'enseignement	Nature de l'infrastructure	Qté	Nbre de SDC	NIVEAU DE REALISATION							Taux
					Non démarré	Fondation	Chainage	Pente	Toiture	Finition	Achévé Qté	
TOTAL PROJETS ET PROGRAMMES			125	686	31	62	15	2	13	2	0	0
TOTAL GENERAL			133	711	35	62	15	5	13	11	3	0,42%

Source : Rapports de suivi de la réalisation des infrastructures éducatives, DGESS/MENAPLN 2021

En 2021 il est programmé par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers la réalisation de 711 SDC dont 260 classes préfabriquées pour assurer la continuité éducative dans les zones à forts défis sécuritaires.

A la date du 31 décembre 2021, on note que les travaux de construction de 109 SDC ont démarré soient 62 SDC au niveau fondation, 15 SDC au chainage, 5 SDC au niveau pente, 13 au niveau toiture, 11 SDC en finition et 3 SDC sont achevés.

On note que les travaux de construction de 35 salles de classe n'ont pas encore démarré. Cette situation s'explique entre autres par la défaillance de certaines entreprises et de changement de sites due à l'insécurité qui rend inaccessible les sites initiaux.

Situation de réalisation des infrastructures d'accompagnement dans le cadre du Programme PME/COVID

La composante II du Programme PME/COVID intitulé « renforcer la résilience des écoles dans le contexte du COVID-19 » prévoit la réalisation de 85 forages positifs et la construction de 146 blocs de latrines séparées pour garçons et filles dans les établissements scolaires ciblés, leur niveau d'exécution est décliné dans le tableau III-10.

Tableau III-10 : Situation de la réalisation des forages

DESIGNATION	Qté	NIVEAU DE REALISATION				Taux de réalisation
		Non démarré	En cours	Forage négatif	Achévé	
FORAGES	85	0	6	4	75	88,23%

Source : Rapports de suivi de la réalisation des infrastructures éducatives, DGESS/MENAPLN 31/3/2021

Sur les 85 forages programmés, 75 sont complètement achevés soit un taux de réalisation de 88,23% à la date du 31 mars 2022. On note que 6 forages positifs ont été réalisés mais sont en attente de l'analyse des eaux et de la mise en œuvre des superstructures. Quant aux 4 forages négatifs, le processus de changement de sites est en cours.

Tableau III-11 : Situation de la réalisation des latrines

Désignation	Qté	NIVEAU DE REALISATION								Taux
		Non démarré	Installation	Approvisionnement	Fouilles	Enduit sur les parois de la fosse	Dalles de fermeture	Construction superstructure	Achévé	
Latrines	146	3	79	2	43	1	2	16	0	0%

Source : Rapports de suivi de la réalisation des infrastructures éducatives, DGESS/MENAPLN au 31/3/2021

Le processus de contractualisation pour la réalisation des latrines a connu des difficultés. En effet, certains lots avaient été infructueux lors de la passation des marchés, ce qui a nécessité la reprise du processus, toute chose qui a retardé cette phase administrative. Nonobstant cela, toutes les entreprises ont été installées sur les chantiers entre le 25 octobre et le 27 décembre 2021 avec des délais contractuels variant de 3 à 4 mois mais à la date du 31 mars 2022, aucune latrine n'est achevée. Cette situation est due en grande partie aux défaillances des entreprises et des projets de mise en demeure sont déjà élaborés pour les interpeller.

Etat d'exécution des constructions de l'ensemble des infrastructures éducatives programmées en 2020

Les travaux de construction de plusieurs infrastructures éducatives programmées en 2020 n'étant pas achevés, ils se sont poursuivis en 2021 et la situation se présente dans le tableau III-12.

Le tableau III-12 présente la situation des réalisations des infrastructures éducatives programmées en 2020.

Tableau III-12 : situation des réalisations de l'ensemble des infrastructures éducatives de 2020

Niveau	Nature infrastructure	Quantité programmée					Achévé					Taux %
		MOD	Mod	Transfert	Projets et programmes	Total	MOD	Mod	Transfert	Projets et programmes	Total	
Préscolaire	1 SDC+ clôture	2	0	0	0	2	2	0	0	0	2	100
	Bloc de 2 SDC	6	0	0	0	6	6	0	0	0	6	100
	Bloc de 3 SDC	1	0	5	0	6	1	0	4	0	5	83
	Mur de cloture+hangar	10	0	0	0	10	10	0	0	0	10	100
Primaire	Bloc de 3 SDC+ bur + mag pour paillote + forages + latrines	40	5	65	42	152	40	2	56	42	140	92
Post-primaire	2 blocs pédago + adm+ forages + latrines	10	7	15	15	47	10	4	13	15	42	89
	Bloc de 4 SDC compl	0	3	0	0	3	0	1	0	0	1	33
	CFP	0	0	0	2	2	0	0	0	2	2	100
Secondaire	Lycée 3 blocs pedago + adm+ forages + latrines	0	2	0	0	2	0	1	0	0	1	50
	Bloc de 2 SDC compl	6	2	0	0	8	6	0	0	0	6	75
	Bloc de 3 SDC compl	15	0	0	0	15	15	0	0	0	15	100
	Bloc de 4 SDC compl	0	9	0	0	9	0	5	0	0	5	56
SOUS TOTAL		90	28	85	59	262	90	13	73	59	235	90
Forages		0	0	20	0	20	0	0	20	0	20	100
Latrines		0	0	45	0	45	0	0	39	0	39	87
Total infrastructures d'accompagnement		0	0	65	0	65	0	0	57	0	57	88

Source : Rapports de suivi de la réalisation des infrastructures éducatives, DGESS/MENAPLN 2021

Au titre de l'année 2020, il est programmé la construction de 262 infrastructures éducatives au profit de tous les ordres d'enseignement, toutes modalités confondues.

A la date du 31 décembre 2021, on note que 235 infrastructures sont entièrement réalisées, soit un taux de 90%.

Si on considère chaque modalité de réalisation, la MOD a réalisé toutes les 90 infrastructures prévues, soit 100% ; la MO directe 10 sur 28, soit 36% ; les communes, sur les ressources financières transférées, 67 sur les 85 prévues, soit 79% et les projets et programmes 59 sur les 59 soit 100% de taux de réalisation.

Le faible taux de réalisation des infrastructures par la MO directe (36%) et notamment les réalisations prévues dans le cadre de l'ESU pourrait s'expliquer par la suspension des contrats des entreprises (contrats visés en décembre 2020) pour cause d'absence de contrats de suivi-contrôle. Les contrats de ces derniers n'ont été introduits qu'après la révision du PPM en juin 2021. La reprise des ordres de service des travaux a été initiée en septembre 2021.

Fort heureusement, à la date du 31 mars 2022, toutes les constructions ainsi que les infrastructures d'accompagnement sont totalement achevées et attendent d'être réceptionnées.

Quant aux infrastructures inachevées ou non réalisées dans le cadre du transfert des ressources financières aux communes (21%), on retient que la quasi-totalité de ces ouvrages sont situés dans les zones à forts défis sécuritaires.

Développement des capacités d'accueil dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)

En vue de l'accroissement de l'offre éducative dans le domaine de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) des activités spécifiques ont été menées et les résultats suivants ont été atteints.

Livrables atteints :

- # 2 lycées professionnels équipés
- # 1 lycée technique équipé
- # 12 nouvelles salles de classes polyvalentes ont été ouvertes ;
- # 548 nouveaux élèves ont été inscrits dans les classes polyvalentes ;
- # 01 rapport sur le jumelage de six spécialités d'EFTP avec l'enseignement général est disponible ;
- # 12 référentiels élaborés ;
- # 01 rapport sur les journées d'échanges entre les professionnels de l'enseignement artistique et culturel est disponible ;
- # 01 plate-forme de suivi des sortants et sortis de l'EFTP est disponible

Au titre de 2021, il est programmé l'équipement des établissements d'EFTP. Il s'agit des lycées professionnels de Manga, de Tenkodogo, de Kaya, de Zorgho, du CEFTP de Orodara et du lycée technique de Koudougou.

A la date du 31 décembre 2021, les équipements du lycée professionnel de Tenkodogo et de Kaya ainsi que du lycée technique de Koudougou ont été réceptionnés. Les équipements des établissements de Manga, de Zorgho et de Orodara sont en attente de livraison sur site.

En outre, la poursuite de la mise en œuvre de la polyvalence dans les établissements d'enseignement général a contribué à l'accroissement des effectifs de l'EFTP.

Le tableau III-13 présente l'évolution des effectifs des classes polyvalentes de 2019 à 2021.

Tableau III-13 : Etat de l'évolution des effectifs des classes polyvalentes de 2019 à 2021

Année	Région	Nbre établissements	Nbre spécialités	Classes	Effectif		
					G	F	T
2019	6	9	8	32	495	210	705
2020	7	13	8	36	658	356	1 014
2021	10	23	13	48	975	587	1 562

Source : DGEFTP, décembre 2021

En 2021, treize (13) spécialités étaient enseignées dans vingt-trois (23) établissements polyvalents répartis dans dix (10) régions. A la date du 31 décembre 2021, trois régions (Cascades Centre-Nord et Centre-Est) n'en disposent pas. Le nombre de classes est passé de 36 en 2020 à 48 en 2021. Cet accroissement s'explique par l'engouement autour de cette réforme. Cependant, l'insuffisance des salles de classe et des ateliers pour les cours pratiques constituent un obstacle à l'élargissement de la polyvalence aux établissements d'enseignement général qui doivent être rattachés à un lycée professionnel. A défaut, ceux-ci doivent disposer de leurs propres ateliers.

Tableau III-14 : Etat comparatif des effectifs de la polyvalence avec l'EFTP classique de 2019 à 2021

Effectif	2019			2020			2021		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
EFTP classique	8 781	4 443	13 224	10 255	5 109	15 364	12 853	6 226	19 079
Polyvalent	495	210	705	658	356	1 014	975	587	1 562
Total	9276	4 653	13 929	10 913	5 465	16 378	13 828	6 813	20 641

Source : DGEFTP, décembre 2021

L'effectif des élèves bénéficiaires de la polyvalence est passé de 705 élèves en 2019 à 1 562 en 2021 soit une augmentation de 45,13%. Cet effectif représente par ailleurs 7,57% de l'effectif global qui est de 20 641.

En vue du renforcement de la mise en œuvre de cette réforme, le jumelage de 6 séries de l'EFTP à l'enseignement général a été retenu. Il s'est agi des spécialités suivantes : production animale, plomberie, coiffure et soins esthétiques, informatique de gestion, réseau et la maintenance informatique ; électricité et l'installation d'équipements solaires.

Au 31 décembre 2021, les documents de formation de ces 6 spécialités sont validés et un renforcement des capacités des acteurs sur l'exploitation desdits documents s'est tenu.

En ce qui concerne l'élaboration des référentiels, 9 nouveaux référentiels sur dix (10) et 3 anciens ont été relus pour les adapter à l'Approche par les Compétences (APC). Il est à noter que ces adaptations doivent s'effectuer après chaque dix ans de mise en œuvre des référentiels d'une spécialité.

Dans le cadre du développement de l'enseignement artistique et culturel (EAC), les trois journées d'échanges prévues entre professionnels de l'enseignement artistique et culturel (EAC) et les praticiens de l'EFTP ont été organisées et des propositions pour un développement réussi de cette offre de formation ont été recueillies.

Pour ce qui concerne l'élaboration d'une plate-forme de suivi des sortants et sortis de l'EFTP, la plateforme est disponible à la date du 31 décembre 2021 et son utilisation pour l'identification, le suivi des sortants et sortis est en cours d'expérimentation dans les établissements.

Quant aux deux notes conceptuelles relatives au projet intitulé « Projet de développement accéléré de l'accès et de la qualité de l'EFTP » et au « Projet de renforcement de l'accès et la qualité de l'EFTP », elles ont été élaborées et soumises respectivement à la Banque mondiale et à la Banque Islamique de Développement (BID) pour financement.

Résultat 01.2 : Les besoins en personnels enseignants à tous les niveaux sont pourvus

Livrables atteints :

- # 200 éducateurs de la petite enfance (ex. EJE) et de moniteurs de jeunes enfants mis à disposition ;
- # 1000 instituteurs adjoints certifiés (IAC) sur mesures nouvelles recrutés ;
- # 1976 professeurs certifiés des lycées et collèges et professeurs certifiés des CEG mis à disposition
- # 188 professeurs certifiés des lycées et collèges de l'enseignement technique et professionnel mis à disposition
- # 2352 professeurs des lycées et collèges et professeurs des CEG (Enseignement général) recrutés sur mesures nouvelles
- # 5 Professeurs des lycées et collèges (Enseignement et Formation Technique et Professionnelle) recrutés sur mesures nouvelles.
- # 82 structures ont bénéficié de suivi du processus de gestion des indemnités CMG, bilingues, des maitres conseillers et de la vacation ;
- # 553 545 000 de FCFA mobilisés pour le paiement des indemnités des enseignants des CMG, bilingues et des maitres conseillers.

Le tableau III-15 présente la situation des effectifs d'enseignants/éducateurs du préscolaire et du primaire mis à disposition en 2021

Tableau III-15 : Enseignants/éducateurs du préscolaire et du primaire mis à disposition en 2021

Année/Emploi	Année 2021	
	Prév.	Réal.
Educateurs de la petite enfance (ex. EJE) et de moniteurs de jeunes enfants	200	200
Instituteurs adjoints certifiés (IAC) recrutés sur mesures nouvelles	0	1 000
Total	200	1200

Source : DRH/MENAPLN, Tableau de bord de suivi des recrutements, actualisé en avril 2022

En 2021, sur une prévision de 200 éducateurs de la petite enfance (EPE) sortants des écoles de formation pour le préscolaire, il a été mis à disposition 200, soit un taux de réalisation de 100%.

Il faut noter qu'au primaire, le recrutement sur mesures nouvelles des IAC n'avait pas été autorisé en février 2021 mais en octobre 2021, suite à l'obtention de ressources financières supplémentaires, 1 000 IAC ont été recrutés.

Au 31 décembre 2021, toutes les prévisions ont été réalisées.

Le tableau III-16 présente la situation des effectifs d'enseignants du post-primaire et du secondaire mis à disposition en 2021.

Tableau III-16 : Situation des effectifs d'enseignants du post-primaire et du secondaire mis à disposition en 2021

Année/Emploi	Année 2021	
	Prév.	Réal.
Professeurs certifiés des lycées et collèges (CAPES/ENS-K)	688	688
Professeurs certifiés des lycées et collèges de l'enseignement technique et professionnel (CAPET/ENS-K)	10	10
Professeurs certifiés des collèges d'enseignement technique et professionnel (CAET/ENS-K)	178	178
Professeurs certifiés des collèges d'enseignement général et technique, option EPS	500	500
Professeurs certifiés des collèges d'enseignement général (CAP-CEG/IDS)	600	600
Professeurs certifiés des collèges d'enseignement général (CAP-CEG/ENS-K)	188	188
Professeurs des lycées et collèges (Enseignement général) sur mesures nouvelles	1875	1475
Professeurs des collèges d'enseignement général et technique (intégration PEJEN) sur mesures nouvelles	1410	877
Professeurs des lycées et collèges (Enseignement et Formation Technique et Professionnelle) sur mesures nouvelles	25	5
Total	5474	4521

Source : DRH/MENAPLN, Tableau de bord de suivi des recrutements, actualisé en avril 2022

Au titre des sortants des écoles de formation et du recrutement sur mesures nouvelles, au niveau des enseignements post-primaire et secondaire en 2021, il a été mis à disposition 4 521 enseignants sur une prévision de 5 474, soit un taux de réalisation de 82,59%.

Ainsi, il a été recruté sur mesures nouvelles 877 professeurs PEJEN (869 EG et 8 EFTP) sur 1410 postes ouverts (1390 pour EG et 20 pour EFTP), soit un taux de réalisation de 62,20 % (62,52% EG et 40% EFTP). Sur 1 900 (1875 EG et 25 EFTP) professeurs des lycées et collèges à recruter sur mesures nouvelles, 1480 (1475EG et 5EFTP) ont été pourvus, soit 77,89% de taux de réalisation en termes de résultats et de 100% en termes de processus.

Le nombre d'enseignants du post-primaire et du secondaire, sortants des écoles est de 2 164 sur 2 164, soit 100% de réalisation.

En ce qui concerne le paiement des indemnités CMG, bilingues et maîtres conseillers, il a été réalisé à 100% dans 12 DREPPNF et 50% dans la région de Sahel, pour un montant global de 553 545 000 F CFA. Ce faible taux de réalisation de la région du Sahel s'explique par la fermeture des classes en raison de l'insécurité.

Dans le cadre du suivi du processus de gestion des indemnités CMG, bilingues, maîtres conseillers et de la vacance, 82 structures de gestion ont été suivies sur une prévision de 82, soit 100% de taux de réalisation physique.

Résultat 01.3 : Les moyens d'accéder à de meilleures conditions d'hygiène et de prévention du VIH et du Sida en milieu scolaire ont été mis en œuvre

Livrables atteints :

- # 80 acteurs du primaire et du post primaire ont été formés sur la santé sexuelle et reproductive (SSR) et le kit ruban rouge;
- # 50 points focaux VIH ont été formés en plaidoyer, planification et suivi-évaluation des activités de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST ;

- # 01 conférence sur la promotion de la santé sexuelle et reproductive (SSR) suivie de dépistage a été organisée au profit de 117 élèves professeurs de la Direction régionale de l'Institut national de Formation des personnels de l'éducation du Centre-Est ;
- # 01 séance de sensibilisation de 53 élèves professeurs sur les cancers du sein et du col de l'utérus suivie de dépistage de 38 femmes a été organisée en marge de la Journée internationale de la Femme ;
- # 02 missions de suivi de l'exploitation du kit ruban rouge par 20 enseignants au niveau des établissements d'enseignement post primaire des Hauts-Bassins et du Plateau Central ont été organisées ;
- # 30 374 élèves du post primaire et du secondaire ont bénéficié de séances de sensibilisation sur le VIH/SIDA et les IST dans les 13 régions ;
- # 650 élèves ont bénéficié de séances d'information et de sensibilisation sur le Sida dont 148 ont fait le test de dépistage du VIH lors de la Journée mondiale de lutte contre le Sida 2021 ;
- # 1 document d'orientations stratégiques du secteur de l'éducation en matière de lutte contre le VIH, le Sida, les infections sexuellement transmissibles et d'autres problèmes de santé et de nutrition a été relu ;
- # 108 861 élèves du CP1 ont bénéficié d'une visite médicale ;
- # 78 structures éducatives de 13 provinces ont été supervisées dans le cadre de la mise en œuvre des jardins/vergers scolaires et de la promotion de l'éducation nutritionnelle ;
- # 70 jardins scolaires et 70 champs scolaires ont été mis en place dans 70 structures éducatives ;
- # 60 vulgarisateurs agricoles ont été formés sur la nutrition et le suivi-supervision des jardins et champs scolaires ;
- # 133 917 élèves du primaire des provinces du loba, des Balé et du Bazèga ont été déparasités et supplémentés en vitamine et en fer/acide folique ;
- # 210 acteurs locaux ont été formés sur la mise en place des jardins et des champs scolaires ;
- # 2027 autorités et acteurs locaux ont été formés sur les activités de santé-hygiène-nutrition en milieu scolaire et la gestion du Programme de repas scolaires ;
- # 1064 membres COGES ont été sensibilisés sur la gestion et la mise en œuvre des activités du Projet PRSNI-BAD ;
- # 307 structures éducatives ont été dotées en kits d'hygiène/assainissement.

Au niveau de la prévention contre le VIH/SIDA en milieu scolaire, les activités programmées en 2021 ont presque toutes été réalisées. Ainsi, sur un total de 12 activités, 8 ont été entièrement réalisées et 4 partiellement, soit un taux de réalisation de 73,19%. Cette performance assez satisfaisante s'explique par le démarrage tardif des activités du fait de l'expérimentation d'un nouveau logiciel dans le circuit intégré de la dépense publique. En effet, la plupart des activités au profit des élèves sont programmées au premier semestre de l'année civile alors que les ressources financières n'étaient pas disponibles à cette période.

Cependant, au 31 décembre 2021, les activités de prévention de l'infection à VIH et du Sida ont permis de toucher 30 374 élèves du post-primaire et du secondaire, sur une prévision de 12 500 élèves contre 9 787 élèves en 2020. Cela est dû principalement à l'implication active des points focaux et des responsables d'établissements ainsi que l'introduction des ciné-débats dans la sensibilisation des élèves.

Aussi les efforts doivent-ils se poursuivre afin de réaliser le résultat d'impact du cadre stratégique national de Lutte contre le Sida et les infections sexuellement transmissibles 2021-2025 concernant la réduction de 75% des nouvelles infections à VIH à l'horizon 2025 chez les adolescents et les jeunes.

En ce qui concerne le volet « Amélioration de l'état d'hygiène, de santé et nutrition des élèves », pour une première édition, la visite médicale des élèves du primaire (CP1) a pu être réalisée dans les régions du Centre Ouest, du Centre Sud et du Plateau central.

A cet effet, 108 861 élèves ont bénéficié de la visite médicale sur une prévision de 40 000 élèves grâce à un réaménagement de la ligne budgétaire destinée à la visite médicale des enfants du préscolaire au profit de celle du primaire. Cette option résulte du souci de toucher un plus grand nombre d'enfants, surtout ceux du milieu rural au début de leur scolarité.

Cette visite médicale a permis de diagnostiquer précocement certaines pathologies (oculaires, respiratoires, digestives et chirurgicales, ORL, cutanées, urogénitales, paludisme, bucco-dentaires, neurologiques, cardiaques, malnutrition, ...) avec des prises en charge sanitaire évitant ainsi des complications graves qui auraient pu être à l'origine d'un échec scolaire.

Au regard de l'importance de la visite médicale surtout pour la promotion de l'éducation inclusive, il sera plus judicieux d'assurer une prise en charge des maladies courantes à travers la mise à disposition de

produits pharmaceutiques de premières nécessités, de prévoir un accompagnement des parents pour les pathologies graves détectées et d'étendre l'activité à toutes les classes et à toutes les régions du Burkina Faso.

Quant au suivi-supervision de la mise en œuvre des jardins/vergers scolaires et de la promotion de l'éducation nutritionnelle, 78 structures éducatives ont pu être visitées dans 13 provinces. Un renforcement des capacités des acteurs et une dotation en matériel de jardinage de bonne qualité sont nécessaires pour une dynamisation de ces jardins/vergers scolaires mis en place depuis 2016.

Ainsi, le taux d'exécution physique de l'action 05803 est estimé à 71,67% en 2021 contre 97,36% en 2020 soit une baisse de 25,69 points de pourcentage. Cette baisse résulte essentiellement de la non réalisation de certaines activités d'une part (l'organisation d'une rencontre de plaidoyer, l'organisation d'une conférence sur la nutrition) et d'autre part la non prise en compte au niveau du programme d'activités du réaménagement de la ligne budgétaire de la visite médicale des enfants du préscolaire au profit de celle des enfants du primaire.

En ce qui concerne les actions du Projet de repas scolaires à base de produits locaux pour une nutrition intelligente au Burkina Faso », sur un total de 27 activités planifiées en 2021, on note que 17 activités ont été entièrement réalisées, 3 partiellement et 7 non réalisées. Le taux global de réalisation physique est de 75% à la date du 31 décembre 2021.

La mise en œuvre de ce projet a permis l'amélioration de la qualité nutritionnelle des repas servis dans les cantines scolaires des écoles des zones pilotes (Balé, Bazèga et Ioba) grâce à la création de 70 nouveaux jardins et 70 nouveaux champs scolaires et l'utilisation de leurs produits.

En ce qui concerne les activités réalisées hors programme, les plus importantes sont les suivantes :

- la commémoration de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle (JMHM) et causeries éducatives dans 12 écoles de la Tapoa ;
- l'élaboration d'une étude sur l'état des lieux de la GHM au Burkina Faso ;
- une sortie de suivi de mise en œuvre du projet d'amélioration de l'accès des enfants et spécialement des filles et leur communauté aux services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement adéquats sur l'hygiène menstruelle dans la région de l'Est ;
- le déparasitage et la supplémentation en fer/acide folique de 42 000 filles du primaire et du post-primaire de 10 à 19 ans des provinces du Séno (Sahel) et du Boulgou (Centre-Est) à travers un appui de l'UNICEF ;
- le renforcement des capacités de 119 acteurs du post-primaire des provinces de la Gnagna et du Gourma en santé-hygiène-nutrition dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Adosanté de Helen Keller international (HKI) ;
- la mise en œuvre d'activités de santé-hygiène-nutrition en milieu scolaire par le Catholic Relief Services (CRS) à travers les projets Béoo Biga 3 au Centre Nord et Sanya So « Ecoles amies de WASH » à Banfora ;
- la relecture du livret de sensibilisation intitulé « Mon guide SSRAJ, Filles et Garçons » ;
- l'opérationnalisation de la ligne verte 80 00 12 80 du CMLS avec l'accompagnement de l'UNICEF. Elle a permis de prendre en charge les préoccupations en lien avec la prévention des infections à VIH et sexuellement transmissibles de 3002 élèves du post primaire et du secondaire.

Résultat 01.4 : Les moyens d'accéder à de meilleures prestations sociales à tous les niveaux ont été offerts

Livrables atteints :

- # 1 arrêté interministériel en date du 04 février 2021 relatif au transfert de 18 882 889 764 FCFA pour l'acquisition des vivres pour la cantine au profit des élèves des centres d'éveil et d'éducation préscolaire de 138 communes et des écoles primaires de 336 communes disponibles ;
- # 40 281,05 tonnes de vivres acquises par 301 communes et livrées aux écoles pour l'année scolaire 2020/2021 ;

#	2 912,602 tonnes de vivres livrées par le projet Beoog- Biiga 3 de CRS à 908 écoles primaires et bissongo du Bam, du Sanmatenga et du Namentenga au profit de 204 506 élèves ;
#	2 860 tonnes de vivres livrées par le PAM à 262 structures du préscolaire et du primaire au profit des élèves du Soum et du Séno ;
#	1368 tonnes de vivres acquises par le PAM au titre de la cantine d'urgence d'un montant de 794 991 290 F CFA au profit de 52 856 élèves des régions du Nord, Centre Nord, du Sahel, de la Boucle du Mouhoun ;
#	554,008 tonnes de vivres acquis au profit des établissements du post-primaire et du secondaire ;
#	10 849 élèves sensibilisés sur l'orientation scolaire dans la région du centre ;
#	30 813 bourses octroyées aux élèves du post-primaire et du secondaire.

Au titre de l'année 2021, le montant de 18 882 889 764 F CFA a été transféré à 336 communes dans 43 provinces, excepté le Soum et le Séno, pour l'acquisition de 42 001 tonnes de vivres (céréales, légumineuses, huile) au profit de 3 619 492 élèves du préscolaire et du primaire. Le coût unitaire par élève et par an est de 5 217 F CFA couvrant 47 jours de repas dans l'année scolaire.

A ce titre, la surveillance des livraisons a débuté en novembre 2021 et à la date du 22 février 2022, seulement 96 communes sur 336 ont acquis des vivres (accepté, rejeté et en cours de remplacement) soit 27,70%. Les 240 autres communes ne disposent pas encore de certifications pour les vivres. Les inspections et les prélèvements d'échantillons pour les analyses sont en cours. La quantité totale de vivres acquise est de 5 604,90 tonnes de riz; 1 423,65 tonnes de haricot et de 550,78 tonnes d'huile.

Le montant total reçu pour l'ensemble des 96 communes est de 6 032 615 135 F CFA. L'inflation des prix des denrées sur le marché explique cette situation. A ce rythme, certaines communes vont devoir reporter l'acquisition des vivres à l'année scolaire 2022-2023.

En 2020, il faut noter que 301 sur 336 communes ont acquis en totalité leurs vivres soit 89,58% pour une quantité de 40 281,05 tonnes sur 42 001 tonnes prévues, soit un taux de réalisation physique de 95,90%. La quantité acquise est composée de 29 510,45 tonnes de céréales, 7953,7 tonnes de légumineuses et 2816,9 tonnes d'huile. Le montant des acquisitions s'élève à 17 708 201 219 FCFA soit un taux d'exécution financière de 93,77%. Cependant, 35 communes n'ont pas acquis leurs vivres soit 10,42%. Le reliquat s'élève à un montant de 1 174 688 545 F CFA.

Aux fins de surveiller la quantité et la qualité des vivres acquis par les communes, le MENAPLN a recruté un cabinet d'expertise agro-alimentaire. A l'issue de ce contrôle de la qualité, 4 961,65 tonnes de vivres ont été déclarées non conformes et rejetées.

Pour accroître les parts de marché des produits nationaux, des mesures ont été prises par les autorités pour stimuler la commercialisation et la consommation à l'intérieur du pays. A cet effet, 95,92% des quantités de vivres destinées à la cantine scolaire d'une valeur de 16 999 874 150 F CFA sont des produits nationaux.

Pour le compte de la cantine endogène, la mobilisation de la communauté éducative autour des cantines scolaires permet de couvrir les besoins alimentaires et nutritives des élèves pour une durée plus longue. Pour l'année scolaire 2020/2021, il a été collecté et/ou produit 4 174,72 tonnes de vivres d'une valeur monétaire estimée à 1 878 624 000 FCFA.

Par ailleurs, dans le but d'améliorer la qualité nutritive des repas servis à l'école, la communauté éducative et les partenaires intervenant dans l'alimentation scolaire ont contribué à la mise en place de 1 873 jardins scolaires (12,4%), 515 champs scolaires (3,4%) et de 133 unités d'élevage (0,9%) selon l'annuaire statistique 2020-2021.

Malgré ces efforts, la cantine scolaire rencontre des difficultés liées aux situations suivantes :

- la dotation tardive des structures éducatives en vivres,
- la dotation de vivres à des écoles non reconnues,
- la non-évolution de l'enveloppe financière allouée,
- la surfacturation par le biais des procédures de passation de marché par convention,
- la manipulation des vivres après expertise par la soustraction des quantités,
- la substitution de stocks expertisés par des stocks non expertisés,

- la mauvaise conservation occasionnant des altérations des vivres et des risques d'intoxication alimentaire,
- le retard constaté dans l'analyse et la certification des vivres,
- les cas de réception ou d'utilisation des vivres et même de paiement des contrats sans expertise,
- la faible implication effective des CEB,
- les conflits d'intérêt,
- le déséquilibre dans l'estimation des quantités de vivres (haricot, huile, riz, etc.) à commander.

En vue de soutenir les efforts du Burkina Faso en matière d'alimentation et de nutrition scolaires, le gouvernement a bénéficié de l'accompagnement de certains partenaires. Au total, 11 116,6 tonnes de vivres d'un montant de 4 418 115 110 F CFA ont été mobilisées. Parmi ces partenaires, figurent le Catholic Relief Services (CRS), le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et EDUCO.

En 2021, le projet Beeog Biiga 3 de CRS a doté 908 écoles primaires et Bisongo du Bam, du Sanmatenga et du Namentenga de 2912,602 tonnes de vivres d'un coût total de 2 459 813 250 F CFA au profit de 204 506 élèves.

Dans les provinces du Soum et du Séno, le PAM a acquis 2 860 tonnes de vivres pour un budget de 1 774 407 960 F CFA au profit des élèves de 262 écoles contre 570 prévues.

Au titre de la cantine d'urgence, le PAM a acquis 1 368 tonnes de vivres au profit de 174 structures éducatives des régions du Nord, de l'Est, de la Boucle du Mouhoun et du Centre Nord. Cette quantité de vivres, d'un coût global de 794 991 290 F CFA a servi à offrir des repas chauds à 52 856 élèves déplacés internes.

Au cours de l'année 2021, l'ONG EDUCO a acquis 152,80 tonnes de riz, 765 bidons de 20 litres d'huile, 58 cartons de poissons et 6 111 cartons de Soumbala au profit de 70 écoles primaires du Yatenga d'un coût total de 80 000 000 F CFA.

Au niveau des établissements du post-primaire et secondaire, 1 650 000 000 F CFA ont été alloués pour la prise en charge de l'organisation matérielle de l'examen du BAC et de l'acquisition des vivres pour la rentrée scolaire 2021-2022. A la date du 31 décembre 2021, il est acquis 199,469 tonnes de vivres pour les candidats au baccalauréat déplacés et 241,664 tonnes de pâtes alimentaires, 76,875 tonnes de sardines, 24 tonnes de viande et 12 tonnes d'attiéké, soit un tonnage total de 554,008 d'un coût global de 779 179 630 F CFA.

Il est à noter que les cantines du secondaire ne sont pas ouvertes à tous les établissements mais exclusivement à ceux qui en ont fait la demande et ayant reçu l'intégration. Cette cantine qui n'est pas gratuite est subventionnée par l'Etat au prix de 35 F CFA le plat.

Les difficultés majeures sont : la non évolution de l'allocation budgétaire par rapport au nombre d'établissements demandeurs de la cantine qui s'accroît d'année en année et aussi l'évolution des quantités de vivres destinées à la restauration des élèves déplacés au BAC.

Dans le domaine des bourses, il est prévu au titre de l'année scolaire 2020-2021, l'octroi de 30 813 bourses scolaires pour le post-primaire et le secondaire pour un montant de 3 900 000 000 F CFA.

Au 31 décembre 2021, cette activité a été entièrement réalisée.

Pour ce qui est de l'organisation des campagnes d'information et d'orientation scolaire et professionnelle au profit des élèves de la région du Centre, il faut noter qu'à la date du 31 décembre 2021, un total de 10 849 élèves ont été sensibilisés dans 50 établissements soit un taux de réalisation de 100%. De même, les activités suivantes ont été entièrement réalisées. Il s'agit de :

- l'organisation d'un atelier d'élaboration des documents d'information, d'orientation et des outils de suivi des élèves et réflexion sur les stratégies de mise en œuvre;
- de sorties-terrain de suivi-conseil de 3 000 élèves boursiers des différentes localités du Burkina Faso;
- l'organisation d'un atelier de relecture et de validation des textes relatifs à l'orientation scolaire;

- l'organisation d'un atelier d'élaboration d'outils de contrôle interne pour la conduite d'une mission de contrôle des bourses scolaires,
- l'organisation d'un atelier pour faire le bilan de l'octroi et du paiement des bourses et
- l'organisation d'un atelier de relecture du manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable des bourses scolaires.

L'activité relative à l'organisation des dialogues communautaires, des débats et des émissions radiophoniques sur l'orientation scolaire et professionnelle n'a pas eu lieu pour manque de ressources financières.

Résultat 01.5 : L'égalité et l'équité d'accès sont respectées pour tous les enfants de six à seize ans

Livrables atteints :	
#	47 940 filles ont bénéficié d'appuis spécifiques (hébergement, cantine, appui matériels et financiers, cours d'appui) ;
#	500 Clubs Deen Kan ont bénéficié d'un appui financier pour leur fonctionnement ;
#	20 membres APE/AME et COGES ont bénéficié d'un soutien financier pour l'inscription ou la réinscription des filles réfugiées et déplacées internes, ainsi que les filles des communautés hôtes ;
#	20 membres APE/AME et COGES ont bénéficié d'un soutien financier pour la mise en place et le suivi des clubs d'écoute au sein des ménages ;
#	415 acteurs de l'éducation et de la communauté (225 hommes et 190 femmes) ont été formés sur la gestion de l'hygiène menstruelle à l'école ;
#	2 222 élèves ont été sensibilisés sur les thématiques de la GHM ;
#	112 membres des COGES/APE/AME ont été sensibilisés sur la GHM ;
#	1 054 filles ont été formées sur la confection des serviettes hygiéniques réutilisables ;
#	400 filles ont été formées sur la fabrication du savon liquide ;
#	3 latrines GHM ont été construites dans la région du Centre-Nord ;
#	3 sessions de formation sur la GHM, les VGMS, les Compétences de vie courante ont été organisées ;
#	200 enseignants de 5 régions ont été formés sur la création de sous-clubs COVID-19 et sur les techniques de plaidoyer pour la promotion de l'éducation des filles, de l'éducation inclusive et de l'abandon du mariage d'enfants ;
#	300 membres des APE, COGES et AME ont été formés sur les mesures de protection contre la COVID -19.
#	315 798 filles nouvellement inscrites au CP1 ont bénéficié de la subvention des frais APE
#	625 000 membres des communautés ont été sensibilisés sur le maintien des filles à l'école à travers la campagne de sensibilisation des membres de la communauté (média communautaire, émission et jeux radiophonique, rencontres, porte à porte, fonctionnement de clubs Deen kan, le test des connaissances des jeunes sur la SSR) ;
#	1400 guides d'harmonisation et de coordination dans la prévention et la gestion des cas de grossesses et des mariages d'enfants en milieu scolaire ont été reproduits et diffusés dans toutes les régions.
#	Un rapport de l'enquête d'évaluation des déterminants du décrochage scolaire des filles pour mettre en place un dispositif d'alerte, de suivi et de réinsertion dans les pays SWEDD a été élaboré ;
#	Un rapport de l'état des lieux de la GHM au Burkina Faso a été élaboré
#	Un rapport du bilan des activités du projet « BACK TO SCHOOL BETTER » dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre Nord, de l'Est, du Nord et du Sahel a été élaboré ;
#	Un plan sexospécifique de retour à l'école post COVID -19 a été élaboré

Au titre des appuis spécifiques, sur une prévision de vingt mille (20 000) enfants à besoins spécifiques, 47 940 filles ont été bénéficiaires de cash transferts composés de bourses ou appuis financiers et de subventions à la cantine, à l'hébergement ou à la scolarisation soit un taux de réalisation de 240%. Ce résultat présente un excédent de 140% par rapport à la prévision. Cette performance s'explique par les contributions des partenaires techniques et financiers pour des activités hors programmes.

Cependant, des difficultés de déblocage n'ont pas permis la réalisation de certains appuis spécifiques des activités prévues dans le cadre du Programme PME/COVID.

Pour ce qui concerne la mobilisation sociale, 315 798 filles nouvellement inscrites au CP1 ont été bénéficiaires de la subvention des frais APE pour un montant global de 197 000 000 FCFA en 2021 soit 623 FCFA par fille. Il faut rappeler que cette subvention est restée stable depuis 2017 pendant que les effectifs des filles inscrites au CP1 connaissent une évolution. De plus, la gestion de cette allocation financière n'est pas encadrée par la réglementation de la dépense publique.

Grâce à la collaboration avec PLAN INTERNATIONAL, les actions de promotion de l'hygiène menstruelle à l'école ont permis de former 415 acteurs de l'éducation et de la communauté (225 hommes et 190 femmes) sur la gestion de l'hygiène menstruelle à l'école ; de sensibiliser 2 222 élèves et 112 membres des COGES/APE/AME sur les thématiques de la GHM (le calcul du cycle menstruel, les risques liés au manque d'hygiène menstruelle, l'entretien du matériel de protection et des latrines, etc.) ; de former 1 054 filles sur la confection des serviettes hygiéniques réutilisables et 400 filles sur la fabrication du savon liquide et enfin la construction de 3 latrines GHM dans la région du Centre-Nord. Ces activités de promotion de l'hygiène menstruelle ont permis d'améliorer l'accessibilité des filles aux infrastructures commodes des structures éducatives concernées et par la même occasion, leur assiduité à l'école.

Enfin, la commémoration de la journée mondiale de la Santé et l'hygiène menstruelle a été un moment fort de plaidoyer et de mobilisation sociale pour la promotion de l'hygiène menstruelle à l'école.

Au titre des actions de suivi-évaluation, une rencontre bilan et des études ont été réalisées. La rencontre bilan a permis d'évaluer le niveau de réalisation des activités du projet « BACK TO SCHOOL BETTER » dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre Nord, de l'Est, du Nord et du Sahel. Elle a permis d'estimer le potentiel en matière de besoins d'éducation des filles dans les régions du projet.

Dans le cadre de la gestion hygiénique des menstrues (GHM) en milieu scolaire, un état des lieux et un plan sexospécifique de retour des filles à l'école post COVID -19 ont été réalisés. Le rapport a permis de faire la situation des efforts fournis pour la promotion de l'hygiène menstruelle à l'école et de proposer une stratégie de passage à l'échelle.

Une enquête sur le décrochage scolaire des filles a permis d'identifier les déterminants et de proposer la stratégie de mise en place d'un dispositif d'alerte, de suivi et de réinsertion au Burkina Faso. Elle a été réalisée dans le cadre du projet SWEDD.

Par ailleurs, les difficultés de déblocage des fonds PME par les structures déconcentrées et le retard dans l'exécution des marchés ont été préjudiciables dans la mise en œuvre des actions d'équité dans le système éducatif. Il était prévu à cet effet l'identification par les régions de 121 000 filles vulnérables pour assurer leur survie scolaire par les appuis divers. A la fin de l'année 2021, seule l'identification a été réalisée.

En somme, il ressort que l'action 05805 « égalité et équité d'accès pour tous » présente un taux moyen de réalisation des activités de 88% au 31 décembre 2021 contre 100% à la même période en 2020, soit un écart négatif de 12 points de pourcentage. Ce résultat est consécutif aux difficultés de mise en œuvre des activités PME. Au regard de ces difficultés, de nouvelles orientations ont été proposées pour diligenter l'exécution au cours de l'année 2022.

Résultat 01.6 : Les responsabilités dans l'expansion, la qualité, la gestion et le pilotage du système éducatif sont assumées par chaque partie prenante

Livrables atteints :

- # 98,88% des COGES prévus visités ;
- # Convention du PAQER/CEC disponible ;
- # Unité de Gestion du PAQER CEC mise en place.
- # Modules et Guides sur le modèle révisé de COGES disponibles ;
- # Modules et Guides sur le modèle révisé de CCC/ CCA disponibles ;
- # 968 COGES modèles révisés mis en place dans deux provinces ;
- # 127 responsables du niveau central et déconcentré du post primaire, formés sur la philosophie des COGES ;
- # plan d'amélioration scolaire de 62 COGES validé ;
- # Le règlement intérieur des COGES disponible ;
- # 120 membres COGES de 60 Bisongo formés sur la gestion participative.
- # 60 COGES de Bisongo bénéficiaires d'appui

Au 31 décembre 2021, plusieurs activités ont été menées au compte de la mobilisation sociale.

En effet, 161 COGES ayant bénéficié de la subvention en 2020 ont vu leurs capacités renforcées en termes de gestion financière. En outre, 4 076 COGES ont mis en œuvre leurs plans d'actions annuels qui fait ressortir 5 364 activités entièrement réalisées avec un montant total de 599 707 280 FCFA (539 068 670 FCFA sur fonds propres et 60 638 610 FCFA comme subventions). Ces activités réalisées ont pris en compte l'accès et la qualité. Au titre de l'accès, les COGES ont construit 783 salles de classes réparties en paillottes, en semi dur et en dur.

En sus des activités réalisées, le MENAPLN en collaboration avec l'Agence japonaise de Coopération internationale (JICA), a procédé au lancement officiel le 09 mars 2021 du Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education par le Renforcement de la Collaboration Ecole-Communauté (PAQER-CEC).

Ainsi, une enquête de base sur la situation des COGES au niveau des écoles primaires publiques a été réalisée, des guides et modules de formation des acteurs ont été élaborés et 968 COGES ont été mis en place dans les provinces de l'Oubritenga et le Kadiogo.

Par ailleurs, des différents outils d'apprentissage en mathématiques ont été élaborés et des instances de pilotage comme le Comité de Revue et le Comité Technique d'Orientation et de Suivi (CTOS) ont été tenues.

Au post primaire et secondaire, grâce à l'appui technique et financier du PAAQE en collaboration avec le CCEB, 127 responsables du niveau central et déconcentré ont été formés sur l'appropriation de la philosophie des COGES et un atelier relatif à la validation des plans d'amélioration scolaire de 62 COGES, du projet de règlement intérieur des COGES et de l'élaboration du rapport bilan des COGES a été organisé.

Au niveau du préscolaire, 120 membres de COGES de 60 Bisongo ont été formés sur la gestion participative et ces 60 Bisongo ont bénéficié d'un appui financier dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche éducation interactive à l'audio.

Résultat 01.7 : Les enfants en situation de handicap sont pris en charge dans le système éducatif

Livrables atteints :

- # 4110 ESH du préscolaire, du primaire, post-primaire et du secondaire ont bénéficié d'une subvention ;
- # 75 ESH ont bénéficié des tablettes ;
- # 35 structures en charge des ESH ont été dotées des EVO10 et 2 logiciels de traduction en braille ;
- # 10 agents chargés des examens et concours scolaires des provinces du Séno, du Soum, du Boulgou, du Kadiogo ont été formés sur l'adaptation des items d'évaluation ;
- # 387 enseignants du préscolaire, du primaire et du post primaire ont été formés en Education Inclusive ;
- # 52 enseignants dont 49 femmes ont été formés en sport inclusif
- # 705 élèves-professeurs et encadreurs dans les INFPE ont été sensibilisés à la problématique du handicap et de l'EI
- # 79 enseignants et responsables du post-primaire et secondaire ont été initiés au braille ;
- # 46 enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire ont été sensibilisés au spectre de l'autisme ;
- # 260 ESH candidats aux examens scolaires, session de 2021 ont bénéficié d'un accompagnement pendant les examens scolaires ;
- # 85 structures éducatives accueillant les ESH ont été visitées ;
- # 915 acteurs des Centres d'Eveil et d'Education Préscolaire (CEEP), écoles et établissements ont bénéficié de suivis dans la mise en œuvre de l'Education Inclusive (EI)
- # 1361 ESH ont bénéficié de suivis
- # 3 ateliers de coordination et de concertation des acteurs de l'EI sur la santé et la protection sociale des enfants handicapés ont été tenus ;
- # 1 atelier bilan 2020 et planification 2021 du Comité National de coordination du projet d'Education Inclusive a été tenu ;
- # Un document de capitalisation de la mise en œuvre de l'EI dans les communes de Garango, Kaya et Nouna est élaboré.

Les activités de l'éducation inclusive en 2021 sont des appuis spécifiques, des activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et de suivi-évaluation. Elles ont été réalisées en collaboration avec les partenaires techniques et financiers que sont l'UNICEF, HI, LIHGT FOR THE WORLD, OCADES et ASMAE pour la promotion de l'éducation inclusive et la prise en charge éducative des enfants à besoin spécifiques.

Au titre des appuis spécifiques, 4 110 ESH du préscolaire, du primaire, post-primaire et du secondaire ont bénéficié de subventions pour le paiement de leur scolarité. En outre, 75 ESH ont été dotés de tablettes didactiques. Par ailleurs, des appareils de conversion des textes écrits en audio (EVO 10) et 2 logiciels de traduction en braille ont été acquis au profit de 35 structures éducatives en charge des ESH. Ces activités ont permis le maintien des ESH à l'école et le renforcement des capacités opérationnelles des structures éducatives bénéficiaires en termes de prise en charge des ESH.

Concernant les activités de renforcement des capacités, 439 acteurs de l'éducation dont 51% de femmes ont été formés en éducation inclusive généraliste et en sport inclusif. Les sessions de formation ont été organisées à l'endroit des encadreurs pédagogiques, des enseignants, des animateurs de la vie scolaire et du personnel administratif. Ces activités ont permis aux établissements d'enseignement d'accueil de disposer de personnels compétents pour l'accueil et l'accompagnement des ESH.

Quant aux activités de sensibilisation, 830 acteurs de l'éducation ont été sensibilisés en éducation inclusive dont 263 femmes. Les séances de sensibilisation ont été organisées au profit des élèves-professeurs, des enseignants, des encadreurs et du personnel administratif. Les thématiques abordées ont concerné les différentes formes du handicap telles que le handicap visuel, auditif, intellectuel et l'autisme. Parmi ces acteurs sensibilisés, 79 acteurs dont 33 femmes ont été sensibilisés en éducation inclusive et ont reçu une initiation en braille. Les bénéficiaires sont issus des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire des régions du Centre-Nord et du Nord. Ces activités ont amélioré la mobilisation sociale autour de la promotion de l'éducation inclusive dans les localités concernées.

Dans le cadre du suivi-évaluation, des sorties de suivi des activités de promotion de l'éducation inclusive, des examens scolaires, des rencontres bilan de mise en œuvre des activités, des rencontres de coordination et de concertation ont été organisées. Pendant l'organisation des examens scolaires de l'année 2021, on note que 260 ESH dont 104 filles ont bénéficié d'un accompagnement. Ces activités de suivi des examens ont permis d'identifier et de résoudre les difficultés rencontrées par les ESH.

De même, les différentes sorties de suivi ont été organisées au profit de 85 structures éducatives sur les déficiences visuelles et intellectuelles, 915 acteurs (soit 485 hommes et 430 femmes) et 1361 EH (dont 690 garçons et 671 filles). Ces acteurs ont reçu des appuis-conseils en matière de promotion de l'éducation inclusive.

En outre, un document de capitalisation de bonnes pratiques de la mise en œuvre de l'EI dans les communes de Garango, Kaya et Nouna a été élaboré et validé. Ce document est d'une importance capitale pour passer à l'échelle des actions de promotion de l'éducation inclusive.

Résultat 01.8 : La capacité d'accueil du système éducatif s'est accrue grâce à la contribution du privé

Livrables atteints :

- # 4 500 000 000 F CFA ont été transférés aux structures faitières d'éducation dans le cadre de la convention ;
- # 63287 élèves affectés dans 297 établissements privés conventionnés bénéficiaires de contrôle de présence ;
- # 2660 établissements privés bénéficiaires de suivi contrôle ;
- # 34 sites d'établissements privés du post primaire et secondaire en instance de création et d'ouverture visités ;
- # 245 établissements conventionnés contrôlés.

En application des cahiers des charges relative au respect de la réglementation dans les structures privées d'éducation et d'enseignement, 2 660 établissements ont été suivis et contrôlés dont 1 717 non reconnus. Parmi les établissements non reconnus, 1 495 sont à accompagner du fait qu'ils remplissent déjà un certain nombre de conditions (autorisation de création, existence d'infrastructures, ...) et 222 sont à fermer car ne remplissant pas les conditions minimales de fonctionnement.

Au titre du contrôle de la présence des élèves affectés dans les établissements privés, 63 296 élèves de 297 établissements ont été contrôlés sur une prévision de 60 000 élèves, soit un taux de réalisation de 105%. Ce contrôle a permis d'identifier 59 328 élèves présents et 3 959 absents.

En ce qui concerne la prise en charge des conventions entre le MENAPLN et les structures faitières de l'éducation, un montant global de 4 500 000 000 FCFA a été transféré. Ce montant est réparti comme suit : 3 450 000 000 FCFA au Secrétariat national de l'Enseignement catholique (SNEC), 400 000 000 FCFA à la Fédération des Eglises et Missions évangéliques (FEME), 400 000 000 FCFA à la Fédération des Associations islamiques du Burkina (FAIB) et 250 000 000 FCFA à l'Union nationale des Etablissements d'Enseignement privés laïcs (UNEEP-L), soit un taux d'exécution de 100%. Il faut par ailleurs signaler que les assises nationales de l'éducation nationale, tenues en novembre 2021 ont recommandé la relecture de ces conventions en vue de leur harmonisation.

Au titre du paiement des frais de scolarité de l'année scolaire 2020-2021, il était prévu la prise en charge de 112 874 élèves affectés dans les structures privées dont 2 164 pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, à hauteur de 6 141 020 000 FCFA.

Les frais de scolarité de 111 871 élèves ont été payés pour un montant de 6 109 975 000 FCFA. Il reste à payer les frais de scolarité de 1 003 élèves pour un montant de 31 045 000 FCFA soit un taux d'exécution financière de 99,49 %. Cette situation s'explique par le rejet de certains dossiers non conformes pour prise en compte des observations.

Les deux instances statutaires de l'enseignement privé que sont la Commission de l'enseignement privé (CEP) et la Commission d'attribution des autorisations de diriger, d'enseigner et de surveiller (CAADES) ont tenu 2 sessions chacune.

Au niveau de la CAADES, 104 autorisations provisoires de diriger, 4 132 autorisations provisoires d'enseigner et 32 autorisations provisoires de surveiller ont été délivrées. Quant à la CEP, 300 notifications ont été faites.

Deux sessions de validation de dossiers d'adhésion à la convention d'affectation ont été tenues dont une session extraordinaire.

La session extraordinaire a concerné d'une part, la régularisation de 116 établissements privés recevant déjà des élèves admis aux concours scolaires et d'autre part l'élection d'un établissement à la convention d'affectation conformément aux textes en vigueur.

En outre, la supervision des commissions régionales d'affectation par l'Etat d'élèves admis aux concours scolaires dans les établissements privés conventionnés a eu lieu dans quelques provinces chef lieux de régions pour prendre en compte de leur nouvelle attribution. Le montant alloué qui concernait les 13 régions devrait être revu à la hausse afin de permettre la supervision des commissions provinciales d'affectation.

En ce qui concerne la validation de liste d'élèves affectés, 603 établissements ont reçu des élèves admis aux concours scolaires et affectés dans les établissements conventionnés. Ainsi, la liste de 26 830 élèves de la classe de 6^{ème}, 9 160 élèves de la classe de 2^{nde} de l'enseignement général et 1 102 élèves de l'EFTP soit un total de 37 092 nouveaux élèves a été validée.

III.2 Mise en œuvre des activités de l'ESU en lien avec l'accès à l'éducation

Plusieurs activités sont mises en œuvre dans le sens du renforcement des capacités d'accueil des établissements hôtes dans les zones de repli des populations. En outre, des mesures spécifiques d'accompagnement sont apportées aux élèves déplacés internes et aux élèves vulnérables issus des communautés hôtes.

L'objectif visé par l'ensemble de ces actions est de permettre l'accès à l'éducation de tous les enfants malgré le contexte de crise.

Au titre de l'année 2021, les acquis majeurs enregistrés sont consignés dans l'encadré ci-dessous.

Livrables atteints :

- # 9 779 tables-bancs acquis au profit des élèves des établissements accueillant des élèves déplacés internes ;
- # 154 300 kits scolaires acquis au profit des élèves ;
- # 55 enseignants communautaires pris en charge à raison d'une allocation mensuelle de 120 000 pour permettre la réouverture des établissements fermés dans les zones de choc ;
- # 117 301 élèves dont 52 967 filles élèves déplacés internes réinscrits à l'école dans les 13 régions ;
- # 64 salles de classe louées grâce à un appui apporté aux structures déconcentrées (DPEPPNF et les DPEPS) des zones de repli pour accueillir les élèves déplacés internes ;
- # 10 000 élèves déplacés internes et autres élèves hôtes en difficultés d'apprentissage ont bénéficié des cours de rattrapages et des cours d'appui ;
- # 241 établissements ouverts recevant 55 971 élèves dont 26 588 filles, ainsi que 1 527 enseignants dont 473 femmes grâce à des initiatives endogènes ;
- # 111 établissements scolaires délocalisés (01 CEEP, 64 écoles primaires et 60 établissements post-primaire et secondaire) accueillant 30 781 élèves dont 15 296 filles ;
- # 8900 personnes sensibilisées sur la vulgarisation de la déclaration à la sécurité dans les écoles et sur les lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés ;
- # 350 acteurs communautaires des régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est sensibilisés sur l'inscription et la réinscription des filles et des enfants vulnérables ;
- # 1000 filles et enfants vulnérables déplacés ont bénéficié d'un appui financier (subventions) ;
- # 50 structures éducatives dotées en équipement et mobilier scolaires (tables-bancs, chaises, etc.) ;
- # 360 COGES des établissements scolaires (dont 300 du primaire et 60 du post-primaire) ont bénéficié d'appui financier pour mettre en place des dispositifs de lavage des mains Tippy-Tap ;
- # 200 000 boules de savons et du gel hydro alcoolique acquis au profit de 360 écoles des régions couvertes par le Programme PME/COVID ;
- # 304 564 personnes sensibilisées sur le retour à l'école des élèves déscolarisés et l'inscription des enfants non scolarisés des zones à forts défis sécuritaires.

La mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'Education en Situation d'Urgence a été particulièrement éprouvée au cours de l'année 2021 par la persistance de la crise sanitaire et la recrudescence de la crise sécuritaire entraînant un déplacement massif de populations, la destruction et la fermeture d'établissements scolaires affectant des milliers d'élèves.

A la date du 31 mars 2022, le rapport du Secrétariat technique de l'Education en Situation d'Urgence (ST-ESU) dénombre 3 664 établissements scolaires fermés représentant environ 14,60 % des structures éducatives du Burkina Faso. Ces fermetures affectent 579 440 élèves soit 275 908 filles et 303 532 garçons, ainsi que 17 251 enseignants soit 5 513 femmes et 11 738 hommes. On déplore une augmentation du nombre d'établissements scolaires fermés dans les régions de l'Est (+80) et du Sahel (+7) comparativement au mois précédent. Des mesures sont prises pour redéployer les enseignants dans des zones moins touchées pour assurer la continuité éducative dans les zones d'accueil des populations déplacées.

Outre ces difficultés contextuelles, il faut souligner l'inexistence de procédures adaptées au contexte de l'urgence qui impacte grandement la mise en œuvre des actions de réponses. En effet, bien que des ressources soient mobilisées par l'Etat et les partenaires techniques et financiers notamment à travers le CAST/FSDEB, les règles de gestion inscrites dans le manuel de procédure dudit compte ne permettent pas d'apporter une réponse adéquate aux besoins pressants en termes d'acquisitions de mobiliers scolaires et de construction pour renforcer les capacités d'accueil des établissements hôtes.

A la date du 31 décembre 2021, au titre des activités programmées sur le Budget CAST/FSDEB et le budget général, les appels d'offre ont été lancés en ce qui concerne les acquisitions.

Il faut signaler qu'au cours du premier trimestre de l'année 2022, l'ensemble des acquisitions ont été faites et livrées aux bénéficiaires. Ce qui représente un taux d'exécution de 100%. L'ensemble des transferts au niveau déconcentré pour la prise en charge des locations de salles de classe, les subventions aux élèves vulnérables et la prise en charge des enseignants communautaires ont été entièrement exécutés.

Cependant, en ce qui concerne les activités en lien avec la conception et la diffusion des messages de sensibilisation sur la COVID-19, au regard du recul significatif de la pandémie, un réaménagement est

en cours pour permettre de réaliser d'autres activités (dotation de la DG-RTE en matériels spécifiques et appui à la DGESS dans l'élaboration des outils de suivi et de capitalisation).

III.3 Suivi des recommandations et du thème prioritaire de la 9eme MCS : Accès

- **Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la MCS 9 du groupe Accès**

Au 31 décembre 2021, la recommandation sur la relecture des textes relatifs à l'orientation scolaire et professionnelle permettant de faciliter le passage entre les paliers. Le projet de décret est en cours de signature et le taux de réalisation est estimé à 90%.

Ces textes relus devraient permettre de corriger les insuffisances constatées à travers les dispositions antérieures et de rendre plus opérationnel les procédures d'orientation scolaire offrant des passerelles entre les paliers d'orientation.

RECOMMANDATIONS	ECHÉANCES	STRUCTURE RESPONSABLE	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
Relire les textes relatifs à l'orientation scolaire et professionnelle permettant de faciliter le passage entre les paliers	MCS 10	DIOSPB	En cours de réalisation	La validation technique des textes relatifs à l'orientation scolaire est intervenue le 8 novembre 2021. Le projet de décret est en cours de signature.

- **Suivi du thème prioritaire de la 9eme MCS : Accès**

Thème prioritaire « *Comment favoriser l'accès à l'éducation des filles et des élèves vulnérables au sein des populations déplacées internes ?* ».

Ce thème avait pour objectif d'analyser l'accès à l'éducation des filles et élèves vulnérables au sein des populations déplacées internes.

L'examen de ce thème a conduit le groupe thématique Accès (GTA) à faire d'abord la situation des élèves au sein des Personnes Déplacées Internes (PDI) auprès des structures de gestion des enfants des PDI. Ensuite, des outils de collecte des données conçus à cet effet ont permis de recueillir les données au cours d'une sortie terrain.

Au terme de l'activité, un rapport analytique a été produit et un plan d'action des recommandations issues de la sortie terrain est en cours de validation.

IV. PROGRAMME 059 : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION FORMELLE

Le programme 059 « Amélioration de la qualité de l'éducation formelle » vise à améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité du système éducatif. Huit (8) actions concourent à l'atteinte de l'objectif du programme.

Tableau V-1 : Situation de l'exécution physique du programme 059« Amélioration de la qualité de l'éducation formelle ».

Programme 059 : qualité de l'éducation formelle	Taux d'exécution physique (%)			Ecart 2021 et 2020 (%)
	2019	2020	2021	
Action 05901 : formation du personnel enseignant et d'encadrement	87,39	86,70	77,87	-8,83
Action 05902 : suivi et encadrement pédagogique	81,84	89,45	91,78	2,33
Action 05903 : curricula et programmes d'enseignement /formation	90,20	100	73,33	-26,67
Action 05904 : matériels pédagogiques et didactiques	94,38	96,14	90,29	-5,85
Action 05905 : introduction des langues nationales, de la culture et du sport dans l'enseignement	96,15	68,24	63,83	-4,41
Action 05906 : opérationnalisation des passerelles	100	91,05	81,05	-10
Action 05907 : recherche-action et recherche développement	100	90,00	82,86	-7,14
Action 05908 : évaluation des connaissances et des compétences	87,88	95,67	65,91	-29,76
TOTAL	92,23	89,66	78,37	-11,29

Au 31 décembre 2021, la réalisation des activités du programme 059 enregistrait un taux moyen de 78,37% contre 89,66 % en 2020 soit une baisse de 11,29 points de pourcentage entre 2021 et 2020.

Cette baisse de performance s'explique par des situations conjoncturelles comme la non réalisation de certaines activités, les réaménagements budgétaires pour prendre en compte des nouvelles priorités et les difficultés d'exploitation du système SIN@folo en début d'exécution budgétaire. Elle s'explique aussi par des raisons structurelles comme la persistance des crises sécuritaire et sanitaire et la non opérationnalisation entière des programmes budgétaires.

L'action 05902 intitulée : « suivi et encadrement pédagogique » affiche le taux le plus élevé (91,78%) tandis que le plus faible taux (63,83%) est enregistré au niveau de l'action 05905 « introduction des langues nationales, la culture et le sport dans l'enseignement ». La bonne performance du suivi encadrement pédagogique (91,78%) en 2021 qui est en hausse comparativement à celles de 2020 (89,45%) et 2019 (81,84%) s'explique d'une part par la mise à la disposition des CEB des fonds de fonctionnement. Cela trouve aussi son explication dans la mise à disposition des ressources financières aux structures déconcentrées du MENAPLN pour la formation continue et le suivi pédagogique des maitres du CP1 et du CP2.

Quant à la faible performance (63,83%) de l'action 05905 qui est en baisse croissante depuis l'année 2019 (96,15%) et 2020 (68,24%), elle s'explique d'une part, par l'interruption des activités sportives et culturelles dans les établissements à cause de la pandémie de la COVID19 et d'autre part, par l'adoption tardive de la politique linguistique du Burkina Faso 2021-2030.

Encadré 2 : Les principaux acquis du programme Qualité de l'éducation (Vision rétrospective)

Dans la mise en œuvre du programme « Amélioration de la qualité de l'éducation formelle » du ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales, de nombreux acquis ont été enregistrés. On note la restructuration des écoles de formation professionnelle (INFPE) pour relever le niveau de formation des personnels enseignants ; le réaménagement des CEB pour rapprocher l'encadrement pédagogique des enseignants ; la réforme curriculaire pour adapter les programmes d'enseignement à l'évolution scientifique et pédagogique aux mutations socioéconomiques ; les nouveaux manuels pour accroître la pertinence des enseignement/apprentissage en les mettant en phase avec les nouveaux curricula ; l'éducation au numérique pour la continuité éducative. Toutefois, dans la mise en œuvre du programme 059, il y a lieu de relever un certain nombre de difficultés dont les principales sont :

- le coût élevé des conférences organisées chaque année par le MENAPLN d'une part et d'autre part la difficulté à établir un lien entre les résultats atteints et les montants injectés.
- l'introduction timide des langues dans les programmes d'enseignement
- la non effectivité des curricula dans les classes alors que beaucoup de fonds y sont injectés.

Comme perspectives, on note le développement de la formation à distance et l'utilisation des TIC ce qui permettra de réduire les coûts de formation et un appui individualisé de la formation. Il y a lieu de mentionner qu'il faut aussi veiller à la généralisation des curricula.

IV.1 Résultats et livrables atteints

Résultat 02-1 : Le personnel enseignant et d'encadrement de l'éducation de base et du secondaire est disponible

Livrables atteints :

- # 2 778 enseignants du préscolaire, du primaire, du post-primaire et secondaire recrutés sur concours directs et mis en position de stage de formation ;
- # 932 encadreurs pédagogiques du primaire et du post-primaire recrutés sur concours professionnels et mis en position de stage de formation ;
- # 570 élèves-éducateurs de la petite enfance en stage de formation dans les DR-INFPE ;
- # 1816 élèves-professeurs des écoles en stage de formation dans les DR-INFPE ;
- # 1718 élèves-professeurs CAP/CEG en stage de formation à l'ENS ;
- # 3276 élèves-professeurs CAPES en stage de formation à l'ENS ;
- # 1563 encadreurs pédagogiques du primaire et du post-primaire et secondaire en stage de formation à l'ENS.

- **Formation initiale des enseignants et des encadreurs pédagogiques**

Pour assurer la qualité de l'éducation, le MENAPLN a fait de la formation initiale du personnel enseignant et d'encadrement une priorité. Ainsi, chaque année, de nombreuses recrues sont mises en position de stages dans les écoles de formation professionnelles pour acquérir les compétences de base à l'exercice de leurs métiers. En 2021, 2 778 enseignants du préscolaire, du primaire, du post-primaire et secondaire et des professeurs agrégés du secondaire ont été recrutés par concours direct et mis en position de stage de formation sur une prévision de 2 778. Malgré le recrutement de la 1^{ère} promotion des professeurs agrégés de l'enseignement secondaire, l'effectif du personnel enseignant en position de stage est en légère baisse par rapport à celui de 2020 qui était de 2 918. Cette situation (-140 acteurs de l'éducation) s'explique par la baisse des postes à pourvoir au niveau des professeurs certifiés des collèges d'enseignement général (CAP-CEG/ENSK). Quant aux encadreurs pédagogiques mis en position de stage, sur une prévision de 1 033, ils sont au nombre de 932, soit 843 Inspecteurs de l'Enseignement Primaire et de l'Education Non Formelle (IEPENF) et 89 Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire (IES). L'écart négatif de 101 s'explique par l'insuffisance du vivier pour le recrutement dans les disciplines scientifiques et techniques.

- **Fonctionnement de l'INFPE : Profils d'entrée et effectifs des formés**

La formation initiale du personnel enseignant du préscolaire et du primaire s'effectue dans les Directions régionales de l'Institut national de Formation des Personnels de l'Education (DR-INFPE). Conformément aux dispositions du décret n°2020- 0245/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 30 mars 2020, portant statut du Métier Education, Formation et Promotion de l'Emploi, le niveau de recrutement pour l'admission à l'INFPE pour les emplois des professeurs des écoles et les éducateurs de la petite enfance a été relevé au baccalauréat. De plus, la durée totale de formation est passée de 24 à 21 mois.

Ainsi, en 2021, ce sont au total 2 333 stagiaires soit 517 élèves éducateurs de la petite enfance (EPE) et 1 816 élèves professeurs des écoles (PE) qui sont en formation dans les DR-INFPE. La hausse de ces effectifs par rapport à ceux de 2020 qui étaient de 900 (700 PE et 200 EPE) s'explique par la reprise du recrutement des élèves fonctionnaires et des stagiaires recrutés sur titre.

- **Fonctionnement de l'ENS.**

Au titre de l'année 2021, l'ENS a formé 2478 élèves-professeurs CAP-CEG, 60 élèves-professeurs agrégés, 1 151 professeurs d'EPS, 1 305 élèves-professeurs CAPES et 1 563 encadreurs pédagogiques dont 1 444 IEPENF et 119 IES.

Encadré 3 : Restructuration des écoles professionnelles : acquis, difficultés et défis majeurs

A. Les écoles professionnelles (INFPE)

Le souci d'une éducation de qualité a conduit le Gouvernement à relever le niveau de recrutement des élèves-maîtres au diplôme de baccalauréat. Aussi, des filières de formation des éducateurs de jeunes enfants dans les DR-INFPE et des inspecteurs d'éducation de jeunes enfants à l'Ecole normale supérieure (ENS) ont été ouvertes. Par ailleurs, dans le cadre de la valorisation des métiers d'enseignant, certains emplois mis en extinction ont nécessité une reconversion des acteurs concernés. Ont été concernés par cette importante décision, les conseillers pédagogiques de l'enseignement secondaire qui bénéficient d'un (01) an de formation pour accéder à l'emploi d'inspecteurs de l'enseignement secondaire et ceux du primaire devant suivre un (01) an de formation pour accéder à l'emploi d'inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle. L'INFPE et l'ENS qui sont les structures mandatées pour conduire ces missions prennent désormais en compte cet environnement socioprofessionnel créé par la revalorisation de la fonction enseignante.

Après la tenue du conseil d'administration de l'INFPE en septembre 2021, plusieurs activités ont été menées comme la mise en place des organes de gestion, l'adoption des états financier et administratif 2021 ainsi que du budget et du PA 2022, la création des régies d'avance et de recette.

Au plan pédagogique, il a été assuré le suivi du stage de la deuxième promotion par les formateurs des huit (8) directions régionales et la préparation de l'examen de sortie de la deuxième promotion.

L'INFPE ne fait pas face à des difficultés majeures à ce stade de démarrage. Toutefois, la mise en œuvre optimale de sa mission requiert l'extension effective de ses attributions jadis exécutées par des directions générales du ministère. Il s'agit en l'occurrence de la mise en stage pratique des stagiaires et de l'organisation des examens de fin de formation à l'INFPE.

Sur la question des examens, il faut noter qu'aux termes de l'article 11 du décret 2015-1534 /PRES/TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18 décembre 2015 portant régime de la scolarité des stagiaires des écoles et centres de formation professionnelle de l'Etat, les diplômes ou titres de fin de stages de formation sont obligatoirement signés par le premier responsable de l'école ou centre de formation

professionnelle et contresignés par le ministre en charge de la tutelle technique et administrative de l'établissement. A ce jour, l'examen de fin de formation est organisé par la Direction Générale des Examens et Concours (DGEC) du MENAPLN et les diplômes délivrés par elle.

Au plan organisationnel, les difficultés majeures sont le manque d'infrastructures pour abriter le siège de l'INFPE le contraignant à utiliser des locaux d'emprunt (DR-INFPE du Plateau-central), le manque d'ateliers de production pour la mise en œuvre de la mission de production, l'absence de formateurs en éducation inclusive et l'insécurité qui empêche les tournées de supervisions des activités menées par certaines directions régionales.

Résultat 02-2 : Les compétences du personnel enseignant et d'encadrement pédagogique sont renforcées.

Livrables atteints :

- # 6 sur 6 conférences pédagogiques organisées ;
- # 420 petites mamans/petits papas formés en EIA et en alphabétisation fonctionnelle ;
- # 35 IEPE sur 35 formés à l'exploitation des guides d'encadrement pédagogique du préscolaire ;
- # 51 CCEB formés à l'utilisation et à la mise en œuvre des outils OPERA ;
- # 35 CCEB sur 35 formés à l'approche étude de leçon ;
- # 240 chefs d'établissements scolaires et AVS formés à l'approche EQAmE
- # 80 sur 80 formateurs des DR-INFPE formés sur l'élaboration de fiches pédagogiques selon les approches, OPERA, EQAmE, PROSPECT ;
- # 200 enseignants du primaire et du post primaire et secondaire formés sur la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation ;
- # 105 sur 105 formateurs des acteurs du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire formés aux TIC ;
- # 40 enseignants du post-primaire et secondaire ont été formés à l'exploitation d'outils selon l'approche « Apprendre » ;
- # 50 encadreurs (IES/CPES) ont été formés en didactique des disciplines au post primaire en Français, maths, SVT et sciences physiques ;
- # 100 encadreurs pédagogiques de mathématiques, de sciences physiques et de SVT ont été formés aux modules NJCTL (Programme MS4SSA) ;
- # 63 sur 60 formateurs de formateurs et chefs d'établissements du primaire, du post-primaire et secondaire ont été formés à la PEV-E ;
- # 240 sur 240 professeurs et animateurs de la vie scolaire (AVS) de la région du Centre-Nord formés aux approches EQAmE et SAFE SCHOOL ;
- # 36 sur 35 formateurs des acteurs du post-primaire et secondaire formés en ingénierie de la formation.
- # 192 journées pédagogiques organisées au niveau des CEEP ;
- # 313 sorties de supervision administrative des CEEP réalisées ;
- # 220 sorties de suivi-supervision dans les Bisongo réalisés
- # 486 sorties de suivi-supervision dans les CEEP réalisés
- # 660 petites mamans et petits papas des Bisongo ont été supervisés
- # 805 visites de section réalisées au niveau des CEEP ;
- # 60 groupes d'animation pédagogiques (GAP) tenus au niveau des CEEP ;
- # 623 conseils/réunions pédagogiques tenus au niveau des CEEP ;
- # 95 394 enseignants soutenus dans le cadre des PAI/PAC ;
- # 14 779 équipes-écoles visitées par les CCEB ;
- # 1 805 suivis-pédagogiques des élèves-professeurs de l'ENSK réalisés ;
- # 6 038 enseignants visités au post primaire et secondaire.
- # 45 journées pédagogiques dans les DPEPS organisées.

• Formation continue

Le renforcement des compétences du personnel enseignant et d'encadrement pédagogique est l'un des leviers essentiels de la qualité de l'éducation. Au cours de l'année 2021, ce renforcement s'est fait d'abord à travers les cadres traditionnels de formation continue que sont les conférences pédagogiques et les différentes sessions de formation tant en présentiel qu'à distance. Mais, il s'est aussi réalisé dans le cadre du suivi-encadrement pédagogique.

S'agissant des conférences pédagogiques organisées en 2021, elles sont au nombre de six (6) et ont pris en compte tous les niveaux éducatifs. La particularité pour l'année 2021 réside dans le fait que les différentes conférences ont eu pour dénominateur commun un thème relatif à la réforme curriculaire.

Pour le niveau préscolaire, deux (2) conférences ont été organisées : la conférence des Inspecteurs d'Education de Jeunes Enfants (IEJE) tenue du 08 au 10 septembre 2021 à la DR-INFPE du Plateau central et la conférence des Educateurs de Jeunes Enfants (EJE) et des Moniteurs d'Education de Jeunes Enfants (MEJE) qui a eu lieu du 21 au 23 septembre 2021 dans deux bassins : le bassin du Centre à la DR-INFPE du Plateau central et celui des Hauts-Bassins au Lycée Moderne Privé de Toussiana. La thématique commune retenue pour ces deux (2) conférences était : « *Les nouveaux curricula au préscolaire selon l'Approche Pédagogique Intégratrice et leurs outils d'accompagnement* ». Les deux conférences ont mobilisé 126 IEJE soit un taux de participation de 98,43% et 769 EJE et MEJE pour un taux de 95,64%.

Pour le niveau primaire, trois conférences ont été tenues respectivement pour les enseignants, les inspecteurs de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle (ex-IP) et enfin pour les Encadreurs Pédagogiques (ex IEPD et ex- CPI) et ont eu pour thème : « *Appropriation des contenus des curricula des Cours Préparatoires (CP)* ». 57 852 enseignants ont pris part à la conférence avec un taux global de participation de 80,80 %. Quant aux conférences des encadreurs pédagogiques, elles ont mobilisé 1 864 ex-IP, 75 encadreurs des structures centrales et 1 653 IEPENF avec un taux de participation de 96, 18%.

Pour le post-primaire et secondaire, il a été organisé en trois bassins (Bobo-Dioulasso, Ouahigouya et Loubila), la conférence annuelle des encadreurs pédagogiques autour du thème : « *la mise en œuvre des nouveaux curricula des enseignements post-primaire et secondaire* » pour l'enseignement général et « *l'évaluation certificative des travaux pratiques sous forme de contrôle en cours de formation : état des lieux et perspectives* » pour l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels (EFTP). 787 encadreurs pédagogiques du post-primaire et secondaire y ont pris part soit un taux de participation de 86,86 %.

En plus des conférences pédagogiques, diverses sessions de formation ont été organisées au profit du personnel enseignant et d'encadrement pédagogique.

Au niveau du préscolaire, des activités de formation en EIA ont été organisées au profit de 54 acteurs de production des émissions EIA et 420 petites mamans/petits papas. En outre, 35 IEPE ont été formés à l'exploitation des guides d'encadrement pédagogiques.

Au niveau du primaire, 51 CCEB ont été formés à l'utilisation et à la mise en œuvre des outils OPERA et 35 autres à l'approche « Etude de leçon ». Par ailleurs, 80 formateurs des DR-INFPE ont été formés à l'élaboration de fiches pédagogiques selon les approches OPERA, EQAmE, PROSPECT.

Au post-primaire et secondaire, 40 enseignants ont été formés à l'exploitation d'outils selon l'approche « Apprendre » et 50 encadreurs (IES/CPES) en didactique des disciplines en français, maths, SVT et sciences physiques. Par ailleurs, 36 encadreurs pédagogiques ont été formés en ingénierie de la formation.

Il a été aussi réalisé des formations transversales pour les acteurs de tous les niveaux. Ainsi, 105 formateurs des acteurs du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire ont été formés aux TIC. 240 professeurs et animateurs de la vie scolaire (AVS) des régions du Plateau Central, du Sahel et de l'Est ont été formés aux approches EQAmE et SAFE SCHOOL. Cette formation a permis à 42 581 enfants dont 21 113 filles de bénéficier d'une éducation de qualité selon les standards EQAmE sur une prévision de 45 000 enfants dans le PTA de l'UNICEF.

Grâce à l'accompagnement des partenaires, de nombreuses activités de formation continue ont aussi permis de mieux outiller le personnel enseignant et d'encadrement pédagogique de tous les niveaux. Ainsi, avec l'appui de l'UNESCO, 500 enseignants du primaire ont bénéficié d'une formation à distance et dans le cadre du projet « Prévention de l'Extrémisme Violent par l'éducation », 35 encadreurs pédagogiques, 28 chefs d'établissements et 200 enseignants ont été formés à titre expérimental à la pédagogie transformationnelle. Par ailleurs, l'accompagnement du Programme MS4SSA a permis la formation de 100 encadreurs pédagogiques de mathématiques, de sciences physiques et de SVT aux modules NJCTL.

Encadré 4 : L'impact des conférences pédagogiques sur la qualité de l'éducation

La formation continue des personnels de l'éducation est l'un des leviers essentiels de la qualité de l'éducation car il est attendu une corrélation positive entre la qualité du personnel enseignant et d'encadrement pédagogique et la qualité des enseignements-apprentissages. C'est fort de ce principe que le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales a institutionnalisé l'organisation annuelle des conférences pédagogiques au profit des personnels d'enseignement et d'encadrement pédagogique de tous les niveaux. Ces grands rendez-vous annuels traitent de thématiques dont le bénéfice est attendu pour être réinvesti en classe au profit des apprenants. En effet, les conférences pédagogiques permettent aux acteurs concernés de se recycler et de renforcer leurs compétences d'une part, et d'autre part, de se mettre au diapason des nouvelles approches et innovations en matière d'éducation. Ce sont donc des espaces où enseignants et encadreurs pédagogiques mûrissent leurs théories pour mieux orienter leurs pratiques pédagogiques et satisfaire les besoins d'apprentissage des élèves. Ce faisant, les conférences pédagogiques ont un impact certain sur la qualité des apprentissages scolaires.

Pour améliorer l'efficacité des conférences, il y a lieu de réfléchir sur le format actuel des conférences pédagogiques qui ressemblent, à bien des égards, à des foires où parfois les préoccupations corporatistes prennent le pas sur les débats pédagogiques et sur les coûts en explorant les possibilités des nouvelles technologies éducatives. Par ailleurs, une étude sur l'impact des conférences pédagogiques permettrait de mieux cerner la problématique et de faire l'unanimité des acteurs sur les immanquables réformes à entreprendre pour que ces rencontres pédagogiques jouent leur rôle premier.

- **Le suivi-encadrement pédagogique**

Au préscolaire, le suivi-encadrement pédagogique a porté sur les visites de sections, les supervisions pédagogiques, les visites de Centres d'Éveil et d'Éducation Préscolaire (CEEP), l'organisation de journées pédagogiques et la tenue de réunions pédagogiques. Les livrables en termes de suivi pédagogique des éducateurs présentent des taux assez satisfaisants de réalisation. En effet, 192 journées pédagogiques ont été organisées au niveau de tous les CEEP publics soit 100% de taux de réalisation ; 81,5% des CEEP publics ont bénéficié d'au moins 02 sorties de supervision administrative dans l'année soit 313 sorties au total. En dépit de la situation sécuritaire, 220 Bisongo sur les 266 fonctionnels ont bénéficié de suivi-supervision en 2021 soit un taux de 82,70%. 486 sorties de suivi-supervision sur 576 prévues soit 84,37% ont été réalisées au profit des CEEP publics. A la même période, 805 visites de sections sur 1 152 prévues, soit 69,87% ont été menées. Toutes ces activités menées ont permis d'améliorer aussi bien les performances des éducateurs que la gestion pédagogique et administrative des CEEP et des Bisongo.

Pour ce qui est de l'enseignement primaire, le suivi-encadrement pédagogique des enseignants a été assuré dans le cadre des suivis des plans d'amélioration individuels (PAI) et des plans d'amélioration collectifs (PAC). Toutes les treize régions ont transmis les données relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des PAI des enseignants et des PAC des équipes-écoles. Il en ressort que sur 97 588 sorties de suivi des PAC/PAI prévues, 95 394 ont été effectuées soit un taux de réalisation de 97,75%. Sur 85 076 enseignants suivis, 44 874 enseignants ont pu élaborer les PAI soit 52,74%. 42 411 parmi eux ont effectivement mis en œuvre les PAI, soit 94, 51%. 14 779 équipes-écoles ont reçu la visite des CCEB.

La majorité des enseignants et des équipes-écoles ont élaboré respectivement les PAI et les PAC autour de trois disciplines que sont la lecture, le calcul (la résolution des problèmes) et la conjugaison. Ces trois disciplines avaient également été identifiées en 2019-2020 pour être améliorées. Ce qui dénote l'importance à elles accordée par les enseignants dans le parcours scolaire et la vie courante des élèves.

Pour ce qui est des PAC, toutes les trois disciplines enregistrent des écarts négatifs (lecture : -2,90%), (calcul : -6,29%), (conjugaison : -1,71 %) comparativement à l'année scolaire écoulée. Ce qui pourrait s'expliquer par le fait que les efforts des acteurs soient beaucoup plus orientés vers la mise en œuvre des PAI que celle des PAC. D'une manière générale, les seuils atteints restent partout inférieurs à ce qui était visé en fin d'année malgré les efforts significatifs du personnel enseignant à améliorer l'apprentissage de ces trois disciplines dans les classes.

Au post-primaire et secondaire, le suivi encadrement pédagogique s'est réalisé à travers des visites de classes, des visites d'installations sportives et des visites d'équipements de laboratoires. Ce sont 1 805 élèves-professeurs de l'ENS (ex-ENSK et ex-IDS réunis) qui ont bénéficié d'un suivi-pédagogique. Ce suivi pédagogique constitue une sorte d'évaluation formative à mi-parcours du stage pratique. Il a permis de mieux préparer les stagiaires pour les examens pratiques de certification. On a également enregistré

des visites-conseils de classe organisées au profit de 6 038 enseignants titulaires du post-primaire et secondaire.

Par ailleurs, notons que des journées pédagogiques sur la mise en œuvre prochaine des nouveaux curricula ont été organisées dans les directions provinciales des enseignements post-primaire et secondaire.

Résultat 02-3 : Le curriculum de l'éducation de base et du secondaire est disponible et opérationnel

Livrables atteints :

- # 55 Curricula du préscolaire, du primaire, du post-primaire et du secondaire finalisés et validés ;
- # Modalités de passage de 12 référentiels de l'EFTP élaborés et validés ;
- # 2 arrêtés portant règlements d'examen de douze (12) spécialités en EFTP industriel pris ;
- # 12 référentiels de l'EFTP élaborés.
- # 24 annales dans le cadre de l'éducation en situation d'urgence au profit des élèves de toutes les classes du primaire éditées ;
- # 2 225 leçons scénarisées au profit des apprenants du primaire, du post-primaire, du secondaire et de l'EFTP ;
- # 52 technos-pédagogues du préscolaire, du primaire classique et bilingue, de l'ENF formés sur la digitalisation des leçons ;
- # 01 note conceptuelle sur la production des ressources pédagogiques numériques enrichies bâtie autour de la Vidéo-Learning et de la e-classe élaborée au profit des enseignements post primaire et secondaire ;
- # 03 modules de formation (primaire, post-primaire et secondaire) sur les compétences de vie courante dans le cadre de la promotion de l'éducation des filles harmonisés ;
- # 03 guides (primaire, post-primaire et secondaire) d'exploitation des modules de formation sur les compétences de vie courante dans le cadre de la promotion de l'éducation des filles élaborés ;
- # 850 exemplaires des 03 guides d'exploitation produits ;
- # 440 ressources pédagogiques audio basées sur les curricula ESU au profit des élèves du primaire et du post-primaire produites et enregistrées ;
- # 05 numéros de la Revue Pédagogique Action-Réflexion-Culture (ARC) produits ;
- # 15 000 exemplaires des 05 numéros ARC reproduits ;
- # 2 445 documents SSAP reproduits au profit du SP/SSAP ;
- # 1 442 documents SSAP reproduits au profit de l'Association TAPOA et de l'ONG Aide et Action.

• Développement du curriculum

Pour rendre effective la mise en œuvre de la réforme curriculaire, les activités d'élaboration et de validation de curricula, de référentiels de Métier-Compétences de l'enseignement et la formation techniques et professionnels se sont poursuivies au cours de l'année 2021. Dans la même dynamique, la production de modules de formation, de guides et de fiches pédagogiques s'est poursuivie. De même, des arrêtés portant règlements des examens professionnels ont été pris. Enfin, des activités de renforcement de capacités des membres des sous-commissions disciplinaires ont été menées.

En ce qui concerne l'élaboration des curricula, elle a porté sur la construction des curricula des petite, moyenne et grande sections, notamment pour les activités du soir, des curricula d'anglais du sous-cycle CM du primaire et la stabilisation des curricula du post-primaire et du secondaire.

Pour ce qui est de l'élaboration et la validation des référentiels de l'EFTP, les travaux de la construction curriculaire ont permis de mettre à la disposition du système éducatif dix (10) référentiels de Métier-Compétences. Dans le même temps, le MENAPLN a accompagné des initiatives privées dans la relecture des référentiels du brevet d'études professionnelles des métiers, notamment en Gestion d'Entreprises de Transport, de Parcs automobiles et d'Assistant d'Expert en évaluation automobile.

La construction et la validation des référentiels de l'EFTP ont été accompagnées par la prise d'arrêtés portant règlements d'examens de 12 spécialités de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels industriel de même que ceux du Baccalauréat Professionnel en Plomberie réseau et sanitaire.

En ce qui concerne l'élaboration de modules et de guides de formation, les documents produits sont relatifs aux savoirs endogènes en lien avec l'histoire et la géographie régionales, à la lutte antitabac, à

l'éducation environnementale spécifiquement sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) des trois zones écologiques retenues (Sahel, Centre, Hauts-bassins). Ils portent aussi sur l'Éducation à la Vie familiale (EVF) et la Gestion hygiénique des Menstrues (GHM). Ces modules ont été élaborés et validés au profit des acteurs du préscolaire, du primaire, du post primaire et du secondaire.

Enfin, des activités de formation ont été menées en vue de renforcer les capacités des membres des sous-commissions disciplinaires en ingénierie curriculaire. Ces activités sont organisées en vue de la généralisation des nouveaux curricula du préscolaire, du primaire, du post primaire et du secondaire. Le démarrage effectif de la généralisation est prévu pour octobre 2022 pour tout le préscolaire (petite, moyenne et grande section), la première année du cours préparatoire (CP1) pour le cycle primaire, la classe de sixième (6ème) pour l'enseignement post-primaire et les classes de seconde (2nde) pour l'enseignement secondaire général.

- **Edition des nouveaux manuels scolaires, Éducation par la Radio et numérisation des manuels scolaires**

En vue d'améliorer la qualité des enseignements-apprentissages, le ministère a poursuivi, en collaboration avec ses Partenaires techniques et financiers, la production endogène des matériels pédagogiques et didactiques au cours de l'année 2021.

Dans ce sens et en lien avec l'Éducation en Situation d'Urgence, le département a édité 24 nouvelles annales. Celles-ci ont été reproduites au profit des apprenants de toutes les classes de l'enseignement primaire des zones à forts défis sécuritaires en vue de permettre la continuité éducative dans ces zones.

Dans cette même dynamique et dans le souci d'accompagner la volonté politique d'introduire les Technologies de l'Information et de la Communication dans les activités pédagogiques, la digitalisation des contenus d'enseignement s'est avérée nécessaire. Cela passe par la nécessité de varier les moyens, les approches et alternatives d'enseignement-apprentissage pour faire face aux ruptures pédagogiques dues aux crises sanitaire et sécuritaire. À cet effet, 2 225 leçons ont été transformées en ressources pédagogiques numériques enrichies (textes + sons + images + animations et vidéos) au bénéfice des apprenants du primaire, du post-primaire, du secondaire général et de l'EFTP. En plus, 440 ressources pédagogiques audio basées sur les curricula ESU au profit des apprenants du primaire et du post-primaire ont été produites et enregistrées. Dans la même dynamique, 52 techno-pédagogues du préscolaire, du primaire classique et bilingue, du post-primaire et de l'ENF ont été formés sur la scénarisation des leçons. En outre, dans la perspective de mieux encadrer la production de ressources pédagogiques numériques, une note conceptuelle sur la production de ressources pédagogiques numériques enrichies du post-primaire et secondaire, bâtie autour de la Vidéo-Learning et de la e-classe, a été élaborée, pour servir de référentiel au MENAPLN.

La production des ressources pédagogiques s'est faite également au profit de groupes spécifiques comme les jeunes filles. Ainsi, un module harmonisé des Compétences de Vie Courante (CVC) en faveur de la promotion de l'éducation des filles a été produit. 3 guides reproduits en 850 exemplaires ont été élaborés pour accompagner ce module. Par ailleurs, pour accompagner la formation continue des enseignants, 5 numéros de la revue pédagogique « Action-Réflexion-Culture » (ARC) ont été produits en 2021. Ces 5 numéros ont été reproduits en 15 000 exemplaires et mis à la disposition des acteurs de terrain de l'enseignement primaire. Enfin, pour le compte des apprenants de l'Éducation Non formelle, le ministère a reproduit 2 445 documents SSAP au profit du SP/SSAP et 1 442 au profit de l'Association TAPOA et de l'ONG Aide et Action.

Parallèlement à toutes ces activités, le MENAPLN a poursuivi la finalisation de l'écriture de 27 titres de manuels scolaires et guides pédagogiques du préscolaire et du primaire entreprise en 2020. Au même moment, il a lancé l'édition de 12 nouveaux titres. L'objectif de cette édition est de minimiser les retards comme ceux connus par l'édition des manuels et guides de français et de calcul du CP. La finalisation de ces manuels et guides permettra la généralisation de la réforme curriculaire envisagée pour la rentrée scolaire 2022-2023.

Résultat 02-4 : Les apprenants et les enseignants disposent de matériels pédagogiques et didactiques.

Livrables atteints :

#	2 514 603 nouveaux manuels de français CP1 et CP2 livrés dans les DPEPPNF ;
#	1 281 038 nouveaux manuels de mathématiques CP1 et CP2 livrés dans les DPEPPNF ;
#	2 155 053 anciens manuels du primaire (lecture et calcul) reproduits et distribués dans les CEB ;
#	2 595 618 anciens manuels (observation, histoire, géographie et manuels SSAP) reproduits;
#	684 000 nouveaux manuels du préscolaire produits et conditionnés dans les DPEPPNF sur 600 000 prévus;
#	235 800 nouveaux manuels complémentaires de CP1 et CP2 reproduits sur 205 500 prévus ;
#	65 525 anciens manuels bilingues en cours de reproduction;
#	126 000 annales de CP produits et livrés;
#	229 000 annales de CE produits et livrés;
#	279 440 annales de CM produits;
#	12 000 guides franco-arabes produits;
#	01 arrêté interministériel N°2021-047/MINEFID/MATD/MENAPLN portant répartition des ressources transférées aux communes en accompagnement des compétences transférées dans le domaine de l'éducation nationale pris ;
#	10 000 guides d'anglais produits ;
#	478 031 manuels scolaires mis à la disposition des établissements d'enseignement secondaire ;
#	10 000 manuels scolaires réparés et restitués aux établissements ;
#	223 690 manuels du post primaire acquis ;
#	01 projet de rapport de stratégie nationale de réparation et de conservation des manuels scolaires élaboré ;
#	96 723 enseignants bénéficiaires du trousseau pédagogique.
#	02 nouveaux manuels d'anglais de 6è et de 5è et leurs guides pédagogiques édités

- **Acquisition des manuels et guides scolaires par niveau éducatif**

- **Au préscolaire et au primaire**

Les manuels de la réforme curriculaire livrés

Dans le cadre de la réforme curriculaire, un processus d'édition, d'impression et de distribution de nouveaux manuels scolaires et leurs guides pédagogiques pour les classes de CP1 et CP2 au profit des écoles classiques du Burkina Faso a été enclenché en 2018 par le MENAPLN. Avec les difficultés rencontrées dans l'exécution desdits marchés, la livraison n'est intervenue qu'en 2021. Ainsi, 2 514 603 nouveaux manuels de français et 1 281 038 nouveaux manuels de mathématiques CP1 et CP2 ainsi que leurs guides ont été livrés dans les DPEPPNF au cours de l'année 2021. Au total, 3 795 641 nouveaux manuels CP1 et CP2 sont conditionnés dans les provinces pour la généralisation. Cependant dans le respect de l'esprit de généralisation progressive de la réforme curriculaire, seuls les manuels de la première année (CP1) seront utilisés dans les écoles à la rentrée scolaire 2022/2023.

Les manuels de la commande spéciale

Au titre du budget général 2021, une commande spéciale lot 1 de 2 155 053 d'anciens manuels du primaire (lecture et calcul) d'un montant de 1 492 165 607 FCFA a été faite. Cette commande ajoutée au stock de 378 495 anciens manuels classiques et 203 236 manuels arabes a permis de lancer la première phase de l'opération de distribution des manuels scolaires aux structures éducatives soit un total de 2 736 784 anciens manuels.

Quant au lot 2 de la commande spéciale qui concerne 2 595 618 d'anciens manuels (observation, histoire, géographie et manuels SSA/P) d'un montant de 1 372 921 412 FCFA, ces manuels ont été livrés et stockés dans les magasins en attendant la seconde phase de la distribution.

Les manuels de la commande de 2021

Au titre du budget de l'Etat, exercice 2021, un montant de 1 milliard a été alloué pour assurer le paiement des manuels scolaires du préscolaire et du primaire. Ce montant a permis de commander 985 425 manuels d'un montant total de 875 572 626 FCFA. Les lots se composent de : 684 000 nouveaux manuels du préscolaire en cours de livraison d'un montant de 622 625 820 FCFA, 235 800 nouveaux manuels complémentaires de CP1 et CP2 livrés d'un montant de 195 850 500 FCFA et 65 625 anciens manuels bilingues non encore livrés d'un montant de 57 096 306 FCFA.

Les manuels spécifiques de la commande de 2021

En marge des commandes de l'Etat, le PME-COVID a accompagné le MENAPLN avec un appui financier de 259 892 000 FCFA pour l'édition et la production de 126 000 annales de CP, 229 000 annales de CE et 279 440 annales de CM au profit des élèves des zones à forts défis sécuritaires.

Dans le même registre, le Projet de Renforcement des Ecoles Franco-Arabes (PREFA) a commandé 12 000 guides de manuels franco-arabes au profit des écoles franco arabe.

➤ **Au post-primaire et secondaire**

Post-primaire et secondaire général

Au niveau du post-primaire et du secondaire, le Centre national des Manuels et de Fournitures Scolaires (CENAMAFS) a produit en 2021 un total de 10 000 guides d'anglais soit 5 000 pour la 6ème et 5000 pour la 5ème.

Il a également mis à la disposition des établissements d'enseignement secondaire publics et privés demandeurs, 478 031 manuels scolaires. En marge de cette distribution, 10 000 manuels scolaires ont été réparés et restitués aux établissements concernés.

En 2021, le CENAMAFS a également acquis 223 690 manuels d'un montant de 478 997 800 FCFA. Par ailleurs, le centre a élaboré un projet de rapport de stratégie nationale de réparation et de conservation des manuels scolaires (2022-2026) dont la pré-validation et la validation sont prévues en 2022.

La principale difficulté rencontrée dans le cadre du processus d'acquisition et de gestion des intrants pédagogiques reste l'insuffisance de l'enveloppe allouée chaque année. La politique d'une commande pluriannuelle serait souhaitable pour parer à ce problème récurrent.

• **Fournitures et consommables scolaires**

L'arrêté interministériel N°2021-047/MINEFID/MATDC/MENAPLN portant répartition des ressources transférées aux communes pour accompagner dans la mise en œuvre des compétences transférées aux collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation nationale, au titre du budget de l'Etat, exercice 2021 a été signé le 04 février 2021. Le montant de 6 765 080 400 francs CFA représente les ressources financières destinées à l'achat des fournitures scolaires des écoles primaires tandis que le montant de 1 146 645 059 francs CFA représente les ressources financières destinées au fonctionnement courant des écoles transférées aux 351 communes. Malgré la persistance de l'insécurité, toutes les communes dans toutes les régions ont bénéficié des transferts.

En décembre 2021, toutes les communes ont reçu leurs ressources pour l'acquisition du cartable minimum au profit de chacun des 2 909 712 élèves bénéficiaires. Cette année, le coût unitaire du cartable minimum est de 2 325 FCFA est en hausse contrairement à l'année précédente où il était à 1 910 FCFA. La hausse de cette allocation unitaire constatée pourrait s'expliquer entre autres par la réduction du nombre d'élèves qui passe de 3 529 692 à 2 909 712.

En ce qui concerne le fonctionnement courant des salles de classes, 58 583 classes ont été dotées de matériel spécifique (craie, ardoisine, seaux, règles, cahiers de préparations, etc.) pour un montant de 19 573 FCFA par classe. Comparativement à l'exercice antérieur, où il était de 19 646 FCFA, l'on note une baisse de 0, 37% par classe.

Tableau IV-1 : Acquisitions livrées à la date du 31 décembre 2021

Acquisitions	Nombre de communes	Total acquis	%
Acquisition du cartable minimum	351	172	49
Fonctionnement courant des écoles primaires	351	201	57,26
Total			53,11

Source : DGESS / MENAPLN, Collecte des données sur la mise en œuvre des compétences transférées (31/12/ 2021)

A l'analyse du tableau IV-1, on constate que sur 351 communes, seulement 172 ont réussi à acquérir le cartable minimum au 31 décembre 2021. Pour le fonctionnement des écoles primaires, 201 communes sur les 351 ont pu faire des acquisitions.

On observe un taux d'exécution des acquisitions de 53,11% sur l'ensemble des communes à la date du 31 décembre 2021. Les communes qui n'ont pas pu faire des acquisitions sont généralement celles fermées pour cause d'insécurité, celles confrontées à la lourdeur des procédures ou à la défaillance de

certain fournisseurs. Il serait judicieux de prendre des mesures idoines pour faciliter l'acquisition du cartable minimum et des consommables.

La principale difficulté reste le démarrage tardif des activités. En effet, malgré la signature de l'arrêté portant transfert des crédits aux collectivités qui intervient au début de l'année pour permettre aux communes d'anticiper le processus, les travaux pour l'attribution des marchés pour les acquisitions ne démarrent pas instantanément.

- **Trousseau pédagogique**

La mise en œuvre du trousseau pédagogique octroyé chaque année en début de rentrée scolaire, vient en complément de la formation continue des enseignants sur le terrain. En 2021, l'Etat a dépensé 2 901 690 000 FCFA sur les 3 000 000 000 FCFA prévus pour assurer le paiement des trousseaux pédagogiques au profit de 96 723 enseignants en classe.

- **Acquisition et distribution de la matière d'œuvre**

Livrables atteints :

- # 21 621 élèves de 64 établissements dotés en matière d'œuvre ;
- # 17 554 candidats au CAP et au BEP bénéficiaires de matière d'œuvre ;
- # 01 manuel de procédure de gestion de la production de biens et de services dans les établissements publics d'EFTP validé ;
- # 03 référentiels relus selon l'Approche par les Compétences (APC) pré-validés.

A la date du 31 décembre 2021, un total de 21 621 élèves relevant de 64 établissements publics de l'EFTP ont été bénéficiaires de matière d'œuvre pour les travaux d'apprentissage pratiques. Pour les épreuves pratiques des examens du Certificat d'Aptitude professionnelle (CAP) et du Brevet d'Études professionnelles (BEP), 17 554 candidats ont disposé de matière d'œuvre.

Au titre du budget de l'année 2021, un montant total de 806 873 000 FCFA a été alloué pour l'acquisition de la matière d'œuvre au profit des établissements d'EFTP formels des treize régions. Le tableau IV-2 fait le récapitulatif des budgets alloués aux régions au titre de 2021.

Tableau IV-2 : Récapitulatif des budgets alloués pour l'acquisition de la matière d'œuvre

Régions bénéficiaires	Montant crédit	Montant dépensé	Taux d'exécution (%)
DREPS de la Boucle du Mouhoun	34 791 426	34 778 530	99,96
DREPS des Cascades	80 814 194	80 813 594	100
DREPS du Centre	272 952 571	272 952 461	100
DREPS du Centre-Est	41 621 114	41 409 334	99,49
DREPS du Centre-Nord	42 881 641	42 013 132	97,97
DREPS du Centre-Ouest	56 871 652	56 871 652	100
DREPS du Centre-Sud	24 306 164	24 306 164	100
DREPS de l'Est	19 059 112	19 042 750	99,91
DREPS des Hauts-Bassins	92 478 244	92 472 625	99,99
DREPS du Nord	53 363 316	53 357 182	99,99
DREPS du Plateau-Central	31 474 390	29 979 500	95,25
DREPS du Sahel	22 857 070	22 857 070	100
DREPS du Sud-Ouest	33 402 106	33 402 095	100
Total	806 873 000	804 256 089	99,68%

Source : Extrait du CID au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, les 64 établissements sont dotés de matière d'œuvre, soit un taux d'exécution physique de 100% pour un taux d'exécution financière de 99,68%.

De façon globale, une amélioration par rapport aux années antérieures est constatée dans l'acquisition. Il faut cependant noter des difficultés principalement liées à la lourdeur administrative, à la non-maîtrise des spécifications techniques des matières d'œuvres et à la faible dotation budgétaire pour lesquelles il convient de trouver des solutions.

Par ailleurs, dans la perspective d'accroître les travaux pratiques au profit des sortants, un manuel de procédures de la production des biens et services dans les établissements d'EFTP publics a été élaboré.

A la date du 31 décembre 2021, le manuel de procédures est validé et le projet d'arrêté portant adoption du manuel est en cours de signature. La DGEFTP a entrepris la relecture des référentiels de 3 spécialités selon l'Approche par les Compétence (APC). Il s'agit de la structure métallique, de la coupe/couture et de l'agriculture. Les référentiels de métier-compétences, de formation, d'évaluation et les guides d'organisation pédagogique et matérielle sont pré-validés.

Résultat 02-5 : Les langues nationales, l'enseignement franco-arabe, le sport, l'art et la culture sont promus dans les établissements

Livrables atteints :

- # 01 document de la politique linguistique adopté par décret n°2022-0016 du 20 janvier 2021 ;
- # 02 émissions télé en Mooré et Fulfuldé pour la journée Internationale de la langue maternelle ;
- # 01 émission radio en Jula réalisées pour la journée Internationale de la langue maternelle ;
- # 220 Bisongo utilisent des émissions interactives à l'audio en mooré, Bissa, Lobiri et Dagara ;
- # 01 bilan du programme présidentiel de 2015 à 2020 traduit en mooré, fulfuldé, jula et gulimacema ;
- # 01 semaine scolaire d'éducation à la citoyenneté organisée dans les 13 régions ;
- # 01 guide de gouvernement scolaire adopté ;
- # 814 écoles bilingues français-langue nationale fonctionnelles ;
- # 1494 enseignants exerçant dans les écoles bilingues français-langues nationales et passerelles comprenant 808 hommes et 686 femmes ;
- # 53897 apprenants inscrits dans les écoles bilingues français-langues nationales comprenant 27013 garçons et 26884 filles ;
- # 905 enseignants des écoles bilingues français-langues nationales formés sur 1 200 prévus ;
- # 123 encadreurs pédagogiques formés sur 250 prévus ;
- # 323 enseignants des écoles bilingues français-langues nationales bénéficiaires de suivis pédagogiques sur 600 prévus ;
- # 3 manuels révisés pour les écoles bilingues mettant en œuvre l'approche ELAN ;
- # 1 manuel élaboré pour les écoles mettant en œuvre l'approche PAEB ;
- # 2426 écoles franco- arabe fonctionnelles ;
- # 7137 enseignants exerçant dans les écoles bilingues franco-arabe comprenant 5715 hommes et 1422 femmes ;
- # 344529 apprenants inscrits dans les écoles bilingues franco-arabe comprenant 184731 garçons et 159798 filles ;
- # 16 enseignants volontaires recrutés ;
- # 203 enseignants arabophones primaires formés en Français, dans les matières scientifiques et en éducation civique
- # 3 manuels guides d'éducation islamique élaborés ;
- # 136 clubs Deen-kan, COGES/APE//AME mis en place et financés ;
- # 21 AGR créés ;
- # 01 Stratégie de Développement des Activités Sportives, Culturelles et des Loisirs dans les Structures Educatives (SDASCLSE) élaborée ;
- # 01 championnat national de cross-country au post-primaire et au secondaire organisé

• Promotion des langues nationales

La mise en œuvre de la politique linguistique a consisté à l'élaboration et l'adoption du document de politique linguistique du Burkina Faso 2021-2030 assorti d'une stratégie 2021-2025 et d'un plan d'action triennal 2021-2023.

Le suivi-évaluation et la supervision des activités de promotion des langues nationales a permis l'harmonisation des systèmes d'écriture des langues Bobo madarè, Kasim, Iyelé et gulmacema, l'organisation de la journée internationale de la langue maternelle en collaboration avec la DGENF à travers la réalisation de deux (02) émissions télé en Mooré et Fulfuldé et d'une émission radio en Jula. Le suivi a concerné aussi la relecture des textes de la commission nationale des langues nationales du Burkina et enfin, la traduction et la diffusion en mooré, fulfuldé, jula et gulimacema du bilan du programme présidentiel de 2015 à 2020.

L'organisation de la Semaine Scolaire d'Education à la Citoyenneté (SeSECi) et l'élaboration d'un guide de gouvernement scolaire ont matérialisé la mise en œuvre des activités de l'éducation à la citoyenneté dans les établissements d'enseignement en 2021. La SeSECi 2021 s'est tenue du 22 au 27 novembre

2021 dans les 13 régions sous le thème principal : « Les actes d'incivisme et de violence en milieu scolaire et leurs conséquences sur la qualité des enseignements et des apprentissages ». L'objectif de cette activité est de bouger les actes d'incivisme et la violence hors de nos structures éducatives et de contribuer à donner un visage reluisant et attrayant à l'école burkinabè. En plus du thème principal, deux thèmes secondaires ont été développés. Il s'agit de : « La fronde sociale en milieu scolaire : quelles contributions des différents acteurs de l'éducation pour l'apaisement du climat social ? » et « La consommation des stupéfiants à l'école : quelles conséquences sur la santé, le comportement et les résultats scolaires des élèves ? ».

Au niveau de l'éducation préscolaire, la promotion des langues nationale est développée à travers le bilinguisme utilisé comme démarche pédagogique dans les Espaces d'entraide communautaires pour l'enfance (EECE/Bisongo). En 2021, dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du projet « Education Interactive à l'Audio (EIA), 220 Bisongo ont bénéficié d'un accompagnement matériel, technique et financier pour mettre en œuvre cette nouvelle approche. Ainsi ces 220 Bisongo sélectionnés au Centre, au Centre Est, au Centre Sud, au Plateau central, au Nord et au Sud-Ouest, utilisent des émissions pédagogiques en Mooré, en Bissa, en Lobiri et en Dagara. Une version Française des émissions vient renforcer les apprentissages en Langues nationales.

- **La promotion de l'éducation bilingue/multilingue pour une éducation de qualité au Burkina Faso**

La promotion de l'éducation bilingue/multilingue a consisté en 2021 à assurer le fonctionnement des écoles primaires bilingues (EPB) français-langues nationales et passerelles, le renforcement des capacités pédagogiques des acteurs, l'enrichissement de l'environnement des apprentissages et les suivis administratifs et pédagogiques des enseignants des écoles bilingues.

Du fonctionnement des écoles primaires bilingues classiques (EPB) français-langues nationales et les centres à passerelle en 2021, l'on note que 814 ont fonctionné dont 325 pour les écoles bilingues français –langues nationales. Pour les écoles bilingues classiques uniquement, l'effectif total des apprenants est de 53 897 comprenant 27 013 garçons et 26 884 filles. L'effectif du personnel enseignant se chiffre à 1 494 comprenant 808 hommes et 686 femmes. A côté de ces EPB, 3 collèges multilingues spécifiques (CMS) ont également été fonctionnels. On enregistre depuis les deux dernières années une légère hausse du nombre d'écoles passant de 313 en 2020 à 325 en 2021. De même, le nombre d'apprenants passe de 50 438 en 2020 à 53 897 en 2021.

Au titre, du renforcement des capacités pédagogiques des acteurs, 905 enseignants au total ont bénéficié d'une formation sur la didactique des disciplines et/ou les règles d'écriture des langues nationales. De ce nombre, 520 soit 57% ont été formés sur financement du budget CAST d'un montant total de 265 058 000 FCFA. Le renforcement de capacités des 43% a été financé par l'OIF, l'UNICEF et Enfants du Monde (EdM). Il faut noter également que 123 encadreurs pédagogiques ont été formés grâce à l'accompagnement financier de ces partenaires.

En vue d'enrichir l'environnement des apprentissages, les manuels de la 1^{re} à la 3^e année des écoles mettant en œuvre l'approche ELAN ont été révisés et un manuel a été élaboré au profit de la 5^e année des écoles du PAEB.

Relativement aux suivis administratifs et pédagogiques des enseignants, les sorties ont permis d'apporter des appuis-conseils à 80 enseignants des écoles appliquant ELAN, 183 enseignants des EQAmE et 60 enseignants des écoles du PAEB. Ces activités ont été réalisées avec le financement de EdM, l'UNICEF et l'OIF.

Malgré ces résultats engrangés, force est de constater que le rythme d'expansion est en dessous des prévisions qui sont de 50 nouvelles écoles bilingues par an. En effet, entre 2019 et 2021, seulement 20 écoles ont intégré le système bilingue français-langues nationales soit une progression annuelle de 10 écoles. La contrainte majeure est l'insuffisance d'enseignants qualifiés.

En ce qui concerne la formation des acteurs, les cibles visées n'ont pas été atteintes aussi bien chez les enseignants que chez les encadreurs pédagogiques à cause de l'insuffisance des ressources financières. En vue de minimiser à court terme les charges liées à la formation des enseignants, une formule unique d'éducation bilingue est en élaboration pour être introduite dans les écoles de formation des enseignants.

Concernant les écoles franco-arabes, 2 426 écoles sont fonctionnelles sur l'ensemble du pays avec un effectif total d'élèves de 344 529 comprenant 184 731 garçons et 159 798 filles. L'effectif du personnel enseignant est de 7137 comprenant 5715 hommes et 1422 femmes. L'on constate depuis les deux dernières années, que le nombre d'écoles croît annuellement passant de 2191 en 2019 à 2276 en 2020 et à 2426 en 2021. Également, les effectifs des apprenants croissent d'année en année passant de 279 256 en 2019 à 315 441 en 2020 puis à 344 529 en 2021.

En 2021, 16 enseignants volontaires ont été recrutés au profit des écoles Franco-arabes tandis que 203 enseignants ont bénéficié d'une formation en français sur les disciplines scientifiques et en éducation civique. 03 manuels guides d'éducation islamique ont été élaborés pour renforcer l'environnement des apprentissages. Le PREFEA a également créé 21 Activités Génératrices de revenus (AGR) et a mis en place et financé 136 clubs Deen-kan, COGES/APE//AME.

- **Promotion du sport, de l'art et de la culture en milieu scolaire et universitaire**

S'agissant des activités en lien avec la promotion du sport, de l'art et de la culture en milieu scolaire et universitaire une Stratégie de Développement des Activités Sportives, Culturelles et des Loisirs dans les Structures Educatives (SDASCLSE) a été élaborée en 2021. La mise en œuvre permettra au MENAPLN de disposer d'un référentiel en matière de promotion du sport, de la culture et du loisir dans les structures éducatives. Également, le championnat national de cross-country au post-primaire et au secondaire s'est tenue et a constitué un tremplin de socialisation et d'émergence de talents.

Résultat 02-6 : Le nombre d'élèves ayant transité par les passerelles s'est accru

Livrables atteints :

- # 517 centres de la Stratégie de Scolarisation accélérée/ Passerelle (SSA/P) classiques ouverts ;
- # 26 centres de la Stratégie de Scolarisation accélérée/ Passerelle (SSA/P) en situation d'urgences ouverts ;
- # 15 060 apprenants inscrits dont 7 428 filles ;
- # 12 915 apprenants dont 6 435 filles transférés dans les écoles primaires.

A la date du 31 décembre 2021, la mise en œuvre des centres à passerelle enregistre 543 centres de la SSA/P ouverts dont 40 financés par l'Etat et 26 centres en situation d'urgence par l'UNICEF. Ces centres sont à l'actif de 11 ONG/Associations intervenants dans 21 provinces.

Contrairement à 2020, où les indicateurs étaient à la baisse, l'année 2021 enregistre une hausse. Le nombre de centres est passé de 459 en 2020 à 543 en 2021 soit une hausse de 18,3%. Cette progression a entraîné une augmentation du nombre d'inscrits qui est passé de 12 241 apprenants en 2020 à 15 060 en 2021 soit une progression de 23 %. En outre, 12 915 apprenants ont été transférés dans les écoles primaires publiques contre 10 611 en 2020 soit une hausse de 17,8%. Cette performance en 2021 est consécutive à l'apport de plus en plus remarquable des partenaires notamment celui du consortium Fondation Stromme-Plan international Burkina à travers le projet dénommé « les filles achèvent une solarisation sécurisée et à temps (FASST) » qui a financé au cours de l'année 2021, l'ouverture de 75 centres SSA/P et 25 centres SSA2.

L'opérationnalisation des passerelles en 2021 a été accompagnée d'activités pour l'assurance qualité des enseignements -apprentissage. Il s'agit notamment du suivi-supervision de centres et d'écoles d'accueil, d'élaboration et de révision de référentiels et du renforcement de capacités des acteurs.

Du suivi-supervision

La supervision des enseignements-apprentissages et de l'évaluation des apprenants en fin d'année effectuée par le SP-SSA/P a concerné 120 centres SSA/P. Quant au suivi des apprenants transférés

dans les écoles primaires classiques, il a concerné 20 écoles. Le suivi de proximité des centres SSA/P est assuré par des superviseurs engagés par les ONG/Associations et par des encadreurs pédagogiques, points focaux SSA/P des CEB des zones de couverture.

De l'élaboration et révision de référentiels

Dans la perspective d'une formule éducative fondée sur la SSA/P et adaptée à la scolarisation des enfants talibés des foyers coraniques, une note conceptuelle a été élaborée. On note également l'élaboration du plan d'expansion de la SSA/P (2022-2026) et du document de plaidoyer pour la SSA/P. Les curricula de la SSA/P et de la Stratégie de Scolarisation accélérée formule 2 (SSA2) ont été révisés ; des guides d'accompagnement ont été conçus pour l'application du nouveau curriculum de la SSA/P. Un module de formation continue des animateurs de la SSA2 a également été élaboré.

La nécessité de prendre en compte les thèmes émergents dans le manuel de formation initiale de l'animateur de centre SSA/P a induit une révision dudit document. Au titre de l'expérience pilote dans 21 centres SSA/P de la région de l'Est prenant en compte la Prévention de l'Extrémisme Violent par l'Education (PEV-E), 21 écoles primaires publiques devant accueillir les apprenants desdits centres ont fait l'objet d'une cartographie. Le document de cette cartographie renferme des informations relatives aux conditions d'accès et d'apprentissage des écoles d'accueil des sortants des centres SSA/P bénéficiaires du programme PEV-E. Cette cartographie devra faciliter le transfert des apprenants et le suivi de leur cursus scolaire.

Pour une meilleure visibilité de la SSA/P et des autres formules accélérées d'éducation et de formation fondées sur la SSA/P, un site web a été créé (adresse du site : <http://spssap.education.gov.bf>).

Du renforcement des capacités

Au terme de l'année 2021, 51 acteurs de la SSA/P composés d'animateurs, superviseurs, coordonnateurs et points focaux ont été formés pour la mise en œuvre du nouveau curriculum. Par ailleurs, 60 autres acteurs ont vu leurs capacités renforcées sur les contenus d'enseignement de la PEV-E. Pour l'amélioration de la qualité du suivi des centres SSA/P, 30 points focaux des CEB ont reçu une formation en transcription du Moore. Quant à l'animation du site web, 10 agents du Secrétariat permanent ont été formés. Une formation sur l'élaboration de plans d'action, de programmes et de rapports d'activités a été réalisée au profit de 20 acteurs de la SSA/P. La mise en œuvre des centres SSA/P en situation d'urgence a nécessité une formation de 60 membres de COGES de ces centres

Résultat 02-7 : Les innovations éducatives sont promues

Livrables atteints :

- # 553 curricula de l'ESU sur 6 615 digitalisés
- # 01 innovation (Pédagogue Audiovisuel Educatif / PAV EDUC) validée
- # 02 Stratégies de scolarisation accélérée formule 2 (SSA2) et formule (S3A) déployées
- # 200 émissions de la petite enfance réalisées
- # 02 guides d'exploitation des émissions de la petite enfance élaborés ;
- # 02 outils pédagogiques innovants en langage et lecture « Yam Wekre » validés.

Dans beaucoup de zones de déplacement, il existe de dizaines d'écoles qui n'ont pas pu inscrire les enfants déplacés internes durant les années scolaires généralement en raison de la surpopulation dans les classes. C'est dans ce contexte parfois difficile que le MENAPLN et des structures partenaires ont développé des approches innovantes pouvant fournir des outils d'enseignement et d'apprentissage alternatifs et diversifier les options et les possibilités éducatives. Au 31 décembre 2021, plusieurs innovations ont été promues au nombre desquelles, on peut citer :

- la digitalisation des curricula de l'ESU ;
- l'innovation "Pédagogue Audiovisuel Educatif" (PAV-EDUC) ;
- 02 formules de la stratégie de scolarisation accélérée (SSA2 et S3A) ;

- l'Education interactive à l'audio (EIA) de la petite enfance ;
- l'imagier « Yam Wekre » ;
- l'approche EQAmE.

- **De la digitalisation des curricula de l'ESU**

La digitalisation des ressources pédagogiques est l'une des portes d'accès au processus d'introduction des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation qui s'impose au monde. Le projet de digitalisation des curricula de l'ESU ouvre donc la porte vers cette nouvelle perspective en situation d'urgence, par des approches de Vidéo-Learning et de classes numériques au post-primaire et secondaire.

- **Du Pédagogue Audiovisuel Educatif (PAV-EDUC)**

Le Pédagogue Audiovisuel Educatif en abrégé PAV-EDU est une initiative privée qui s'appuie sur une préoccupation liée au développement technologique. La proposition de solution a consisté à produire des outils pédagogiques ludiques pour accrocher les élèves en faisant le lien entre ce qu'ils aiment (jeu) et ce qui est nécessaire pour eux (éducation). Avec l'appui technique du MENAPLN, le projet a été expérimenté pendant la fermeture des salles de classes du fait de la crise sanitaire (COVID19). Les résultats obtenus ont permis de valider les cartes le vendredi 3 décembre 2021 par la Commission Nationale des Programmes Scolaires (CNPS).

- **Des 02 nouvelles formules de la Stratégie de scolarisation accélérée (SSA2 et S3A) ;**

Dans le cadre du partenariat signé avec le MENAPLN en 2020, la Fondation Stromme expérimente actuellement d'autres formules d'éducation accélérée au Burkina Faso. Il s'agit de la Stratégie de scolarisation accélérée formule 2 (SSA2) pour les enfants de 13 à 14 ans et de la stratégie d'apprentissage accélérée pour adolescents (S3A) pour les jeunes et adolescents de 15 à 25 ans. Tous les deux programmes ont une durée de deux ans. Le premier a pour finalité de préparer les apprenants au Certificat d'Etude Primaire (CEP) tandis que le deuxième est axé sur la formation professionnelle et vise l'insertion socio professionnelle à des métiers au choix des bénéficiaires en tenant compte de l'environnement économique du milieu (secteur informel/activités agropastorales).

- **De l'Education interactive à l'audio (EIA) de la petite enfance**

Au sujet de l'intégration des TIC dans l'éducation et de la formation à distance, dans le cadre de la mise en œuvre d'Education Interactive à l'audio, le MENAPLN a réalisé 200 émissions de la petite enfance soit 50 en Français, 50 en Bissa, 50 en Lobiri et 50 en Dagara. De même, 52 émissions de formation à distance (13 en Français, 13 en Bissa, 13 en Lobiri et 13 en Dagara) ont été reproduits. Un guide d'exploitation des émissions de la petite enfance, un guide d'exploitation des émissions de la Formation continue et un guide d'exploitation de la sensibilisation communautaire ont été produits et traduits en Bissa, Lobiri et Dagara.

- **De l'imagier « Yam Wekre »**

Le projet « Renforcement des compétences des enfants en langage et lecture grâce à des pratiques et outils pédagogiques innovants au Burkina Faso », élaboré pour une durée de 3 ans (1er août 2018 au 31 juillet 2021), est le fruit d'une co-construction et de mobilisation d'expertises diverses. Mis en œuvre par Asmae, ICCV et leurs partenaires dont cinq (5) bibliothèques et le MENAPLN, il vise à contribuer à la création d'un environnement scolaire et extra-scolaire propices à des apprentissages de qualité, à travers des approches innovantes.

En rappel, deux approches pédagogiques innovantes, l'imagier dénommé « Yam Wekre» et la méthode de classe de lecture, qui ont pour but de renforcer l'enseignement et l'acquisition de la lecture et du langage, ont été développées et expérimentées pendant trois ans au Burkina Faso (d'août 2015 à juillet 2018). A la fin de cette première phase, l'outil et la méthode ont été validés par le MENAPLN. Les résultats probants de cette première phase d'expérimentation ont donné naissance à cette seconde

phase, qui a pour but de consolider les acquis et d'étendre la mise en œuvre de l'imagerie à l'ensemble du préscolaire afin de préparer à terme, la généralisation de l'approche au niveau national. Il s'agit également d'étendre les activités de promotion de la lecture dont les classes de lecture, à travers 5 bibliothèques partenaires.

Encadré 5 : Recherche-action et Innovations pédagogiques : état des lieux et perspectives

Le développement des innovations pédagogiques en lien avec la recherche-action en éducation formelle et non formelle est l'un des objectifs majeurs du programme qualité de l'éducation. En effet, les innovations pédagogiques visent l'amélioration de la pertinence et de l'efficacité des moyens et méthodes d'enseignement-apprentissage. Elles contribuent à améliorer les résultats des apprenants. Elles permettent aussi d'adapter aux réalités socio-culturelles des apprenants les approches pédagogiques importées.

Dans cette dynamique une trentaine d'innovations pédagogiques ont été initiées ou recensées. Mais ce nombre élevé d'innovations ne doit pas cacher les difficultés y relatives. Au nombre de ces difficultés, l'on note l'absence d'un protocole de validation, le caractère disparate des innovations et de leur porteurs, la méconnaissance de l'encrage institutionnelle par les porteurs des innovations, les difficultés de suivi-conseils et d'évaluation des innovations par l'institution en charge de la question.

En vue de permettre aux innovations pédagogiques de jouer pleinement leur rôle au service de la qualité de l'éducation, les perspectives suivantes sont à entreprendre pour amoindrir l'impact des difficultés :

- l'établissement de protocole de travail avec les centres de recherche comme le CNRST
- le renforcement de l'encrage institutionnel,
- l'adoption d'un protocole harmonisé de validation des innovations
- le renforcement des moyens de suivi et d'évaluation des innovations pédagogiques au profit de l'institution en charge des innovations

Résultat 02-8 : Les connaissances apprises sont évaluées

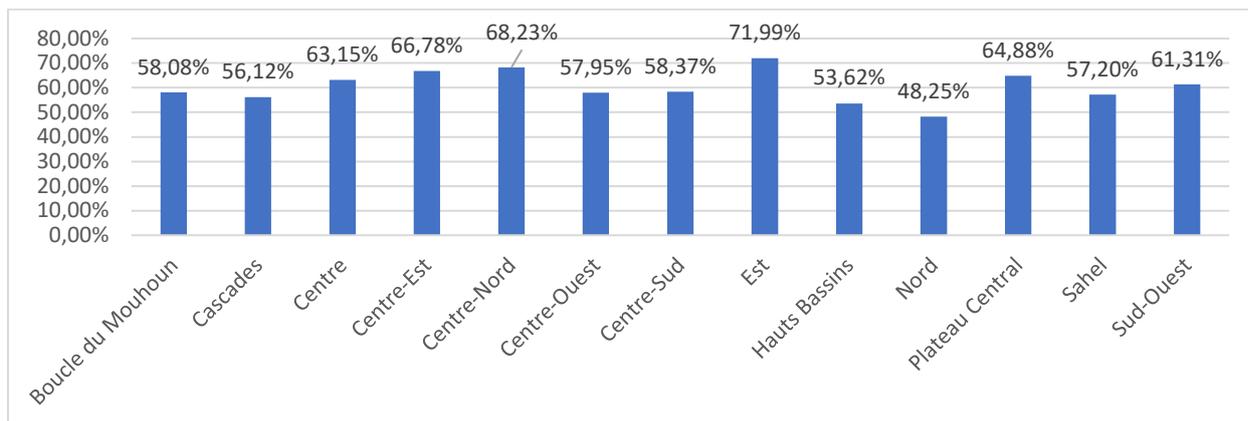
Livrables atteints :

- Taux de réussite au CEP : 59,32% comprenant 57,49% pour les filles et 61,55% pour les garçons ;
- Taux de réussite au BEPC : 27,84% comprenant 24,42% pour les filles et 32,08% pour les garçons ;
- Taux de réussite au BEP : 54,10% comprenant 49,45% pour les filles et 57,31% pour les garçons ;
- Taux de réussite au CAP : 77,47% comprenant 71,23 % pour les filles et 82,36% pour les garçons ;
- Taux de réussite au BAC : 40 % comprenant 38,6% pour les filles et 41% pour les garçons.

Les résultats des examens et concours de la session de 2021 sont présentés dans les tableaux ci-après.

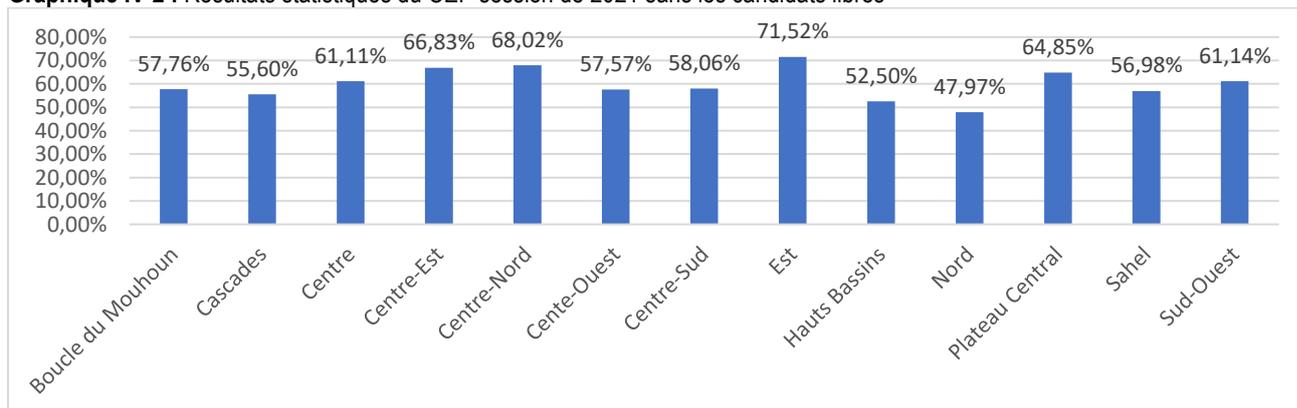
- **Résultats du Certificat d'Etudes primaires (CEP) et du concours d'entrée en classe de sixième**

Graphique IV-1: Taux de réussite au CEP 2021, y compris les candidats libres



Le graphique IV-1 présente la situation des candidats présents (candidats régulièrement inscrits et candidats libres) à la session de 2021 de l'examen du CEP. Sur 419 412 présents, soit 229 635 candidates et 189 777 candidats, l'on a enregistré 133 557 candidates admises, correspondant à 58,16% et 118 170 candidats admis soit 62,27%. Au total, le nombre de lauréats s'élève à 251 727, représentant un taux national de succès de 60,02% contre 66,15% en 2020. Il se dégage alors un écart négatif de 6,13 points. Sur les 13 régions, 06 ont atteint la performance nationale. Il s'agit des régions du Centre, du Centre-Est, du Centre-Nord, de l'Est, du Plateau Central et du Sud-Ouest. La région de l'Est détient la meilleure performance avec 71,99%. La région du Nord a enregistré la plus faible performance avec 48,25%.

Graphique IV-2 : Résultats statistiques du CEP session de 2021 sans les candidats libres



Source : DGEC/MENAPLN, 2021

Les candidats régulièrement inscrits et présents sont au nombre de 430 813 soit 235 722 candidates et 195 091 candidats. Le nombre de lauréats s'élève à 135 506 candidates avec 57,49 % de taux de succès contre 120 069 candidats soit 61,55% ; C'est au total 255 575 candidats avec un taux national de succès de 59,32% contre 55,80 % en 2020. On note un écart positif de 03,52 points. Six régions (le Centre, le Centre-Est, le Centre-Nord, l'Est, le Plateau-Central et le Sud-ouest) ont atteint le taux national. La région de l'Est a le meilleur taux de succès qui est de 71,52%, alors que celle du Nord est la moins performante avec 47,97%.

Tableau IV-3 : Synthèse des résultats du CEP avec et sans les candidats libres

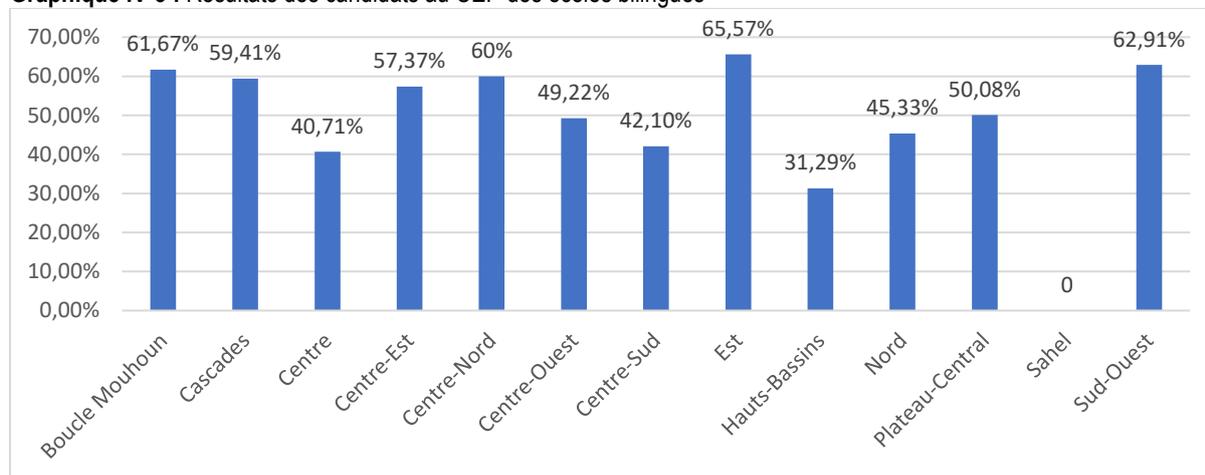
TYPES DE CANDIDATS	PRESENTS			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Avec les candidats libres	229 635	189 777	419 412	133 557	118 170	251 727	58,16	62,27	60,02
Sans les candidats libres	235 722	195 091	430 813	135 506	120 069	255 575	57,49	61,55	59,32

Source : DGEC/MENAPLN, 2021

Le constat est que les taux globaux de succès aux examens des candidats libres et des élèves régulièrement inscrits sont sensiblement égaux : 60,02% avec les candidats libres et 59,32% sans les candidats libres soit un écart infime de 0,70 point.

Pour la session de 2021 de l'examen du CEP, 738 écoles ont enregistré un taux de 100%, contre 836 en 2020, soit une baisse de 98 écoles. Sur les 738 écoles, 110 avaient un effectif compris entre 50 et 106 élèves et 628, des effectifs inférieurs à 50 élèves. Par contre, 185 écoles ont enregistré un taux de 0%, contre 120 en 2020 soit une hausse de 65 écoles. Il est à relever que toutes ces écoles ayant réalisé un taux de 0% avaient présenté des candidats dont l'effectif variait entre 1 et 45 élèves. La situation sécuritaire pourrait justifier la hausse du nombre de ces écoles.

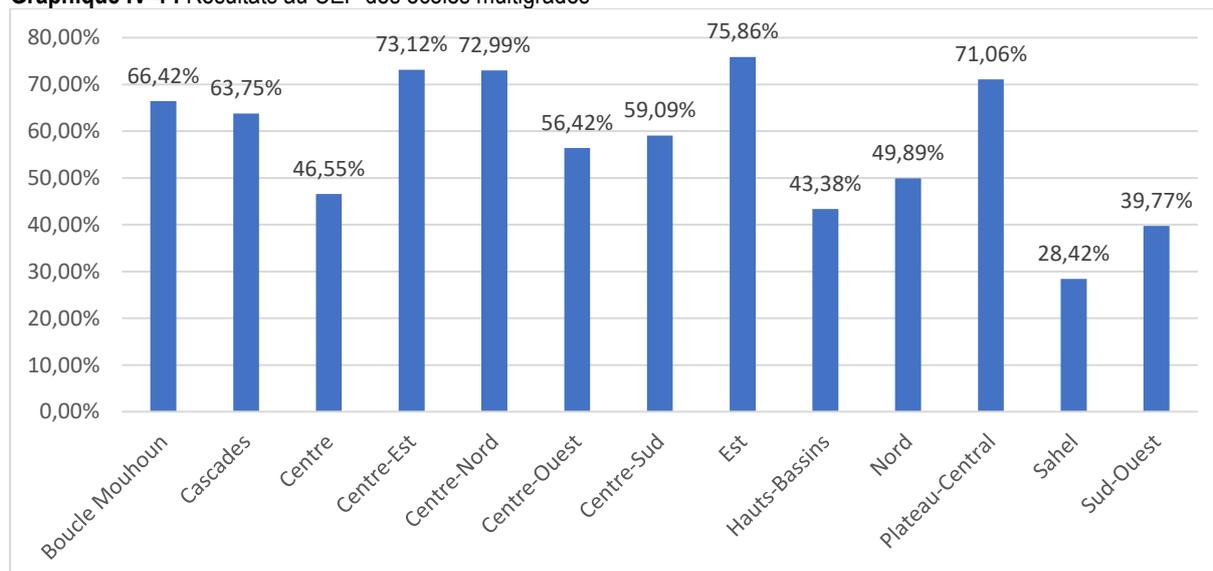
Graphique IV-3 : Résultats des candidats au CEP des écoles bilingues



Source : DGEC/MENAPLN, 2021

Le graphique IV-3 fait ressortir 6 103 candidats relevant des écoles bilingues soit 3 212 candidates et 2 891 candidats. De cet effectif, 3 093 ont été déclarés admis, soit 1 548 candidates et 1 545 candidats. Le taux global de succès est de 50,68%, soit 48,19% pour les filles et 53,44% pour les garçons. Avec un taux global de succès de 50,68% en 2021 contre 56,86% en 2020, les écoles bilingues ont enregistré une baisse de 6,18 points. Six régions que sont la Boucle du Mouhoun, les Cascades, le Centre-Est, le Centre-Nord, l'Est et le Sud-Ouest ont franchi le taux national. Quant aux régions du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, des Hauts-Bassins et du Nord, elles n'ont pas atteint le seuil de performance nationale. Notons que la région du Sahel n'a pas enregistré de candidats à cette option. La région de l'Est a enregistré le meilleur résultat avec un taux de succès de 65,57%. La région des Hauts-Bassins enregistre le résultat le moins performant avec 31,29%.

Graphique IV-4 : Résultats au CEP des écoles multigrades

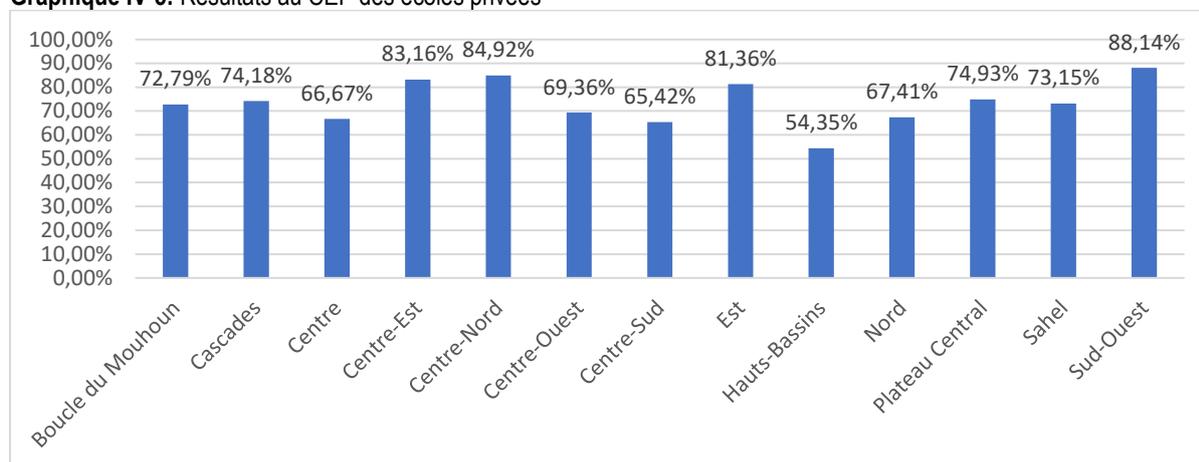


Source : DGEC/MENAPLN, 2021

Le graphique IV-4 présente les effectifs des élèves des classes multigrades présents et admis au CEP à la session 2021 selon le sexe. Au cours de cette session, on a enregistré 2 711 candidates et 2 421

candidats soit un total de 5 132 candidats contre 5 656 en 2020. Pour ce qui est du nombre d'admis, on a enregistré 3 055 soit 1 518 filles et 1 537 garçons représentant un taux global de succès de 59,53%. Les filles enregistrent ainsi 55,99% et les garçons 63,49%. Six régions ont réalisé des performances supérieures à celle nationale de ce type d'écoles. Il s'agit des régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre-Est, du Centre-Nord, du Plateau Central et de l'Est. La région de l'Est a obtenu le meilleur résultat avec un taux de succès de 75,86% et celle du Sahel le résultat le moins performant avec 28,42%.

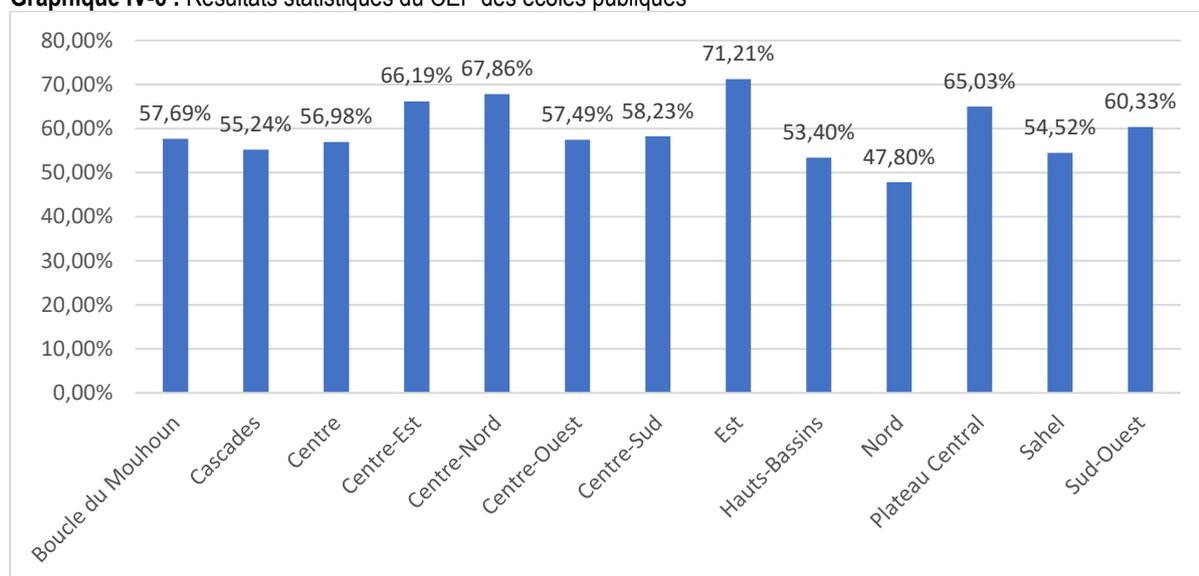
Graphique IV-5: Résultats au CEP des écoles privées



Source : DGEC/MENAPLN, 2021

Au titre des écoles privées, on dénombre 37 555 candidates et 33 704 candidats soit un effectif total de 71 259 présentés. L'effectif total des admis est de 47 149 soit 24 304 filles et 22 845 garçons, avec respectivement 64,72% et de 67,78% de taux de succès. Le taux global de succès est de 66,17%. Les résultats des écoles de ce statut révèlent qu'à l'exception des Hauts-Bassins et du Centre Sud qui ont enregistré des performances inférieures au taux national, les autres régions ont réalisé un taux nettement supérieur. Le Sud-Ouest ravit la palme avec 88,14% de taux de succès.

Graphique IV-6 : Résultats statistiques du CEP des écoles publiques



Source : DGEC/MENAPLN, 2021

A la session de 2021, les écoles publiques ont présenté 346 264 candidats ainsi désagrégés :190 719 candidates et 155 545 candidats. Sur ces effectifs, on dénombre 108 865 candidates admises représentant 57,08% et 94 961 candidats admis représentant 61,05% pour un total de 203 826 admis, soit un taux de succès global de 58,86%. Cinq (5) régions, à savoir le Centre Est, le Centre-Nord, l'Est, le Plateau Central et le Sud-Ouest ont réalisé une performance supérieure au taux global national qui est

de 58,86%. La région de l'Est est la plus performante avec 71,21% et celle du Nord a le taux le plus faible qui est de 47,80%.

Tableau IV-4 : Synthèse des résultats au CEP des écoles publiques et privées

	PRESENTS			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Résultats au CEP des écoles privées	37555	33704	71259	24304	22845	47149	64,72	67,78	66,17
Résultats au CEP des écoles publiques	190719	155545	346264	108865	94961	203826	57,08	61,05	58,86

Source : DGEC/MENAPLN, 2021

Le tableau IV-10 fait ressortir les performances des écoles selon leur statut. On note ainsi un taux de succès des écoles privées de 66,17% tandis que les écoles publiques ont enregistré 58,86% de réussite, soit un écart de 7,31 points en faveur des écoles privées.

Tableau IV-5 : Résultats statistiques du CEP des cinq (05) dernières années

ANNEES	PRESENTES			ADMIS			POURCENTAGE		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
2017	197334	174812	372146	139017	130128	269145	70,45	74,44	72,32
2018	196351	174056	370407	121803	118280	240083	62,03	67,96	64,82
2019	213136	183645	396781	111639	107020	218659	52,38	58,28	55,11
2020	229545	191378	420923	147283	131152	278435	64,16	68,53	66,15
2021	235722	195091	430813	135506	120069	255575	57,49	61,55	59,32

Source : DGEC/MENAPLN 2021

A la lecture du tableau IV-11, l'on constate que les résultats de l'examen du CEP sur les cinq dernières années évoluent en dents de scie. La plus forte amplitude est enregistrée à la session de 2017 avec taux de succès de 72,32%. La plus faible amplitude est enregistrée à la session de 2019 qui a connu une performance nationale de 55,16%. En tout état de cause, il est à relever que toutes ces performances se situent au-delà de la moyenne de 50%. Dans la perspective de dégager les facteurs explicatifs de la baisse de performance à certaines sessions, il est nécessaire de mener une étude sur les résultats des examens scolaires.

Tableau IV-6 : Résultats statistiques de l'entrée en 6ème, option enseignement général session de 2021

N°	Régions	PRESENTS			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
		F	G	T	F	G	T	% F	% G	% T
1	Boucle Mouhoun	20 795	17 692	38 487	9 703	8 752	18 455	46,66	49,47	47,95
2	Cascades	9 764	8 324	18 088	4 647	4 375	9 022	47,59	52,56	49,88
3	Centre	38 181	30 472	68 653	4862	4619	9 481	12,73	15,16	13,81
4	Centre-Est	17 626	15 171	32 797	8038	7336	15 374	45,60	48,36	46,88
5	Centre-Nord	15 677	11 321	26 998	8221	6335	14 556	52,44	55,96	53,92
6	Centre-Ouest	25 780	20 915	46 695	9240	8537	17 777	35,84	40,82	38,07
7	Centre-Sud	11 731	9828	21559	5283	4731	10 014	45,03	48,14	46,45
8	Est	10 891	9849	20 740	3574	3688	7 262	32,82	37,45	35,01
9	Hauts-Bassins	27 780	24041	51821	13435	12 448	25 883	48,36	51,78	49,95
10	Nord	20 400	14 913	35 313	6481	5 641	12122	31,77	37,83	34,33
11	Plateau-Central	12 368	9791	22 159	66 07	5 499	12 106	53,42	56,16	54,63
12	Sahel	2320	2243	4563	1257	1353	2 610	54,18	60,32	57,20
13	Sud-Ouest	8645	7905	16 550	5143	4 761	9 904	59,49	60,23	59,84
TOTAL		221 958	182 465	404 423	86 491	78 075	164 566	38,97	42,79	40,69

Source : DGEC/MENAPLN 2021

Le nombre d'admis au concours d'entrée en classe de 6^{ème} de l'Enseignement Général (EG) est déterminé en fonction des places disponibles dans les établissements post-primaires et secondaires de chaque province. Le taux d'absorption global à la session de 2021 est de 40,69%, soit 38,97% pour les filles et 42,79% pour les garçons. La région du Sud-Ouest enregistre le taux d'absorption le plus élevé de 59,84%. La région du Nord avec 34,33% enregistre le taux le plus faible. Le faible taux de la région du Nord mérite d'être étudié quand on sait que les résultats à l'examen du CEP/6^{ème} n'ont pas été du tout encourageants.

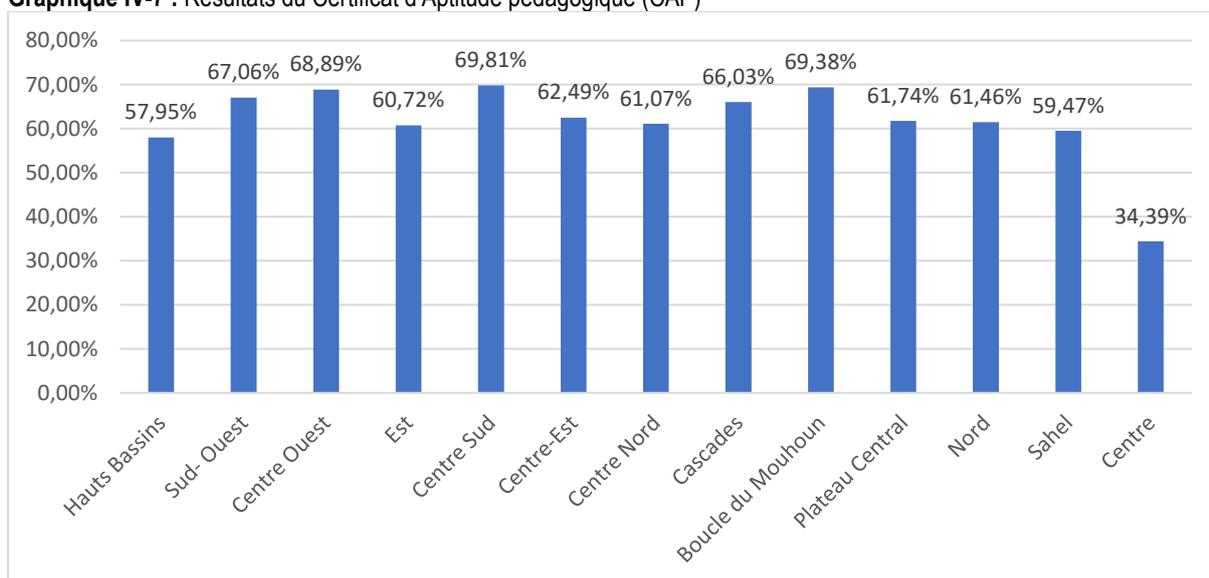
Tableau IV-7 : Evolution des effectifs des admis au concours d'entrée en classe de 6ème des 5 dernières années

DREPPNF	2017	2018	2019	2020	2021
Boucle du Mouhoun	24981	13229	18371	17949	18 455
Cascades	8117	7545	4 772	9240	9 022
Centre	8848	8722	9 114	10310	9 481
Centre-Est	13925	7237	7 814	14260	15 374
Centre-Nord	3265	11514	100	12828	14 556
Centre-Ouest	21327	17413	12 027	21218	17 777
Centre-Sud	9879	10776	9 771	9589	10 014
Est	12255	12326	9 160	7187	7 262
Hauts Bassins	22437	18299	15 722	27261	25 883
Nord	20871	15961	10 779	11635	12122
Plateau Central	9445	8665	4 433	10017	12 106
Sahel	5752	4662	2 041	2225	2 610
Sud-Ouest	8324	8218	6 063	10198	9 904
Total	169 426	144 567	110167	163917	164 566

Source : DGEC/MENAPLN, 2021

L'analyse de ce tableau, laisse remarquer que les effectifs des candidats admis à l'entrée en sixième des cinq dernières années évoluent en dents de scie. L'effectif le plus élevé est constaté en 2017. Sur cette période, il ressort que 754 138 candidats ont été déclarés admis au concours d'entrée en classe de 6^{ème}. Aussi note-t-on une baisse successive sur deux ans, notamment en 2018 puis en 2019 et une stabilisation en 2020 et 2021. L'effectif le plus bas de lauréats au concours d'entrée en classe de 6^{ème} est relevé en 2019. En outre, l'on relève une disparité significative du nombre des admis d'une région à une autre.

Graphique IV-7 : Résultats du Certificat d'Aptitude pédagogique (CAP)



Source : DGEC/MENAPLN, 2021

A la lecture de ce graphique, l'on relève que 15 536 enseignants se sont inscrits à l'examen du CAP, 14 383 ont effectivement composé et 8 903 ont été déclarés admissibles correspondant à 61,90% de taux global de succès. Les performances vont de 34,39% enregistrées au Centre à 69,81% au Centre-Sud. Sur les 13 régions, cinq (05) ont connu des taux au-dessus de celui national. Comparativement au taux de 2020 qui était de 27,84 % on note une percée fulgurante en 2021 avec le taux de 61,90% qui constitue un record pour les cinq dernières années. L'on pourrait se convaincre que les candidats à cette épreuve ont pris conscience de leurs lacunes et se sont pleinement investis dans la formation. Cela constitue un bon augure.

- **Les résultats du Brevet d'Etudes du premier Cycle (BEPC)**

Tableau IV-8 : Résultats globaux du BEPC de la session de 2021

	Présents			Total / Admis			Taux de succès		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Résultats des élèves de la session de 2021	146095	117810	263905	38363	40126	78489	26,26	34,06	29,74
Résultats globaux avec les candidats libres de la session de 2021	159983	128910	288893	39068	41350	80418	24,42	32,08	27,84

Source : DGEC/MENAPLN, 2021

Le nombre de candidats inscrits à l'examen du BEPC de la session de 2021 est 302 060 dont 55,10% de filles. Il est en baisse de 5,11% comparativement à la session de 2020. Le taux de succès global de la session de 2021 est de 27,84%, soit 32,08% pour les garçons et 24,42% pour les filles. Il est en baisse de 8,63 points de pourcentage comparativement à la session de 2020. S'agissant de la performance des régions, celle du sahel avec un taux de succès de 33,38% occupe la première place tandis que celle des Cascades réalise la moins bonne performance avec un taux de succès de 24,62%.

Le taux de succès des élèves régulièrement inscrits dans les établissements d'enseignement post-primaire publics et privés est de 29,74% soit 34,06% pour les garçons et 26,26% pour les filles. Ces statistiques indiquent un fort taux d'échec des élèves à hauteur de 70% d'où une très mauvaise performance des établissements d'enseignement scolaire du post primaire.

Quant aux candidats libres, leur performance qui est de 6,90% de taux d'admission est encore plus catastrophique. Avec un taux de succès de 9%, les garçons ont une performance meilleure que celle des filles (5,78%).

Pour compter de 2021, l'organisation du BEPC est régie par le décret N°2021-0213/PRES/PM/MATD/MINEFID/MENAPLN du 06 avril 2021 portant organisation de l'examen du BEPC.

Tableau IV-9 : Résultats du BEPC avec les candidats libres par région

Régions	Inscrits			Présents			Total admis			Taux de succès %		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Boucle du Mouhoun	14536	12989	27525	14070	12366	26436	3174	3730	6904	22,56	30,16	26,12
Cascades	6699	6586	13285	6540	6423	12963	1420	1771	3191	21,71	27,57	24,62
Centre	43771	28280	72051	41873	27092	68965	11929	9610	21539	28,49	35,47	31,23
Centre-Est	11021	8288	19309	10588	7751	18339	2579	2700	5279	24,36	34,83	28,79
Centre-Nord	9685	6309	15994	9262	5964	15226	1848	1922	3770	19,95	32,23	24,76
Centre-Ouest	16229	14631	30860	15578	13772	29350	3520	4294	7814	22,60	31,18	26,62
Centre-Sud	7229	6075	13304	6932	5724	12656	1500	1761	3261	21,64	30,77	25,77
Est	9643	8641	18284	9181	8103	17284	1961	2495	4456	21,36	30,79	25,78
Hauts-Bassins	23918	19844	43762	23285	19002	42287	5242	5598	10840	22,51	29,46	25,63
Nord	11808	8750	20558	11365	8186	19551	2619	2739	5358	23,04	33,46	27,41
Plateau central	5510	8059	13569	5181	7731	12912	2129	1926	4055	41,09	24,91	31,40
Sahel	1384	1423	2807	1320	1349	2669	406	485	891	30,76	35,95	33,38
Sud-Ouest	4995	5757	10752	4808	5447	10255	741	2319	3060	15,41	42,57	29,84
Total	166428	135632	302060	159983	128910	288893	39068	41350	80418	24,42	32,08	27,84

Source : DGEC/MENAPLN, 2021

A la session 2021 de l'examen du BEPC, les candidats présents (candidats régulièrement inscrits et candidats libres) étaient au nombre de 288 893, soit 159 983 candidates et 128 910 candidats. Au total, 80 418 candidats ont été déclarés admis soit 39 068 filles et 41 350 garçons. Le taux de succès global était de 27,84% avec 24,42% pour les filles et 32,08% pour les garçons. Le taux national de succès de 27,84% est en baisse de 8,63 points par rapport à la session de 2020 où il était de 36,47%. Les régions ayant atteint la performance nationale sont au nombre de 05 à savoir, le Sahel, le Plateau Central, le Centre, le Sud-Ouest et le Centre-Est. La meilleure performance a été enregistrée dans la région du Sahel (33,38%) et la plus faible dans la région des Cascades (24,62%).

Tableau IV-10 : Résultats du BEPC sans les candidats libres par région

Régions	Présents			Admis			Taux de réussite (%)		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Boucle du Mouhoun	13079	11712	24791	3078	3618	6696	23,53	30,89	27,01
Cascades	5753	5908	11661	1387	1744	3131	24,11	29,52	26,85

Centre	35320	24162	59482	11424	9345	20769	32,34	38,68	34,92
Centre-Est	9968	7553	17521	2551	2681	5232	25,59	35,50	29,86
Centre-Nord	8628	5714	14342	1830	1915	3745	21,21	33,51	26,11
Centre-Ouest	14562	13191	27753	3462	4239	7701	23,77	32,14	27,75
Centre-Sud	6520	5537	12057	1474	1749	3223	22,61	31,59	26,73
Est	8149	7405	15554	1911	2428	4339	23,45	32,79	27,90
Hauts-Bassins	20954	17623	38577	5148	5489	10637	24,57	31,15	27,57
Nord	10545	7812	18357	2545	2706	5251	24,13	34,64	28,60
Plateau central	7197	4944	12141	2091	1889	3980	29,05	38,21	32,78
Sahel	1075	1154	2229	359	431	790	33,40	37,35	35,44
Sud-Ouest	4345	5095	9440	1103	1892	2995	25,39	37,13	31,73
National	146095	117810	263905	38363	40126	78489	26,26	34,06	29,74

Source : DGEC, MENAPLN, 2021

Sur 263 905 candidats régulièrement inscrits et présents à l'examen du BEPC de 2021, on dénombre 146 095 filles et 117 810 garçons. Pour ce qui est des lauréats, ils étaient au nombre de 78 489, soit 38 363 filles et 40 126 garçons correspondant à un taux national de succès de 29,74% avec 26,26% pour les filles et 34,06% pour les garçons. Comparativement au taux global de succès des candidats régulièrement inscrits en 2020 (39,09%), celui de 2021(29,74%) enregistre une baisse de 9,35 points. Le taux national a été atteint par 05 régions que sont le Sahel, le Centre, le Plateau Central, le Sud-Ouest et le Centre-Est et c'est la région du Sahel avec 35,44% qui s'est classée première. Cependant, avec un taux de succès de 26,11%, la région du Centre-Nord a été la moins performante.

Tableau IV-11 : Résultats des candidats libres au BEPC par région

Régions	Présents			Admis			Taux de réussite		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Boucle du Mouhoun	1021	670	1691	63	75	138	6,17	11,19	8,16
Cascades	786	516	1302	36	37	73	4,58	7,17	5,61
Centre	6647	2923	9570	403	257	660	6,06	8,79	6,90
Centre-Est	620	218	838	32	18	50	5,16	8,26	5,97
Centre-Nord	630	253	883	15	16	31	2,38	6,32	3,51
Centre-Ouest	1031	644	1675	58	37	95	5,63	5,75	5,67
Centre-Sud	429	204	633	26	13	39	6,06	6,37	6,16
Est	1025	739	1764	36	67	103	3,51	9,07	5,84
Hauts-Bassins	2310	1425	3735	109	109	218	4,72	7,65	5,84
Nord	866	333	1199	64	34	98	7,39	10,21	8,17
Plateau central	549	237	786	47	24	71	8,56	10,13	9,03
Sahel	243	196	439	44	62	106	18,11	31,63	24,15
Sud-Ouest	461	354	815	30	35	65	6,51	9,89	7,98
National	16618	8712	25330	963	784	1747	5,79	9,00	6,90

Source : DGEC, MENAPLN, 2021

La performance des candidats libres au BEPC a connu une évolution de 13,34 en 2019 à 14,78 en 2020 soit une hausse de 1,44 points. Avec un taux d'échec de plus de 80%, les candidats libres tirent le taux de succès global vers le bas.

Tableau IV-12 : Résultats des candidats en situation de handicap par région

Régions	Inscrits			Admis			Taux de succès		
	F	M	T	F	M	T	F	M	T
Boucle du Mouhoun	1	2	3	0	0	0	0,00	0,00	0
Centre	19	20	39	1	4	5	5,26	20,00	12,82
Centre-Est	1	2	3	0	2	2	0,00	100,00	66,67
Centre-Nord	7	6	13	0	1	1	0,00	16,67	7,69
Centre-Ouest	3	0	3	0	0	0	0,00	0,00	0
Est	2	5	7	1	4	5	50,00	80,00	71,43
Hauts-Bassins	11	7	18	2	5	7	18,18	71,43	38,89

Nord	3	1	4	0	0	0	0,00	0,00	0
Sahel	4	10	14	1	2	3	25,00	20,00	21,43
Sud-Ouest	3	6	9	1	0	1	33,33	0,00	11,11
Total	54	59	113	6	18	24	11,11	30,51	21,24

Source : DGEC, MENAPLN, 2021

L'évaluation des élèves en situation de handicap démontre l'importance accordée à l'éducation inclusive dans notre pays. Sur un total de 113 candidats vivant avec un handicap, 24 ont réussi au BEPC de la session de 2021, soit un taux de succès de 21,24 %. Le taux de succès des filles de 11,11% est inférieur à celui des garçons qui est de 30,51%.

- **Les examens de l'enseignement et la formation techniques et professionnels**

Tableau IV-13 : Résultats aux examens de l'EFTP de la session de 2021

Examen	Inscrits			Présents			Admis			Taux de succès			
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	
CAP	CAP Commercial	559	2355	2914	514	2183	2697	383	1518	1901	74,51	69,54	70,49
	CAP industriel	3400	763	4163	3216	737	3953	2689	562	3251	83,61	76,26	82,24
	TOTAL CAP	3959	3118	7077	3730	2920	6650	3072	2080	5152	82,36	71,23	77,47
BEP	BEP Commercial	679	2543	3222	636	2400	3036	309	1130	1439	48,58	47,08	47,40
	BEP industriel	6772	1332	8104	6562	1306	7868	3816	721	4537	58,15	55,21	57,66
	TOTAL BEP	7451	3875	11326	7198	3706	10904	4125	1851	5976	57,31	49,95	54,81
TOTAL BEP ET CAP 2021		11410	6993	18403	10928	6626	17554	7197	3931	11128	65,86	59,33	63,39

Source : DGEC, MENAPLN, 2021

Les inscrits aux examens de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels sont au nombre de 18403 candidats comprenant 38% de filles et 62% de garçons ; on note un accroissement du taux des inscrits de 17,28% comparativement à la session de 2020. Le taux de succès global aux examens de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels n'a pas connu une évolution significative puisqu'il est passé de 63,37% en 2020 à 63,39% en 2021 soit une hausse de 0,02 point. La performance des candidats au BEP qui est de 54,84% a connu une baisse de 2,26 points de pourcentage comparativement à celle de 2020. Par contre, le taux de succès au CAP qui est 77,47% a progressé de 2,47 points de pourcentage.

Pour compter de 2021, l'organisation du BEP est régie par le décret N°2021_0187/PRES/PM/MATD/MINEFID/MENAPLN du 31 mars 2021 portant organisation de l'examen du BEP et celle du CAP par le décret N°2021_0256/PRES/PM/MATD/MINEFID/MENAPLN du 16 avril 2021 portant organisation de l'examen du CAP.

- **Les résultats du baccalauréat**

Tableau IV-14 : Résultats globaux du BAC de la session de 2021 par région

Régions	Inscrits			Présents			Nombre d'admis			Taux de succès		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Boucle du Mouhoun	8 101	5 380	13 481	7 876	5 254	13 130	3 234	2 180	5 414	41,1	41,5	41,2
Cascades	3 336	2 086	5 422	3 211	2 034	5 245	1 395	871	2 266	43,4	42,8	43,2
Centre	22 023	23 681	45 704	20 741	22 642	43 383	8 232	8 415	16 647	39,7	37,2	38,4
Centre-Est	5 357	4 376	9 733	5 123	4 218	9 341	2 260	1 620	3 880	44,1	38,4	41,5
Centre-Nord	4 331	3 320	7 651	4 079	3 205	7 284	1 635	1 088	2 723	40,1	33,9	37,4
Centre-Ouest	8 385	5 712	14 097	8 094	5 546	13 640	3 394	2 312	5 706	41,9	41,7	41,8
Centre-Sud	3 207	2 447	5 654	3 084	2 368	5 452	1 366	917	2 283	44,3	38,7	41,9
Est	5 236	3 260	8 496	4 965	3 136	8 101	1 858	1 042	2 900	37,4	33,2	35,8
Hauts-Bassins	12 328	9 689	22 017	11 779	9 446	21 225	4 669	3 683	8 352	39,6	39,0	39,3
Nord	6 007	4 294	10 301	5 795	4 141	9 936	2 468	1 679	4 147	42,6	40,5	41,7

Plateau Central	3 576	2 765	6 341	3 440	2 676	6 116	1 375	1 035	2 410	40,0	38,7	39,4
Sahel	679	501	1 180	630	476	1 106	338	256	594	53,7	53,8	53,7
Sud-Ouest	3 079	1 628	4 707	2 961	1 566	4 527	1 343	679	2 022	45,4	43,4	44,7
Total	85 645	69 139	154 784	81 778	66 708	148 486	33 567	25 777	59 344	41,0	38,6	40,0

Source : DGESS, MENAPLN, 2021

Les candidats inscrits à l'examen du baccalauréat de la session de 2021, toutes séries confondues, sont au nombre de 154775 comprenant 44,67% de filles. Ce chiffre est en hausse de 23,3 points comparativement à la session de 2020. Le taux de succès de 40% est légèrement supérieur à celui de la session de 2020 qui était de 39,6%. Avec un taux de succès de 53,7%, la région du Sahel réalise la meilleure performance ; celle de l'Est est la moins performante avec un taux de réussite de 35,8%. Les filles qui enregistrent 38,6% de taux de succès performent moins que les garçons et sont crédités de 41% de taux de réussite.

Pour compter de 2022, l'organisation du baccalauréat est régie par le décret N°2021-1123/PRES/PM/MINEFID/MENAPLN/MESSRI du 04 novembre 2021 portant organisation de l'examen du baccalauréat.

- **Les examens professionnels**

A l'examen du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire (CAPES) et du Certificat d'Aptitude au professorat de l'Enseignement technique (CAPET), 1 775 candidats ont été déclarés admis sur 3 126 candidats soit un taux de succès de 37,58%. Ce taux est en baisse de 16,54 points comparativement à celui de 2020 qui était de 54,12%. Quant aux candidats à l'examen du Certificat d'Aptitude au Professorat des Collèges d'Enseignement général (CAP-CEG) et du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement technique (CAET), ils étaient 193 admis sur un total de 219 candidats soit un taux de succès de 88,13%. Ce taux de succès est légèrement supérieur à celui de 2020 qui était de 87,5%.

- **Les difficultés rencontrées et les perspectives**

Dans l'ensemble, les examens et concours scolaires de la saison de 2021 se sont déroulés sans difficultés majeures. Exceptés les examens du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et du baccalauréat, les autres ont connu des résultats en baisse comparativement à ceux de la session de 2020. La plus forte baisse est enregistrée par le BEPC avec un écart négatif de 8,63 points de pourcentage.

Cette contreperformance des candidats aux examens de la session de 2021 pourrait être expliquée par les effets conjugués de la crise sanitaire et les perturbations des activités pédagogiques dans certains établissements dues aux protestations contre les réformes des examens. En effet, la grande majorité des candidats aux examens de la session de 2021 avaient connu une année scolaire 2019 -2020 écourtée à cause de la crise sanitaire due à la COVID 19.

- **Le concours d'excellence**

Ce concours est organisé conjointement par les deux ministères en charge de l'éducation et vise entre autres objectifs à sélectionner les meilleurs élèves aux différents examens scolaires du Primaire, du Post-primaire et du Secondaire et à les récompenser au cours d'une cérémonie solennelle. Au cours de cette cérémonie dénommée la Journée de l'Excellence scolaire du Président du Faso, le chef de l'Etat félicite et récompense les lauréats.

En 2021, ce sont au total 99 lauréats aux examens du CEP, du BEPC et du Baccalauréat qui ont été primés au regard de l'excellence de leurs résultats pour un coût total de 210 000 000CFA.

Tableau IV-15 : Quotas des lauréats des différents examens pour les prix de l'excellence

Examens	Nombre de lauréats primés
CEP	10
BEPC	10
CAP	05 par spécialité
BEP	05 par spécialité

BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	05 par série
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	02 par option

Aux distinctions ci-dessus citées, il faut ajouter les prix spéciaux (inclusion) à raison de 02 par examen et par handicap (auditif, visuel, autisme).

IV.2 Mise en œuvre des activités de l'ESU en lien avec la qualité

Livrables atteints :	
#	500 enseignants et encadreurs pédagogiques formés sur les curricula ESU ;
#	650 sur 650 acteurs des écoles, lycées et collèges formés sur l'éducation à la paix et aux dangers des mines
#	500 chargés de statistique formés à la collecte et traitement des données sur l'ESU ;
#	250 enseignants et animateurs formés sur l'Appui Psychosocial(APS);
#	32 formateurs formés en APS/gestion du stress, en Violence de Genre en Milieu Scolaire (VGMS)
#	1200 acteurs formés sur l'appui psychosocial/gestion du stress/les violences de genre en milieu scolaire/la pédagogie sensible au genre/l'inclusion et la protection ;
#	63 444 annales produites dans le cadre du Programme PME/COVID ;
#	200 enseignants formés sur le Programme d'Education par la Radio(PER) ;
#	01 campagne de sensibilisation sur le retour à l'école des élèves déscolarisés et non scolarisés organisée.

La mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'Education en Situation d'Urgence (SN-ESU) 2019-2024, accorde une place importante à la qualité de l'éducation. En effet, l'axe stratégique 2 de ladite stratégie est consacré à la qualité de l'Education avec pour objectif stratégique de « *garantir un enseignement et un apprentissage de qualité à tous les enfants affectés par l'insécurité et les autres phénomènes à risques par le renforcement des capacités du personnel de l'éducation, des autres acteurs impliqués et la mise en œuvre d'approches pédagogiques adaptées aux situations d'urgence* ».

Au titre de l'année 2021, les acquis enregistrés dans le domaine de la qualité de l'éducation portent sur le renforcement des capacités des enseignants, encadreurs pédagogiques et des animateurs de la vie scolaire mais aussi sur les actions en faveur de la continuité éducative.

Pour ce qui est du renforcement des capacités des acteurs, on enregistre 500 enseignants et encadreurs pédagogiques formés sur les curricula ESU ; 650 acteurs des écoles, lycées et collèges des zones affectées par l'insécurité formés sur l'éducation à la paix et aux dangers des mines ; 250 enseignants et animateurs formés sur l'Appui Psychosocial(APS); 32 formateurs formés en APS/gestion du stress, en Violence de Genre en Milieu Scolaire (VGMS) au profit d'encadreurs pédagogiques du primaire des régions du Centre-Nord, de l'Est, du Nord et du Sahel ; 1200 acteurs (enseignants du primaire, des enseignants des écoles franco-arabes et des encadreurs pédagogiques) sur l'appui psychosocial/gestion du stress/les violences de genre en milieu scolaire/la pédagogie sensible au genre/l'inclusion et la protection. Enfin, 500 chargés des statistiques ont été formés à la collecte et au traitement des données sur l'ESU.

En ce qui concerne la continuité éducative, on note la formation de 200 enseignants sur le Programme d'Education par la Radio (PER) et la production de 63 444 annales au profit des élèves dans le cadre du Programme PME/COVID. Une campagne de sensibilisation sur le retour à l'école des élèves déscolarisés et non scolarisés des zones à forts défis sécuritaires a également été organisée.

L'ensemble de ces acquis enregistrés a permis d'améliorer la qualité de l'éducation et d'offrir des possibilités de réussite aux enfants déplacés internes et autres élèves hôtes vulnérables. Cependant, au regard des besoins de plus en plus croissants, il importe de mutualiser les actions en s'appuyant sur la mobilisation de la communauté et des initiatives endogènes afin d'assurer l'offre d'une éducation de qualité au profit de tous les enfants burkinabè dans le contexte de crise.

IV.3 Suivi des recommandations et du thème prioritaire de la 9eme MCS : Qualité

- **Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la MCS 9 du groupe Qualité**

A la date du 31 décembre 2021, la mise en œuvre de ces deux recommandations a permis dans le déroulement des activités d'atteindre de nouveaux résultats. En effet, au compte de la première, une

requête de financement de l'enquête a été réintroduite auprès de la DAF/MENAPLN. Le rapport diagnostic de la situation de l'éducation bilingue et les Termes de Références pour l'enquête d'opinion avaient été élaborés au cours du premier semestre.

Concernant la deuxième recommandation, la méthodologie de l'enquête est élaborée et la DGEC attend les ressources financières afin d'envoyer les agents enquêteurs sur le terrain.

RECOMMANDATIONS	ECHÉANCES	STRUCTURE RESPONSABLE	ETAT DE MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
Elaborer un document de promotion de l'éducation bilingue/multilingue pour une éducation de qualité au Burkina Faso	MCS 10	SP-PNLEC	En cours de réalisation	Rapport diagnostic de la situation de l'éducation bilingue élaboré. TDR pour l'enquête d'opinion élaboré. Requête pour le financement de l'enquête réintroduite auprès de DAF MENAPLN
Conduire une étude analytique des disparités selon le genre, la région et le milieu de résidence et les établissements dans les résultats aux examens scolaires	MCS 10	DGEC	En cours de réalisation	Méthodologie élaborée. Attente de ressources financières pour le lancement de l'enquête.

- **Suivi du thème prioritaire : Qualité**

Thème prioritaire : « Quelles orientations pour une éducation à distance efficiente ? ».

La 9^{ème} mission conjointe de suivi du PDSEB a retenu pour le groupe thématique qualité le thème « *Quelles orientations pour une éducation à distance efficiente ?* ».

Dans le souci de se doter d'un système éducatif plus en phase avec l'environnement technologique et économique, le Burkina Faso a décidé de l'intégration des TIC dans l'éducation. Mais cette intégration passe par d'importants défis à relever préalablement. Il s'agit, selon le rapport diagnostique de la stratégie d'amélioration de la qualité de l'éducation par le numérique et la formation à distance (SAQENDF) de :

- Mettre à la disposition du MENAPLN des ressources humaines compétentes en éducation numérique et formation à distance par le recrutement ou formation de spécialistes en TICE (techno-pédagogues, maintenanciers, développeurs de plateformes et d'applications éducatives, d'infographes, spécialistes en sécurité informatique...);
- Doter le système de matériel informatique en qualité et en quantité ;
- Mobiliser des ressources financières conséquentes pour l'éducation numérique et la formation à distance;
- Produire des ressources pédagogiques numériques inclusives et équitables
- Réaliser des infrastructures adéquates pour l'éducation numérique et la formation à distance.

Suite au rapport diagnostique, le MENAPLN a entrepris l'élaboration de la nouvelle stratégie d'intégration des TIC et de l'éducation afin de renforcer les acquis et de corriger les insuffisances de la Stratégie d'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans l'Éducation de Base 2016-2018 en élargissant le périmètre pour prendre en compte tout le secteur de l'éducation et en l'adaptant à l'environnement technologique très évolutif. Elle sera un référentiel de plaidoyer auprès des PTF en vue de se faire accompagner dans ce gigantesque projet éducatif. Les efforts à venir seront concentrés sur la finalisation et l'adoption de la stratégie et la mobilisation des ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre.

V. PROGRAMME 060 : DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION NON FORMELLE

Le programme 060 « **Développement de l'Éducation Non Formelle** » prend en compte les adolescents non scolarisés ou précocement déscolarisés de 9 à 15 ans, ainsi que les jeunes et adultes de 15 ans et plus. Il leur offre un programme d'éducation répondant à leurs besoins spécifiques. Ce programme est articulé autour de trois actions : (i) Action 1 : Offre et demande en ENF, (ii) Action 2 : Amélioration de la qualité de l'ENF, (iii) Action 3 : Evaluation et certification des acquis et des apprentissages en ENF.

Tableau V-1 : Exécution physique des activités du programme 060

Code	Actions	Taux de réalisation			Ecart 2021 et 2020
		2019	2020	2021	
O'6001	Offre et demande en éducation non formelle	96,49%	87,03%	92,74%	5,71%
O'6002	Qualité de l'éducation non formelle	100%	75,71%	80,71%	5,00%
O'6003	Evaluation des acquis des apprentissages	ND	30%	100%	70,00%
Total programme qualité		98,24%	64,25%	91,15%	26,90%

Source : Rapport d'activités du 4^{ème} trimestre 2021 du MENAPLN

Au 31 décembre 2021, les trois actions du Programme 060 enregistrent respectivement des taux de réalisation de 92,74 % pour l'Action 06001 « offre et demande en ENF », 80,71 % pour l'Action 06002 « Qualité de l'ENF » et 100 % pour l'Action 06003 « évaluation des acquis des apprentissages ». Le taux global de réalisation des activités du programme 060 est de 91,15%.

Comparé au niveau d'exécution de l'année 2020 (64,75 %) à la même période, ce taux global a connu une amélioration de 26,4 points de pourcentage. De même, les actions du programme ont connu une hausse par rapport à 2020, qui avait enregistré respectivement 87,03 % pour l'Action 06001 « offre et demande en ENF », 75,71 % pour l'Action 06002 « qualité de l'ENF » et 30 % pour l'Action 06003. Ce qui donne en termes de point de pourcentage, respectivement 5,71 points de pourcentage pour l'Action 06001, 05 points de pourcentage pour l'Action 06002 et 70 points de pourcentage pour l'Action 06003 « évaluation des acquis des apprentissages ».

Le taux de réalisation des activités du programme est donc satisfaisant. En effet malgré d'une part, le démarrage tardif des activités en raison du retard dans les déblocages des ressources du budget de l'Etat exercice 2021 et d'autre part le non aboutissement de certains marchés d'acquisition de matière d'œuvre, de matériels et outillages spécifiques pour le fonctionnement des Centre d'Éducation de Base non formelle (CEBNF), des efforts ont permis de mettre en œuvre la plupart des activités planifiées.

En plus des activités inscrites au titre du plan d'action, certaines activités importantes ont été mises en œuvre avec l'accompagnement des partenaires. Ces activités sont récapitulées dans les rubriques hors programme. Cette dynamique du programme 060 doit être maintenue et renforcée pour une mise en œuvre réussie des activités du plan d'action 2022.

Dans l'optique de mettre en exergue la situation de la mise en œuvre du programme 060, les différents résultats enregistrés sont présentés comme suit :

V.1 Résultats et livrables atteints

Résultat 03-1 : Le nombre de jeunes alphabétisés de 15-24 ans s'est accru notamment les filles et les femmes

Livrables atteints :

- # Arrêté conjoint N°2021-0047/MINEFID/MATD/MENAPLN du 04 février 2021 portant transfert des ressources aux communes pour le fonctionnement courant des Centres d'Éducation de Base non formelle (CEBNF) dans 99 communes ;
- # Instructions officielles relatives au traitement des requêtes au titre de la campagne d'éducation non formelle 2021-2022 produites et partagées ;
- # Instructions de campagne relatives aux activités d'Éducation non formelle au titre de 2020-2021 produites et partagées ;
- # 13 Rapports de mission de coordination régionale disponibles ;
- # 1 rapport sur la tenue de la semaine nationale de l'alphabétisation et de la JIA disponible ;

- # 1 rapport des sessions provinciales de bilan 2021 et de programmation 2022 des activités d'ENF disponible ;
- # Arrêté conjoint N°2021-00219/MENAPLN/MINEFID du 28 juillet 2021 portant adoption de la Stratégie de Développement de l'Éducation non formelle (SNDENF 2021-2025)
- # Annuaire statistique de l'ENF 2021 disponible ;
- # Tableau de bord de l'ENF 2021 disponible ;

Activités du FONAEF subventionnées

- # 360 opérateurs/trices financé(e)s
- # 2 772 niveaux de formations financés soit 2 453 niveaux pour adultes et 319 niveaux pour adolescents
- # 176 niveaux de formation à raison de 4 par commune financés dans 44 Communes dans le cadre de la gouvernance décentralisée
- # 83 160 apprenant (e)s inscrit(e)s
- # 1 042 sessions FTS financées
- # 31 260 apprenants enrôlés dans les FTS
- # 14 788 apprenants inscrits dans les centres PRCJ soit 3 958 de la première cohorte et 10 830 de la deuxième cohorte.
- # 144 communes couvertes par le PRCJ

V.1.1 Sensibilisation à l'éducation non formelle

Au titre de la rubrique « sensibilisation à l'éducation non formelle », cinq (05) activités majeures qui ont été prévues en 2021. Elles se rapportent essentiellement à l'organisation de la campagne d'alphabétisation, la célébration de la semaine nationale de l'alphabétisation (SNA) et de la Journée internationale de l'Alphabétisation (JIA), le bilan des activités provinciales et régionales d'ENF, la mise en œuvre du Programme d'Alphabétisation et de Formation en en Faveur des Adolescents, des Jeunes et des Adultes (PAFAJA) et la subvention du Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education non formelle (FONAENF).

- **Organiser la campagne d'éducation non formelle**

Pour parvenir à l'ouverture de 3 478 centres en 2021 suivant les prévisions de la SNDENF soit 495 centres pour jeunes et adultes, la DGENF a pris des dispositions permettant d'organiser la campagne d'éducation non formelle 2020-2021. L'organisation de la campagne constitue une étape importante dans la mise en œuvre des activités d'ENF. Ainsi, sur proposition de la DGENF, le SG/MENAPLN a adressé une lettre circulaire aux DREPPNF et DPEPPNF, relative aux dispositions à prendre et à faire prendre au cours de la campagne d'alphabétisation 2020-2021. Ces instructions définissent les rôles dévolus aux différents acteurs, tant des niveaux central, déconcentré que décentralisé avant la campagne, au cours de la campagne et en fin de campagne. Par ailleurs, le FONAEF quant à lui, a transmis aux opérateurs, aux acteurs des services déconcentrés du MENAPLN et aux autorités décentralisées, des instructions relatives au traitement des requêtes de financement des centres au titre de la campagne d'alphabétisation 2020-2021.

Les différentes instructions transmises aussi bien par la DGENF que par le FONAEF ont facilité le montage des dossiers et favorisé un bon déroulement de la campagne.

Les activités des centres d'ENF des adolescents ont commencé à partir de novembre 2020 tandis que celles des centres d'ENF des jeunes et adultes ont démarré en janvier 2021.

- **Organiser la célébration de la semaine nationale ENF/JIA**

La communauté internationale célèbre le 08 septembre de chaque année depuis 1967, la JIA, sous l'égide de l'UNESCO. Le thème retenu par l'UNESCO en 2021 pour célébrer la JIA est : « L'alphabétisation pour une reprise axée sur l'humain : réduire la fracture numérique ». A ce thème s'est ajouté au plan national un thème secondaire : « Contribution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à l'accélération de l'Alphabétisation et de la promotion des femmes et des filles ».

Au Burkina Faso, la JIA a été commémorée en différé, le mardi 28 septembre 2021 à Manga, province du Zoundwéogo, région du Centre-Sud. Présidée par le Professeur Stanislas OUARO, Ministre de l'Education nationale de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN), la cérémonie a enregistré plus de trois cents (300) participantes et participants dont les autorités politiques, administratives, coutumières et religieuses de la région du Centre-Sud, cinq (05) Maires de Communes d'autres régions, des Partenaires Techniques et Financiers, des représentants des syndicats de l'éducation, des représentants du secteur privé et des associations œuvrant dans l'alphabétisation et l'éducation non formelle, des promoteurs de formules alternatives d'éducation, des directeurs, généraux, centraux, des services déconcentrés et des agents du MENAPLN.

La commémoration de la JIA 2021 visait les objectifs généraux ci-après : (i) rappeler à l'Etat, aux partenaires au développement et aux communautés de base, que la lutte contre la pauvreté, et par ricochet l'augmentation indirecte de la santé des individus, passe véritablement par la lutte contre l'analphabétisme, (ii) susciter un élan et un cadre favorable au développement de l'alphabétisation en tant que tremplin du développement socio-économique et culturel du Burkina Faso.

De manière spécifique, la commémoration de la JIA a permis aux participants d'examiner les conditions de réduction de la facture numérique pour une reprise de l'alphabétisation axée sur l'humain, d'examiner la contribution des TIC à l'accélération de l'alphabétisation et à la promotion des femmes et des filles et de passer en revue les alternatives éducatives pour adolescents et les perspectives d'utilisation des TIC pour assurer la qualité des enseignements/apprentissages.

Les suggestions importantes formulées au cours de la JIA sont : (i) la nécessité de mettre l'énergie renouvelable à la disposition des populations pour leur permettre l'accès et l'utilisation des TIC, (ii) la possibilité d'installer sur les ordinateurs et les téléphones portables, des logiciels en langues nationales, (iii) la possibilité de faire des TIC une opportunité de création d'emploi pour les jeunes, (iv) les perspectives de l'adaptation du programme cubain « Yo si puedo » au contexte du Burkina, (v) la perspective d'étendre les alternatives éducatives pour adolescents à toutes les provinces, (vi) la nécessité de la prise en compte des séniors dans la réduction de la fracture numérique, (vii) la nécessité de faire un état des lieux des logiciels existants en langues nationales afin d'en identifier un logiciel de référence.

La célébration de la JIA a été faite concomitamment avec la mise en œuvre des activités de la semaine nationale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Lesdites activités ont essentiellement concerné l'insertion du message de Monsieur le Ministre de l'Education nationale de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN) dans la presse, les interviews de Monsieur le Directeur général de l'Education non formelle (DGENF) et de Madame la Secrétaire permanente de la Promotion des Langues nationales et de l'Education à la citoyenneté (SP-PLNEC) par des organes de presse, la conception et diffusion de spots, d'affiches, de banderoles de sensibilisation.

- **Faire le bilan provincial et régional des activités d'ENF**

Les activités de la campagne d'alphabétisation 2020-2021 ont été déroulées dans les 45 provinces du pays. Sur une prévision de 495 centres pour adolescents (es) au titre de 2021, on dénombre l'ouverture de 485 centres d'ENF. Bien que la cible ne soit pas atteinte, on note que le nombre de CEBNF fonctionnels ne cesse d'évoluer passant de 47 en 2019, à 125 en 2020 et à 131 en 2021. Quant aux centres pour jeunes et adultes, il a été recensé 1885 centres en 2021. A ce niveau également la cible de 2 983 centres n'est pas atteinte. La non atteinte des différentes cibles s'explique notamment par la réduction du nombre de centres financés par le FONAENF et par l'absence de financement additionnel pour la mise en œuvre de la SNDENF.

S'agissant des sessions de bilan 2021 et de programmation 2022 des activités d'Education non formelle (ENF), elles se sont déroulées du 06 au 18 septembre 2021 dans trente-six (36) provinces. Quant aux provinces à fort défi sécuritaire que sont l'Oudalan, le Soum, le Yagha, la Komondjari, la Tapoa, la

Kompienga, le Koulpélogo, les Banwa et le Lorum, les acteurs de l'ENF ont été conviés aux chefs-lieux de leurs régions ou à défaut dans les chefs-lieux des régions les plus proches ou les plus accessibles pour leurs sessions de bilan.

Les sessions provinciales de bilan 2021 et de programmation 2022 ont été des espaces de collecte, d'analyse et de validation des données statistiques par l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités d'Education non formelle. Ainsi, on retient que la campagne a enregistré un total général de 99 866 apprenants dont 78 007 filles/femmes. Au titre de l'ENF des adolescents, ce sont 13 461 apprenants qui ont été enregistrés dont 7 230 filles/femmes. Cet effectif est inférieur à la cible de 14 828 apprenants visés pour 2021, soit un écart négatif de 1 367 apprenants. Au niveau de l'ENF des jeunes et adultes, le nombre d'apprenants enregistrés est de 86 405 dont 70 777 filles/femmes contre une cible prévisionnelle de 89 485 apprenants. L'écart à ce niveau est de moins 3 080 apprenants. La non-atteinte des différentes cibles est liée aux causes ci-dessus mentionnées qui ont entraîné la non ouverture du nombre de centres prévu dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDENF.

Les sessions provinciales de bilan 2021 et de programmation 2022 ont été aussi une opportunité de réflexion permettant de consolider la nouvelle vision de l'organisation des évaluations certificatives des acquis des apprentissages en ENF par la Direction générale des Examens et Concours (DGEC) et d'information sur les missions et attributions du Secrétariat permanent de la Promotion des Langues nationales et de l'Education à la Citoyenneté (SP-PLNEC).

A ce titre, elles ont été conjointement organisées par la Direction générale de l'Education non formelle (DGENF), la Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles (DGESS), la Direction générale des Examens et Concours (DGEC), le Secrétariat Permanent pour la Promotion des Langues nationales et l'Education à la citoyenneté (SP-PLNEC) et le Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education non formelle (FONAENF). En plus des structures ci-dessus citées deux autres structures ont été associées aux missions sur le terrain. Il s'agit de la Direction générale de la Recherche en Education et de l'Innovation pédagogique (DGREIP) et de la Direction de la Communication et de la Presse ministérielle (DCPM). Les sessions de bilan et de programmation des activités d'ENF au titre de 2021 a bénéficié d'une allocation budgétaire de vingt-cinq millions cinq cents mille (25 500 000) de francs CFA.

V.1.2 Mettre en œuvre les activités du PAFAJA

En 2021, la mise en œuvre du Programme d'Alphabétisation/Formation en faveur des Jeunes, des Adolescents et des Adultes (PAFAJA), a reçu une dotation budgétaire de deux cent cinquante millions (250 000 000) de francs CFA. Ces ressources sont destinées à la mise en œuvre d'activités par la DGENF, la DGEC, la DGREIP et le SP-PLNEC. Les activités majeures ciblées pour être exécutées peuvent être regroupées dans deux rubriques : les acquisitions et la mise en œuvre d'activités d'amélioration de la qualité de l'ENF.

Les acquisitions concernent le matériel informatique et péri informatique et mobiliers de bureau, la matière d'œuvre, le matériel et outillage spécifique pour l'équipement de CEBNF, l'achat de kits d'installation au profit des sortants des structures d'ENF. Le montant alloué aux acquisitions est de cent vingt-deux millions (122 000 000) francs CFA.

Quant à la mise en œuvre des activités d'amélioration de la qualité de l'ENF, un montant de cent vingt-huit millions (128 000 000) de francs CFA a été prévu. Ces ressources ont permis la mise en œuvre des activités ci-après : l'élaboration des cartes de l'ENF des 19 communes de la région du Centre-Sud, l'élaboration d'un mécanisme harmonisé de suivi des activités au niveau déconcentré, le suivi et la capitalisation des acquis des FTS, le suivi et la supervision des activités de précampagne, l'élaboration du manuel de procédure de la DGENF, le renforcement des capacités des acteurs sur les innovations validées, la sensibilisation et le plaidoyer pour l'accès à l'éducation non formelle à l'adresse des

responsables de collectivités territoriales et d'association de développement, l'harmonisation des systèmes d'écriture des langues nationales lyéle, kasim, san et bobo mandarin, l'adaptation des documents de l'animateur dans cinq (05) nouvelles langues et l'organisation des évaluations certificatives en ENF.

Au 31 décembre 2021, toutes les activités relatives à l'amélioration de la qualité de l'ENF ont été déroulées. En revanche, celles en rapport avec les acquisitions n'ont pas pu être exécutées. En effet, le déblocage des ressources est intervenu tard et vu que cette dépense est de catégorie 2 qui relève des investissements, il fallait requérir l'avis préalable du MINEFID. A cet effet, la DAF/MENAPLN a adressé des correspondances au MINEFID, qui sont restées sans suite.

Ainsi, on peut estimer à 51,1 % le taux d'exécution financier des activités du PAFAJA au titre de 2021.

Encadré 6 : Sensibilisation et plaidoyer pour l'accès à l'ENF

La sensibilisation et le plaidoyer pour l'accès à l'éducation non formelle ont été des activités réalisées à partir des ressources du PAFAJA. En effet, du 20 au 24 décembre 2021, la DGENF a organisé simultanément sur les sites de Koudougou et de Ziniaré, un atelier de sensibilisation/mobilisation des autorités du niveau central, déconcentré, décentralisé, des PTF, des promoteurs et opérateurs en ENF, des Associations de Développement (AD) afin qu'elles s'impliquent dans une synergie d'action, dans la mise en œuvre des activités d'ENF. Le but de cette activité est de renforcer les capacités des acteurs conviés en termes de plaidoyer.

- **Subvention des activités du FONAENF**

Au titre de 2021, le FONAENF a bénéficié d'une bonne mobilisation de ressources financières soit six milliards quatre-vingt-un millions cinq cent cinq mille sept cent quatre-vingt onze (**6 081 505 791**) de francs CFA. Des allocations budgétaires ayant contribué à cette importante mobilisation, il faut mentionner la convention Etat-FONAENF d'un montant de deux milliards (2 000 000 000) de francs CFA au titre du budget Etat et six cent soixante-dix millions cent trente-trois mille (670 133 000) de francs CFA au titre du CAST/FSDEB soit un montant global de deux milliards six cent soixante-dix millions cent trente-trois mille (**2 670 133 000**) de francs CFA apporté par l'Etat.

Les ressources mobilisées ont permis au FONAENF d'exécuter entre autres, les dépenses ci-après :

- 335 737 892 FCFA pour les activités d'appui et de renforcement des capacités des acteurs/trices pédagogiques ;
- 2 183 224 915 FCFA pour le financement des opérateurs/trices en alphabétisation ;
- 1 528 886 435 de FCFA pour le PRCJ ;
- 10 737 650 de FCFA pour le PADEJ / MR

Au total, les emplois des ressources au titre de l'année 2021 se chiffrent à quatre milliards quatre cent cinquante un millions deux cent soixante-onze mille huit cent trente un (4 451 271 831) FCFA. A la date du 31 décembre 2021, vingt (20) marchés ont été exécutés sur une prévision annuelle de vingt-quatre (24), soit un taux de réalisation physique de 87,31%. Le taux d'exécution budgétaire est également satisfaisant. Il est de 81,28%.

Les ressources mobilisées ont permis au FONAENF (i) de financer 360 opérateurs/trices qui ont ouvert 2 772 niveaux de formations soit 2 453 niveaux pour adultes et 319 niveaux pour adolescents, (ii) financer 176 niveaux de formation à raison de 4 par commune dans 44 Communes dans le cadre de la gouvernance décentralisée. Ces actions ont permis (i) d'inscrire 83 160 apprenant(e)s, (ii) de réaliser 1 042 sessions FTS ayant enrôlé 31 260 apprenants, (iii) d'inscrire 14 788 apprenants dans les centres PRCJ soit 3 958 au titre de la première cohorte et 10 830 pour la deuxième cohorte dans 144 communes couvertes par le programme.

- **Maintien des apprenants dans l'éducation non formelle**

Le contexte de la mise en œuvre des activités d'ENF au titre de la campagne 2021 a été marqué par la persistance de la crise sécuritaire et la survenue de la pandémie à coronavirus, Cette situation a occasionné la suspension de la plupart des activités et a eu pour conséquence le ralentissement du fonctionnement des services publics, la diminution du nombre de centres d'ENF et par ricochet les effectifs des apprenants.

Neuf (09) régions présentent des taux d'exécution physique de 100% tandis que quatre (04) autres régions ont leurs taux qui varient entre 91,67% et 99,45%. Ces taux d'exécution sont satisfaisants. Ce qui a permis une amélioration des prestations des services d'ENF au niveau déconcentré

En effet, ces ressources ont permis la mise en œuvre des activités telles que : le suivi/appui/conseil et supervision des structures d'ENF, l'évaluation des apprenants des centres, l'organisation du séminaire provincial de bilan et de programmation des activités d'ENF, la supervision des structures d'ENF et des acquisitions au profit des services de l'éducation non formelle, la célébration de la JIA au plan provincial, le renforcement des capacités des acteurs en charge de l'ENF en suivi administratif et pédagogique et en suivi évaluation des centres d'ENF, la capitalisation et la diffusion de bonnes pratiques en ENF, la sensibilisation des populations des zones à faible couverture en ENF, l'élaboration d'outils harmonisés de supervision des innovations, l'élaboration des fiches pédagogiques en langues et la reproduction des attestations au profit des déclarés alphabétisés.

Ces résultats ont été rendus possibles grâce au dynamisme et à la résilience des acteurs au niveau déconcentré ainsi qu'à une gestion parcimonieuse des ressources. Le contexte sécuritaire et sanitaire n'a pas favorisé les sorties terrain dans certaines localités, ce qui explique les taux inférieurs à 100% constatés dans certaines régions.

- **Evolution des indicateurs en lien avec l'Accès à l'ENF**

Evolution des indicateurs sur l'ENF des apprenants Adolescents

Tableau V-2 : Evolution des nombres de centres et des effectifs des apprenants adolescents

Campagne d'alphabétisation	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021		
Année civile	2018	2019	2020	2021		
				Prévu	Réalisé	Ecart
Nombre de centres adolescents	554	575	562	495	485	-10
Effectif d'apprenants adolescents	14 788	14 787	13 647	14 828	13 461	-1 367
Dont Filles	8 035	7 936	7 398	-	7 230	-

Source : DGESS : *Annuaire statistiques de l'ENF 2018, 2019, 2020 et 2021*

En 2021, le nombre de centres ouverts pour adolescents est de 485 pour une prévision de 495 soit un écart négatif de -10. Il faut noter que ce nombre est inférieur à ceux des trois années précédentes qui étaient respectivement de 554 centres en 2018, de 575 centres en 2019 et de 562 centres en 2020.

Au titre de 2021 on dénombre un effectif total de 13 461 apprenants adolescents dans les centres, dont 7 230 filles. Cet effectif n'atteint pas la prévision initiale qui est de 14 828. En plus, il a progressivement régressé par rapport aux trois (03) dernières années qui étaient de 14 788 apprenants en 2018, 14 787 apprenants en 2019 et 13 647 en 2020.

On note une baisse continue du nombre de centres adolescents ainsi que des effectifs des apprenants. Cela s'explique en grande partie par la crise sécuritaire récurrente qui contraint les familles à se déplacer.

Tableau V-3 : Evolution du nombre de centres des adolescents par région

Région	2018	2019	2020	2021
	Adolescents	Adolescents	Adolescents	Adolescents
Boucle du Mouhoun	11	16	18	34
Cascades	11	11	12	12
Centre	8	11	11	11
Centre-est	21	20	19	21
Centre-nord	70	66	51	34
Centre-ouest	33	28	27	32

Centre-sud	59	42	34	35
Est	115	102	93	69
Hauts-bassins	75	88	102	105
Nord	5	4	6	9
Plateau central	41	44	48	33
Sahel	97	133	122	63
Sud-ouest	8	10	19	27
Total national	554	575	562	485

Source : DGESS : *Annuaire statistiques de l'ENF 2018, 2019, 2020 et 2021*

Le nombre total de centres d'ENF des adolescents en 2021 est de 485 contre 562 en 2020, soit une baisse de 77 centres.

Au niveau des régions, les Hauts-Bassins ont enregistré le plus grand nombre de centres pour adolescents avec 105 centres. Il est suivi de l'Est et du Sahel qui présentent respectivement 69 et 63 centres. Les régions qui ont les plus faibles nombres de centres sont le Nord avec 9 centres, le Centre avec 11 centres et les Cascades avec 12 centres.

On note en général que pendant ces trois dernières années les régions du Nord, du Centre et des Cascades affichent non seulement les plus faibles nombres de centres mais aussi des nombres qui n'évoluent presque pas. Cela commande que des réflexions soient menées afin que des mesures appropriées soient prises.

L'évolution des effectifs des apprenants adolescents par région en 2021 (Annexe 5) se caractérise par un total national de apprenants/tes dont 7 230 filles/femmes avec une répartition disparate entre les régions. En effet, on constate qu'avec 200 apprenants/tes dont 71 filles/femmes contre 129 garçons la région du Centre est celle qui a le plus faible effectif tandis que la région de l'Est compte l'effectif le plus élevé soit au total 2 263 apprenants/tes dont 1 308 filles/femmes. La région des Hauts Bassins occupe la seconde place avec 2151 apprenants/tes dont 1124 filles/femmes.

Cet effectif de 13 461 est en régression comparativement aux trois précédentes années. En effet la diminution est de 186 apprenants par rapport à 2020, de 1 326 par rapport à 2019 et 29 624 par rapport à 2018 qui affichaient respectivement 13 647 apprenants, 14 787 apprenants et 43 085 apprenants.

Cette baisse constatée pourrait être liée à la régression régulière du nombre de centres financés par le FONAENF.

Tableau V-4 : Evolution du nombre de centres et des effectifs des apprenants Jeunes et adultes

	Campagne d'alphabétisation	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021		
		2018	2019	2020	2021		
	Prévu				Réalisé	Ecart	
Centres	Nombre de centres des jeunes et adultes	3 094	2 407	1 803	2 983	1885	-1 098
Effectif des Apprenants	Effectif d'apprenants jeunes et adultes	113 721	105 695	81 350	89 485	86 405	-3 080
	<i>Dont Femmes</i>	88 491	84 757	65 310	-	70 777	-

Source : DGESS : *Annuaire statistiques de l'ENF 2018, 2019, 2020 et 2021*

En 2021, le nombre de centres ouverts pour jeunes et adultes est de 1 885. Bien que la cible visée ne soit pas atteinte, on note néanmoins une évolution du nombre des centres en 2021 par rapport à 2020 où le nombre de centres était de 1 803 soit un écart positif de 82 centres. S'agissant des effectifs, 86 405 apprenants jeunes et adultes dont 70 777 filles/femmes ont été reçus dans les centres sur une prévision de 89 485 apprenants. On note que la cible prévue n'a pas été atteinte. Toutefois, le nombre des apprenants de 2021 qui est de 86 405 est supérieur à celui de 2020 qui était de 81 350. Ainsi, cette tendance à la hausse du nombre de centres et par ricochet des effectifs des apprenants jeunes et adultes, s'explique par une légère amélioration de l'allocation de ressources au programme budgétaire « 060 » en 2021. Quant à la non atteinte des cibles prévisionnelles en termes de centres et d'effectifs des apprenants jeunes et adultes, cela s'explique par une insuffisance de financement additif permettant de mettre en œuvre la SNDENF.

La région qui a enregistré le moins de centres ouverts au profit des jeunes et adultes en 2020 tout comme en 2021 est la région des Cascades : 65 centres par an au cours des deux années. En revanche, la région qui a enregistré le plus grand nombre de centres au cours des deux dernières années est le Centre-nord soit 202 centres en 2020 et 225 centres en 2021. Le nombre élevé de centres ouverts au Centre-nord par rapport aux autres régions du pays s'explique par l'importance du nombre de partenaires techniques et financiers et d'Associations de développement qui interviennent dans cette région au regard du défi sécuritaire auquel, elle est confrontée.

Si dans les Cascades, c'est le même nombre de centres ouverts tant en 2020 qu'en 2021, dans les régions des Hauts-Bassins, du Nord, du Plateau-central et du Sahel, le nombre de centres ouverts au cours de la campagne 2021 a baissé par rapport au nombre de centres enregistrés pendant la campagne précédente. Dans les huit (08) autres régions, le nombre de centres ouverts par région en 2021 est supérieur à celui enregistré par la région en 2020.

Au plan national, il est à noter que le nombre de centres ouverts diminue d'année en année de 2018 à 2020 passant de 3 094 centres en 2018, à 2 407 centres en 2019 puis à 1 803 centres en 2020. Toutefois, le nombre de centres ouverts en 2021 qui est de 1 885 centres est supérieur à celui de l'année précédente (Annexe 6).

La baisse observée de 2018 à 2020 du nombre de centres ouverts, s'explique notamment par la diminution des allocations budgétaires accordées au FONAENF pour l'ouverture des centres et le contexte de crise qui a réduit la marge de manœuvre des associations qui ouvraient des centres sur fonds propres. Quant à l'amélioration du nombre de centres en 2021 par rapport à 2020, il s'explique par une légère augmentation des ressources allouées au programme budgétaire « 060 ».

Tableau V-5 : Evolution des effectifs des apprenants des centres des jeunes et adultes par région

Région	2018	2019	2020	2021
Boucle du Mouhoun	11 034	11 005	8 141	8 490
Cascades	2 601	2 527	2 550	2 640
Centre	3 266	4 546	2 285	2 572
Centre-est	8 711	9 528	7 053	8 176
Centre-nord	15 878	11 532	9 131	10 604
Centre-ouest	6 320	4 299	3 461	3 838
Centre-sud	5 408	4 905	3 745	4 111
Est	15 454	12 337	9 010	10 801
Hauts-bassins	10 918	9 586	9 589	9 506
Nord	10 463	10 949	7 544	7 167
Plateau central	9 911	10 344	8 892	8 351
Sahel	9 696	10 141	6 892	6 552
Sud-ouest	4 061	3 996	3 057	3 597
Total national	113 721	105 695	81 350	86 405

Source : DGESS : *Annuaire statistique de l'ENF* 2018, 2019, 2020 et 2021

Globalement, le nombre d'apprenants jeunes et adultes enregistré au plan national, à l'image du nombre de centres ouverts, a diminué d'année en année de 2018 à 2020 passant de 113 721 apprenants en 2018, à 105 695 apprenants en 2019 puis à 81 350 apprenants en 2020. Le nombre d'apprenants est remonté à 86 405 en 2021.

Les régions qui ont enregistré le moins d'apprenants jeunes et adultes en 2020 sont respectivement le Centre avec 2 285 apprenants, les Cascades avec 2 550 apprenants et le Sud-Ouest avec 3 057 apprenants. En 2021, les régions ayant enregistré le moins d'apprenants jeunes et adultes sont encore respectivement le Centre avec 2 572 apprenants, les Cascades avec 2 640 apprenants et le Sud-Ouest avec 3 597 apprenants. Toutefois, on constate que les effectifs se sont améliorés en 2021 par rapport à 2020 dans chacune des trois régions.

Quant aux régions qui ont enregistré le plus d'apprenants en 2021, on note les Hauts-Bassins avec 9 589 apprenants, le Centre-Nord avec 9 131 apprenants et l'Est avec 9 010 apprenants. En 2021, les effectifs en termes d'apprenants, les plus élevés ont été enregistrés respectivement dans les régions de

l'Est avec 10 801 apprenants, du Centre-Nord avec 10 604 apprenants et des Hauts-Bassins avec 9 506 apprenants.

Ces effectifs importants d'apprenants enregistrés dans ces trois régions s'expliquent par le nombre important de PDI accueillies dans les grandes villes de ces régions et par l'engouement des populations à apprendre un métier. Tout cela se traduit par d'excellents taux de remplissage des salles d'apprentissages.

Evolution des effectifs des apprenants de la tranche d'âge spécifiques 15-24 ans

Tableau V-6 : Evolution des effectifs des apprenants de la tranche d'âge spécifique 15-24 ans

Campagne d'alphabétisation	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021		
Année civile	2018	2019	2020	2021		
				Prévu	Réalisé	Ecart
Effectif d'apprenants de 15-24 ans	40 656	40 092	32 258	-	33 619	-
Dont Filles/Femmes	30 008	30 287	24 156	-	25 951	-

Source : DGESS, *Annuaire statistiques de l'ENF 2018, 2019, 2020 et 2021*

L'effectif des apprenants dont l'âge est compris entre 15 et 24 ans a régressé d'année en année de 2018 à 2021 en passant de 40 656 apprenants en 2018 dont 30 008 filles/femmes, à 40 092 apprenants en 2019 dont 30 287 filles/femmes puis à 32 258 apprenants en 2020 dont 24 156 filles/femmes. En 2021, l'effectif des apprenants de la tranche d'âge 15-24 ans s'est amélioré en passant de 32 258 apprenants en 2020 à 33 619 apprenants en 2021 dont 25 951 filles/femmes. L'accroissement enregistré est de 1 361 apprenants en 2021 par rapport à 2020.

La baisse continue des effectifs de 2018 à 2020 fut la conséquence de la diminution des allocations budgétaires de l'ENF qui a influé sur le nombre de centres ouverts et sur les effectifs des apprenants. Ainsi, l'augmentation du nombre d'apprenants des 15-24 ans en 2021 par rapport à 2020 est lié à une légère embellie des allocations budgétaires dont a bénéficié le programme ENF en 2021.

D'une manière générale, il est à constater que le nombre de jeunes filles/femmes inscrites dans les centres de 2018 à 2021, est toujours nettement supérieur à celui des jeunes hommes. Par ailleurs, il faut noter que le nombre de 33 619 apprenants des 15-24 ans enregistré en 2021 représente 33,66 % de l'effectif total, tous cycles et toutes formules confondus, des apprenants inscrits en 2021 qui est de 99 866 apprenants.

Toutes ces observations invitent à accorder une attention particulière à cette frange de la population qui représente une proportion importante de la population la plus active, donc des acteurs capables d'impulser des changements à la base.

Les données sur les effectifs des apprenants/tes de la tranche d'âge 15-24 ans par région (Annexe 7) laissent percevoir pour 2021, un effectif global de 33 619 apprenants/tes dont 25 951 filles/femmes. Cet effectif est inférieur à ceux de 2018 et 2019 mais légèrement supérieur à celui de 2020.

Les effectifs les plus importants sont enregistrés respectivement dans les régions de l'Est avec 5 330 apprenants/tes dont 4 018 filles/femmes et du Sahel avec 4 216 apprenants/tes dont 2 666 filles. Les régions ayant de faibles effectifs sont le Centre-sud avec 1 292 dont 938 filles/femmes et la région du Centre avec 444 dont 371 filles/femmes.

La faiblesse des effectifs des apprenants/tes de 15-24 ans s'explique par la baisse du nombre de centres ayant bénéficiés du financement du FONAENF.

- **Evolution des indicateurs globaux de l'ENF des apprenants adolescents, des jeunes et adultes**

Tableau V-7 : Evolution du nombre global de centres et des effectifs des apprenants

Campagne d'alphabétisation	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Année civile	2018	2019	2020	2021

Centres	Nombre de centres des adolescents	554	575	562	485
	Nombre de centres des jeunes et adultes	3 094	2407	1 803	1885
	Nombre total de centres (adolescents + jeunes et adultes)	3 648	2982	2 365	2 370
Effectif des Apprenants inscrits	Effectifs des apprenants adolescents	14 788	14787	13 647	13 461
	<i>Dont Filles</i>	8 035	7936	7 398	7 230
	Effectifs des apprenants jeunes et adultes	113 721	105 695	81 350	86 405
	<i>Dont Filles/Femmes</i>	88 491	84 757	65 310	70 777
	Effectifs totaux d'apprenants (adolescents + jeunes et adultes)	128 509	120 482	94 997	99 866
	<i>Dont Filles/Femmes</i>	96 526	92 693	72 708	78 007

Source : DGESS : *Annuaire statistiques de l'ENF 2018, 2019 2020 et 2021*

En 2021, le total des centres pour adolescents, jeunes et adultes est de 2370 centres décomposés en 485 centres pour adolescents et 1885 centres pour jeunes et adultes. Ce nombre est légèrement au-dessus des centres ouverts en 2020 mais complètement inférieur au nombre des centres de 2018 et 2019.

Les effectifs des adolescents, des jeunes et adultes au titre de 2021, étaient de 99 866 apprenants dont 78 007 filles/femmes. Si cet effectif est supérieur à celui de 2020, il est inférieur à ceux de 2018 et 2019. Cette réduction du nombre des centres et des effectifs se justifie par la baisse des ressources du FONAEF affecté au financement des opérateurs.

Le nombre total des centres ouverts pour l'année 2021 est de 2 370 soit 485 centres pour adolescents/tes et 1885 centres pour apprenants/tes jeunes et adultes (Annexe 8). Les régions ayant bénéficié de plus de 200 centres sont l'Est, les Hauts Bassins, le Centre Est, le Plateau central, la Boucle du Mouhoun, le Sahel et le Centre nord. A elles seules ces 7 régions possèdent presque les $\frac{3}{4}$ des centres ouverts en 2020-2021 soit 1646 centres. Deux régions ont obtenu moins d'une centaine de centres tout public confondu. Il s'agit des Cascades avec 77 centres et le Centre avec 91 centres.

Au niveau des centres pour adolescents les régions ayant bénéficié d'un nombre important de centres sont la région des Hauts Bassins avec 105 centres, l'Est avec 69 centres et le Sahel avec 63 centres. En ce qui concerne les centres pour jeunes et adultes les régions assez bien pourvues sont le Centre-Nord (225 centres), le Centre-Est (191 centres), les Hauts Bassins (105 centres), l'Est (69 centres).

Le nombre de centres pour adolescents laisse percevoir une baisse tendancielle depuis 2018 passant de 575 à 485. Cette baisse est liée à la diminution des allocations budgétaires du programme ENF, aux déplacements massifs des populations au regard de la crise sécuritaire. Pour répondre aux besoins d'éducation de ces nombreux adolescents en dehors de l'école, il est nécessaire de revoir à la hausse les ressources allouées à l'ENF à travers un financement conséquent de la SNDENF.

A la date du 31 décembre 2021, l'ENF totalise un effectif global de 99 866 apprenants tous niveaux confondus (Annexe 9). Ce nombre est en hausse par rapport à celui de 2020 qui était de 94 997 apprenants. La région de l'Est enregistre le plus grand nombre avec 13 064 apprenants. Elle est suivie des régions des Hauts bassins et du Centre nord qui totalisent respectivement 11 657 et 11 574 apprenants pour la même période. Les plus faibles effectifs ont été relevés dans les régions des Cascades et du Centre avec 3 005 et 2 772 apprenants. L'on constate que pour ces mêmes régions, une hausse du nombre d'apprenants est enregistrée en 2021 par rapport à 2020 qui était de 2 869 pour les Cascades et 2 469 pour le Centre. On remarque une évolution des effectifs en dents de scie sur les trois dernières années.

Sur les 13 régions, l'on note une évolution des effectifs dans 9 régions en 2021 par rapport à 2020.

Tableau V-8 : Taux de déperdition (%) par sexe

Niveau	SEXE	2018	2019	2020	2021
Adolescents	Garçons	8,2	10,4	13,2	14,1
	Filles	7,8	9,8	12,9	11,1
	Ensemble	8	10,1	13	12,5

Adultes	Hommes	6,1	7,1	4,4	3,8
	Femmes	5,8	5,4	3,3	2,9
	Ensemble	5,9	5,7	3,5	3,0

Source : DGESS : *Annuaire statistique de l'ENF 2018, 2019, 2020 et 2021*

Pour l'ensemble des deux catégories d'apprenants (adolescents, adultes) que compte l'ENF, le taux de déperdition s'élève à 15,5% au 31 décembre 2021. L'on note une déperdition beaucoup plus élevée chez les adolescents par rapport aux adultes soit 12,5% contre 3%. Par ailleurs, comparativement à la campagne 2020, ce taux est en baisse.

L'on relève une déperdition plus accentuée chez les garçons et les hommes, par rapport aux apprenants de sexe féminin. Le taux élevé de déperdition des garçons et hommes s'explique essentiellement par leur fréquentation des sites aurifères.

De manière générale, les déperditions en 2021 sont nettement inférieures tant chez les adolescents que chez les adultes comparativement aux taux des trois dernières années (2018 à 2020).

Le taux de déperdition des adolescents enregistré en 2021 au plan national est de 12,5% (Annexe 10). Par contre, il est de 3% pour les adultes. Ce taux est inférieur à celui de 2020 qui était de 13% pour les adolescents et 3,5% pour les adultes pour la même année. En 2021, on note une variation croissante du taux de déperdition allant de 1 à 28 points de pourcentage pour l'ENF des Adolescents. Le taux le plus élevé pour adolescents est de 28%. Il a été recensé dans la région du Centre-Ouest tandis que le plus faible (1 %) est relevé dans la région du Centre.

En 2021, neuf (09) régions présentent un taux de déperdition de 10% et plus (Boucle du Mouhoun, Centre-Est, Centre-Ouest, Centre-Sud, Est, Nord, Plateau Central, Sahel, Sud-Ouest) tandis que quatre (04) régions (Hauts Bassins, Centre-Nord, Centre, Cascades) enregistrent une variation du taux de déperdition inférieur à 10%.

D'une manière générale, les taux de déperdition chez les adolescents en 2020 et 2021, sont les plus élevés des quatre (4) dernières années.

Un taux de déperdition de 3% est observé chez les adultes en 2021, contre 12,5% chez les adolescents. Les variations du taux de déperdition chez les adultes vont de 1,5% à 9,2%. Le taux le plus faible est enregistré dans la région du Centre-Nord et le plus élevé dans la région du Sud-Ouest.

Le taux de déperdition est globalement en baisse constante sur les 4 dernières années pour l'ENF des adultes. Cette évolution montre un intérêt manifeste des populations pour les activités d'ENF.

Tableau V-9 : Taux d'abandon (%) par sexe

Niveau	SEXE	2018	2019	2020	2021
Adolescents	Garçons	3,6	3,1	3,9	0,8
	Filles	3,1	2,4	4,0	0,5
	Ensemble	3,3	2,7	3,9	0,6
Adultes	Hommes	1,5	1,8	0,9	8,5
	Femmes	1,1	1,2	0,4	5,8
	Ensemble	1,2	1,3	0,5	7,1

Source : DGESS : *Annuaire statistique de l'ENF 2018, 2019, 2020 et 2021*

Au titre de l'année 2021, les taux d'abandon par sexe présentent pour l'ensemble des adolescents 0,6% et pour les jeunes et adultes 7,1%. En ce qui concerne les adolescents, ce taux est assez appréciable car comparé 2018, 2019 et 2020, on note que la fréquentation des centres par ce public cible a été très régulière.

Au niveau des centres pour jeunes et adultes le taux d'abandon dégage 8,5% pour les hommes et 5,8% pour les femmes. Ce taux est relativement élevé surtout quand on le compare à ceux de 2018, 2019 et 2020 qui étaient respectivement de 1,2%, 1,3% et 0,5%. Ce taux d'abandon élevé chez les jeunes et

adultes peut s'expliquer par les mouvements et déplacements des populations dus à la situation sécuritaire.

En 2021, le taux d'abandon des adolescents au niveau national est de 3,85% (Annexe 11). Ce taux est inférieur à celui de 2020 qui était de 3,90 %.

Au titre de 2021, on relève une variation croissante du taux d'abandon allant de 1 à 24,8 points de pourcentage pour l'ENF des Adolescents. Le taux le plus élevé chez les adolescents est de 24,8 %. Il a été recensé dans la région du Sud-Ouest tandis que le plus faible (1%) est relevé dans la région du Centre. On remarque que le taux d'abandon des filles (5,8%) est moins élevé que celui des garçons (8,5%).

En plus des activités inscrites au titre du plan d'action 2021, certaines activités importantes en lien avec le programme 060 et qui n'étaient pas retenues dans le plan d'action pour diverses raisons ont été mises en œuvre avec l'accompagnement de certains partenaires. Les activités en lien avec l'Action 06001 : offre et demande en éducation non formelle sont ci-dessous déclinées.

Source : Rapport d'activités DGENF 2021

▪ Mutualisation des ressources

Du 28 au 30 juin 2021, s'est tenu à Manga chef-lieu de la région du Centre-Sud, l'atelier sur la mutualisation des ressources de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle grâce à l'appui technique et financier du FONAENF. Un document de cadrage assorti d'une feuille de route a été produit. La feuille de route comporte trois composantes i) la communication/information/sensibilisation des acteurs sur la mutualisation des ressources au profit de l'ENF, (ii) l'état des lieux des salles de classe et des opérateurs qui les utilisent pour des activités d'ENF et (iii) le financement et le suivi-évaluation de la mutualisation des ressources de l'éducation formelle et de l'ENF. Malheureusement, les activités prévues dans le cadre du déroulement de la feuille de route n'ont pas été mises en œuvre par défaut de leur financement.

Résultat 3-2 : Les activités d'ENF sont assurées par des intervenants qualifiés

Livrables atteints :

- # Draft du manuel de procédure de la DGENF disponible ;
- # 19 cartes communales de la région du Centre-Sud disponibles ;
- # Salaires des vacataires dans les CEBNF payés.

Activités du FONAENF

- # 03 PV de sessions de Conseil d'administration du FONAENF disponibles ;
- # 128 211 documents acquis et mis à la disposition des centres ;
- # 1 787 animateurs/facilitateurs et superviseurs formés ;
- # Contractualisation avec les 45 DPEPPNF pour le monitoring des 2 772 niveaux financés ;
- # 1 567 supports de formation produits dans le cadre du PRCJ ;
- # 01 guide de formateur pour le métier de fermier éleveur produit ;
- # 01 document validé de stratégie de la formation PRCJ disponible ;
- # 07 référentiels et plans d'études pour les métiers validés disponibles : fermier agricole, fermier éleveur, transformateur de céréales, de fruits et légumes, de racines et tubercules, de produits forestiers non ligneux ou de lait et produits laitiers ;
- # 361 membres de COGES des centres PRCJ formés

Au titre de l'année 2021, il était prévu la formation et le recyclage de 1898 acteurs de l'ENF (Annexe 8). Ce personnel est composé d'animateurs et formateurs des centres PRCJ, CPAF, des superviseurs de CEBNF, de centres PRCJ et des CPAF, des acteurs du niveau central, des responsables FTS, des gestionnaires des DPEPPNF et des opérateurs, des RAENF et autres agents responsables de l'ENF, des SENF. Au 31 décembre 2021, il ressort que le nombre d'acteurs de l'ENF ayant bénéficié de ces sessions est de 3 274 soit 496 formés par la DGENF et 2808 formés par le FONAENF. Ce nombre dépasse de loin les prévisions faites en début d'année et est supérieur à ceux formés en 2018, 2019 et 2020.

Ces résultats appréciables sont dû au fait que la DGENF et le FONAENF ont formé plus d'acteurs que prévus soit respectivement 310 acteurs et 510 animateurs de CEBNF. Ces résultats se justifient par l'opérationnalisation du PAFAJA et l'accroissement des allocations du FONAENF.

Au regard de l'importance de la formation dans l'amélioration de la qualité de l'ENF, il est souhaitable que la DGENF et le FONAENF collaborent dans la priorisation des besoins de formation et le ciblage des bénéficiaires.

Résultat 3-3 : Les structures d'ENF sont suivies

Livrables atteints :

- # 01 rapport général des sessions de bilan 2021 et de programmation 2022 des activités d'ENF disponible ;
- # 01 rapport général du suivi/supervision des activités d'ENF au titre de 2021 disponible ;
- # 01 rapport de suivi/supervision de 37 FTS de 27 provinces disponibles ;
- # 01 rapport de suivi/supervision des activités de précampagne de 27 provinces disponible
- # 01 référentiel de mécanisme harmonisé de suivi des activités d'ENF au niveau déconcentré disponible

Tableau V-10 : Evolution des indicateurs sur l'encadrement pédagogique en ENF

Campagne d'alphabétisation	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021		
Année civile	2018	2019	2020	2021		
				Prévu	Réalisé	Ecart
Nombre de niveaux de centres de l'ENF des adultes suivis	2 806	2 770	904	2 772	2 453	-319
Nombre d'animateurs des centres de l'ENF des adultes suivis	2 806	2 770	904	2 772	2 453	-319
Nombre de CEBNF suivis	36	78	70	135	98	-37
Nombre d'animateurs des CEBNF suivis	36	78	187	270	189	-81
Nombre de structures pour adolescents suivies	243	501	270	454	417	-37
Nombre d'animateurs de structures pour adolescents suivis	36	501	182	454	417	-37

Sources : Rapport de suivi/supervision 2021 DGENF;FONAENF/Rapport technique et financier 2018, 2019, 2020 et 2021

La mise en œuvre des activités de l'année 2021 s'est déroulée dans un contexte de crise sanitaire et d'insécurité. Ainsi, les équipes de suivi/supervision n'ont pas pu se rendre dans les structures d'ENF souhaitées notamment dans les régions à fort défi sécuritaire. A ce titre le soutien à l'encadrement pédagogique en ENF qui devait être assuré par les acteurs du niveau central n'a été réalisé que dans 27 provinces. Dans les autres provinces, l'encadrement pédagogique a été exclusivement assuré par les acteurs des structures déconcentrées au regard de leurs missions régaliennes consolidées par la contractualisation entre le FONAENF et les 45 DPEPPNF pour le monitoring des différents niveaux financé.

Résultat 03-4 : Les curricula et programmes de l'ENF sont révisés et/ou vulgarisés

Livrables atteints :

- # 16 curricula validés de l'alphabétisation/formation de base par la Commission nationale des programmes scolaires (CNPS) disponibles ;
- # 38 curricula (19 de niveau 1 et 19 de niveau 2) de l'apprentissage du français fondamental et fonctionnel (A3F) disponibles ;
- # 2 projets de guides de transcription (1 de marka et 1 de koronfé) disponibles

Tableau V-11 : Evolution des indicateurs sur les curricula et programmes de l'ENF

Campagne d'alphabétisation	2018/2019	2019/2020	2020/2021		
Année civile	2019	2020	2021		
			Prévu	Réalisé	Ecart

Nombre de curricula révisés	1	16	38	38	0
Nombre de langues décrites	0	0	1	0	-1
Nombre de guides de transcription élaborés	0	0	2	2	0

Source : Rapport annuel des activités de la DGREIP-2021

Rénovation des curricula et programmes de l'ENF.

Dans la perspective de l'intégration de l'enseignement secondaire et de l'alphabétisation des jeunes et adultes dans le Cadre d'orientation du curriculum (COC), la Direction générale de la Recherche en Education et de l'Innovation pédagogique (DGREIP) procède depuis 2019 à la construction des curricula et programmes de ces niveaux d'enseignement et de formation.

Au titre de l'année 2021, la direction avait planifié 3 activités de rénovation de curricula et de programmes de l'ENF. Il s'agit de (i) la validation par la Commission nationale des programmes scolaires (CNPS) des 16 curricula de l'alpha/formation de base construits en 2020 (ii) la construction de 19 nouveaux curricula A3F niveau 1 et 2 et (iii) « la stabilisation/finalisation des 19 nouveaux curricula A3F niveau 1 et 2 ». L'allocation budgétaire globale affectée à ces activités était de 30 millions de francs CFA.

Au terme de l'année, la DGREIP dispose des 16 curricula validés par la CNPS et des 38 curricula (19 du niveau 1 et 19 du niveau 2) révisés.

En effet la session de la CNPS tenue en septembre 2021 a procédé à l'examen et validation des 16 curricula de l'alpha/formation de base construits 2020.

Quant à l'activité de construction et stabilisation des 38 (19 niveau 1 et 19 niveau 2) curricula de l'apprentissage du français fondamental et fonctionnel (A3F), elle s'est déroulée en octobre 2021. Les curricula construits et stabilisés sont organisés en 3 domaines à savoir Langue et communication, mathématiques, sciences et TIC et sciences humaines et sociales.

Sur une prévision donc de 38 curricula et programmes de l'ENF à construire et stabiliser, la DGREIP a effectivement construit et stabilisé 38 curricula de l'apprentissage du français fondamental et fonctionnel (A3F). En plus de ces 38 curricula, 16 autres construits et stabilisés en 2020 ont été validés par la Commission nationale des programmes scolaires (CNPS). Le début de l'expérimentation de ces curricula est envisagé pour la campagne 2022/2023.

On constate que les cibles fixées en 2021 En matière de rénovation des curricula et programmes de l'ENF ont été pleinement atteints. Les 38 curricula planifiés pour l'année 2021 ont été intégralement construits.

Comparé aux 3 années 2018, 2019 et 2020, il y a un accroissement du nombre de curricula élaborés.

A l'examen des résultats des dix années de mise en œuvre du PDSEB, on retient que c'est depuis 2020 que le nombre des curricula et programmes de l'ENF s'est accru. Ceci s'explique par la prise en compte de l'alphabétisation des jeunes et adultes dans le Cadre d'orientation du curriculum (COC).

Recherche appliquée en linguistique

Avec un financement CAST/FSDEB de 20 000 000 FCFA, les activités de recherche linguistique ont été réalisées à 50%. Seule l'activité « Transcrire le marka et le koronfé » a été réalisée avec l'élaboration de deux guides de transcription du marka et du koronfé. Ainsi le taux d'exécution financière est 50%.

Pour l'année 2021, deux activités de recherche sur les langues nationales étaient prévues à savoir (i) « Transcrire le Marka et le koronfé » et (ii) « Décrire scientifiquement et instrumentaliser le dagari dioula » avec une allocation globale de 10 000 000 F chacune. Ces activités sont réalisées à 50%.

En effet l'activité « Transcrire le Marka et le koronfé » est entièrement réalisée et présentement la DGREIP dispose de deux projets de guides qui restent à être pré-testés et validés par les locuteurs et les utilisateurs. Ces deux guides ont été réalisés sous l'assistance technique d'enseignants-chercheurs de l'Université Joseph KI-ZERBO et de l'Institut des sciences des sociétés (INSS).

Au final, on constate que les cibles de l'année 2021 n'ont pas été totalement atteintes. Sur une prévision de deux activités, seule une a été entièrement réalisée à savoir l'élaboration des guides de transcription de deux langues. Le taux de réalisation de cette activité en fin d'année est 10%.

Si l'on compare la réalisation des activités de recherche linguistique de 2021, on constate une régression par rapport à 2020 où le lexique spécialisé a été élaboré en 10 langues nationales. Cette régression s'explique par deux facteurs :

- la prévision du plan d'action 2021 qui portait juste sur deux guides de transcription, un rapport d'étude du dagari-dioula et ses documents d'accompagnement (1 lexique de base et 1 guide de transcription) ;
- l'étude scientifique du dagari-dioula qui n'a pas été réalisée pour des raisons logistiques.

Sur la décennie du PDSEB (2012-2022), des activités de recherche linguistique (élaboration de guides de transcription des langues, élaboration de lexiques spécialisés, ...) ont été menées par la DGENF, la DGREIP et le SP-PLNEC en vue de contribuer au développement de l'environnement lettré et à la promotion des langues nationales. Toutefois de nombreux efforts restent à être réalisés afin de doter les différentes langues de documents de formation.

Résultat 3-5 : Les apprenants et animateurs disposent du matériel didactique

Livrables atteints :	
#	44 423 manuels de lecture reproduits et distribués ;
#	38 967 manuels de calcul reproduits et distribués ;
#	5 678 guides d'animateurs reproduits et distribués ;
#	5 632 manuels de post alphabétisation reproduits et distribués.
#	25 acteurs du niveau central et 50 du niveau déconcentré formés.

Mise à disposition de matériel didactique

Au titre de 2021, le FONAENF a assuré la reproduction et la distribution de manuels, de guides et de livrets de post alphabétisation. Le nombre total de documents reproduits au titre du budget de 2020 pour servir la campagne 2020-2021 est de 128 211 dont 5 632 sont des documents de post-alphabétisation destinés aux centres REFLECT. Ces manuels et guides ont été distribués dans 1 433 centres au profit de 39 143 apprenants et animateurs, soit un ratio de 1 livre de lecture pour 1 apprenant et de 1 livre de calcul pour un apprenant.

Ces manuels et guides distribués ne concernent pas les centres Brailles ainsi que les niveaux 3 et 4 des « alternatives éducatives » pour adolescents, ceux-ci utilisant les manuels scolaires à ce stade des apprentissages. Les ratios atteints sont satisfaisants et pourraient expliquer en partie les performances des indicateurs de qualité renseignés.

Cette note de satisfaction ne doit pas cependant occulter la nécessité d'envisager une stratégie de dotation des structures opératrices non financées par le FONAENF en matériel didactique.

Tableau V-12 : Evolution des indicateurs sur la situation des manuels et guides des centres

Campagne d'alphabétisation	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Année civile	2019	2020	2021
Nombre de manuels et guides toutes formules et tous niveaux confondus	26 4874	114 117	128 211
Nombre total de centres ouverts	2 982	2 365	2 370
Nombre de centres bénéficiaires de manuels et guides	2 315	1 811	2 093
Ratio livre/apprenants en lecture	0,84	1	1
Ratio livre/apprenants en calcul	0,79	1	1

Source : Rapport technique et financier 2019, 2020 et 2021 du FONAENF

Au 31 décembre 2021, le FONAENF a reproduit et distribué 128 211 documents au bénéfice de 2 093 centres ayant accueilli 39 143 apprenants et 1 811 animateurs. Le nombre de documents reproduits et distribués en 2021 est supérieur à celui de la campagne 2020 où il était de 114 117 documents. De Page **106** sur **154**

même, le nombre de centres bénéficiaires desdits documents (2 093) est en hausse par rapport à 2020 où il était de 1811 centres.

Le ratio livre/apprenant en calcul est de 1. Il en est de même du ratio livre/apprenant en lecture. Ces ratios sont les mêmes que l'année précédente.

Cette performance provient des dispositions prises par le FONAENF pour planifier le financement de la reproduction des documents au prorata du nombre de centres financés nécessitant une dotation en dehors de la mesure de la gratuité scolaire. Toutefois, les opérateurs qui ne bénéficient pas de financements du FONAENF éprouvent d'énormes difficultés à disposer de documents. Des mesures devraient être prises pour assurer l'équité d'accès aux livres à tout opérateur qui en fait la demande.

Résultat 3-6 : Les apprenants sont évalués

Livrables atteints :

- # Draft du manuel de procédure de l'évaluation certificative disponible ;
- # 01 document d'harmonisation de systèmes d'écriture des langues nationales : lyélé, kassim, san et bobo mandarin disponible ;
- # 01 guide de l'animateur dans les cinq (05) nouvelles langues disponible.

Pour l'organisation de l'évaluation des acquis des apprentissages, 25 acteurs du niveau central et 50 du niveau déconcentré ont été formés sur l'évaluation et la certification des acquis des apprenants des centres permanents d'alphabétisation et de formation (CPAF) et des centres d'éducation de base non formelle (CEBNF). Il s'est spécifiquement agi de leur présenter le guide et les outils de l'évaluation et de la certification de l'ENF puis les former à la conception d'épreuves d'évaluation en alphabétisation. Ce préalable permet à la DGEC d'envisager l'évaluation harmonisée dans au moins cinq (05) régions pour compter de la campagne 2021-2022.

Ainsi, pour cette première expérimentation, les régions concernées par l'administration des épreuves d'évaluation harmonisée sont : les Hauts-Bassins, le Centre, le Centre Ouest, le Centre-Sud et le Plateau-Central. Dans les huit (08) autres régions, les épreuves seront conçues comme à l'accoutumée au niveau provincial. Toutefois, l'administration de toutes les épreuves, leur correction, la délibération et proclamation des résultats doivent obéir au calendrier national.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Recherche-action sur la mesure des apprentissages des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation (RAMAA) il a été procédé à la conception des items de l'évaluation puis à leur validation par les pays membres en vidéo conférence les 9 et 10 juin 2021. A la suite, une équipe a été constituée pour la traduction et l'adaptation des items dans les langues nationales après une série de visioconférence ayant permis l'élaboration du plan de sondage, la formation sur l'appropriation du guide de traduction des items dans les langues nationales.

En perspectives, il est envisagé, la validation des items traduits dans les langues nationales, la reproduction des outils, l'élaboration du protocole d'administration de l'enquête et du guide pour la formation des enquêteurs, la formation des enquêteurs, la collecte des données, la saisie des données, le traitement des données de l'enquête, l'élaboration du rapport d'analyse, puis la diffusion du rapport de la RAMAA II.

En 2021, l'effectif global des apprenants évalués adolescents, jeunes et adultes est de 98 742 (Annexe 12). Celui des adolescents est de 12 508 apprenants. Ce nombre est en baisse de 426 apprenants par rapport à 2020 et de 1 903 apprenants par rapport à 2019.

L'effectif des jeunes et adultes évalués de 86 234 apprenants. Ce nombre est en hausse de 5 022 apprenants par rapport à 2020 mais en régression de 18 984 apprenants par rapport à 2019.

A la même période, les régions qui affichent les effectifs les plus élevés sont : les Hauts-Bassins avec 2 125 apprenants évalués, l'Est avec 2 110 et le Sahel avec 1 799. Cependant on remarque que comparativement aux trois années précédentes ces effectifs sont en baisse. Cette régression est très prononcée au Sahel où l'effectif des évalués était de 2 855 en 2018, de 3692 en 2019, de 3 307 en 2020

et de 1 799 en 2021. Les plus faibles effectifs sont observés dans les régions du Centre (198), Nord (376) et les Cascades (356). Il faut noter que ces trois régions occupent cette place depuis 2018. Il convient de se pencher sur la situation de ces trois régions afin d'accroître la demande pour améliorer les effectifs.

Les déclarés alphabétisés au titre de 2021 des centres adolescents, jeunes et adultes sont au nombre de 42 802 apprenants dont 2 695 adolescents (Annexe 13). L'effectif des adolescents déclarés alphabétisés est en baisse par rapport à 2020 de 118 apprenants. En revanche, il est en hausse par rapport à 2019 de 1 956 apprenants.

Les effectifs des adolescents déclarés alphabétisés, les plus importants sont enregistrés dans les régions de l'Est (583), des Hauts-Bassins (542) et du Sahel (302). Les effectifs les plus faibles sont observés dans les régions du Centre, Centre-Nord, Centre Ouest, Nord où ils varient entre 50 et 60 déclarés alphabétisés.

Quant aux jeunes et adultes déclarés alphabétisés, leur effectif en 2021 est en hausse de 171 par rapport à 2020 mais en baisse de 15 543 par rapport à 2019.

Les régions où il y a plus de déclarés alphabétisés jeunes et adultes sont respectivement le Centre-Nord (5537), l'Est (5358) et les Hauts-Bassins (4800). Les effectifs les plus bas sont observés dans les régions du Centre Sud (1776), du Sud-Ouest (1577), du Centre Ouest (1605) et le Centre (709).

Au titre de 2021, l'effectif global des évalués adolescents, jeunes et adultes est de 33 202 de la tranche d'âge spécifique des 15-24 ans dont 3 245 adolescents (Annexe 14). L'effectif des adolescents évalués est en baisse par rapport à 2020 de 308 apprenants mais en hausse de 673 apprenants par rapport à 2019.

Les évalués jeunes et adultes de la tranche d'âge spécifique des 15-24 ans est de 29 957. Cet effectif est en hausse par rapport à 2020 de 1 540 apprenants mais en baisse de 7 290 par rapport à 2019.

Les adolescents évalués de la tranche d'âge spécifique des 15-24, les plus importants ont été recensés dans la région du Sahel soit 647 apprenants. Par contre, les effectifs des autres régions sont en deçà de 600 apprenants.

Au niveau de l'ENF des jeunes et adultes, les plus faibles effectifs des évalués se trouvent dans les régions du Sud-ouest et du Centre avec respectivement 987 et 432 évalués. La région de l'Est avec 4 838 évalués et celle du Sahel avec 3 546 évalués enregistrent les effectifs les plus importants.

On note un effectif global de 15 429 déclarés alphabétisés de la tranche d'âge spécifique des 15-24 de l'ENF en 2021 (Annexe 15). Les adolescents de cette tranche d'âge sont 742. Cet effectif connaît une évolution progressive par rapport à 2020 où il se chiffre à 111 déclarés alphabétisés et en 2019 de 592 déclarés alphabétisés. Les jeunes et adultes sont 14687 en 2021. Cet effectif est en hausse de 242 en 2020 et en régression de 4 605 en 2019.

Le plus grand nombre de déclarés alphabétisés jeunes et adultes en 2021, est enregistré dans la région du Centre-Nord avec 2 259 apprenants. S'agissant des adolescents, le plus grand nombre de déclarés alphabétisés a été enregistré dans la région de l'Est avec 167 apprenants.

Tableau V-13 : Synthèse des effectifs des apprenants évalués en ENF

	Campagne d'alphabétisation	2018/2019	2019/2020	2020/2021
	Année civile	2019	2020	2021
Effectif des évalués	Effectif d'apprenants adolescents évalués	14 381	12 934	12508
	<i>Dont Filles</i>	7 742	7 010	6810
	Effectif d'apprenants adultes évalués	105 218	81 212	86234
	<i>Dont Femmes</i>	84 456	65 218	70668
	Effectif total d'apprenants (adolescents+ adultes) évalués	119 629	94 146	98742
	<i>Dont Filles/Femmes</i>	92218	72 228	77478
	□ Dont apprenants de 15-24 ans	37247	31 970	34294
	<i>Dont Filles/Femmes</i>	28800	24720	26517

Source : DGESS : *Annuaire statistiques de l'ENF 2019, 2020 et 2021*

En 2021, l'effectif des évalués des adolescents est de 12 508 dont 6810 filles. Cet effectif est en baisse par rapport à l'année précédente où il était de 12 934 dont 7010 filles. Cette baisse est liée à la diminution des centres financés pour l'ENF des adolescents.

L'effectif des apprenants jeunes et adultes évalués en 2021 est de 86 234 dont 70 668 femmes contre 81 212 dont 65 201 filles/femmes 2020. Cet effectif est en hausse de 5 022 soit 24,20 % par rapport à celui de la campagne précédente. La hausse des effectifs à ce niveau s'explique par l'accroissement du nombre de centres ouverts pour jeunes et adultes au titre de 2021.

L'effectif total des apprenants (adolescents + jeunes et adultes) évalués en 2021 est de 98 742 dont 77 478 Filles/Femmes. Ce nombre est en hausse par rapport à l'année précédente où il était de 94 146 dont 72 228 Filles/Femmes.

Tableau V-14 : Synthèse des effectifs des apprenants déclarés alphabétisés

	Campagne d'alphabétisation	2018/2019	2019/2020	2020/2021
	Année civile	2019	2020	2021
Déclarés alphabétisés	Effectif d'apprenants adolescents déclarés alphabétisés	744	2 813	2695
	<i>Dont Filles</i>	403	1 473	1446
	Effectif d'apprenants adultes déclarés alphabétisés	55 650	39 936	40107
	<i>Dont Femmes</i>	45 297	32 294	33085
	Effectif total d'apprenants alphabétisés (adolescents + adultes)	56 394	42 749	42802
	<i>Dont Filles/Femmes</i>	45 700	33 767	34531
	□ Dont apprenants de 15-24 ans déclarés alphabétisés	28534	14 445	14772
<i>Dont Filles/Femmes</i>	24174	12238	12515	

Source : DGESS : *Annuaire statistiques de l'ENF 2018, 2019 et 2020*

Le nombre d'adolescents déclarés alphabétisés en 2021 est de 2 695 dont 1446 filles. Ce nombre est en baisse par rapport à 2020 où il était de 2 813 dont 1473 filles déclarés alphabétisés. Cette baisse de 118 apprenants représente une proportion de 4,2 %. Par contre, ce nombre est en hausse par rapport à la campagne 2019 où il était de 744 apprenants dont 403 filles.

Au niveau de l'ENF des jeunes et adultes, le nombre de déclarés alphabétisés en 2021 est de 40 107 dont 33 085 femmes. Ce nombre est en hausse par rapport à l'année précédente où il était de 39 936 déclarés alphabétisés dont 32 294 femmes.

L'effectif total des apprenants déclarés alphabétisés (adolescents + jeunes et adultes) en 2021 est de 42 802 dont 34 531 filles/femmes. Ce nombre est en hausse par rapport à l'année précédente où il était de 42 749 dont 33 767 filles/femmes.

Au niveau de l'ENF des adolescents, les régions des Cascades et du Centre ont enregistré chacune en 2021, un taux de réussite de 100% (Annexe 16). Elles sont suivies des Région du Sud-Ouest (99,7), de la Boucle du Mouhoun (97,2%) et la Région des Hauts-Bassins (96,0%). Cependant cinq régions ont enregistré chacune un taux de réussite inférieur au taux national (94,2) %.

Concernant l'ENF des adultes, en 2020-2021, c'est la région du Centre-Est qui a obtenu le meilleur taux de réussite (98,4%), suivie des Régions des Hauts-Bassins (98,3%), du Plateau Central (98,2%) et de la Boucle du Mouhoun (98,1%). Par contre, les plus faibles taux de réussite ont été enregistrés dans les régions du Sud-Ouest (92,4%) et du Centre-Ouest (94,7%).

Tableau V-15 : Taux de réussite (%) par sexe

Niveau	SEXE	2017	2018	2019	2020	2021
Adolescents	Garçons	95,4	95,1	92,5	91,6	94,0
	Filles	94,8	95,1	92,4	91,9	94,4
	Ensemble	95,1	95,1	92,5	91,8	94,2
Adultes	Hommes	95,7	95,1	94	96,2	96,9
	Femmes	95,5	94,9	95,1	97	97,4
	Ensemble	95,5	94,9	94,9	96,9	97,3

Le taux de réussite dans les centres pour adolescents toutes formules confondues est de 94,2% en 2021. Il est en hausse de 2,4 points de pourcentage par rapport à la campagne 2020 où il était de 91,8 %. Le taux de réussite des filles est de 94,4 % contre 94,0% pour les garçons. De 2017 à 2021, le taux de réussite des centres des adolescents de toutes formules confondues a évolué en dents de scie.

Au niveau de l'ENF des adultes, le taux de réussite toutes formules confondues est de 97,3 % en 2021. Il est en hausse de 0,4 points de pourcentage par rapport à la campagne 2020 où il était de 96,9 %. Le taux de réussite des femmes est de 97,4 % contre 96,9 % pour les garçons. Ce taux de réussite enregistré en 2021 au niveau de l'ENF des adultes est le plus élevé depuis 2017.

Résultat 03-7 : Les innovations en ENF sont promues

Livrables atteints :

- # 01 rapport synthèse de suivi-évaluation des innovations validées et en expérimentation disponible
- # 10 innovations ENF suivies

Dans le plan d'action 2021 de la DGREIP, il était programmé d'effectuer 2 sorties terrain pour le suivi-évaluation des innovations validées en 2020 et celles qui ont sollicité et obtenu des autorisations d'expérimentation de la direction générale.

Ces activités de suivi-évaluation réalisées au cours de missions terrain ont permis de suivre les 10 innovations validées et l'Ecole de la 2nde chance (E2C) de Andaal&Pinal, l'Alternative d'éducation des foyers coraniques (AEFC) de l'Association Iqra et la Computer Based Functional Literacy (CBFL) de The Stern Stewart Institute (TSSI) qui sont des innovations ayant demandé et obtenu des autorisations d'expérimentation.

Cette activité contribue à la promotion des innovations en ENF en veillant à une meilleure qualité des différentes innovations. Par ailleurs pour faciliter la mise à l'échelle des innovations validées, le MENAPLN a transmis par correspondance au Comité national de financement du FONAENF la liste des innovations validées en vue de leur éligibilité au financement du fonds. Cette liste pourrait, après ce suivi, être la transmis à la DGENF pour une plus grande promotion.

Résultat 03-8 : Les sortants des structures d'ENF sont installés

Tableau V-16 : Situation des spécialités dans les CEBNF en 2021

Spécialités classiques	Nombre de CEBNF	Nouvelles spécialités introduites	Nombre de CEBNF
Coupe-couture	87	Production de pain et pâtisserie	03
Mécanique deux roues	52	Apiculture	01
Menuiserie bois	08	Pisciculture	01
Menuiserie mécanique (soudure)	06	Aviculture (production d'aliments de volaille)	03
Coiffure	01	Technique de production de macramés	02
Génie civil	03	Réparation de téléphone portable	01
Plomberie	01	Broderie à la main	01
Tissage faso dan fani	05	Perlage	01
Tissage de grillage	02	Saponification	08
Production de gingembre	01	Transformation des produits locaux (jus, purée de tomate, ...)	03
Teinture	01	Exploitation de l'énergie solaire (installation et entretien des plaques solaires)	02
Elevage de volaille	03		
Total	170		27

Source : Bilan de la campagne de supervision des CEBNF janvier 2021

La dynamisation des CEBNF passe par une bonne organisation des formations et leur articulation avec les besoins socio-économiques du milieu. De ce fait, l'un des défis majeurs de cette dynamisation est le renforcement du cycle des métiers par la prise en compte de spécialités mieux adaptées et en parfaite articulation avec les besoins de l'économie locale. De ce fait la DGENF a envisagé l'introduction des formations modulaires de courte durée à travers la mise en œuvre du programme de formation à la carte. Ces formations modulaires de courte durée sont conçues pour donner aux apprenants des outils en plus dans leur quête d'insertion socioprofessionnelle. Elles constituent des innovations en ce sens qu'elles induisent de nouvelles compétences qui pourront être développées par les bénéficiaires plus tard tout en apportant une réponse aux questions de saturation des métiers. Elles sont avant-gardistes pour la préparation à l'insertion socioprofessionnelle du fait des ressources qu'elles génèrent. En 2021, la DGENF a entrepris d'outiller les animateurs et les formateurs des CEBNF dans les spécialités suivantes : la production de pain et pâtisserie, l'apiculture, la pisciculture, l'aviculture (production d'aliments de volailles), l'exploitation de l'énergie solaire (installation et entretien des plaques solaires), les techniques de production de macramés, la réparation de téléphones portables, la broderie à la main, le perlage la saponification et la transformation des produits locaux (jus, purée de tomate...). En plus des métiers classiques des CEBNF (cf tableau V-18), ces spécialités sont mises en œuvre au profit des apprenants des CEBNF. Les référentiels exploités proviennent du ministère en charge de la formation, de l'emploi et de la jeunesse.

Tableau V-17 : Situation des sortants installés

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021		
				prévu	réalisé	écart
Sortants	498	1191	929	224	257	33
Sortants installés	0	90	0	224	257	33

Source : Rapport suivi/supervision 2021 DGENF

Sur une prévision de 224 apprenants à former, l'on a enregistré 257 sortants des structures pour adolescents, soit un dépassement de 33 apprenants au titre de l'année 2021. Ce nombre est en baisse par rapport à celui de 2020 qui était de 929. Cette baisse pourrait s'expliquer par la diminution du nombre des centres pour adolescents financés par le FONAENF.

En 2020, le nombre de sortants installés était de 181. La campagne 2021 a enregistré 257 sortants installés sur une prévision de 224. Les installés en 2021 sont supérieurs non seulement à la prévision de l'année mais aussi au nombre d'installés en 2020. Ces résultats intéressants s'expliquent par les efforts consentis dans les CEBNF et les centres de l'Association Andal & Pinal. Ils ont été enregistrés dans les régions du Centre-Ouest (coupe-couture, mécanique 2 roues), des Cascades (menuiserie, mécanique, coupe-couture), de l'Est et du Centre Nord (en coupe-couture, restauration, graphisme et transformation de fruits et légumes).

L'installation de certains sortants a été effective grâce au soutien familial ou par le biais d'efforts personnels des bénéficiaires tandis que celle des centres pour jeunes et PDI de Andal & Pinal l'a été par le programme d'appui à l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et PDI du Centre Nord.

En plus des activités inscrites au titre du plan d'action, certaines activités importantes en lien avec le programme 060 ont été mises en œuvre avec l'accompagnement de certains partenaires. Les activités prises en compte concernent l'action 06002.

Partenaires	Activités	Montant en millier	Taux d'exécution financier	Taux d'exécution physique
UNICEF	Formation modulaire de courtes durées, appui à l'insertion de 1500 adolescents (es) et jeunes PDI dans les CEBNF, suivi/supervision des formations	101 535	100 %	100 %
	Formation de 50 artisans locaux, 120 animateurs et superviseurs des CEBNF, 150 membres de COGES, 55 animateurs, superviseurs et directeurs des CEBNF	95 601	100%	100%
	Finalisation et validation du manuel de mathématique et du syllabaire en boamou et traduction en dix (10) langues du	15 151	100%	100%

	cahier d'exercices, du guide de l'animateur et textes de base au profit des CEBNF			
FONAENF	Suivi/supervision et bilan des centres PRCJ	11 900	100 %	100 %

Source : Rapport d'activités DGENF 2021

- **Formation modulaire de courtes durées, appui à l'insertion de 1500 adolescents (es) et jeunes PDI dans les CEBNF**

La DGENF a bénéficié en 2021 des ressources du PME, pour l'exécution d'activités de promotion d'ENF en partenariat avec le ST-ESU au profit des adolescents et jeunes affectés par le terrorisme des régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre Nord, de l'Est, du Nord et du Sahel. Cet appui d'un montant de cent trois millions cinq cent soixante (103 000 560) a permis de réaliser un cadrage qui s'est déroulée à Ziniaré du 9 au 10 novembre 2022 afin de prioriser les besoins de formation et les modalités de leur exécution. Cette première activité a coûté 2 560 370 de francs CFA. La deuxième activité a coûté 101 535 370 de francs CFA. Elle a été consacrée aux formations modulaires de courtes durées dans les cinq régions au bénéfice de 1500 adolescents et jeunes dont 52% de filles et de femmes de 15 CEBNF situés dans des zones à fort défi sécuritaire et l'acquisition des kits d'installation pour les 750 meilleurs bénéficiaires de ces formations et du renforcement de 56 CEBNF en kit de fonctionnement. Le suivi/supervision de ces différentes a été assuré par des acteurs des structures centrales grâce à un financement de l'UNICEF d'un montant de dix millions cinq cents cinq mille deux cent soixante-dix (10 505 270) de francs CFA initialement destiné au suivi des CEBNF.

- **Formation de 50 artisans et animateurs des cycles de métiers des CEBNF**

La nouvelle vision des CEBNF se traduit par un focus sur les activités agro-sylvo-pastorales et les services. Cela nécessite de nouvelles compétences des acteurs leur permettant d'assurer les formations modulaires dans différentes spécialités. C'est ce qui explique la contribution des artisans locaux dans les CEBNF pour assurer les formations dans certaines filières par l'entremise des collectivités et des services techniques déconcentrés. Pour mieux encadrer le travail de ces artisans locaux, la DGENF, en collaboration avec l'UNICEF a initié cette session de 10 jours de formation du 20 au 29 janvier à Ziniaré, au profit de 50 artisans et animateurs des cycles de métiers en pisciculture, apiculture, et énergie renouvelable afin de répondre au besoin du terrain. Il s'est agi spécifiquement de familiariser les 50 artisans et animateurs des cycles de métiers des CEBNF aux éléments de base sur la pisciculture, l'apiculture et l'énergie renouvelable, d'apprendre aux 50 artisans la mise en pratique des techniques piscicole, l'apicole et de l'énergie renouvelable (installation et entretien des plaques scolaires).

- **Formation modulaire de courtes durées au profit de 120 animateurs et superviseurs des CEBNF**

Dans le cadre des nouvelles orientations que la DGENF à travers la DENFA accorde aux Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) pour plus d'efficacité et d'efficience, les formations modulaires de courte durée se positionnent comme un tremplin à l'insertion socioéconomique des apprenants. Elles ont pour objet de donner dans un court délai, des compétences aux bénéficiaires tout en leur inculquant l'esprit entrepreneurial d'une part, et soutenir la préparation de l'insertion socioprofessionnelle d'autre part. Ces formations sont bâties essentiellement sur les métiers de l'Agro-Sylvo-Pastoralisme, des énergies renouvelables (le solaire, bio-digesteur), ainsi que des services (nursérie, warrantage, guide pour tourisme, fille/femme de ménage, etc.). Au regard de l'engouement qu'elles suscitent sur le terrain et dans l'optique d'une transformation structurelle des CEBNF en centres de formation polyvalente, il est nécessaire d'outiller en premier lieu les encadreurs de ces adolescents et jeunes que sont les animateurs et superviseurs des CEBNF afin qu'ils soient des relais pour lesdites formations. C'est dans cette perspective que la DGENF a organisé en collaboration avec l'UNICEF un atelier en faveur des animateurs et superviseurs des CEBNF. La DGENF a la conviction qu'avec ces formations, la perception des CEBNF s'améliorera en même temps que des perspectives nouvelles

pourront se dessiner pour une transformation structurelle des centres. L'activité s'est tenue du 20 au 29 Janvier 2022.

- **Formation de 150 membres des COGES**

Longtemps considérées comme de simples bénéficiaires, les communautés à travers les COGES sont aujourd'hui des partenaires incontournables pour une véritable dynamisation des CEBNF. Ainsi, au regard de l'engouement observé à la base depuis 2019 à travers le pays pour l'ouverture et le fonctionnement des CEBNF, l'on constate que les structures communautaires font face à des obstacles permanents qui les empêchent d'accomplir au mieux leurs rôles. Aussi, la DGENF avec l'appui de l'UNICEF a initié deux (02) sessions de formation en vue du renforcement des capacités de 150 membres de COGES des CEBNF dont 50 femmes sur leur rôle et sur la gestion des Activités Génératrices de Revenus (AGR). L'activité s'est déroulée en deux phases : du 29 novembre au 3 décembre 2021 à Bobo-Dioulasso et à Ziniaré du 6 au 10 décembre 2022.

- **Traduction du cahier d'exercices, du guide de l'animateur et des textes de base dans dix (10) langues**

Le module de formation à la carte a été élaboré pour prendre en compte les besoins d'apprentissage réels des apprenants et permettre d'atteindre en un temps record les objectifs assignés à l'ENF pour ce qui concerne les adolescents. Mais cette réforme ne saurait être complète si les animateurs et les formateurs aux métiers ne disposent de documents didactiques dans les différentes langues d'enseignement des CEBNF. Ces documents ont été élaborés et sont disponibles en français, cependant, ils ne sont pas encore traduits dans les langues nationales, créant ainsi des difficultés aux animateurs et aux formateurs des CEBNF dans leur volonté d'accompagner efficacement les apprenants dans leur processus d'apprentissage en tenant compte de leur hétérogénéité. Dès lors, il était indispensable de traduire les principaux documents que sont les cahiers d'exercices, le guide de l'animateur et les textes de base dans les dix (10) langues en usage dans les différents CEBNF du Pays. Aussi, la DGENF a entrepris d'organiser du 17 au 30 Aout 2021 à Dédougou la traduction desdits documents avec le soutien financier de l'UNICEF.

- **Formation en transcription orthographique en langues nationales**

L'une des difficultés récurrentes auxquelles sont confrontés les CEBNF est le besoin crucial de formation des animateurs et encadreurs en transcription orthographique des langues nationales. En effet, lors des sorties de suivi/supervision sur le terrain, le constat révèle qu'avec la léthargie observée depuis 2016, il s'avérait impérieux d'organiser des sessions de recyclage et/ou de formation en vue de renforcer les compétences de ces acteurs pour un enseignement de qualité dans les centres. Parmi ces acteurs figurent des animateurs nouvellement recrutés à qui il convient d'assurer une formation initiale. C'est pourquoi, la DGENF a organisé grâce à l'appui financier de l'UNICEF, un atelier de renforcement des capacités du 1^{er} au 17 juillet 2021 à l'ENEP de Bobo-Dioulasso au profit de 55 animateurs, superviseurs et directeurs de CEBNF en transcription orthographique des langues nationales moore, dioula, gulmancema, dagara et fulfuldé. Pendant deux semaines (14 jours) les acteurs concernés ont pu bénéficier d'une session de formation pour la transcription dans les langues nationales concernées. Deux (2) jours ont été consacrés aux principes andragogiques et pédagogiques afin de familiariser les participants à la gestion des activités d'enseignement/apprentissage.

- **Suivi du fonctionnement des équipements des CEBNF**

En mars 2021 des Directions Provinciales de L'Éducation Préscolaire, Primaire et Non Formelle abritant 15 CEBNF ont bénéficié de kits de fonctionnement. Pour s'assurer de l'effectivité du dépôt desdits kits dans les centres, la DGENF et l'UNICEF ont initié une mission conjointe dans trois centres à savoir : le

CEBNF de Pouankuy dans la province du Mouhoun, le CEBNF de Guéna dans la province du Kéné Dougou et celui de Naton dans la province du Sanguier. Cette mission s'est déroulée du 13 au 17 décembre 2021. Les missionnaires ont pu constater le dépôt des kits de formation en coupe couture et en mécanique. Ils ont également échangé avec les bénéficiaires (directeurs, animateurs, formateurs/trices et apprenants) et apporté l'appui technique nécessaire aux difficultés identifiées pour une gestion efficace de la dotation

▪ **Supervision des centres PRCJ**

Du 22 au 26 novembre 2021, une équipe constituée d'agents des directions centrales a effectué dans les provinces du Bazèga, du Zoundwéogo, du Kourwéogo, de l'Oubritenga, du Boulkiemdé, de la Sissili et du Mouhoun une mission de suivi/supervision administratif et pédagogique dans vingt-trois (23) centres PRCJ. Les principales forces relevées par les missionnaires sont : (i) la présence effective et l'assiduité des animateurs/trices, (ii) l'existence des documents administratifs requis, (iii) la participation active des apprenants aux activités d'apprentissage/formation, (iv) la bonne maîtrise de l'approche pédagogique préconisée, (v) l'existence de cantines fonctionnelles, (vi) la régularité du suivi/supervision des activités des centres par les structures déconcentrées et les opérateurs.

Quant aux insuffisances constatées, elles sont été : (i) l'absence de bibliothèques pour assurer la promotion de l'environnement lettré dans la quasi-totalité des centres, (ii) l'absence de registres matricules des apprenants dans plusieurs centres pour documenter les inscriptions, (iii) le faible aménagement ou le manque d'espace de production dans plusieurs centres, (iv) l'insuffisance de guides pour les animateurs afin de préparer les apprentissages théoriques, (v) l'insuffisance de manuels dans certains centres, (vi) les retards et absences répétés des apprenants issus des communautés environnantes des sites d'implantation des centres, (vii) l'insuffisance d'exercices écrits journaliers dans plusieurs centres, (viii) la monotonie des exercices proposés, (ix) les difficultés éprouvées par certains animateurs dans la conduite des leçons d'éveil.

Quant aux sessions de bilan, elles se sont déroulées les 17 et 18 février 2022, dans les bassins de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, de l'Est, des Hauts-Bassins et du Plateau Central. Elles ont permis de collecter et de traiter les données relatives aux centres PRCJ ouverts au titre de la campagne 2021 au profit de 2 747 apprenants de la première cohorte et de 10 830 apprenants de la seconde cohorte. Les données seront prises en compte dans l'annuaire statistique du MENAPLN.

V.2 Suivi des recommandations et du thème prioritaire de la 9eme MCS : ENF

V.2.1 Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la MCS 9 du groupe ENF

Afin de faciliter la mise en œuvre de la recommandation, la DGENF a écrit à la DGENF pour solliciter la désignation de deux de ses agents qui participeront régulièrement aux travaux du GTDENF. Aussi, a-t-il adressé une correspondance aux promoteurs et opérateurs en ENF pour leur demander de lui faire parvenir l'expression des données qu'ils souhaiteraient faire apparaître dans le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PDSEB.

A la demande du MENAPLN aux opérateurs et promoteurs en ENF de désigner des représentants pour participer aux travaux GTDENF n'ont pas réagi. Un message de rappel leur a été adressé à partir du 26 février 2021 et la date fixée pour le retour des informations est le 11 mars 2021.

L'opération de collecte des nouveaux besoins d'information relatifs à la qualité de l'ENF étant toujours en cours, les différentes données ne seront prises en compte dans les rapports qu'à partir de 2022 car les outils de collecte des données 2021 sont déjà imprimés et en cours de conditionnement pour être acheminés dans les structures déconcentrées.

RECOMMANDATIONS	ECHÉANCES	STRUCTURE RESPONSABLE	ETAT DE MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
Réviser les outils de collecte de données statistiques pour prendre en compte les nouveaux besoins d'information relatifs à la qualité de l'ENF.	MCS 10	DGESS	En cours de réalisation	Fiche synthèse des nouveaux besoins partagée au sein du groupe à partir du 15 mars 2022

Etat de mise en œuvre des actions entreprises pour l'aboutissement des anciennes recommandations des MCS assignées au GTDENF

Conformément aux conclusions de la 9^{ème} MCS, le GTDENF a poursuivi en 2021, la mise en œuvre de trois actions devant permettre l'aboutissement d'anciennes recommandations des MCS. Il s'agit de (i) valider le guide et les outils d'évaluation et de certification des apprentissages en ENF et les adopter par arrêté, (ii) adopter la SNDENF par arrêté et la diffuser et (iii) concevoir un plan d'action de l'éducation en situation d'urgence dans le cadre de l'ENF.

Au titre de la première action, l'on retient que l'atelier de validation du guide et des outils d'évaluation et de certification en éducation non formelle s'est tenu à Ziniaré du 23 au 26 novembre 2020. A la suite, le guide et les outils ont été partagés à des acteurs du niveau déconcentré, au sein du groupe thématique pour amendements avant d'être validés. Cette validation a constitué l'achèvement de l'exécution de cette action portée par la DGEC. A cet effet, le Directeur général des Examens et Concours, au terme de la lettre N°2022-177/MENAPLN/SG/DGEC du 29 mars 2022 a signifié au GTDENF que le guide et les outils d'évaluation et de certification des apprentissages en ENF étant des outils pédagogiques et des instruments dynamiques de référence, leur implémentation ne nécessitait pas une prise d'arrêté.

La seconde action consistait à faire adopter la SNDENF par arrêté puis à la diffuser. Cette action est totalement exécutée car la SNDENF et son plan d'action ont été adoptés par arrêté conjoint N°2021-00219/MENAPLN/MINEFID en date du 28 juillet 2021. L'Arrêté conjoint d'adoption, le document de stratégie et le PAT 2021-2023 ont été partagés au sein du cadre partenarial courant novembre 2021.

La troisième action est en cours d'exécution. A ce titre une équipe restreinte composée d'agents de la DGENF, se fondant sur les travaux de l'atelier de réflexion sur le développement de l'ENF dans les zones à fort défi sécuritaire organisé à Koudougou en février 2021, a proposé un ensemble d'activités à intégrer dans le plan d'action de la SN-ESU. Les activités identifiées ont fait l'objet d'analyse et de stabilisation au cours de la rencontre de travail du groupe thématique du 26 janvier 2022. Les activités ainsi retenues ont été transmises au ST-ESU. Le ST-ESU a élaboré des termes de références pour tenir courant mai 2022 un atelier d'intégration des activités d'Education non formelle (ENF) dans le Plan d'Action Triennal (PAT) de l'Education en Situation d'Urgence (ESU).

Tableau V-18 : Synthèse de la mise en œuvre des actions

N°	Recommandations entamées	Actions	Résultats attendus à l'échéance	Non-conformité	Structure responsable	Niveau de réalisation	Observations
1	Finaliser le guide et les outils d'évaluation et de certification des apprentissages en ENF	-Adopter par arrêté le guide et les outils d'évaluation et de certification des apprentissages en ENF	Guide et outils d'évaluation et de certification des apprentissages en ENF adopté par arrêté	10 ^e MCS	DGEC	Exécutée	- la DGENF a adressé une correspondance officielle au DGEC le 03 décembre 2021 pour lui demander de signifier par écrit au groupe que le processus d'élaboration du guide et des outils d'évaluation et de certification des apprentissages en ENF ne prévoit pas leur adoption par arrêté ; - la DGEC a répondu le 29 mars 2022.
2	Elaborer et adopter une stratégie nationale de développement de l'ENF	Adopter la stratégie nationale de développement	SNDENF adoptée par arrêté conjoint	10 ^e MCS	DGENF	Exécutée	-La SNDENF et son plan d'action ont été adoptés par arrêté conjoint en date du 28 juillet 2021 ;

	assortie d'un plan de mise en œuvre	de l'ENF (SNDENF) assortie de son plan d'action par arrêté conjoint					- l'Arrêté conjoint d'adoption, le document de stratégie et le PAT 2021-2023 ont été partagés au sein du cadre partenarial courant novembre 2021.
3	Concevoir un plan d'action de l'éducation en situation d'urgence dans le cadre de l'ENF	Conception d'un plan d'action de l'éducation en situation d'urgence dans le cadre de l'ENF	Un plan d'action de l'éducation en situation d'urgence dans le cadre de l'ENF est élaboré et disponible	10 ^e MCS	ST-ESU	En cours d'exécution	- Un ensemble d'activités sur la base des travaux de l'atelier de réflexion organisé à Koudougou en février 2021, a été identifié et transmis au ST-ESU pour examen et intégration dans la stratégie nationale de l'ESU ; - le ST-ESU a élaboré des TdR pour la tenue d'un atelier devant consacrer l'intégration des activités de promotion d'ENF dans le PAT de la SN-ESU.

V.2.2 Suivi du thème prioritaire : ENF

Thème prioritaire : « Quelle articulation efficace entre éducation de base, formation professionnelle et insertion socioéconomique pour une meilleure qualité de l'ENF ? »

Le thème prioritaire 2021 du GTDENF a été traité au cours des sessions du groupe thématique puis parachevé par un atelier de validation et de finalisation tenu à Ziniaré du 28 au 30 mars 2022.

Globalement le document portant réflexion sur le thème prioritaire 2021 du GTDENF a abordé (i) les contenus de l'éducation de base au niveau de l'ENF, (ii) les contenus des formations préprofessionnelles et professionnelles proposées au niveau de l'ENF, (iii) la question de l'insertion socio-économique des sortants des structures d'ENF, (iv) les articulations entre les différents niveaux de formation en ENF, (v) des propositions d'articulations efficaces entre éducation de base et formation professionnelle, entre formation professionnelle et insertion socioéconomique pour une meilleure qualité de l'ENF et enfin (vi) des propositions de modalités pratiques efficaces et efficientes d'accompagnement des sortants des structures d'ENF.

Cet atelier a été organisé par la DGENF avec l'appui technique et financier du FONAENF. Le document portant la réflexion et le rapport de l'atelier sont disponibles et ont été partagés au sein du groupe GTDENF.

VI. PROGRAMME 061 : PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DE L'EDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE

VI.1 Résultats et livrables atteints

Tableau VI-1 : Situation des taux d'exécution physique du programme pilotage au 31 décembre de 2019 à 2021

Code	Actions	Taux de réalisation			Ecart 2021 et 2020
		2019	2020	2021	
0'6101	Pilotage et coordination du secteur	88,32%	82,65%	84,42%	1,77%
0'6102	Planification et suivi évaluation des activités	92,48%	96,35%	79,92%	-16,43%
0'6103	Gestion des ressources humaines	67,44%	47,61%	61,25%	13,64%
0'6105	Gestion des ressources financières et matérielles	81,90%	81,40%	53,81%	-27,58%
0'6106	Renforcement des capacités institutionnelles	87,50%	96,56%	100,00%	3,44%
0'6107	Communication et information	89,17%	81%	72,44%	-8,40%
Total programme accès		84,47%	80,90%	75,31%	-5,59%

Source : Rapports d'activités 2019, 2020 et 2021

Le programme 061 « pilotage et soutien aux services de l'éducation formelle et non formelle » enregistre un taux global de mise en œuvre de 75,31% au 31 décembre 2021. A la même période en 2020, ce taux était de 80,90%, soit une baisse de 5,59 points de pourcentage.

A l'exception de l'action relative au « renforcement des capacités institutionnelles » qui a connu un taux de mise en œuvre de 100%, les autres actions du programme connaissent des taux d'exécution inférieurs compris entre 84,42% et 53,81%. Cette situation est imputable entre autres, à l'implémentation expérimentale du SI N@folo, à la crise sécuritaire et à la non réalisation de certaines activités au niveau des actions « Planification et suivi évaluation des activités », « Gestion des ressources financières et matérielles » et « Communication et information ».

Sur la période 2019- 2021, jalonnée par les crises sécuritaire et sanitaire, le taux d'exécution global du programme est en baisse constante. Il est passé de 84,47% en 2019 à 75,31% en 2021, soit un écart négatif de 9,16 points.

Au titre de 2021, la programmation budgétaire du programme 061 « pilotage et soutien aux services de l'éducation formelle et non formelle » est de 9 550 008 150 FCFA hors dépenses de personnel.

Les dotations et exécutions financières du programme 061 sont récapitulées dans le tableau VI-2 ci-dessous.

Résultat 04.1 : Le pilotage et la coordination du secteur de l'éducation est assuré

Livrables atteints :

- # 2 sessions de CASEM tenues ;
- # 4 conseils de cabinet élargi tenus ;
- # Des sessions hebdomadaires de cabinet tenues ;
- # 6 rencontres du cadre partenarial tenues ;
- # 43 rencontres des groupes thématiques tenues ;
- # 9ème mission conjointe de Suivi du PDSEB tenue ;
- # 11 rencontres mensuelles de coordination des activités ESU tenues ;
- # 1 session de la revue annuelle du CSD-EF du PNDES tenue ;
- # Les assises nationales de l'éducation nationale tenues.

En 2021, on note une bonne tenue des sessions des cadres statutaires avec 64 rencontres tenues sur 83 prévues, soit un taux de réalisation physique de 77,11%.

Le premier Conseil d'Administration du Secteur ministériel (CASEM) a été tenu les 18 et 19 mars 2021 et a permis l'adoption du rapport annuel d'activités 2020 et la validation du programme d'activités 2021. Quant à la deuxième session, elle s'est tenue le 23 décembre 2021 pour l'adoption du programme d'activités 2022.

Dans le souci d'assurer une bonne gouvernance et une bonne coordination du secteur, des sessions hebdomadaires de conseil de cabinet portant sur des thématiques diverses ont été tenues.

Aussi, quatre conseils de cabinet élargis aux structures centrales, déconcentrées, rattachées et de mission ont été tenus respectivement les 8 et 9 avril, les 16 et 17 septembre, les 11 et 12 novembre et le 10 décembre 2021, soit un taux d'exécution physique de 100%. Ils ont permis d'aborder des thématiques relatives (i) au bilan des recommandations prises lors des Conseils de Cabinet élargis (CCE), (ii) aux préparatifs des examens scolaires, (iii) aux préparatifs des Assises nationales de l'éducation nationale (ANEN), (iv) à l'état de mise en œuvre des recommandations suite à la réouverture des écoles fermées, (v) à la problématique foncière des structures éducatives, (vi) à l'état de mise en œuvre de la réforme curriculaire, (vii) à la mise en œuvre du protocole d'accord entre Gouvernement et CNSE, (viii) à la gestion des archives du ministère, (ix) au bilan de la mise en œuvre des activités de l'ESU, (x) à la réalisation et la gestion des infrastructures éducatives du MENAPLN, (xi) au mécanisme de veille citoyenne pour la réalisation des infrastructures éducatives, (xii) à la gestion des affectations et des absences irrégulières au MENAPLN, (xiii) au dispositif de traitement et de remontée rapide des données au niveau des structures centrales et déconcentrées du MENAPLN, (xiv) à la gouvernance dans les structures éducatives, (xv) à l'état d'exécution du budget et du PPM 2021 et à la présentation du document final des Assises nationales de l'Education nationale (ANEN).

Au titre du cadre partenarial, toutes les six rencontres de l'année ont été tenues, soit un taux de réalisation de 100% au 31 décembre 2021. Elles ont permis au ministère et aux partenaires techniques et financiers de faire le point de la réalisation des activités du ministère, de faire des recommandations et d'assigner des tâches aux groupes thématiques ou à des structures du ministère.

Il est prévu 12 rencontres par groupe thématique. Au 31 décembre 2021, les groupes thématiques Gestion financière et allocation des ressources et Qualité ont tenu chacune 10 rencontres. Quant aux Groupes accès et ENF, ils ont tenu chacun 8 rencontres. Pour ce qui est du Groupe pilotage, il a tenu 7 rencontres.

On constate que les 12 rencontres prévues par groupe n'ont pas été toutes tenues en raison, entre autres, des vacances observées au mois d'août et des conflits de calendrier.

Au cours de ces rencontres, chacun des groupes a assuré entre autres le suivi de la mise en œuvre des recommandations et a porté la réflexion sur des thèmes prioritaires identifiés lors de la mission conjointe précédente.

Plus spécifiquement, le groupe thématique pilotage lors de ces rencontres a coordonné l'élaboration du Programme stratégique de Développement l'Education de Base et de l'Enseignement secondaire (PSDEBS 2021-2025) qui a été adopté en Conseil des ministres le 31 décembre 2021. Aussi, il a suivi la mise en œuvre de la recommandation relative à la mise en place d'un système informatisé des ressources humaines.

Concernant le groupe thématique Accès, des réflexions ont été menées autour de/du (i) l'état des lieux de l'accès à l'éducation des filles et des élèves vulnérables au sein des populations déplacées internes à travers une sortie terrain, (ii) bilan du suivi des constructions des infrastructures de toutes les modalités et (iii) la finalisation de la stratégie nationale d'accélération de l'éducation préscolaire dont l'arrêté conjoint a été signé. Quant au suivi de la mise en œuvre de la recommandation relative à la relecture des textes relatifs à l'orientation scolaire et professionnelle, un décret portant organisation de l'orientation et de l'affectation des élèves du primaire, du post-primaire et du secondaire et cinq arrêtés ont été relus. S'agissant de l'examen du thème prioritaire « comment favoriser l'accès à l'éducation des filles et des élèves vulnérables au sein des populations déplacées internes ? », le groupe a produit un rapport analytique assorti d'un plan d'action en cours de validation.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations, les rencontres du groupe thématique qualité ont consisté (i) à élaborer un rapport diagnostic de la situation de l'éducation bilingue, des TDR pour l'enquête d'opinion et une requête pour le financement de l'enquête, (ii) à élaborer une méthodologie pour la conduite d'une étude analytique des disparités selon le genre, la région et le milieu de résidence et les établissements dans les résultats aux examens scolaires. Le groupe a, par ailleurs, mené la

réflexion sur le thème prioritaire « Quelles orientations pour une éducation à distance efficiente ? » et produit à cet effet un projet de rapport diagnostic en attendant la révision de la Stratégie de l'enseignement des TIC et de l'éducation au numérique. Les sujets spécifiques abordés sont entre autres (i) les résultats de l'évaluation internationale du PASEC 2019, (ii) le plan d'action de mise en œuvre des recommandations des études du MENAPLN, (iii) les nuisances dans l'environnement scolaire et leurs répercussions sur les enseignements/apprentissages, (iv) le mécanisme de suivi du temps d'enseignement, (v) l'organisation du Baccalauréat session de 2022 par le MENAPLN, (vi) la préparation de la généralisation des nouveaux curricula et (vii) l'élaboration de la stratégie de l'enseignement des TIC et de l'éducation au numérique.

Les rencontres du groupe thématique Education non formelle ont porté essentiellement sur (i) la présentation du rapport des travaux de relecture des cahiers des charges et (ii) le suivi de l'élaboration de la Stratégie nationale de Développement de l'Education non formelle (SNDENF). Concernant le thème prioritaire sur « l'ENF en situation d'urgence : quelle résilience ? », un atelier de réflexion sur la question s'est tenu du 09 au 11 février 2021. Au titre de la recommandation « Réviser les outils de collecte de données statistiques pour prendre en compte les nouveaux besoins d'information relatifs à la qualité de l'ENF », de nouveaux besoins en informations statistiques de l'ENF ont été identifiés.

Le Groupe thématique Gestion Financière et Allocation des Ressources a réalisé des activités en 2021 dont l'examen des recommandations et des actions. En ce qui concerne la recommandation « Relire le manuel de procédures du CAST/FSDEB pour prendre en compte les éléments de remédiation des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre sur le terrain », le document a été finalisé, validé et transmis aux PTF-FC pour paraphe avant d'être transmis au ministre chargé de l'éducation et celui chargé des finances.

Une des actions retenues consistait à « signer des protocoles d'accords entre le MENAPLN et les communes en précisant les modalités d'accompagnement nécessaires selon les besoins de chaque commune dans le but de renforcer le mécanisme de rendu de compte et d'évaluer la performance de chaque partie ». Le projet de protocole amendé par les PTF-FC, les maires et leurs organisations faitières a été transmis au Premier Ministre. Il a été par la suite enrôlé parmi les points débattus aux assises nationales de l'éducation nationale dont le document définitif attend d'être adopté par le Gouvernement. Au titre du thème prioritaire intitulé « Les ressources financières du MENAPLN transférées aux communes et la délégation de crédits aux structures déconcentrées : suivi-évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des missions de terrain », une mission sur le terrain a été organisée auprès des structures déconcentrées du ministère en charge de l'éducation et de celui en charge des finances ainsi qu'auprès des communes. Les recommandations les plus pertinentes ont été identifiées. Un plan d'action triennal 2022-2024 a été élaboré par le GTFAR et validé par le cadre partenarial de l'éducation et de la formation pour la mise en œuvre de ces recommandations.

La 9^{ème} mission conjointe de suivi (MCS) du PDSEB s'est déroulée en 2 étapes : la première du 6 au 15 avril 2021 à Ouagadougou à travers les groupes thématiques et le cadre partenarial et la seconde du 19 au 23 avril 2021 à la Maison de la Culture Mgr Anselme Titianma SANON de Bobo Dioulasso en format présentiel et visioconférence. Cette rencontre a permis d'une part, d'apprécier de façon approfondie et détaillée, le rapport d'exécution des réalisations physiques et financières du PDSEB 2020 et d'autre part, de faire l'état de mise en œuvre des recommandations issues des analyses thématiques de la 8^{ème} MCS du PDSEB. Des conclusions de la 9^{ème} MCS, il ressort que l'état de mise en œuvre des recommandations de la 8^{ème} MCS est insatisfaisant en raison notamment du délai court (6 mois) imparti à la mise en œuvre des recommandations et du contexte sanitaire qui a entraîné un ralentissement du fonctionnement de l'administration. Au titre du rapport de mise en œuvre du PDSEB, bien que les indicateurs aient progressé en 2020, ils restent en deçà des cibles visées. Signé le 06 mai 2021, l'aide-mémoire a identifié les défis suivants : (i) l'utilisation des médias et des supports numériques pour la continuité éducative et pédagogique, (ii) la poursuite du dialogue social, (iii) l'amélioration de la qualité de l'ENF, (iv) la poursuite de la déconcentration des ressources financières et le renforcement du suivi de leur gestion, (v) le développement de l'éducation préscolaire et de l'EFTP, (vi) la poursuite de la réalisation des

infrastructures scolaires, et (vii) le renforcement des activités de l'éducation en situation d'urgence. Pour faire face à ces défis, des mesures fortes telles que la tenue régulière des cadres de concertation, la mise en œuvre du plan de rentrée 2021-2022, la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence ont été recommandées par les deux parties.

Sous la présidence du Ministre de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales, la revue annuelle 2021 du Cadre sectoriel de Dialogue Education et Formation (CSD-EF) du Plan national de Développement économique et social (PNDES) s'est tenue le jeudi 4 mars 2021 et a permis de valider le projet de rapport annuel de performance 2020 du CSD-EF du PNDES. L'analyse des performances annuelles 2020 et sur la période 2016-2020 a fait ressortir les acquis, les insuffisances ainsi que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions au niveau des trois ministères qui composent le CSD-EF. Le taux global de réalisation physique des effets est de 80,89% et le taux d'exécution financière de 83,91% à la date du 31 janvier 2020. Les observations ont porté essentiellement sur la non-atteinte de certaines cibles en 2020 et sur celles de la période 2016-2020 ainsi que sur les difficultés d'acquisition des vivres pour la cantine scolaire. A ce titre, il a été suggéré (i) de tirer leçon de l'expérience de la mise en œuvre du PNDES 2016-2020, pour mieux fixer les ambitions et adopter de nouvelles stratégies sectorielles dans la mise en œuvre du nouveau référentiel de Développement et (ii) de porter une attention particulière sur la politique de dotation en vivres scolaires afin qu'elle produise les effets escomptés.

Les performances des projets et programmes du secteur de planification « Education et formation » ont fait l'objet d'évaluation par les comités techniques dont les membres sont issus du MENAPLN, du MJPEE et du MESRI. Cette évaluation a concerné 19 projets et programmes que compte le secteur sur la période 2019-2020. Les résultats donnent 14 classés au premier rang, 04 au deuxième et un au troisième rang. La moyenne de la performance des projets et programmes est de 42,53 sur 50. La note la plus élevée obtenue est de 50 sur 50 et la plus faible 24,12 sur 50. Comparativement à l'évaluation faite en 2020 au titre de la période 2017-2018 qui indique une performance moyenne de 41,34 sur 50 pour 19 projets et programmes, on constate un gain de 1,19 points de pourcentage.

Des assises nationales sur l'éducation nationale se sont tenues du 18 au 20 novembre 2021 à Ouagadougou et a regroupé entre autres les autorités coutumières, religieuses, politiques, les présidents d'Institution, les anciens ministres et secrétaires généraux de l'éducation, les faïtières des parents d'élèves, etc. L'objectif général de ces assises est de « fonder un pacte national pour une éducation de qualité dans un contexte de crises sécuritaire, sanitaire, économique et sociale ». Une feuille de route a été élaborée pour la mise en œuvre des recommandations.

Dans le cadre de la gestion de la décentralisation du sous-secteur de l'éducation de base, la mise en œuvre des compétences transférées aux collectivités territoriales se poursuit avec le transfert effectif des ressources aux communes en 2021. Ainsi, la somme de 33 585 643 413 francs CFA a été mise à la disposition des communes suivant arrêté interministériel N°2021-047/MINEFID/MATDC/MENAPLN du 04 février 2021.

Au titre de 2021, les journées de concertation MENAPLN/Communes se sont déroulées dans quatre bassins sous le thème « Implication et engagement des communautés dans la gestion des compétences transférées : enjeux, défis et perspectives ». Les travaux ont été marqués par des communications sur les thématiques suivantes : (i) bilan du transfert des compétences et des ressources au titre de l'année 2021, (ii) gestion des cantines scolaires, (iii) problématique de la sécurisation des domaines scolaires, (iv) éducation en situation d'urgence, (vi) question de l'enseignement privé et (vii) prise en compte des enfants hors école. Sur la base des communications et échanges, des recommandations ont été formulées et portent entre autres sur l'expansion de la SSA/P, la nécessité d'assainir le secteur de l'enseignement privé et sur la sécurisation foncière des domaines scolaires.

La rencontre MENAPLN/PCR a été programmée pour janvier 2022 et n'a pas pu se tenir en raison du contexte sociopolitique qui prévalait.

La rencontre MENAPLN/ONG et Associations de Développement (AD) qui permet au ministère d'échanger avec ces acteurs sur des thématiques et de capitaliser leurs interventions ne s'est pas également tenue pour les mêmes raisons.

La subvention d'une valeur initiale de 50 000 000 FCFA prenant en compte cinq organismes supranationaux (ADEA, OIF, CREEA, KARANTA, CONFEMEN) au titre de 2021 a été payée à hauteur de 40 000 000 FCFA à deux organismes (CONFEMEN et KARANTA).

Dans le cadre des concertations avec les partenaires sociaux, le comité bipartite de suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord signé le 27 janvier 2018 entre le Gouvernement et la Coordination nationale des Syndicats de l'Education (CNSE) a tenu 10 rencontres mensuelles sur 12, soit 83,33% en raison des deux mois de vacances. Sur 56 engagements, 44 ont été entièrement réalisés et 12 sont en cours, soit 79% de réalisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de l'Education en Situation d'Urgence (ESU), des missions terrain ont été organisées pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Education en Situation d'Urgence (SN-ESU) qui permet de capitaliser les actions des membres du cluster Education. A la date du 31 décembre 2021, l'activité a été réalisée à 100%. Afin de vulgariser la SN-ESU, trois ateliers d'immersion ont été organisés, soit un taux d'exécution physique de 100%. Au niveau du pilotage, on note la vulgarisation de la déclaration sur la sécurité des écoles et les lignes directrices pour la protection des écoles et des Universités contre l'utilisation militaire dans les conflits armés dans 5 régions à forts défis sécuritaires ; la conception d'un mécanisme de collecte d'information et de remontée de données de l'ESU en cohérence avec le SIGE, la mise en place des Cluster sous nationaux et la formation de leurs membres sur la coordination de l'ESU. Toutes les 12 rencontres mensuelles de coordination des activités ESU se sont régulièrement tenues, soit un taux de réalisation physique de 100% et ont permis d'une part, d'assurer une répartition judicieuse des interventions à travers un meilleur suivi des activités mises en œuvre dans le cadre de l'ESU et d'autre part de renforcer les capacités de coordination des membres nationaux et sous-nationaux du Cluster Education.

Dans le cadre de la formalisation des modes opératoires de l'ESU, il s'est avéré opportun de mettre en place un compte de dépôt pour l'ESU. Ainsi, des projets de documents ont été élaborés en 2021 pour l'opérationnalisation dudit compte. Il s'agit du projet de décret portant allègement des procédures de gestion des ressources allouées à l'éducation en situation d'urgence, du projet d'arrêté conjoint portant liste des dépenses éligibles au compte de dépôt de Fonds « ESU » et du projet de manuel de procédures de gestion des ressources mobilisées au profit de l'ESU au Burkina Faso.

Au 31 décembre 2021, le bilan de la mise en œuvre des activités du programme PME/COVID 19 fait ressortir un taux global moyen de 31% réparti par composante comme suit (i) continuité des apprentissages :36%, (ii) accompagnement de la réouverture des écoles :18%, (iii) retour des filles à l'école :50% et (iv) formalisation des mécanismes d'atténuation et de relèvement des crises :18%

On enregistre des activités entièrement réalisées, des activités partiellement réalisées ou en cours de réalisation et des activités qui connaissent des difficultés de mise en œuvre. Les principales difficultés rencontrées sont entre autres les marchés déclarés infructueux pour l'acquisition de certains biens et services et l'inéligibilité de certaines activités notamment celles relatives à la mobilisation sociale sur les régies d'avance à caractère spécial du CAST/FSDEB au niveau déconcentré.

Pour faire face à ces difficultés, le MENAPLN a jugé indispensable d'opérer des modifications dans les modalités de mise en œuvre des activités concernées. Ainsi, il a proposé de réorienter les ressources de certaines activités, de relire l'arrêté portant création des régies d'avance à caractère spécial et de proroger de six mois le délai de mise en œuvre du programme. Une requête a été soumise au PME dans ce sens.

Dans le cadre de la formation continue, la conférence annuelle des Personnels d'administration et de gestion 2021 a été organisée du 22 au 24 décembre 2021 dans chaque chef-lieu de région autour d'un thème principal et d'un thème secondaire intitulés respectivement « Les outils de planification et d'évaluation des activités au MENAPLN » et « La performance du sous-système éducatif de base et de

l'enseignement secondaire : enjeux et défis ». Pour l'ensemble des régions, la conférence a connu la participation de 3 099 agents relevant de la famille d'emplois « Administration et Gestion scolaires et universitaires ». Le taux d'exécution physique est donc de 100%.

Concernant la mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso, la plateforme est disponible. Aussi, un projet de convention entre la coopération luxembourgeoise pour le Développement (LuxDev) et le MENAPLN a été signé pour la réalisation de certaines activités (formation des acteurs, saisie des données, enrôlement des élèves, saisie des décisions de fin d'année, édition des cartes, élaboration du rapport bilan de la phase pilote, tenue de la rencontre bilan, communication, hébergement des serveurs, recrutement des agents enrôleurs).

En outre, le matériel pour l'équipement des sites pilotes et l'équipe technique a été acquis. Par ailleurs, un contrat entre LuxDev et le groupement « e-sud développement/I&D » a été signé pour la mise en œuvre de la phase pilote, sous forme d'assistance à la maîtrise d'œuvre.

Enfin, il a été élaboré un document opérationnel de base pour le démarrage de la phase pilote de mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso. Le taux d'exécution physique est de 100%.

Enfin, le manuel de procédures de la DGESS dont le processus d'élaboration a démarré en 2020 a été finalisé pour la prise en compte des observations issues de l'atelier de validation.

Encadré 7 : Dispositif de mise en œuvre des stratégies éducatives : quel levier actionner pour de meilleurs résultats ?

Au niveau du MENAPLN, plusieurs stratégies ont été élaborées pour la prise en charge de thématiques diverses non approfondies dans le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF). Dans ces stratégies, les dispositions de mise en œuvre sont développées à travers les instruments de mise en œuvre (plan d'action triennal glissant, plan de communication, etc.), les acteurs de mise en œuvre (l'État, les collectivités territoriales, les communautés, les Organisations de la Société civile (OSC) et les partenaires techniques et financiers) ainsi que le cadre organisationnel (organes et instances de pilotage). Aussi, le suivi et l'évaluation sont développés dans toutes les stratégies élaborées et un mécanisme et des outils de suivi sont prévus. Par ailleurs, un mécanisme de financement est toujours abordé dans le cadre de la mobilisation des ressources financières. Cependant, on constate que les résultats de la mise en œuvre de certaines stratégies ne sont pas satisfaisants car le financement ne suit pas souvent la budgétisation. Il importe donc que les structures porteuses des stratégies renforcent le plaidoyer auprès des responsables de programme, des partenaires techniques et financiers pour la mise à disposition des ressources financières nécessaires. Aussi, le suivi et l'évaluation prévus doivent être effectifs afin d'assurer la redevabilité et d'opérer des réajustements.

Résultat 04.2 : Les outils de planification et d'évaluation des activités sont disponibles

Livrables atteints :

- # 14 outils de planification disponibles ;
- # 4 annuaires statistiques produits ;
- # 12 rapports de suivi et d'évaluation ;
- # Des outils de surveillance communautaire et de remontée systématique d'informations sanitaires et/ou sécuritaires mis en place.

Des outils de planification, programmation et budgétisation sont élaborés en 2021 et permettent d'optimiser le pilotage du ministère.

Pour réduire les disparités géographiques en matière d'accès et de qualité de l'éducation, 10 plans d'action ont été élaborés au profit de 10 communes prioritaires présentant des problèmes de demande en éducation. Ces communes sont : Ouou (Comoé), Kona (Mouhoun), Boala et Zeguedeguin(Namentenga), Bogandé et Thion(Gnagna) et Bousséra, Malba, Nako et Périgban (Poni).

Le plan d'action 2022 du MENAPLN a été adopté en CASSEM extraordinaire en décembre 2021 avec un coût global estimé à 582 515 745 000 FCFA contre 559 332 801 000 FCFA en 2021, soit une hausse de 4,14%. Cette hausse s'explique essentiellement par les dépenses de personnel en raison des augmentations de traitement salarial suite à la mise en œuvre du protocole d'accord Gouvernement/CNSE.

Aussi, pour assurer une meilleure planification des besoins éducatifs à la base, des monographies communales ont été élaborées au profit de 28 communes. Ces documents permettent de disposer d'informations fiables en matière de populations scolaires, scolarisables et d'opportunités de scolarisation dans les communes bénéficiaires.

En ce qui concerne la carte éducative, un document de synthèse nationale a été produit. Ce document fait un diagnostic de l'offre éducative dans l'ensemble des 45 provinces au cours des cinq dernières années.

En outre, un document actualisé de la programmation pluriannuelle de la réalisation des infrastructures éducatives a été élaboré afin d'avoir une vision prospective sur la réalisation des infrastructures, toutes modalités confondues, au cours des trois prochaines années.

Afin d'améliorer la gouvernance, il a été produit en 2021 les quatre rapports d'activités consolidés du MENAPLN, le rapport annuel du Cadre sectoriel de Dialogue Education et Formation (CSD-EF) du Plan national de Développement économique et social (PNDES) 2016-2020, le rapport annuel de performance 2020 des programmes budgétaires et le rapport de suivi financier semestriel.

Il ressort de ces rapports que le taux global de réalisation des activités du ministère s'établit à 83,60% contre 82,52% en 2020, soit une amélioration de 1,08 points de pourcentage.

Il faut noter que le rapport annuel de performance 2021 du CSD-EF n'a pas été élaboré dans l'attente de la tenue de la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du PNDES qui devait permettre de disposer d'une matrice des investissements structurants et des réformes stratégiques.

Le rapport annuel de performance 2020 du CSD-EF a été élaboré et validé. Malgré la recrudescence de l'insécurité et la crise sanitaire, il a été enregistré un taux de réalisation physique global de 80,86% au 31 décembre 2020 avec une baisse de 12,97 points de pourcentage comparativement à celui de 2019 qui était de 93,83%. Quant au taux de réalisation financière, il est de 83,91% contre 92,54% en 2019, soit une baisse de 8,63 points de pourcentage.

Les rapports annuels de performance (RAP) 2020 des différents programmes budgétaires du ministère ont été élaborés et transmis au MINEFID. Ces rapports seront par la suite acheminés à la Cour des Comptes et à l'Assemblée nationale pour rendre compte des performances du ministère en lien avec l'utilisation des ressources qui ont été allouées en vue de l'adoption de la loi de règlement.

La revue à mi-parcours de l'exécution du budget 2021 a été réalisée et indique un taux d'exécution budgétaire de 54,71% pour le budget général, de 13,57% pour le CAST/FSDEB et 26,13% pour le CAST/Cantine scolaire du secondaire. Les principales difficultés sont l'exploitation du SI N@folo et la révision tardive du CAST/FSDEB.

Le rapport annuel 2020 de suivi financier du PDSEB a été adopté à la 9^{ème} MCS en même temps que le rapport technique de mise en œuvre du PDSEB.

Les annuaires statistiques 2020-2021 du préscolaire, du primaire, du post-primaire et secondaire sont disponibles. De même, les sous-produits des annuaires statistiques de différents ordres d'enseignement ont été élaborés et présentés au cours de la journée des statistiques tenues en décembre 2021. Le taux d'exécution est de 100%.

Concernant l'évaluation des acquis scolaires (EAS), il était prévu en 2021, l'administration des épreuves, le rangement, la codification/correction des outils et la saisie des données. Au 31 décembre 2021, l'administration des épreuves pour les différents niveaux (CP1, CE2 et 4^{ème}) a été réalisée sur toute l'étendue du territoire national à l'exception des zones à forts défis sécuritaires. Pour la réaliser, 121 enquêteurs du primaire et 49 du post-primaire ont été recrutés et formés à l'administration des outils de ladite évaluation dans les deux ordres d'enseignement. Les outils renseignés ont été rangés, codifiés/corrigés et les données ont été saisies. Le taux d'exécution des activités est de 100%.

Au titre du suivi de la réalisation des infrastructures éducatives, il était prévu la réalisation de six (6) sorties terrain pour l'année 2021. A la date du 31 décembre 2021, toutes les missions de suivi ont été

effectuées. Ces missions ont consisté à la sécurisation des sites, au suivi des chantiers de construction et à l'évaluation physique et financière des infrastructures endommagées. La principale difficulté réside dans la mise à disposition à temps des ressources financières allouées aux sorties terrain et l'ineffectivité du contrôle à pied d'œuvre et l'utilisation de personnels non qualifiés par les bureaux de contrôle sur de nombreux chantiers. Pour pallier les insuffisances, il a été élaboré un manuel sur le mécanisme du suivi citoyen des infrastructures éducatives et des ressources ont été allouées pour le renforcement des capacités des communautés bénéficiaires organisées en comités locaux de suivi.

S'agissant du rapport annuel 2021 du suivi du mécanisme conjoint MENAPLN/Communes de la mise en œuvre des ressources transférées aux communes, il a été élaboré et a servi de base à la tenue des journées de concertations MENAPLN/Communes dans quatre bassins.

Quant au rapport annuel 2021 de suivi de la mise en œuvre des plans d'action des communes prioritaires, il a été également élaboré et a permis de relever les difficultés dans l'exécution financière et physique des activités et de dégager des perspectives. La principale difficulté est le retard dans le déblocage des ressources du fait de l'implémentation expérimentale du Si N@folo. En termes de perspective, il s'agira d'actualiser en 2022 l'étude de base d'identification des communes prioritaires.

Par ailleurs, toutes les missions de contrôle/audit programmées ou commanditées par l'autorité ont été réalisées afin de contrôler la gestion administrative, financière et matérielle des structures du ministère.

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation du plan de riposte pour la continuité éducative dans le contexte de la COVID-19, le Projet d'Appui aux Réformes Institutionnelles et Techniques pour l'Équité (PARITE) a accompagné en 2021, le MENAPLN dans la mise en place d'un dispositif de surveillance communautaire et de remontée systématique d'informations sanitaires et/ou sécuritaires au niveau des structures déconcentrées de trois régions pilotes (Hauts-Bassins, Est et Centre-Nord).

La mise en place du dispositif a consisté au développement d'une application électronique intégrée, KoboCollect, dans un smartphone permettant de remonter instantanément des informations d'ordre sanitaire ou sécuritaire du niveau école/établissement vers le niveau central. Le déploiement d'un tel système vise à doter les acteurs de terrain d'un outil efficace et efficient de communication avec le niveau central.

En 2021, il a été procédé à la mise à l'essai du dispositif dans 20 écoles de milieux urbain et rural des communes de Kaya et de Korsimoro dans la région du Centre-nord. Après une mise en œuvre réussie du dispositif, le projet PARITE s'est engagé en 2022, à étendre le dispositif à 96 écoles primaires et 16 établissements post-primaires et secondaires de ladite région et progressivement à l'ensemble des écoles et établissements de leurs zones d'intervention. A ce titre, 112 smartphones ont été acquis et remis aux écoles.

Encadré 8 : Elaboration, mise en œuvre et suivi évaluation des politiques et stratégies éducatives : acquis, insuffisances et défis majeurs

De 2012 à 2021, plusieurs politiques et stratégies ont été élaborées en vue de la mise en œuvre du PDSEB à travers ses différentes composantes.

En termes d'acquis, il faut noter que le MENAPLN a élaboré plusieurs politiques et stratégies qui ont permis de faire le diagnostic du système éducatif et de programmer des actions de développement dans divers aspects de l'éducation. Pour ce faire, le ministère a développé les compétences nécessaires pour leur élaboration mais également leur mise en œuvre et suivi-évaluation.

Les insuffisances constatées dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et stratégies sont entre autres :

(i) la faible articulation de certaines stratégies à la politique sous-sectorielle, (ii) la non-conformité de certaines politiques et stratégies au guide méthodologique d'élaboration des politiques (iii) l'évaluation non objective des coûts de certaines politiques et stratégies et (iv) la non évaluation de la mise en œuvre de la majorité des politiques et stratégies.

Les défis majeurs à relever sont essentiellement d'assurer la coordination des actions programmées dans les différentes politiques et stratégies et leur cohérence ainsi que la prise en compte effective des activités programmées dans le plan d'action du ministère. A ce titre, il est nécessaire d'élaborer un recueil des politiques et stratégies au niveau du MENAPLN.

Résultat 04.3 : Les personnels de l'éducation sont gérés efficacement

Livrables atteints :

- # 36 concours (16 directs suivis de formation, 4 sur mesures nouvelles et 16 professionnels) organisés ;
- # 235 agents bénéficiaires de bourses de formation, subventionnées par le CERPAMAD ;

- # 1 conférence des PAG organisée ;
- # 96 259 agents bénéficiaires d'actes de bonification à titre exceptionnel ;
- # 42 528 agents bénéficiaires d'actes d'avancement au titre de 2019 en 2021 ;
- # 38 912 agents bénéficiaires d'actes d'avancement au titre de 2020 en 2021 ;
- # 4181 agents nommés dans les emplois de AASU, AISU et AE ;
- # 1717 agents demandeurs de mandatements satisfaits ;
- # 1 session du mouvement national tenue.

En 2021, il a été autorisé l'ouverture de 16 concours directs suivis de formation pour 3 363 postes ouverts, de 04 concours directs spéciaux sur mesures nouvelles pour 4 700 postes ouverts, et de 16 concours professionnels pour 2 677 postes ouverts. A la date du 31 décembre 2021, tous les 32 concours ont été organisés, soit un taux d'exécution de 100%.

Au titre de l'année académique 2020-2021, le Centre de Recherche panafricain en Management pour le Développement (CERPAMAD) a accordé des subventions de 50% pour 14 agents en audit et contrôle de gestion, 113 en gestion des projets, 8 en techniques comptables et financières, 73 en marchés publics et privés et 27 en gestion des ressources humaines. Ces formations permettent d'améliorer les performances des agents grâce à des nouvelles habiletés et connaissances acquises en complément de la formation professionnelle et de base.

La conférence annuelle des Personnels d'administration et de gestion (CAPAG) 2021 a été organisée du 22 au 24 décembre 2021 dans chaque chef-lieu de région autour d'un thème principal et d'un thème secondaire intitulés respectivement « Les outils de planification et d'évaluation des activités au MENAPLN » et « La performance du sous-système éducatif de base et de l'enseignement secondaire : enjeux et défis ». Pour l'ensemble des régions, la conférence a connu la participation de 3 099 agents relevant de la famille d'emplois « Administration et Gestion scolaires et universitaires ». Le taux d'exécution physique est donc de 100%. La recommandation la plus forte est de tenir la conférence à bonne date.

Au titre de la gestion des carrières, à la date du 31 décembre 2021, il est noté que 96 259 agents sur 99 152 ont bénéficié de leur acte de bonification à titre exceptionnel pour compter du 1^{er} janvier 2018. Sur les 96 259 agents, 93 699 ont bénéficié de l'incidence financière, soit 97,34%. Sur 356 demandes de bonification d'un échelon suite à une décoration, toutes ont été satisfaites, soit 100%.

Sur 45 989 agents remplissant les conditions d'avancement au titre de 2019 et 45 030 au titre de 2020, on enregistre respectivement 42 528 et 38 912 qui ont leur acte signé, soit des taux respectifs de 92,47% et de 86, 41%.

Pour la nomination dans les emplois d'attaché d'administration scolaire et universitaire (AASU), d'attaché d'intendance scolaire et universitaire (AISU) et d'attachés d'éducation (AE), 4181 agents sur 4707 ayant déposé leur dossier ont bénéficié de leurs actes de nomination signés (88,83%) et 169 agents ont leur acte en projet. Il faut noter que 321 dossiers ont été rejetés pour non-conformité de l'état de service et que 36 agents exerçant dans d'autres ministères (MINEFID, MATD, MFPTPS, MAAHM, etc.) n'ont pas été acceptés du fait qu'ils n'exercent pas au sein des ministères de l'Education et de la Recherche.

Sur 598 dossiers reçus pour les nominations à titre honorifique, tous les projets d'arrêtés sont en instance de signature.

Quant à la situation des mandatements, elle est de 1717 satisfaits sur 5380 agents, soit 31,91%. Ce taux s'explique par le retard dans la publication des résultats définitifs des agents recrutés sur mesures nouvelles.

Les affectations pour convenances personnelles constituent un droit et une source de motivation des agents qui souhaitent quitter une localité pour une autre ou un poste pour un autre. En 2021, le secrétariat technique mis en place a travaillé du 24 mai au 05 juin. La sous-commission nationale d'affectations s'est tenue du 29 au 30 juin 2021 et les décisions d'affectations sont disponibles, soit un taux d'exécution physique de 100%.

Au titre du déploiement du Système informatisé de gestion des ressources humaines (SI/GRH), le concepteur du logiciel a été recruté. A la date du 31 décembre 2021, aucune autre tâche n'a encore été exécutée en dehors de la contractualisation avec le concepteur, soit un taux d'exécution physique de 30%. Le processus suit son cours et le logiciel sera développé au cours de l'année 2022. Le matériel informatique et péri-informatique a été acquis au titre de la première tranche annuelle du plan d'équipement, soit un taux d'exécution physique de 100%.

Résultat 04.4 : Les ressources financières et matérielles sont efficacement gérées

Livrables atteints :

- # 12 rapports mensuels de suivi de l'exécution du plan de passation des marchés 2021 élaborés ;
- # 1 Plan de passation des marchés (PPM) disponible ;
- # 406 dossiers d'appel à concurrence élaborés ;
- # 1 inventaire réglementaire réalisé.

A la date du 31 décembre 2021, sur un total de 442 lignes pour 20 199 791 740 FCFA, 406 lignes ont été exécutées pour un montant de 17 807 586 740 F CFA, soit un taux d'exécution de 91,86% en nombre de lignes et 88,16% en montant.

Concernant les réunions de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM), sur un total de 167 CAM prévues, 125 ont été tenues à la date du 31 décembre 2021, soit un taux d'exécution physique de 75%.

Au 31 décembre, les 12 rapports mensuels de la situation d'exécution du PPM ont été produits, soit un taux de réalisation physique de 100%.

Dans le souci de disposer d'une base de données actualisée sur le patrimoine non financier du ministère, un arrêté portant création, attribution, composition et fonctionnement d'un groupe de travail pour l'inventaire annuel ou réglementaire du patrimoine non financier des structures centrales a été pris et l'inventaire réglementaire a été réalisé, soit un taux d'exécution physique de 100%.

En 2021, une rencontre d'échanges entre la DAF et les gestionnaires des ressources financières et matérielles des structures s'est tenue. Il était initialement prévu deux rencontres mais dans la réalisation, une seule rencontre a regroupé les deux groupes de participants. Ces échanges ont permis de renforcer les capacités des participants sur la gestion financière et budgétaire, de dégager les difficultés rencontrées dans l'exécution des budgets (général, CAST/FSDEB, CAST/Cantine scolaire du secondaire) et de faire des propositions pratiques pour lever ces difficultés. Le taux d'exécution physique est de 100%.

Encadré 9 : La mise en œuvre de la Comptabilité Matières et la gestion des moyens roulants

La comptabilité matières est entrée dans sa phase opérationnelle avec l'adoption le 08 juillet 2016 du décret N°2016-603/PRES/PM/MINEFID portant comptabilité des matières de l'Etat et des autres organismes publics et la nomination en mars 2018 des Comptables Principaux des Matières dans les ministères et institutions.

Aussi, le BCMP a organisé une mission terrain en 2020 pour auditer les compteurs d'électricité. Cela a permis de détecter des compteurs de l'administration publique sur lesquels des particuliers sont branchés. Des dispositions ont été prises pour arrêter cette pratique irrégulière. Cette activité a permis également de réajuster les puissances de certains compteurs pour les adapter aux besoins réels des équipements. Au cours de la même année, une mission terrain de suivi des baux administratifs a été conduite en vue de suivre l'occupation effective des bâtiments loués et de s'assurer de leur état de fonctionnalité. Cette sortie a permis de réaliser que les factures certifiées pour paiement correspondent à des bâtiments qui sont effectivement occupés. Par endroit, des besoins de réfection existent et les bailleurs concernés ont été interpellés à cet effet.

La gestion des moyens roulants

Le matériel roulant du MENAPLN est composé de vélos, de motos, de berlines, de pick-up, de station-wagon, de cars et de camions.

La synthèse est contenue dans le tableau ci-dessous :

SYNTHESE DU MATERIEL ROULANT DU MENAPLN					
248. Matériel roulant et de transport					
Code matière	Désignation	Etat de fonctionnalité			TOTAL
		Bon	Passable	En panne	
248.01	Moto	1324	711	5	2040
248.03	Berline	17	10	1	28

248.04	Pick-Up	124	76	2	202
248.05	Station Wagon	26	19	4	49
248.06	Car/bus	2	2	0	4
248.07	Camion	3	2	0	5
248.08	Vélo	13	7	2	22

Source : inventaire réglementaire réalisé par le BCM en décembre 2021

Dans l'ensemble, le matériel roulant est insuffisant car toutes les structures n'en disposent pas actuellement. La situation est plus difficile pour les Directions Provinciales de l'Enseignement post-primaire et Secondaire (DPEPS). Sur les 45 DPEPS, seulement 4 ont chacune un véhicule de service. Il est à noter également que parmi le matériel roulant existant, beaucoup sont dans un état de vétusté avancé.

Résultat 04.5 : Les capacités institutionnelles du Ministère sont renforcées

Livrables atteints :

- # 1 logiciel de Gestion libre du Parc informatique (GLPI) du MENAPLN, configuré ;
- # 150 postes des structures centrales du MENAPLN raccordés au RESINA intégrés dans l'annuaire électronique de l'administration ;
- # 04 sessions de formation au profit des ITS et du personnel d'administration et de soutien organisées ;
- # 223 projets de textes traités ;
- # 46 dossiers contentieux traités ;
- # 53 dossiers d'appui conseil instruits ;
- # 08 textes relus ;
- # un sondage sur la loi d'orientation de l'éducation réalisé ;
- # 27 agents points focaux TIC bénéficiaires d'un renforcement de capacité ;
- # 274 plaintes enregistrées et traitées dans le cadre du fonctionnement de l'Unité de Service à la Clientèle du MENAPLN.

Dans l'optique d'améliorer le fonctionnement courant des services, La Direction des Services Informatiques (DSI) a configuré un logiciel de Gestion libre du Parc informatique (GLPI) qui permet d'assurer l'administration et la maintenance optimisées des ressources informatiques.

En outre, pour une gestion optimale du parc informatique du MENAPLN, d'autres activités ont été réalisées par la DSI. Il s'agit notamment de la formation de 27 points focaux Technologie de l'Information et de la Communication (TIC), soit 26 pour les directions régionales et un pour une structure centrale, à la maintenance des équipements informatiques et équipements réseau, l'intégration de 150 postes des structures centrales du MENAPLN raccordées au Réseau informatique national (RESINA) dans l'annuaire électronique de l'administration ainsi que l'étiquetage des câbles réseau de l'immeuble de l'Education.

Par ailleurs, l'assistance technique des utilisateurs et le dépannage du matériel informatique des structures du MENAPLN ont été entièrement assurés par la DSI au niveau de tous les utilisateurs et structures ayant sollicité un service.

Dans l'optique d'améliorer le fonctionnement courant des services, il a été configuré un logiciel de Gestion libre du Parc informatique (GLPI) qui permet d'assurer l'administration et la maintenance optimisées des ressources informatiques.

En outre, pour une gestion optimale du parc informatique du MENAPLN, d'autres activités ont été réalisées. Il s'agit notamment de la formation de 27 points focaux Technologie de l'Information et de la Communication (TIC), soit 26 pour les directions régionales et un pour une structure centrale, à la maintenance des équipements informatiques et équipements réseau, l'intégration de 150 postes des structures centrales du MENAPLN raccordées au Réseau informatique national (RESINA) dans l'annuaire électronique de l'administration ainsi que l'étiquetage des câbles réseau de l'immeuble de l'Education.

Par ailleurs, l'assistance technique des utilisateurs et le dépannage du matériel informatique des structures du MENAPLN ont été entièrement assurés au niveau de tous les utilisateurs et structures ayant sollicité un service.

Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles du MENAPLN, des activités de développement de la légistique ont permis d'améliorer la qualité des projets de textes. Aussi, 223 projets de textes ont été élaborés avec un taux d'exécution de 100% en rapport avec les dossiers soumis à la DAJC. Ces projets de textes portent entre autres sur l'organisation, le fonctionnement de comités ainsi que sur l'encadrement juridique des

établissements publics comme privés. Cela a permis d'établir également des autorisations diverses, des décisions de création, d'ouverture, de fermeture d'établissement, etc.

La prise en charge du contentieux administratif contribue à la promotion de la justice et d'un climat de travail apaisé. Sur 46 dossiers contentieux reçus, tous ont été instruits et traités, soit un taux d'exécution de 100%. Ces dossiers ont porté entre autres sur des litiges de gestion des domaines scolaires, d'agression des acteurs et usagers des services éducatifs, de la prise en charge de certains droits des travailleurs, etc. Il faut noter que la non maîtrise de la gestion administrative et de certains textes y relatifs par certains responsables de la chaîne administrative constitue une des sources des contentieux.

Toutes les demandes d'assistance juridique adressées au ministère ont été traitées. Les requêtes formulées ont été toutes examinées et des appui-conseils ont été réalisés. Au total 53 requêtes ont été reçues et les appuis-conseils réalisés à 100%.

La relecture des textes qui permet aux différentes structures du ministère d'actualiser certains textes devenus caducs, a permis de relire 08 textes pour assurer le bon fonctionnement de certaines structures ou instances du ministère.

Par ailleurs, dans le cadre de la relecture de la loi d'orientation de l'éducation, un sondage a été réalisé à travers le pays.

Au titre du renforcement des capacités, 12 agents de la DAJC et 10 agents d'autres structures du MENAPLN ont été formés sur les techniques de traitement des plaintes.

Les autres activités de renforcement des capacités juridiques et institutionnelles du ministère ont consisté en :

- la relecture du décret n°2017-039/PRES/PM/MENA du 27 janvier 2017 portant organisation du Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation qui a abouti à la signature du décret n°2021-0250/PRES/PM/MENAPLN du 14 avril 2021 portant organisation du Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales ;
- la relecture du décret n°2021-0250/PRES/PM/MENAPLN du 14 avril 2021 portant organisation du Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales, aboutissant au décret n°2021-1056/PRES/PM/MENAPLN du 21 octobre 2021, ayant entraîné l'abrogation du décret n°1999-510/PRES/PM/MESSRS du 30 décembre 1999 portant création d'un office du baccalauréat du Burkina Faso ;
- l'adoption et la finalisation de 13 projets d'organigrammes de structures centrales ;
- la relecture des textes juridiques relatifs à l'organisation du baccalauréat ;
- l'encadrement juridique des rapports conventionnels entre le MENAPLN et les partenaires tels que les donations, les mémorandums de collaboration, les négociations et protocoles d'accord, etc.

Certaines activités juridiques ont également été menées hors programme pour prendre en compte la nouvelle configuration du MENA devenu MENAPLN.

Dans le cadre du fonctionnement de l'Unité de Service à la Clientèle du MENAPLN, 274 plaintes ont été enregistrées et traitées pour le bénéfice des usagers afin de promouvoir une bonne gouvernance et assurer la redevabilité du ministère. Ces plaintes sont de diverses natures et portent essentiellement sur des conflits liés aux actes de carrière.

Les principales difficultés rencontrées sont l'absence d'un agent de liaison, (ii) l'insuffisance de personnel technique et (iii) l'insuffisance de formation continue au profit des agents de la DAJC.

Dans le cadre du renforcement des capacités des ITS et du personnel d'administration et de soutien, quatre sessions de formation ont été tenues et ont porté sur (i) la gestion administrative, financière, comptable et matérielle des structures, (ii) la gestion administrative des personnels, (iii) les procédures de passation des marchés publics et (iv) l'informatique.

Résultat 04.6 : La visibilité du Ministère est assurée

Livrables atteints :

- # Le prix spécial du MENAPLN décerné à l'occasion du GALIAN;
- # La revue de presse réalisée ;

- # La couverture médiatique des activités phares⁶ du MENAPLN assurée ;
- # 64 agents des structures déconcentrées et de la DAD formés sur la numérisation des archives ;
- # 2 tableaux de gestion des archives élaborés ;
- # 200 mètres linéaires d'archives des structures centrales enlevés et traités.

La communication et l'information permettent de rendre visibles les actions du ministère et d'assurer la redevabilité sociale.

Le pilotage des activités de communication et d'information est articulé en référence à la stratégie de communication globale du ministère.

La revue de presse permet d'alerter l'autorité et les responsables de structures sur les sujets d'actualités relatifs à l'éducation. L'activité a été entièrement réalisée au 31 décembre 2021.

La gestion quotidienne du site internet et des réseaux sociaux permet de mettre à la disposition du public des informations en temps réel.

Le prix spécial MENAPLN aux « Galian », session de 2021 d'une valeur d'un million de francs FCFA a été attribué lors de la cérémonie de remise des prix. Il vise à encourager et à récompenser le journaliste qui se serait illustré le plus dans la production d'articles relatifs à l'éducation.

Les reportages terrain sur les activités du ministère en collaboration avec le Service d'Information du Gouvernement (SIG) et la couverture médiatique des activités phares⁷ du MENAPLN ont été réalisés à 100%. Cela a permis de donner une visibilité aux réalisations du ministère.

La dimension communication en situation d'urgence se rapporte à la mise en œuvre des activités d'information et de sensibilisation dans le cadre du programme PME-COVID. Au regard de l'accalmie constatée dans la propagation de la maladie, les ressources initialement destinées à « la production et la diffusion des messages d'information sur les règles d'hygiène et les gestes barrières pour se prémunir de la COVID-19 en milieu scolaire » ont été réorientées pour (i) apporter un appui à la DGESS dans l'élaboration des outils de suivi et de capitalisation et (ii) appuyer l'acquisition du matériel au profit de la DG-RTE.

La numérisation des archives est une alternative de conservation des documents administratifs. Pour ce faire, les capacités de 64 agents des structures déconcentrées et de la DAD ont été renforcées sur la numérisation des archives. Le taux d'exécution physique est de 100%.

Pour une meilleure prise en charge des documents desdites directions en vue de leur archivage, deux tableaux de gestion des archives ont été élaborés, soit un taux d'exécution physique de 100%.

L'enlèvement des archives permet de décongestionner les locaux des structures. En 2021, il a été procédé à l'enlèvement et au traitement de 200 mètres linéaires d'archives des structures centrales. Le taux d'exécution est de 100%.

Encadré 10 : Stratégie de communication interne et externe du MENAPLN

La stratégie globale de communication du MENAPLN (2019-2021) a, dès la phase du rapport d'audit sur la communication, permis de réaliser un objectif fondamental qu'était le besoin de diagnostic des problèmes de communication au sein du département de l'éducation nationale. Avec pour objectif global d'améliorer la performance du système d'information et de communication interne et externe du MENAPLN, elle aura également permis une meilleure planification et une maîtrise des besoins et actions de communication.

L'impact attendu qui est la performance du système de communication interne et externe du MENAPLN et l'amélioration de l'identité visuelle du MENAPLN, est à rechercher dans les effets suivants :

- le renforcement des capacités des responsables centraux et déconcentrés en communication de crise ;
- la dynamisation du dispositif interne et externe de communication (site web, réseaux sociaux, points focaux) ;
- la prévention et la gestion des crises par l'instauration de bonnes relations publiques et presse (conventions avec les médias, communication participative, contribution à la continuité éducative dans le contexte des crises sanitaire et sécuritaire) ;
- l'amélioration de l'identité visuelle du MENAPLN à travers une grande visibilité dans les médias (couvertures médiatiques, émissions spéciales, création de réseaux de journalistes).

⁶Lancement de la rentrée scolaire, CASEM, MCS, revues CSD-EF du PNDES, lancement des examens et concours scolaires, journée de l'enseignant, journées nationales des statistiques, Conseils de cabinet élargis aux structures centrales et déconcentrées, journée mondiale de l'alphabétisation, rencontres MENAPLN-collectivités territoriales, rencontres MENAPLN-ONG /AD)

⁷Lancement de la rentrée scolaire, CASEM, MCS, revues CSD-EF du PNDES, lancement des examens et concours scolaires, journée de l'enseignant, journées nationales des statistiques, Conseils de cabinet élargis aux structures centrales et déconcentrées, journée mondiale de l'alphabétisation, rencontres MENAPLN-collectivités territoriales, rencontres MENAPLN-ONG /AD)

VI.2 Suivi des recommandations et du thème prioritaire de la 9eme MCS : Pilotage

- **Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la MCS 9 du groupe Pilotage**

Au titre du déploiement du Système informatisé de gestion des ressources humaines (SI/GRH), le concepteur du logiciel a été recruté. A la date du 31 décembre 2021, aucune autre tâche n'a encore été exécutée en dehors de la contractualisation avec le concepteur, soit un taux d'exécution physique de 30%. Le processus suit son cours et le logiciel sera développé au cours de l'année 2022

RECOMMANDATIONS	ECHÉANCES	STRUCTURE RESPONSABLE	ETAT DE MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
Concevoir un système de gestion informatisé des ressources humaines du MENAPLN	MCS10	DRH	En cours de réalisation	Le concepteur du logiciel a été recruté. Le processus suit son cours et le logiciel sera développé au cours de l'année 2022. Les étapes restantes sont la conception du logiciel, le test, le renforcement des capacités des acteurs.

- **Suivi du thème prioritaire : Pilotage**

« Quelles perspectives pour le développement de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire à la fin du PDSEB ? »

La réflexion sur le thème prioritaire a abouti à l'élaboration et à l'adoption d'un nouveau référentiel intitulé Plan Stratégique de développement de l'Education de base et de l'Enseignement Secondaire (PSDEBS 2021-2025) par arrêté conjoint n°2021-474/MENAPLN/MEFP du 31 décembre 2021 portant adoption du PSDEBS.

CONCLUSION

La mise en œuvre du PDSEB en 2021 est l'œuvre conjuguée de l'ensemble des acteurs de l'Etat, des partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile (OSC), des collectivités territoriales, des syndicats, des faitières des parents d'élèves.

De façon globale, les indicateurs d'accès, de qualité et de pilotage ont évolué sans toutefois atteindre leurs cibles. La non atteinte des cibles est en partie imputable aux crises sécuritaire et sanitaire. L'environnement hostile et délétère qui fragilise tout le système éducatif les cinq dernières années de mise en œuvre du PDSEB nous interpelle à des engagements plus forts et plus soutenus pour une éducation résiliente et inclusive par l'innovation et la créativité. Au regard de la dégradation de certains indicateurs d'accès et d'efficacité interne, il est indiqué de renforcer le dispositif de pilotage, d'adapter l'école aux besoins socioculturels et économiques des communautés, de standardiser les principes de la gestion axée résultats et d'inclure systématiquement la dimension genre dans les approches pédagogiques, administratives et budgétaires.

Dans le souci de préserver et de promouvoir l'équité, les parties prenantes doivent accorder une attention particulière à l'éducation préscolaire, l'éducation non formelle ainsi que l'EFTP.

Le challenge est lancé et le nouveau référentiel qui succède au PDSEB a déjà tracé les sillons de lutte contre l'ignorance et l'analphabétisme. En effet, tout en prenant appui sur les engagements éducatifs aux niveaux mondial, continental, régional et national, le Plan stratégique de Développement de l'Éducation de base et de l'Enseignement secondaire (PSDEBS) adopté en décembre 2021 a tenu compte des aspirations transformatrices exprimées lors des assises nationales de l'éducation nationale, tenues du 18 au 20 novembre 2021 à Ouagadougou.

En attendant une évaluation finale pour mesurer l'efficacité et l'efficience du PDSEB ainsi que l'équité d'accès aux services éducatifs, les parties prenantes se doivent de tirer leçon des insuffisances et manquements qui ont jalonné la décennie de l'éducation écoulée pour mieux réussir le quinquennat 2021-2025 à travers la mise en œuvre du PSDEBS.

Malgré le sentiment d'insatisfaction des résultats escomptés, il est légitime que les parties prenantes se félicitent du parcours fait en dix ans du PDSEB et qu'elles prennent des engagements nouveaux pour l'atteinte des résultats attendus au bout des cinq ans de mise en œuvre du PSDEBS.

VII. ANNEXES

Annexe 1 : Evolution des indicateurs du PDSEB

Objectif stratégique 1 : Accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation de base et réduire les inégalités de toutes sortes												
Niveau	Indicateurs objectivement vérifiable	Valeur de référence	Prévision		Valeurs réelles							Source de vérification
		2011/12	2014/2015	2020/21	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/2019	2019/2020	2020/2021	
Préscolaire	Nombre d'inscrits au préscolaire	59 533	216 571	512 146	73 081	55 003	67 733	81 931	105 485	124006	130411	Annuaire statistiques du préscolaire
	Taux de préscolarisation	3,5%	11,5%	25,0%	3,5%	2,9%	3,5%	4,1%	5,2%	6,0%	6,2%	
Primaire	TBA au primaire	88,3%	100,0%	110,0%	98,8%	100,1%	102,6%	104,8%	98,0%	94,9%	97,3%	Annuaire statistiques du primaire
	TBS au primaire	79,6%	95,8%	106,3%	83,7%	86,1%	88,5%	90,7%	88,8%	86,6%	86,1%	
	Taux de transition du primaire au post-primaire	51,4%	93,2%	95,0%	66,9%	65,8%	61,3%	68,2%	61,6%	53,5%	56,0%	
Post-primaire	TBA au post-primaire	35,7%	67,3%	95,0%	49,6%	44,5%	41,8%	49,9%	45,7%	40,3%	42,9%	Annuaire statistiques du post-primaire et secondaire
	TBS au post-primaire	34,9%	47,8%	70,8%	44,9%	46,6%	49,0%	52,0%	50,5%	49,3%	47,3%	
Objectif stratégique 2 : Améliorer la qualité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'éducation de base formelle												
Niveau	Indicateurs objectivement vérifiable	Valeur de référence	Prévision		Valeurs réelles							Source de vérification
		2011/12	2014/2015	2020/21	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/2019	2019/2020	2020/2021	
Primaire	Taux d'achèvement au primaire	55,1%	75,1%	100,0%	58,4%	58,2%	60,3%	63,0%	61,7%	60,3%	60,0%	Annuaire statistiques du primaire
	Taux de réussite au CEP	65,2%	76,1%	100,0%	73,5%	62,1%	73,7%	65,8%	55,2%	66,0%	62,4%	
Objectif stratégique 3 : Alphabétiser et former prioritairement les jeunes de 15-24 ans arrivant sur le marché du travail, conformément aux orientations de la SCADD afin de contribuer d'une part, à porter le taux d'alphabétisation à 60% en 2015 (PRONAA) dont 60% de femmes et 75% en 2020 dont 60% de femmes et d'autre part, accroître le niveau de qualification des jeunes												
Education non formelle	Indicateurs objectivement vérifiable	Valeur de référence	Prévision		Valeurs réelles							Source de vérification
		2011/12	2014/2015	2020/21	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/2019	2019/2020	2020/2021	
	Nombre d'enfants hors de tout système scolaire	775 450	61889	0		1 415 349	1 414 086	1 329 124	1 453 734	1 549 832		Projections démographiques et annuaire statistiques du MENAPLN
	Taux d'alphabétisation	28,0%	60,0%	75,0%	34,5%	-	-	39,3%	-	-	-	
Taux promotion AI/FCB	86,0%	90,0%	96,0%	91,6%	92,3%	93,5%	93,8%	92,4%	91,6%	94,9%		

Annexe 2 : Tableau de suivi des indicateurs du PDSEB

Programme	Indicateurs de résultats	2012/2013		2013/2014		2014/2015		2015/2016		2016/2017		2017/2018		2018/2019		2019/2020		2020/2021		2022	
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu									
A. Formel	ACCES																				
	Préscolaire																				
	Nombre d'inscrits (Public + privé)		67 321	76 484	72 210	85 667	73 081	95 204	55 003	130 887	67 733	161 691	81 931	193 677	105 485	126 247	124 006	147 800	130 411	170 248	
	% de filles		49,4	50	49,4	50	49,6	50	49,1	50	49		48,9		49		49,3		49,3	49,3	
	Primaire																				
	1. Nouveaux inscrits au CP1 (Privé+ Public)	530 213	498 123	583 369	541 877	598 024	584 047	633 868	605 085	643 775	634 548	643 775	661 578	665 069	632 117	646 859	625 589	662 839	655 404	677 659	
	Nombres de filles Inscrites	252 756	240 601	285 185	256 285	292 187	278 016	309 669	288 775		303 849		316 531		301 518		300 790		315 798	327 555	
	% de filles	47,7	48,3	48,9	47,3	48,9	47,6	48,9	47,7		47,9		47,8		47,7		48,1		48,2	48,3	
	2. Taux brut d'admission (Privé+ Public)	98,5	92,6	97,3	97	100	98,8	105	100,1	100,9	102,6	102	104,8	103,1	98	98,2	94,9	98,4	97,3	98,5	
	TBA Filles (%)	98,1	93,4	93,1	94,8	95,5	96,2	109	97,8		100,6		102,7		95,7		93,5		96,0	97,5	
	TBA 43 CP (%)		62,9	80,2	75,3	83,4	78,5	86,5	78		72,5		76,6		70,2		67,6		71,6		
	TBA 43 CP Filles (%)		65	71,3	67,4	75,7	75,6	80,1	75,4		70,4		74,2		68		65,5		69,7		
	3. Taux brut de scolarisation (%)	87,8	83,1	86,9	83	91,8	83,7	95,8	86,1	87,3	88,5	93	90,7	93,1	88,8	87	86,6	88,8	86,1	90,5	
	TBS Filles (%)	86,1	82,9	85,9	83,2	86,2	83,9	90,2	86,4		89		90,9		89,2		87,5		87,3	91,0	
	TBS 43 CP (%)		51,7	52,3	52,2	60	53,8	67,7	54,9		55		57,6		55,5		55		59,1		
	TBS 43 CP Filles (%)		52,4	47,5	48,3	56	49,6	64,3	54,1		54,2		56,5		54,7		54,5		58,8		
	4.% des effectifs en zone rurale				73,6	-	72	-	73		73,2		74,1		73,4		71,9		71		
	5. Nombre de salles de classe		48217	53625	50444	54 097	55 098	58 014	59 938		64 218		67 709		67 238		66 870		66 466		
	6. Nombre de maîtres chargés de cours		49411	53625	50582	54 413	54 610	58 534	59 001	54 110	62 761		66 082		65 824		65 341		66 497		
	Post-primaire																				
	7. Effectifs totaux		613 889	786 807	813 654	961 449	812 180	1 136 091	876 820	1 090 220	1 162 297	1 261 618	1 050 354	1 379 310	1 046 425	1 108 095	1 049 792	1 191 233	1 041 663	1 284 565	
	Dont filles		285 230	358 807	372 654	444 491	394 838	530 175	434 470		562 097		534 257		540 984		549 410		558 113	651 736	
	8. Nouveaux inscrits en 6 ^{ème} (Public + privé)		171 816	93 238	90 892	230 844	238 696	282 924	222 120	263 816	215 571	285 808	263 974	303 041	244 393	248 145	223 853	278 526	251 930	301 098	
	Nombres de filles Inscrites		80 033	43 729	42 992	108 623	119 286	133 257	110 697		107 162		134 374		123 013		113 076		133 609	149 420	
	% de filles		46,6	46,9	47,3	47,1	50	47,1	49,8		49,7		50,9		50,3		50,5		53,0	49,6	
	9. Taux brut d'admission (Public + privé)		38,6	44,9	39,8	48,4	49,6	54,9	44,6	51,2	41,8	54	49,9	56,7	45,7	46,3	40,32	47,38	42,9	50,1	
TBA Filles (%)		36,5	50,3	38,7	56,8	50,8	51,3	45,7		43,1		52,9		48,1		42,13		46,5	51,4		
10. Taux brut de scolarisation (%)		36,7	40,8	38,2	45	44,9	48,8	46,6	52,4	49	57,1	52	59,2	50,5	51,7	49,3	54,1	47,3	56,5		
TBS Filles (%)		34,4	38,2	36,8	41,4	44,4	46,3	47,2		50,5		54,6		54,1		53,57		52,5	59,5		
B. Non formel	11. Nombre d'inscrits en AI + autres formules		174 079	199 155	191 639	391 605	118 954	411 185	47 478		31 924		71 719		63 014		46 469		48 418		
	% des femmes		69,4	46,9	47,3	60	69,4	60	74,3		77,1		78,2		80,5		80,8		82,4		
	12. Nombre d'inscrits en FCB + autres formules		265 699	304 498	210 779	393 383	121 411	411 606	44 294		34 364		64 917		64 058		45 669		42 039		
% des femmes		68,4	60	69,2	60	69	60	75,4		76,2		78,6		80,7		80,7		82,3			
A. Formel	QUALITE																				
	Primaire																				
	13. Taux de redoublement par sous cycle (%)																				
	CP		3,8		3,5		3,7		3,6		3,8		3,6		3,6		3,8		2,6		
	Dont filles		3,4		3,1		3,3		3,2		3,3		3,2		3,2		3,4		2,7		
	CE		6,2		5,7		6,1		6		6,2		5,9		5,8		6,1		4,9		
	Dont filles		5,8		5,4		5,6		5,5		5,6		5,3		5,2		5,5		4,9		
	CM		15,6		13,6		9,1		10,5		12,8		10,4		12,1		14,1		8,9		
	Dont filles		16,8		14,6		9,9		11,3		13,7		10,9		13		14,9		10,3		
	16. Taux d'abandon par sous cycle (%)																				
CP		4,3		4,7		5,3		4,5		5,5		4,8		8		8,3		4,81			
Dont filles		4		4,5		4,9		4,2		5,2		4,6		7,6		7,7		6,59			

Programme	Indicateurs de résultats	2012/2013		2013/2014		2014/2015		2015/2016		2016/2017		2017/2018		2018/2019		2019/2020		2020/2021		2022	
		Prévu	Réalisé	Prévu																	
	CE		5,9		6,2		6,4		6,1		7		5		9,3		9,7		6,79		
	Dont filles		2,9		4,3		3,1		2,7		3,3		2,1		5		5,5		5,2		
	17. Taux de promotion par sous cycle (%)																				
	CP		91,9		91,7		91,1		91,9		90,7		91,6		88,3		87,8		90,2		
	Dont filles		92,6		92,2		91,8		92,6		91,4		92,2		89,2		89		89,2		
	CE		88,3		88		88,1		88,5		87,4		89,7		85,5		84,8		87,6		
	Dont filles		90,7		90,2		90,4		90,9		90		91,5		88,6		87,8		88,5		
	18. Taux de réussite au CEP (%)		60,9		82,2		77,5		73,5		80,2		62,1		73,7		65,8		55,2		60,0
	Dont filles		65,1		80,2		70,7		65,7		72		63,1		52,6		63,9		58,2		
	19. Taux d'achèvement au primaire		59,5		57,6		68,2		58,4		72,6		58,2		64,1		60,3		64		63
	Dont filles		59,6		59,7		60,4		61,3		64,3		67,6		66,3		64,9		67,7		72,2
	20. Ratio livres/élève																				
	Calcul		1,5		0,6		1		1,05		1		0,94		0,84		0,73		0,72		0,67
	Lecture		1		0,9		1		0,81		1		0,71		0,64		0,58		0,53		0,51
	Post-primaire																				
	21. Taux de redoublement par niveau (%)																				
	6 ^{ème}		22,7		21,5		22,6		22,7		22		22,6		21,5		21,2		16,7		
	Dont filles		23,5		21,9		23,1		23,3		22,4		23,1		21,4		21,1		15,9		
	5 ^{ème}		22,4		21,1		22,7		23		19,6		18,8		18,3		19,1		16,5		
	Dont filles		23,6		21,8		23,5		25,5		20,1		19,1		18,6		19,2		16,1		
	4 ^{ème}		25,5		22,6		24,2		23,7		22,4		18,2		18,8		18,9		18,7		
	Dont filles		27,3		23,8		25,2		24,5		23,2		18,2		19,6		19,4		18,9		
	22. Taux d'abandon par niveau (%)																				
	6 ^{ème}		12,3		12,5		13,5		13,2		11,7		8,4		13,9		13,8		12,1		
	Dont filles		11,1		11,4		12		12,1		10,8		6,8		11,8		13,2		11,8		
	5 ^{ème}		11,5		10,7		9,4		8,2		8,9		8,6		11		11,1		14,7		
	Dont filles		10,4		10		8,3		7,9		8,6		8,3		9,8		10,3		13,9		
	4 ^{ème}		12,1		11,8		13,1		12,9		11,5		10,9		11,8		10,6		10,9		
	Dont filles		11,3		11,2		12,6		11,9		11,2		11,2		11,4		10,1		10,6		
	23. Taux de promotion par niveau (%)		0																		
6 ^{ème}		65		66		63,8		64,1		66,3		69		64,5		65,2		71,3			
Dont filles		65,5		66,7		64,9		64,7		66,8		70,1		66,8		66,4		72,3			
5 ^{ème}		66,1		68,2		67,9		68,8		71,5		72,6		70,6		71,3		68,8			
Dont filles		66		68,2		68,2		68,6		71,3		72,5		71,6		72,5		70,0			
4 ^{ème}		75,4		81,3		75,8		76,3		77,6		81,8		81,2		81,9		70,4			
Dont filles		77,8		80,9		74,8		75,5		76,8		81,8		80,4		80,8		70,5			
24. Taux de réussite au BEPC (%)		22,6		28,7		39,1		41,8		29,7		28,9		42,9		26,6		36,5		27,8	
Dont filles		17,5		24,4		34,1		24,6		24,3		38,6		22,6		32,7		24,4			
B. Non formel	25. Nombre d'apprenants au 1 ^{er} cycle		440 029		373 371		133 725		141 749		53 114		150 254		40 508		159 269		75 311		168 825
	26. Nombre d'apprenants 2 nd cycle		54 125		54 746		44 296		48 549		32 887		53 152		31 299		58 133		38 410		63 520
	27. Nombre d'apprenants adolescents		7 058		9 077		8 370		9 207		8 610		10 128		18 257		11 140		14 788		12 255
	27. Nombre de déclarés alphabétisés		237 172		189 581		348 125		113 443		370 276		43 033		30 876		68 114		56 387		42 749
	Nombre de femmes		161 541		131 434		201 913		78 336		214 760		31 960		22 911		51 668		45 698		33 767
	% de femmes		68,1		69,3		58		69,1		58		74,3		74,2		75,9		81		79
28. Taux d'alphabétisation		ND		34,5		34,5		ND		ND		ND		39,3		ND		ND		ND	

NB : La baisse de certaines cibles projetées en 2017 par rapport à 2016, s'explique par le fait que les objectifs du PDSEB armés à ceux de l'EPT n'ont pas été atteints à l'échéance de 2015. De ce fait, de nouvelles projections ont été établies en cohérence avec les objectifs du PSEF et l'objectif 4 des ODD pour l'horizon 2030.

Annexe 3 : Matrice de suivi des indicateurs du PSEF

Domaine	Nature indicateur	Valeur de base	Indicateurs										Origine	Date de production/Périodicité	Moyens de vérification		
			2017		2018		2019		2020		2021					2022	
			2016	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé				Prévu	Prévu
Indicateurs globaux																	
Scolarisation primaire universelle	Taux d'achèvement au Primaire (TAP) [1]	58,20%	60,30%	64,00%	63,00%	68,50%	61,70%	72,90%	60,30%	75,60%	60,02%	68,70%	72,20%	DGESS/MENA	avril	Annuaire statistique	
	Pourcentage des ressources intérieures mobilisées pour le secteur de l'éducation [2]	19,50%	22,40%	20,00%		19,50%		19,00%		19,00%		22,40%		DGESS/MENA	décembre	Budget de l'Etat	
	Part des ressources intérieures pour l'éducation de base [3]	73,30%	ND	73,50%		73,70%		74,00%		74,20%				DGESS/MENA	décembre	Budget de l'Etat	
Indicateurs globaux																	
Développement de l'éducation de base	Taux Brut de Scolarisation au primaire (TBS) [4]	86,10%	88,50%	87,30%	90,70%	90,20%	88,80%	93,10%	86,60%	95,00%	86,10%	88,80%	90,50%	DGESS/MENA	avril	Annuaire statistique	
	Taux de transition du primaire au post-primaire général [5]	76,50%	73,00%	80,00%	68,20%	78,80%	61,10%	77,70%	53,00%	76,50%	56,00%	72,60%	72,90%	DGESS/MENA	avril	Annuaire statistique	
	Effectif des élèves au post primaire technique et professionnel (MENA) [6]	7 596	7 152	67 765	7 099	109 279	7 205	153 212	7 969	201 886	8 981	8 515	9 170	DGESS/MENA	avril	Annuaire statistique	
	Nombre de jeunes inscrits dans les filières de formation professionnelle (MJFIP) [7]	864	nd	2405		3946		5487		7028				DGESS/MJFIP	annuelle	Annuaire statistique	
	TBS au préscolaire [8]	2,90%	3,50%	6,70%	4,10%	8,10%	5,20%	9,50%	6,00%	10,90%	6,20%	7,00%	7,90%	DGESS/MENA	avril	Annuaire statistique	
	Ratio élèves/salle de classe au primaire	47,9	47,4	51,9	47,4	52,6	48,1	53,2	48,5	53,9	46	50	50	DGESS/MENA	avril	Annuaire statistique	
	Nombre de salles de classe programmées par an au primaire	582	579	1 518		2 472		2 567		2 456		1 204		DGESS/MENA	février	Rapport annuel sur les constructions	
	Indicateurs de processus																
		Expérimentation et généralisation progressive des curricula selon le calendrier prévu [9]	35%	oui	oui		oui	Oui	oui	oui	oui		oui	oui	DGREIP/MENA	annuelle	Rapport d'activités
		La programmation pluriannuelle des constructions et des transferts aux communes est élaborée et diffusée à temps		oui	oui		oui	Oui	oui	oui	oui		oui	oui	DGESS/MENA	avril	Rapport d'activités
Indicateurs globaux																	
Résorption des disparités	Indice de parité entre les sexes du taux d'achèvement du primaire	1,11	1,14	1	1,15	1	1,07	1	1,16	1	1,18	1	1	DGESS/MENA	Avril	Annuaire statistique	
	Indice de parité entre les sexes du taux de transition entre le primaire et le post primaire général	0,98	0,95	0,99	0,95	0,99	0,94	1	0,92	1	0,98	1	1	DGESS/MENA	Avril	Annuaire statistique	
	TBS des 43 communes prioritaires - Total	54,90%	55,00%	n.d	57,60%	n.d	55,50%	n.d	55,00%	n.d	59,10%	n.d		DGESS/MENA	Avril	Annuaire statistique	
	TBS des 43 communes prioritaires - Filles	54,10%	54,20%	n.d	56,50%	n.d	54,70%	n.d	54,50%	n.d	58,80%	n.d		DGESS/MENA	Avril	Annuaire statistique	

Domaine	Nature indicateur	Valeur de base	Indicateurs										Origine	Date de production/Périodicité	Moyens de vérification		
			2017		2018		2019		2020		2021					2022	
			2016	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé				Prévu	Prévu
	Indicateurs de processus																
	Le pourcentage d'écoles publiques avec un ratio élèves/ salle de classe supérieur à 100[10]	1,47%	1,64%	1,20%	1,72%	0,80%	1,68%	0,40%	1,73%	0%	1,5%	0%	0%	DGESS/MENA	Avril	Annuaire statistique	
	Indicateurs locaux (Expérimentation)																
	Nombre de COGES des communes prioritaires bénéficiant d'appui pour la scolarisation [11]	Sans objet	n d	40		50		60		70				DGESS/MENA/CEB	Annuelle	Rapport de suivi des projets expérimentaux dans les communes prioritaires	
Amélioration de la qualité	Indicateurs globaux																
	Score moyen des élèves du plus faible quintile en français [12] – classe de CP1	10,2	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d		20				DGESS/MENA	Biennale	Rapport d'évaluation des acquis scolaires	
	Score moyen des élèves du plus faible quintile en mathématiques [13] – classe de CM2	5,58	n.d	n.d	n.d	12,6	n.d	n.d	n.d	n.d				DGESS/MENA	Biennale	Rapport d'évaluation des acquis scolaires	
	Taux de réussite au CEP	62,10%	73,70%	64,10%	65,80%	66,10%	55,20%	68,00%	66,10%	70,00%	60%			DGEB/CEB	Annuel	Rapport spécifique	
	Ratio élèves SDC dans le Post-primaire public général	67	63	71	59	70,6	61	70,1	60	69,6	58			DGESS/MENA	Annuelle	Annuaire statistique	
	Taux de réussite au BEPC	22,70%	28,90%	29,50%	42,90%	36,40%	26,60%	43,20%	36,50%	50,00%	27,8			DGEB/CEB	Annuel	Rapport spécifique	
	Indicateurs de processus																
	Affectation des enseignants vers les régions effectives le 15 juillet de chaque année au plus tard (note de service signée avant le 15 juillet)	oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	SG	Annuelle	Notes de service du MENA	
	Pourcentage des classes de CP1 dont les effectifs des élèves excèdent 100	3,7%	3,16%	2,8%	5,00%	1,9%	4,60%	0,9%	4,50%	0%	4,2	0%	0%	DGESS/MENA	Biennale	Rapport d'évaluation des acquis scolaires	
Renforcement de la décentralisation et de la déconcentration	Indicateurs globaux																
	Pourcentage des ressources transférées aux communes sur le budget de l'Etat pour la réalisation des infrastructures de l'éducation de base	35,00%	68,30%	42,00%		61,00%		81,00%		100,00%		100,00%	100,00%	DAF/MENA DGESS/MENA	Annuelle	Arrêté de transfert de document de programmation pluriannuelle	
	Pourcentage des ressources (Etat et CAST) destinées aux structures déconcentrées [14]	74,20%	84,20%	75,70%		77,10%		78,60%		80,00%				DAF/MENA DGESS/MENA	Annuelle	Plan d'actions	
Indicateurs de processus																	
	Pourcentage de salles de classe programmées et réalisées par les communes avant le 1 ^{er} octobre	8,00%	29,30%	35,00%		50,00%		80,00%		100,00%		100,00%	100,00%	DGESS/MENA	Annuelle	Rapport de suivi	

Domaine	Nature indicateur	Valeur de base	Indicateurs										Origine	Date de production/Périodicité	Moyens de vérification		
			2017		2018		2019		2020		2021					2022	
			2016	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé				Prévu	Prévu
	Le rapport annuel de la mise en œuvre du mécanisme de suivi conjoint MENA/Communes des ressources transférées est élaboré et examiné lors de la mission conjointe de suivi	Oui	Oui	Oui			Oui	Oui	Oui	Oui			Oui	Oui	DGESS/MENA	Annuelle	Rapport d'activités

[1] Projections 2017-2020 : ligne 135 du modèle

[2] Il s'agit du total des ressources allouées à l'éducation sur le total des ressources publiques. Projections 2017-2020 : ligne 31 du modèle

[3] Il s'agit du montant total des ressources publiques allouées à l'éducation de base sur le montant total des ressources publiques allouées au secteur de l'éducation

[4] Projections 2017-2020 : ligne 136 du modèle

[5] Projections 2017-2020 : ligne 228 du modèle

[6] Projections 2017-2020 : ligne 340 du modèle (effectifs publics et privés)

[7] Cet indicateur regroupe les apprenants : pour le CQP et le BQP

[8] Projections 2017-2020 : ligne 50 du modèle

[9] L'expérimentation des nouveaux curricula de l'éducation de base a démarré à la rentrée 2016. Elle se déroule selon un calendrier glissant, chaque année dans les deux niveaux de chaque sous-cycle des cycles de l'éducation de base, en commençant par les premiers sous-cycles. La généralisation progressive suit le même principe : après expérimentation, les curricula sont généralisés progressivement aux effectifs des sous-cycles concernés.

[10] Il s'agit de l'ensemble des écoles primaires publiques dont le rapport entre le nombre total d'élèves et le nombre de salles de classe est supérieur à 100 rapporté au nombre total d'écoles.

[11] Cet indicateur se rapporte à l'activité « d'implication des COGES dans le suivi de la scolarisation des élèves dans les zones à faibles taux de scolarisation », programmée dans le PAP 2017-2020

[12] Il s'agit du résultat moyen en français obtenu par les 20% des élèves les plus faibles du niveau CP1. L'année de base correspond à l'année 2014.

[13] Il s'agit du résultat moyen en mathématiques obtenu par les 20% des élèves les plus faibles du niveau CM2. L'année de base correspond à l'année 2012.

[14] Il s'agit du rapport entre l'ensemble des ressources (Etat et CAST) programmées au niveau des structures déconcentrées incluant les ressources budgétisées dans les directions centrales mais destinées aux structures déconcentrées et les ressources totales du MENA.

Annexe 4 : Indicateurs de la part variable du PME, domaines de l'efficience, de l'équité et des acquis scolaires

INDICATEURS DU DOMAINE DE L'EFFICIENCE		2017/2018		2018/2019		2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
PART VARIABLE 1		Cible	Réalisation	Cible	Réalisation	Valeurs cibles			
Indicateur principal 1 : Part des dépenses de fonctionnement du CAST, allouée aux DREPPNF, DPEPPNF et CEB		35%	35,63%	40%	52,74%	45%	N/A	N/A	N/A
Indicateur intermédiaire 1 : Part du budget de fonctionnement alloué aux DREPPNF, DPEPPNF et CEB dans le budget de l'Etat		Part constante ou en hausse du budget de fonctionnement de l'Etat alloué à ces structures déconcentrées							
PART VARIABLE 2		Valeur de référence		Valeurs cibles					
Indicateur principal 2 : Part des crédits de fonctionnement (acquisition biens et services) des directions centrales hors dépenses d'intervention dans le budget du MENA et CAST hors salaire		16,10%		14,48%		13,50%	13,00%	12,50%	N/A
Indicateur intermédiaire 2 : Part du budget des services déconcentrés et des structures rattachées hors salaire allouée à la formation continue des enseignants du primaire dans le budget total hors salaire des services déconcentrés et des structures rattachées (Etat + CAST)		15,06%		12,94%		15,50%	17,50%	20,00%	N/A
INDICATEURS DU DOMAINE DES ACQUIS SCOLAIRES		2017/2018		2018/2019		2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
PART VARIABLE 1		Cible	Réalisation	Cible	Réalisation	Valeurs cibles			
Indicateur final de résultat 1 : Ratio manuels essentiels (<i>lecture et calcul</i>) conformes au nouveau curriculum par élève de CP1 et CP2, à la rentrée scolaire 2019/2020, valeur moyenne de ce ratio pour un échantillon représentatif d'écoles. Valeur cible : 1,5 manuels/2 élève et aucune école non servie dans l'échantillon		-	-	-	-	1,5 manuels / 2 élèves ⁸ et aucune école non servie dans l'échantillon	N/A	N/A	N/A
Indicateur intermédiaire 1 : En décembre 2018, le marché d'édition et d'impression des manuels de lecture et d'écriture conformes au nouveau curriculum de CP1, CP2 est attribué. L'atteinte de cet indicateur de processus permettra le décaissement en 2019 de 50 % de la part variable basée sur le critère des acquis scolaires		Marché attribué au plus tard 15 avril 2019	N/A	N/A	-	N/A	N/A	N/A	N/A
PART VARIABLE 2		Valeur de référence 2018/2019				Valeurs cibles			
Indicateur final de résultat : % d'enseignants de CP1-CP2 formés appliquant dans leur classe au moins 75% des recommandations liées aux formations continues (FC) auxquelles ils ont participé		-				N/A	70%	80%	N/A
Indicateur intermédiaire de processus :									
Nombre d'enseignants de CP		-				15 247	16 185	17 180	18 237
• (a) % d'enseignants de CP1-CP2 ayant reçu au moins 15 jours de formation continue présentielle en deux ans, dans le cadre de la nouvelle stratégie de formation continue.		-				-	85%	90%	50%
• (b) % des enseignants de CP1 et CP2 ayant reçu chaque année scolaire au moins 4 visites d'appui pédagogique de la part d'un encadreur pédagogique (CPI, IEPD) formés aux nouvelles démarches de renforcement des pratiques pédagogiques et 8 visites d'appui pédagogique de la part du directeur d'école, selon les normes de la SIREP		-				-	70%	85%	90%
INDICATEURS DU DOMAINE DE L'EQUITE		2017/2018		2018/2019		2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023

⁸ Même si le processus logistique est bien maîtrisé, les fréquents transferts d'élèves d'une école à l'autre font qu'il reste possible que les prévisions d'effectifs, école par école, soient inexactes. Il n'est donc pas prudent de fixer une cible à 2 manuels par enfant. Atteindre avec certitude une telle cible conduirait à majorer de beaucoup les allocations de manuels par rapport aux prévisions d'effectifs par école et entraînerait un surcout inutile.

PART VARIABLE 1 & 2	Valeur de référence	Valeurs cibles 2019-2023				
Indicateur final de résultat : Taux d'accroissement annuel des effectifs scolarisés en primaire dans les 6 régions Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord, Est, Sahel et Sud-Ouest						
<ul style="list-style-type: none"> (a) dans les 4 régions Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord et Sud-Ouest : 	5,80%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
<ul style="list-style-type: none"> (b) dans les 2 régions Est et Sahel 	6,30%		0	3,5%	6,0%	6,5%
Indicateur intermédiaire de processus :						
<ul style="list-style-type: none"> (a) Nombre de salles de classe fonctionnelles supplémentaires du public dans les 4 régions : Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord et Sud-Ouest aux rentrées scolaires 2020, 2021 et 2022 (offre d'éducation). 	147	198	372	380	389	398
<ul style="list-style-type: none"> (b) Nombre de communes (y inclus ses partenaires) des régions Est et Sahel ayant exécuté des actions concrètes pour l'inscription et le maintien des enfants à l'école primaire, y compris des réponses en situation d'urgence (demande d'éducation) 	ND	ND	30	50	61	61

AUTRES ANNEXES

Annexe 5 : Evolution des effectifs des apprenants adolescents par région

REGION	SEXE	2017	2018	2019	2020	2021
BOUCLE DU MOUHOUN	Garçons	264	357	254	224	501
	Filles	250	334	197	212	389
	Total	514	691	451	444	890
CASCADES	Garçons	128	426	169	139	206
	Filles	159	575	151	150	159
	Total	287	1 001	320	319	365
CENTRE	Garçons	240	201	118	117	129
	Filles	168	196	73	67	71
	Total	408	397	191	184	200
CENTRE-EST	Garçons	364	692	251	237	212
	Filles	450	806	244	255	339
	Total	814	1 498	495	493	551
CENTRE-NORD	Garçons	1 222	2 520	754	436	392
	Filles	1 473	3 152	956	621	578
	Total	2 695	5 672	1 710	1 075	970
CENTRE-OUEST	Garçons	437	926	306	221	375
	Filles	648	1 416	394	313	463
	Total	1 085	2 342	700	541	838
CENTRE-SUD	Garçons	1 205	2 791	681	584	550
	Filles	1 119	2 742	647	546	592
	Total	2 324	5 533	1 328	1 135	1 142
EST	Garçons	1 553	3 404	1 042	829	955
	Filles	1 848	4 227	1 382	1 229	1 308
	Total	3 401	7 631	2 424	2 216	2 263
HAUTS-BASSINS	Garçons	995	2 949	1 044	901	1 027
	Filles	1 048	2 966	1 038	878	1 124
	Total	2 043	5 915	2 082	2 263	2 151
NORD	Garçons	36	138	36	96	236
	Filles	136	369	74	118	230
	Total	172	507	110	214	466
PLATEAU CENTRAL	Garçons	680	1 435	482	465	328
	Filles	602	1 337	502	480	403
	Total	1 282	2 772	984	960	731
SAHEL	Garçons	1 320	3 445	1 580	1 263	840
	Filles	1 827	5 070	2 177	1 716	1 022
	Total	3 147	8 515	3 757	3 372	1 862
SUD-OUEST	Garçons	45	385	134	208	480
	Filles	40	226	101	223	552
	Total	85	611	235	431	1 032
TOTAL NATIONAL	Garçons	8 489	19 669	6 851	5 720	6 231
	Filles	9 768	23 416	7 936	6 808	7 230
	Total	18 257	43 085	14 787	13 647	13 461

Source : DGESS : Annuaire statistiques de l'ENF 2018, 2019, 2021 et 2021

Annexe 6: Evolution du nombre de centres de jeunes et adultes par région

REGION	2018	2019	2020	2021
Boucle du Mouhoun	311	241	183	187
Cascades	73	52	65	65
Centre	105	145	77	80
Centre-est	221	243	161	191
Centre-nord	452	256	202	225
Centre-ouest	185	132	97	105
Centre-sud	136	115	88	89
Est	352	244	159	185
Hauts-bassins	259	192	190	187
Nord	328	271	183	166
Plateau central	250	198	176	169
Sahel	287	217	144	143
Sud-ouest	135	101	78	93
Total national	3094	2407	1803	1885

Source : DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF2018, 2019, 2020 et 2021

Annexe 7: Effectifs des apprenants de la tranche d'âge spécifique 15-24 ans par région

REGION	Sexe	2018	2019	2020	2021
Boucle du Mouhoun	F	1 967	2 038	1 728	1 964
	H	1 478	1 609	910	962
	T	3 445	3 647	2 638	2 926
Cascades	F	809	853	816	897
	H	471	453	443	414
	T	1 280	1 306	1 259	1 311
Centre	F	488	836	336	371
	H	156	122	90	73
	T	644	958	426	444
Centre-est	F	2 525	2 866	2 110	2 372
	H	444	399	361	370
	T	2 969	3 265	2 471	2 742
Centre-nord	F	4 152	3 802	3 206	3 755
	H	792	590	616	507
	T	4 944	4 392	3 822	4 262
Centre-ouest	F	1 655	1 102	938	1 020
	H	443	340	261	362
	T	2 098	1 442	1 199	1 382
Centre-sud	F	1 164	1 155	814	938
	H	527	400	348	354
	T	1 691	1 555	1 162	1 292
Est	F	5 222	4 466	3 497	4 018
	H	2 114	1 579	1 269	1 312
	T	7 336	6 045	4 766	5 330
Hauts-bassins	F	2 549	2 347	2 556	2 661
	H	1 110	910	1 006	901
	T	3 659	3 257	3 562	3 562
Nord	F	2 501	2 880	1 874	2 186
	H	246	297	180	177

REGION	Sexe	2018	2019	2020	2021
	T	2 747	3 177	2 054	2 363
Plateau central	F	2 290	2 727	2 336	2 123
	H	445	611	468	281
	T	2 735	3 338	2 804	2 404
Sahel	F	3 975	4 289	3 146	2 666
	H	1 911	2 033	1 707	1 550
	T	5 886	6 322	4 853	4 216
Sud-ouest	F	711	926	799	980
	H	511	462	443	405
	T	1 222	1 388	1 242	1 385
Total national	F	30 008	30 287	24 156	25 951
	H	10 648	9 805	8 102	7 668
	T	40 656	40 092	32 258	33 619

Source : DGESS : Annuaire statistique de l'ENF 2018, 2019, 2020 et 2021

Annexe 8: Evolution des indicateurs sur la formation/recyclage du personnel

Campagne d'alphabétisation	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021			
Année civile	2018	2019	2020	2021			
				Prévu	DGENF	FONAENF	TOTAL
Nombre d'animateurs des CEBNF et assimilés formés ou recyclés	356	60	125	ND	165	510	675
Nombre de formateurs des CEBNF et assimilés formés ou recyclés	0	0	0	ND	30	-	30
Nombre de superviseurs des CEBNF et assimilés formés ou recyclés	27	10	45	ND	30	-	30
Nombre de personnes du niveau central formés et recyclés	84	10	30	ND	85	-	85
Nombre d'animateurs des centres PRCJ formés ou recyclés	356	60		505	-	-	-
Nombre d'animateurs des CPAF formés ou recyclés		1 295	-	964	-	1 095	1 095
Nombre de formateurs des centres PRCJ formés ou recyclés	0	0	-	139	-	309	309
Nombre de superviseurs des centres PRCJ formés ou recyclés	27	10	-	39	30	-	-
Nombre de superviseurs des CPAF formés ou recyclés		259	-	194	-	219	219
Nombre de responsables FTS formés ou recyclés	-	-	-	-	-	270	270
Nombre de gestionnaires des DPEPPNF et des opérateurs formés et recyclés	98	0	-	57	0	405	405
Nombre de RAENF formés ou recyclés (niveau CEB)	170	0	-	-	-	-	-
Autres agents responsables de l'ENF au niveau CEB formés ou recyclés	37	0	-	-	-	-	-
Nombre d'agents du BAENF formés ou recyclés (niveau DPEPPNF et DREPPNF)	129	0	-	-	90	-	90
Nombre d'acteurs sensibilisés sur l'accès à l'ENF	-	-	-	-	66	-	66
Total	901	1634	-	1 898	496	2 808	3 274

Source : FONAENF/Rapport technique et financier 2018, 2019, 2020 et 2021 ; (DGENF/Rapport de suivi/supervision 2021 ; Rapport d'activités 2018, 2019 2020 et 2021).

Annexe 9 : Evolution du nombre global des centres pour adolescents, jeunes et adultes par région

Région	2018			2019			2020			2021		
	Adolescents	Adultes	Total									
Boucle du Mouhoun	11	311	322	16	241	257	18	183	201	34	187	221
Cascades	11	73	84	11	52	63	12	65	77	12	65	77
Centre	8	105	113	11	145	156	11	77	88	11	80	91
Centre-est	21	221	242	20	243	263	19	161	180	21	191	212
Centre-nord	70	452	522	66	256	322	51	202	253	34	225	259
Centre-ouest	33	185	218	28	132	160	27	97	124	32	105	137
Centre-sud	59	136	195	42	115	157	34	88	122	35	89	124
Est	115	352	467	102	244	346	93	159	252	69	185	254
Hauts-bassins	75	259	334	88	192	280	102	190	292	105	187	292
Nord	5	328	333	4	271	275	6	183	189	9	166	175
Plateau central	41	250	291	44	198	242	48	176	224	33	169	202
Sahel	97	287	384	133	217	350	122	144	266	63	143	206
Sud-ouest	8	135	143	10	101	111	19	78	97	27	93	120
Total national	554	3 094	3 648	575	2 407	2 982	562	1 803	2 365	485	1 885	2 370

Source : DGESS : Annuaire statistiques de l'ENF 2018, 2019, 2020 et 2021

Annexe 10: Evolution des effectifs des apprenants des centres par région

Région	2018			2019			2020			2021		
	Adolescents	Adultes	Total	Adolescents	Adultes	Total	Adolescents	Adultes	Total	Adolescents	Adultes	Total
Boucle du Mouhoun	691	11 034	11 725	451	11 005	11 456	444	8 141	8 585	890	8 490	9 380
Cascades	1 001	2 601	3 602	320	2 527	2 847	319	2 550	2 869	365	2 640	3 005
Centre	397	3 266	3 663	191	4 546	4 737	184	2 285	2 469	200	2 572	2 772
Centre-est	1 498	8 711	10 209	495	9 528	10 023	493	7 053	7 546	551	8 176	8 727
Centre-nord	5 672	15 878	21 550	1 710	11 532	13 242	1 075	9 131	10 206	970	10 604	11 574
Centre-ouest	2 342	6 320	8 662	700	4 299	4 999	541	3 461	4 002	838	3 838	4 676
Centre-sud	5 533	5 408	10 941	1 329	4 905	6 234	1 135	3 745	4 880	1 142	4 111	5 253
Est	7 631	15 454	23 085	2 425	12 337	14 762	2 216	9 010	11 226	2 263	10 801	13 064
Hauts-bassins	5 915	10 918	16 833	2 082	9 586	11 668	2 263	9 589	11 852	2 151	9 506	11 657
Nord	507	10 463	10 970	110	10 949	11 059	214	7 544	7 758	466	7 167	7 633
Plateau central	2 772	9 911	12 683	994	10 344	11 338	960	8 892	9 852	731	8 351	9 082
Sahel	8 515	9 696	18 211	3 757	10 141	13 898	3 372	6 892	10 264	1 862	6 552	8 414
Sud-ouest	611	4 061	4 672	235	3 996	4 231	431	3 057	3 488	1 032	3 597	4 629
Total national	43 085	113 721	156 806	14 799	105 695	120 494	13 647	81 350	94 997	13 461	86 405	99 866

Source : DGESS : Annuaire statistiques de l'ENF 2018, 2019, 2020 et 2021

Annexe 11: Taux de déperdition par région

REGION	TYPE	2017			2018			2019			2020			2021		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Boucle du Mouhoun	Ado	4,6	9,6	7	7,4	7	7,2	16,5	15,7	16,2	1,8	1,9	1,8	11,4	9,3	10,4
	Adultes	5,4	4,5	4,8	4,3	4	4,1	11,3	9,2	9,9	4,1	2,1	2,7	3,9	2,0	2,4
Cascades	Ado	0	2,5	1,4	4,2	5,6	5	21,9	21,2	21,6	9,7	10,9	10,3	3,4	1,3	2,5
	Adultes	13,3	14,6	14,2	2,8	3,8	3,5	3,5	5	4,6	1,3	2,3	2	4,1	2,0	2,6
Centre	Ado	2,9	1,8	2,5	1,5	3	2,3	11	8,2	10	22,2	34,3	26,6	1,6	0,0	1,0
	Adultes	3,8	3,2	3,3	9,2	14,3	13,2	8,5	11	10,7	10,4	10,4	10,4	1,5	3,2	3,0
Centre-est	Ado	6,9	7,1	7	6,1	3,4	4,6	8,4	4,5	6,5	21,8	20	20,9	16,5	11,8	13,6
	Adultes	5,4	5,7	5,6	6,3	6,9	6,8	4,3	3,6	3,7	6	3,1	3,5	3,6	1,7	1,9
Centre-nord	Ado	4,3	4,7	4,5	9,3	12,6	11,1	5,2	6	5,6	22,7	18,4	20,2	7,7	7,3	7,4
	Adultes	3,4	4,3	4,1	2,1	2,3	2,3	1,4	1,3	1,3	1,1	0,7	0,8	2,4	1,4	1,5
Centre-ouest	Ado	6,4	4	5	6,3	6,4	6,4	9,8	14,5	12,4	23,1	22,5	22,7	25,9	29,8	28,0
	Adultes	7,9	9,3	9,1	13,8	18	17,2	15,8	18,7	18,2	7,8	11,3	10,6	9,1	7,0	7,5
Centre-sud	Ado	12,9	13,7	13,3	14	11,3	12,7	11,5	11,4	11,4	15,3	17,4	16,3	13,3	8,8	10,9
	Adultes	3,1	4,2	3,9	5,7	4,1	4,5	5,2	4,3	4,5	6,6	5,1	5,4	3,0	3,5	3,4
Est	Ado	10,1	8	9	11,5	8,5	9,9	4,3	4	4,1	9,4	7,9	8,5	13,9	10,8	12,1
	Adultes	3,7	2,4	2,9	6,7	4,2	4,8	2,9	2,8	2,8	3,7	3,2	3,3	3,2	3,7	3,6
Hauts-bassins	Ado	5,4	5,3	5,4	5,4	6,1	5,7	8,2	6,7	7,4	2,4	2,8	2,6	5,9	4,5	5,2
	Adultes	1,6	2,5	2,3	6,2	4,8	5,1	2,3	2,6	2,5	2	2,5	2,4	2,3	1,6	1,7
Nord	Ado	5,6	4,4	4,7	0	0	0	22,2	20,3	20,9	13,5	7,6	10,3	41,9	5,2	23,8
	Adultes	0,8	2,5	2,2	6,3	6,7	6,7	7,3	4,4	4,7	3,5	1,9	2	0,0	2,7	2,6
Plateau central	Ado	8,2	10,8	9,4	3,1	2,4	2,8	17,2	12,7	14,9	41,3	40,2	40,7	13,4	15,4	14,5
	Adultes	0,4	0,8	0,7	2,1	2,1	2,1	1,8	1,8	1,8	1,6	1,6	1,6	1,7	1,8	1,8
Sahel	Ado	8,1	8,5	8,4	6,2	6,9	6,6	13,7	13,6	13,6	9,6	10	9,8	12,6	10,1	11,2
	Adultes	11,3	9,2	9,8	9,6	9,7	9,7	11,3	10,4	10,7	8,2	7,1	7,4	4,6	4,7	4,6
Sud-ouest	Ado	8,9	12,5	10,6	6,9	2,6	5,3	9	12,9	10,6	12	18,4	15,3	27,7	22,6	25,0
	Adultes	3	4,7	4	6,9	7,8	7,4	12,4	10,6	11,2	5,4	3,9	4,4	7,5	9,8	9,2
Total national	Ado	7,8	7,7	7,7	8,2	7,8	8	10,4	9,8	10,1	13,2	12,9	13	14,1	11,1	12,5
	Adultes	5,1	4,9	5	6,1	5,8	5,9	7	5,4	5,7	4,4	3,3	3,5	3,8	2,9	3,0

Source : DGESS : Annales statistiques de l'ENF 2018, 2019 2020 et 2021

Annexe 12: Taux d'abandon par région

REGION	TYPE	2017			2018			2019			2020			2021		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Boucle du Mouhoun	Ado	3	7,2	5,1	0	0	0	3,9	5,1	4,4	0,4	0,9	0,7	8,6	6,9	7,9
	Adultes	2	0,8	1,2	1,7	1,1	1,3	2,6	1,1	1,6	0,9	0,3	0,5	0,3	0,1	0,2
Cascades	Ado	0	1,9	1	4,2	5,6	5	8,3	9,9	9,1	7,8	7,9	7,8	3,4	1,3	2,5
	Adultes	3,7	0,9	1,7	0	0,2	0,2	1,1	0,6	0,8	0,2	0,1	0,2	1,3	0,2	0,5
Centre	Ado	2,9	1,8	2,5	0	1,5	0,8	5,1	6,8	5,8	10,3	10,4	10,3	1,6	0,0	1,0
	Adultes	1,2	0,4	0,5	1,9	3,3	3	4,1	3,5	3,6	3,2	0,6	1	0,7	0,6	0,6
Centre-est	Ado	5,2	4,9	5	2,2	1,9	2	6	2	4	5	9	7,1	9,4	5,6	7,1
	Adultes	2,6	1,5	1,7	1	1	1	0,5	0,4	0,4	0,9	0,4	0,5	0,9	0,2	0,3
Centre-nord	Ado	3,6	3,9	3,8	6	7,4	6,8	2,9	2	2,4	2	1,9	2	3,6	1,7	2,5
	Adultes	0,6	0,5	0,6	0,7	0,4	0,4	0,9	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,9	0,5	0,5
Centre-ouest	Ado	5,7	3,1	4,1	2,2	0,6	1,3	9,5	6,1	7,6	7,1	4,4	5,5	15,7	14,3	14,9
	Adultes	1,6	1,3	1,3	5,3	3,3	3,7	3,7	3,4	3,5	1,2	1,6	1,5	2,9	1,1	1,5
Centre-sud	Ado	4,1	2,4	3,3	6,5	4,8	5,6	2,9	3,6	3,2	3,2	3,1	3,2	6,4	2,0	4,1
	Adultes	0,7	1	0,9	0,7	0,6	0,7	0,4	0,3	0,4	1,1	0,7	0,8	0,4	1,0	0,9
Est	Ado	4,1	1,7	2,8	5,2	3,4	4,2	0,3	0,9	0,6	6,8	7,5	7,2	7,6	6,1	6,8
	Adultes	1,2	0,9	1	1,8	0,6	0,9	0,9	0,6	0,7	1,5	0,6	0,8	1,4	0,8	1,0
Hauts-bassins	Ado	2,3	2,6	2,4	2,4	3	2,7	3,3	1,5	2,4	1,8	1,5	1,7	1,2	1,2	1,2
	Adultes	0,4	0,4	0,4	1,1	0,6	0,8	0	0,5	0,4	0	0	0	0,1	0,0	0,0
Nord	Ado	2,8	0,7	1,2	0	0	0	13,9	6,8	9,1	12,5	7,6	9,8	35,2	3,0	19,3
	Adultes	0,3	0,5	0,4	1,1	0,7	0,7	1	0,4	0,4	1,4	0,7	0,7	0,0	0,9	0,9
Plateau central	Ado	3,1	2,8	3	0	0,7	0,3	5,6	1,8	3,7	6,8	4,3	5,5	7,6	6,0	6,7
	Adultes	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Sahel	Ado	1,1	1,3	1,2	1	1	1	1,1	2,3	1,8	1,6	1,9	1,7	3,2	3,5	3,4
	Adultes	1,1	0,5	0,7	0,1	0,1	0,1	1,2	1,1	1,1	1,6	0,3	0,7	0,1	0,2	0,1
Sud-ouest	Ado	8,9	10	9,4	6,1	1,3	4,3	7,5	2	5,1	5,3	12,1	8,8	27,3	22,6	24,8
	Adultes	0,4	0,2	0,3	2,3	2	2,1	1,7	0,8	1,1	1,7	0,6	1	2,2	2,1	2,1
Total national	Ado	3,3	2,6	2,9	3,6	3,1	3,3	3,1	2,4	2,7	3,9	4	3,9	8,5	5,8	7,1
	Adultes	1,2	0,7	0,8	1,3	0,9	1	1,3	0,8	0,9	0,9	0,4	0,5	0,8	0,5	0,6

Source : DGESS : Annuaire statistiques de l'ENF 2018, 2019, 2020 et 2021

Annexe 13: Evolution du nombre d'apprenants évalués des centres par région

REGION	2018			2019			2020			2021		
	Apprenants évalués			Apprenants évalués			Apprenants évalués			Apprenants évalués		
	Adolescents	Adultes	Total									
Boucle du Mouhoun	236	10 933	11 169	426	10 886	11 312	441	8 104	8 545	820	8 483	9 303
Cascades	324	2 597	2 921	291	2 517	28 08	289	2 642	2 931	356	2 637	2 993
Centre	132	3 174	3 306	180	4 384	4 564	180	2 262	2 442	198	2 562	2 760
Centre-Est	488	8 627	9 115	475	9 527	10 002	428	7 033	7 461	512	8 159	8 671
Centre-Nord	1 851	15 903	17 754	1669	11 516	13 185	1 040	9 119	10 159	946	10 550	11 496
Centre-Ouest	788	6 105	6 893	681	4 177	4 858	502	3 417	3 919	713	3 785	4 498
Centre-Sud	1 841	5 372	7 213	1285	4 891	6 176	1 078	3 716	4 794	1 095	4 159	5 254
Est	2 522	15 316	17 838	2409	12 307	14 716	2 074	8 973	11 047	2 110	10 700	12 810

REGION	2018			2019			2020			2021		
	Apprenants évalués			Apprenants évalués			Apprenants évalués			Apprenants évalués		
	Adolescents	Adultes	Total	Adolescents	Adultes	Total	Adolescents	Adultes	Total	Adolescents	Adultes	Total
Hauts-Bassins	1 967	10 836	12 803	2032	9 556	11 588	2 251	9 592	11 843	2 125	9 504	11 629
Nord	169	10 425	10 594	100	11 015	11 115	193	7 506	7 699	376	7 233	7 609
Plateau Central	929	9 888	10 817	948	10 448	11 396	758	8 886	9 644	682	8 355	9 037
Sahel	2 855	9 688	12 543	3692	10 028	13 720	3 307	6 932	10 239	1 799	6 543	8 342
Sud-Ouest	198	4 005	4 203	223	3 966	4 189	393	3 030	3 423	776	3 564	4 340
Total national	14 300	112 869	127 169	14 411	105 218	119 629	12 934	81 212	94 146	12 508	86 234	98 742

Source : DGESS : Annuaire statistiques de l'ENF 2018, 2019, 2020 et 2021

Annexe 14: Evolution du nombre d'apprenants déclarés alphabétisés par région

REGIONS	2018			2019			2020			2021		
	Déclarés alphabétisés			Déclarés alphabétisés			Déclarés alphabétisés			Déclarés alphabétisés		
	Adolescents	Adultes	Total									
Boucle du Mouhoun	126	5 427	5 553	26	5 123	5 149	141	4 154	4 295	218	4 151	4 369
Cascades	107	1 282	1 389	85	1 207	1 292	55	1 402	1 457	113	1 371	1 484
Centre	0	1 608	1 608	83	2 614	2 697	28	709	737	50	814	864
Centre-est	315	4 331	4 646	31	5 243	5 274	65	3 244	3 309	120	3 353	3 473
Centre-nord	1 423	9 721	11 144	46	6 974	7 020	137	5 030	5 167	61	5 537	5 598
Centre-ouest	371	2 265	2 636	69	1 854	1 923	39	1 512	1 551	61	1 605	1 666
Centre-sud	479	2 218	2 697	134	2 271	2 405	157	1 574	1 731	298	1 776	2 074
Est	1 583	8 855	10 438	113	6 936	7 049	585	4 965	5 550	5835	358	5 941
Hauts-bassins	1 216	5 374	6 590	18	4 882	4 900	434	4 800	5 234	5424	800	5 342
Nord	47	6 609	6 656	10	6 691	6 701	61	3 895	3 901	61	2 946	3 007
Plateau central	569	5 991	6 560	24	6 037	6 061	153	4 356	4 509	161	3 603	3 764
Sahel	1 958	4 288	6 246	100	4 109	4 209	965	2 956	3 921	302	3 216	3 518
Sud-ouest	124	1 827	1 951	0	1 709	1 709	48	1 339	1 387	1251	577	1 702
Total national	8 318	59 796	68 114	739	55 650	56 389	2 813	39 936	42 749	2 695	40 107	42 802

Source : DGESS : Annuaire statistiques de l'ENF 2018, 2019, 2020 et 2021

Annexe 15: Evolution du nombre d'apprenants de 15-24 ans évalués par région

REGIONS	2018			2019			2020			2021		
	Apprenants évalués			Apprenants évalués			Apprenants évalués			Apprenants évalués		
	Adolescents	Adultes	Total									
Boucle du Mouhoun	66	3336	3402	113	3511	3624	172	2457	2629	387	2517	2904
Cascades	118	1155	1273	109	1180	1289	168	1142	1310	168	1138	1306
Centre	35	592	627	40	897	937	16	405	421	5	432	437
Centre-est	5	2940	2945	1	3262	3263	24	2429	2453	73	2646	2719
Centre-nord	180	4746	4926	252	4109	4361	226	3573	3799	118	4113	4231
Centre-ouest	121	1915	2036	169	1221	1390	150	1029	1179	181	1145	1326
Centre-sud	76	1601	1677	95	1452	1547	73	1067	1140	80	1200	1280

REGIONS	2018			2019			2020			2021		
	Apprenants évalués			Apprenants évalués			Apprenants évalués			Apprenants évalués		
	Adolescents	Adultes	Total									
Est	617	6613	7230	467	5550	6017	517	4151	4668	398	4838	5236
Hauts-bassins	251	3364	3615	287	2957	3244	520	3030	3550	584	2965	3549
Nord	2	2716	2718	35	3147	3182	151	1877	2028	212	2157	2369
Plateau central	71	2654	2725	117	3239	3356	177	2583	2760	121	2273	2394
Sahel	1001	4877	5878	851	5376	6227	1250	3587	4837	647	3546	4193
Sud-ouest	11	1203	1214	36	1346	1382	109	1087	1196	271	987	1258
Total national	2554	37712	40266	2572	37247	39819	3553	28417	31970	3245	29957	33202

Source : DGESS : Annuaire statistiques de l'ENF 2018, 2019, 2020 et 2021

Annexe 16: Evolution du nombre d'apprenants de 15-24 ans déclarés alphabétisés par région

REGION	2018			2019			2020			2021		
	Apprenants 147eclares alphabétisés			Apprenants 147eclares alphabétisés			Apprenants 147eclares alphabétisés			Apprenants 147eclares alphabétisés		
	Adolescents	Adultes	Total									
Boucle du Mouhoun	30	1 690	1 720	5	1 639	1 644	43	1 215	1 258	110	1 303	1 413
Cascades	41	607	648	51	573	624	44	595	639	67	633	700
Centre		302	302	8	523	531	0	109	109	3	162	165
Centre-Est	3	1 498	1 501	0	1 799	1 799	3	1 142	1 145	20	1 136	1 156
Centre-Nord	101	2 766	2 867	7	2 318	2 325	19	1 715	1 734	46	2 259	2 305
Centre-Ouest	45	752	797	0	565	565	2	476	478	27	504	531
Centre-Sud	7	691	698	3	667	670	3	473	476	11	551	562
Est	280	3 752	4 032	39	3 115	3 154	166	2 305	2 471	167	2 418	2 585
Hauts-Bassins	115	1 624	1 739	1	1 506	1 507	63	1 493	1 556	105	1 515	1 620
Nord		1 634	1 634	7	1 792	1 799	0	931	931	42	959	1 001
Plateau Central	49	1 647	1 696	0	1 906	1 906	44	1 295	1 339	11	995	1 006
Sahel	674	2 178	2 852	29	2 189	2 218	236	1 555	1 791	128	1 810	1 938
Sud-Ouest	3	567	570	0	550	550	8	510	518	5	442	447
Total national	1 348	19 708	21 056	150	19 142	19 292	631	13 814	14 445	742	14 687	15 429

Source : DGESS : Annuaire statistiques de l'ENF 2018, 2019, 2020 et 2021

Annexe 17: Evolution des taux de réussite (%) par sexe des apprenants par région

Région	Type	2019			2020			2021		
		H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens
BOUCLE DU MOUHOUN	Adolescent	85,4	87,6	86,4	98,7	99,1	98,9	96,9	97,5	97,2
	Adulte	90,8	91,5	91,3	96,8	98,2	97,8	96,7	98,5	98,1
CASCADES	Adolescent	85,2	87,5	86,3	98,6	99,3	99	100,0	100,0	100,0
	Adulte	97,6	95,6	96,2	93,6	95,2	94,7	97,2	98,2	97,9
CENTRE	Adolescent	93,8	98,5	95,6	79,8	66,7	75	100,0	100,0	100,0
	Adulte	95,4	92,2	92,6	92,5	90,2	90,5	98,3	97,3	97,4
CENTRE-EST	Adolescent	97,5	97,5	97,5	90,7	91,5	91,1	92,2	93,4	93,0

	Adulte	96	96,7	96,7	94,8	97,3	96,9	97,2	98,5	98,4
CENTRE-NORD	Adolescent	97,7	95,9	96,7	81,5	83,2	82,5	95,8	94,4	94,9
	Adulte	99,4	99,1	99,1	99,1	99,5	99,4	98,5	99,1	99,0
CENTRE-OUEST	Adolescent	93,9	87,1	90	83,2	83,3	83,3	88,0	81,9	84,6
	Adulte	87,3	83,6	84,2	92,8	90,2	90,7	95,1	94,6	94,7
CENTRE-SUD	Adolescent	91,2	91,8	91,5	89,6	86,6	88,1	92,6	93,1	92,9
	Adulte	95,2	96,1	95,9	95,2	95,8	95,6	95,8	96,0	96,0
EST	Adolescent	96	96,9	96,5	97,2	98,1	97,7	93,2	95,0	94,3
	Adulte	97,6	97,6	97,6	97,8	97,4	97,5	98,2	97,1	97,3
HAUTS-BASSINS	Adolescent	94,6	94,4	94,5	98,3	97,5	97,9	95,3	96,6	96,0
	Adulte	97,7	97,8	97,8	98,4	98,6	98,6	97,8	98,4	98,3
NORD	Adolescent	90,3	85,5	87	98,8	100	99,5	89,5	97,8	94,4
	Adulte	93,5	95,1	95	97,6	98,7	98,6	99,0	96,4	96,5
PLATEAU CENTRAL	Adolescent	87,7	88,8	88,3	73,5	76,6	75,1	93,7	90,0	91,6
	Adulte	97,5	97,3	97,3	98,5	98,5	98,5	98,3	98,2	98,2
SAHEL	Adolescent	86,5	88,2	87,5	91,5	92,3	92	90,4	93,1	91,9
	Adulte	89,8	90,5	90,3	92,1	92	92,1	95,5	95,5	95,5
SUD-OUEST	Adolescent	98,4	88,9	94,2	92,9	92,9	92,9	99,4	100,0	99,7
	Adulte	89,3	90,4	90	96,2	96,7	96,5	93,8	92,0	92,4
TOTAL NATIONAL	Adolescent	92	92,1	92	91,6	91,9	91,8	94,0	94,4	94,2
	Adulte	94	95,1	94,9	96,2	97	96,9	96,9	97,4	97,3

Source : DGESS : Annuaire statistiques de l'ENF 2019, 2020 et 2021

Annexe 18 : Taux de réussite au CEP avec les candidats libres

DREPPNF	PRESENTS			ADMIS			POURCENTAGES		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Boucle du Mouhoun	21 772	18 552	40 324	12 309	11 113	23 422	56,54	59,90	58,08
Cascades	10 257	8 715	18 972	5 502	5 146	10 648	53,64	59,05	56,12
Centre	40 793	33 757	74 550	25 048	22 031	47 079	61,40	65,26	63,15
Centre-Est	17 353	14 979	32 332	11 371	10 220	21 591	65,53	68,23	66,78
Centre-Nord	16451	11792	28 243	11 065	8 206	19 271	67,26	69,59	68,23
Centre-Ouest	26 316	21 297	47 613	14 650	12 944	27 594	55,67	60,78	57,95
Centre-Sud	12 033	10 141	22 174	6 858	6 084	12 942	56,99	59,99	58,37
Est	10 970	9 848	20 818	7 656	7 330	14 986	69,79	74,43	71,99
Hauts Bassins	28 804	24 859	53 663	14 956	13 819	28 775	51,92	55,59	53,62
Nord	20 769	15 137	35 906	9 540	7 783	17 323	45,93	51,42	48,25
Plateau Central	12 709	10 091	22 800	8 105	6 687	14 792	63,77	66,27	64,88
Sahel	2 389	2 338	4 727	1 294	1 410	2 704	54,16	60,31	57,20
Sud-Ouest	9 019	8 271	17 290	5 203	5 397	10 600	57,69	65,25	61,31
Total national	229 635	189 777	419 412	133 557	118 170	251 727	58,16	62,27	60,02

Source : DGEC/MENAPLN, 2021

Annexe 19 : Résultats statistiques du CEP session de 2021 sans les candidats libres

DREPPNF	PRESENTS			ADMIS			POURCENTAGES		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Boucle du Mouhoun	22 210	19 039	41 249	12 497	11 329	23 826	56,27	59,50	57,76
Cascades	10 490	8 910	19 400	5 579	5 208	10 787	53,18	58,45	55,60
Centre	42 766	35 183	77 949	25 340	22 293	47 633	59,25	63,36	61,11
Centre-Est	17 528	15 182	32 710	11 452	10 408	21 860	65,34	68,55	66,83
Centre-Nord	17 006	12 065	29 071	11 411	8 364	19 775	67,10	69,32	68,02
Centre-Ouest	26 962	21 732	48 694	14 906	13 126	28 032	55,29	60,40	57,57
Centre-Sud	12 256	10 329	22 585	6 940	6 173	13 113	56,63	59,76	58,06
Est	11 294	10 185	21 479	7 817	7 545	15 362	69,21	74,08	71,52
Hauts Bassins	29 719	25 896	55 615	15 153	14 047	29 200	50,99	54,24	52,50
Nord	21 164	15 513	36 677	9 670	7 924	17 594	45,69	51,08	47,97
Plateau Central	12 720	10 182	22 902	8 144	6 708	14 852	64,03	65,88	64,85
Sahel	2 453	2 466	4 919	1 328	1 475	2 803	54,14	59,81	56,98
Sud-Ouest	9 154	8 409	17 563	5 269	5 469	10 738	57,56	65,04	61,14

Total national	235 722	195 091	430 813	135 506	120 069	255 575	57,49	61,55	59,32
----------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	-------	-------	-------

Source : DGEC/MENAPLN, 2021

Annexe 20 : Résultats des candidats au CEP des écoles bilingues

DREPPNF	PRESENTS			ADMIS			POURCENTAGES	PRESENTS			ADMIS		
	F	G	T	F	G	T		F	G	T	F	G	T
Boucle Mouhoun	125	102	227	77	63	140	61,60	61,76	61,67				
Cascades	151	152	303	87	93	180	57,62	61,18	59,41				
Centre	152	128	280	58	56	114	38,16	43,75	40,71				
Centre-Est	270	239	509	149	143	292	55,19	59,83	57,37				
Centre-Nord	84	91	175	49	56	105	58,33	61,54	60,00				
Centre-Ouest	636	512	1148	289	276	565	45,44	53,91	49,22				
Centre-Sud	320	300	620	122	139	261	38,13	46,33	42,10				
Est	219	208	427	133	147	280	60,73	70,67	65,57				
Hauts-Bassins	168	174	342	44	63	107	26,19	36,21	31,29				
Nord	339	239	578	149	113	262	43,95	47,28	45,33				
Plateau-Central	615	577	1192	316	281	597	51,38	48,70	50,08				
Sahel	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00				
Sud-Ouest	133	169	302	75	115	190	56,39	68,05	62,91				
Total national	3212	2891	6103	1548	1545	3093	48,19	53,44	50,68				

Source : DGEC/MENAPLN, 2021

Annexe 21 : Résultats au CEP des écoles multigrades

Régions	PRESENTS			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
	F	G	T	F	G	T	% F	% G	% T
Boucle Mouhoun	147	121	268	97	81	178	65,99	66,94	66,42
Cascades	287	273	560	165	192	357	57,49	70,33	63,75
Centre	30	28	58	15	12	27	50,00	42,86	46,55
Centre-Est	358	412	770	251	312	563	70,11	75,73	73,12
Centre-Nord	239	209	448	172	155	327	71,97	74,16	72,99
Centre-Ouest	166	169	335	78	111	189	46,99	65,68	56,42
Centre-Sud	77	55	132	42	36	78	54,55	65,45	59,09
Est	63	53	116	46	42	88	73,02	79,25	75,86
Hauts-Bassins	185	170	355	75	79	154	40,54	46,47	43,38
Nord	780	569	1349	362	311	673	46,41	54,66	49,89
Plateau-Central	247	223	470	177	157	334	71,66	70,40	71,06
Sahel	88	95	183	24	28	52	27,27	29,47	28,42
Sud-Ouest	44	44	88	14	21	35	31,82	47,73	39,77
TOTAL	2 711	2 421	5132	1 518	1 537	3055	55,99	63,49	59,53

Source : DGEC/MENAPLN, 2021

Annexe 22 : Résultats au CEP des écoles privées

N°	REGIONS	PRESENTES			ADMIS			POURCENTAGE		
		F	G	T	F	G	T	F	G	T
1	Boucle du Mouhoun	596	536	1132	432	392	824	72,48	73,13	72,79
2	Cascades	416	494	910	307	368	675	73,80	74,49	74,18
3	Centre	25620	22367	44987	16655	15339	31994	65,01	68,58	66,67
4	Centre-Est	628	595	1223	516	501	1017	82,17	84,20	83,16
5	Centre-Nord	744	549	1293	616	482	1098	82,80	87,80	84,92
6	Centre-Ouest	1157	1069	2226	780	764	1544	67,42	71,47	69,36
7	Centre-Sud	364	356	720	247	224	471	67,86	62,92	65,42
8	Est	714	761	1475	556	644	1200	77,87	84,63	81,36
9	Hauts-Bassins	5885	5586	11471	3146	3088	6234	53,46	55,28	54,35
10	Nord	638	614	1252	427	417	844	66,93	67,92	67,41

N°	REGIONS	PRESENTES			ADMIS			POURCENTAGE		
		F	G	T	F	G	T	F	G	T
11	Plateau Central	345	345	690	252	265	517	73,04	76,81	74,93
12	Sahel	150	148	298	113	105	218	75,33	70,95	73,15
13	Sud-Ouest	298	284	582	257	256	513	86,24	90,14	88,14
TOTAL		37555	33704	71259	24304	22845	47149	64,72	67,78	66,17

Source : DGEC/MENAPLN, 2021

Annexe 23 : Résultats statistiques du CEP des écoles publiques

N°	REGIONS	PRESENTES			ADMIS			POURCENTAGE		
		F	G	T	F	G	T	F	G	T
1	Boucle du Mouhoun	21155	17988	39143	11873	10710	22583	56,12	59,54	57,69
2	Cascades	9890	8252	18142	5221	4801	10022	52,79	58,18	55,24
3	Centre	15076	11325	26401	8377	6667	15044	55,57	58,87	56,98
4	Centre-Est	16599	14241	30840	10784	9630	20414	64,97	67,62	66,19
5	Centre-Nord	15709	11244	26953	10465	7826	18291	66,62	69,60	67,86
6	Centre-Ouest	25171	20229	45400	13892	12207	26099	55,19	60,34	57,49
7	Centre-Sud	11679	9756	21435	6618	5864	12482	56,67	60,11	58,23
8	Est	10163	9083	19246	7063	6643	13706	69,50	73,14	71,21
9	Hauts-Bassins	22858	19236	42094	11785	10692	22477	51,56	55,58	53,40
10	Nord	19598	14756	34354	9083	7337	16420	46,35	49,72	47,80
11	Plateau Central	12149	9532	21681	7761	6338	14099	63,88	66,49	65,03
12	Sahel	1942	1908	3850	1001	1098	2099	51,54	57,55	54,52
13	Sud-Ouest	8730	7995	16725	4942	5148	10090	56,61	64,39	60,33
TOTAL NATIONAL :		190719	155545	346264	108865	94961	203826	57,08	61,05	58,86

Source : DGEC/MENAPLN, 2021

Annexe 24 : Résultats statistiques de l'entrée en 6ème, option enseignement général session de 2021

N°	Régions	PRESENTS			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
		F	G	T	F	G	T	% F	% G	% T
1	Boucle Mouhoun	20 795	17 692	38 487	9 703	8 752	18 455	46,66	49,47	47,95
2	Cascades	9 764	8 324	18 088	4 647	4 375	9 022	47,59	52,56	49,88
3	Centre	38 181	30 472	68 653	4862	4619	9 481	12,73	15,16	13,81
4	Centre-Est	17 626	15 171	32 797	8038	7336	15 374	45,60	48,36	46,88
5	Centre-Nord	15 677	11 321	26 998	8221	6335	14 556	52,44	55,96	53,92
6	Centre-Ouest	25 780	20 915	46 695	9240	8537	17 777	35,84	40,82	38,07
7	Centre-Sud	11 731	9828	21559	5283	4731	10 014	45,03	48,14	46,45
8	Est	10 891	9849	20 740	3574	3688	7 262	32,82	37,45	35,01
9	Hauts-Bassins	27 780	24041	51821	13435	12 448	25 883	48,36	51,78	49,95
10	Nord	20 400	14 913	35 313	6481	5 641	12122	31,77	37,83	34,33
11	Plateau-Central	12 368	9791	22 159	66 07	5 499	12 106	53,42	56,16	54,63
12	Sahel	2320	2243	4563	1257	1353	2 610	54,18	60,32	57,20
13	Sud-Ouest	8645	7905	16 550	5143	4 761	9 904	59,49	60,23	59,84
TOTAL		221 958	182 465	404 423	86 491	78 075	164 566	38,97	42,79	40,69

Source : DGEC/MENAPLN 2021

Annexe 25 : Evolution des effectifs des admis au concours d'entrée en classe de 6ème des 5 dernières années

DREPPNF	2017	2018	2019	2020	2021
Boucle du Mouhoun	24981	13229	18371	17949	18 455
Cascades	8117	7545	4 772	9240	9 022
Centre	8848	8722	9 114	10310	9 481
Centre-Est	13925	7237	7 814	14260	15 374
Centre-Nord	3265	11514	100	12828	14 556
Centre-Ouest	21327	17413	12 027	21218	17 777
Centre-Sud	9879	10776	9 771	9589	10 014
Est	12255	12326	9 160	7187	7 262

DREPPNF	2017	2018	2019	2020	2021
Hauts Bassins	22437	18299	15 722	27261	25 883
Nord	20871	15961	10 779	11635	12122
Plateau Central	9445	8665	4 433	10017	12 106
Sahel	5752	4662	2 041	2225	2 610
Sud-Ouest	8324	8218	6 063	10198	9 904
Total	169 426	144 567	110167	163917	164 566

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	2
TABLEAUX	5
GRAPHIQUES	6
ENCADRES	7
INTRODUCTION	8
I. RESUME DU RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PDSEB	9
I.1 EXECUTION PHYSIQUE DU PLAN D'ACTION 2021	9
I.2 RESULTATS OBTENUS	9
I.2.1 Développement de l'accès à l'éducation formelle	9
I.2.2 Amélioration de la qualité de l'éducation formelle	16
I.2.3 Développement de l'éducation non formelle	22
I.2.4 Education en situation d'urgence	25
I.3 PERFORMANCE GLOBALE DU PDSEB EN 2021	26
I.3.1 Au niveau de l'offre d'éducation et des inégalités d'accès	26
I.3.2 Au niveau de la qualité des apprentissages	27
I.3.3 Au niveau de l'ENF	27
I.4 ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES INDICATEURS DE LA PART VARIABLE DE L'ALLOCATION PME	28
I.4.1 Au titre du domaine de l'efficience	29
I.4.2 Au titre du domaine de l'équité	30
I.4.3 Au titre du domaine des acquis des apprentissages scolaires	33
II. DOTATIONS BUDGETAIRES EN 2021	34
II.1 RESSOURCES ALLOUEES AU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	34
II.1 FINANCEMENT DU PDSEB	35
II.2 DOTATIONS DU MENAPLN	37
II.3 DOTATIONS DU CAST-FSDEB	38
II.4 RESSOURCES FINANCIERES TRANSFEREES AUX COMMUNES	38
II.5 PROJETS INTERVENANT AU MENAPLN	40
III. PROGRAMME 058 : DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EDUCATION DE BASE FORMELLE	41
III.1 RESULTATS ET LIVRABLES ATTEINTS	41
<i>Résultat 01.1 : La capacité d'accueil du système éducatif de base formelle s'est accrue</i>	<i>41</i>
<i>Résultat 01.2 : Les besoins en personnels enseignants à tous les niveaux sont pourvus</i>	<i>52</i>
<i>Résultat 01.3 : Les moyens d'accéder à de meilleures conditions d'hygiène et de prévention du VIH et du Sida en milieu scolaire ont été mis en œuvre</i>	<i>53</i>
<i>Résultat 01.4 : Les moyens d'accéder à de meilleures prestations sociales à tous les niveaux ont été offerts</i>	<i>55</i>
<i>Résultat 01.5 : L'égalité et l'équité d'accès sont respectées pour tous les enfants de six à seize ans</i>	<i>58</i>
<i>Résultat 01.6 : Les responsabilités dans l'expansion, la qualité, la gestion et le pilotage du système éducatif sont assumées par chaque partie prenante</i>	<i>59</i>
<i>Résultat 01.7 : Les enfants en situation de handicap sont pris en charge dans le système éducatif</i>	<i>60</i>
<i>Résultat 01.8 : La capacité d'accueil du système éducatif s'est accrue grâce à la contribution du privé</i>	<i>61</i>
III.2 MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE L'ESU EN LIEN AVEC L'ACCES A L'EDUCATION	62
III.3 SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET DU THEME PRIORITAIRE DE LA 9EME MCS : ACCES	64
IV. PROGRAMME 059 : AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION FORMELLE	64
IV.1 RESULTATS ET LIVRABLES ATTEINTS	65
<i>Résultat 02-1 : Le personnel enseignant et d'encadrement de l'éducation de base et du secondaire est disponible</i>	<i>65</i>
<i>Résultat 02-2 : Les compétences du personnel enseignant et d'encadrement pédagogique sont renforcées</i>	<i>67</i>
<i>Résultat 02-3 : Le curriculum de l'éducation de base et du secondaire est disponible et opérationnel</i>	<i>70</i>
<i>Résultat 02-4 : Les apprenants et les enseignants disposent de matériels pédagogiques et didactiques</i>	<i>72</i>

<i>Résultat 02-5 : Les langues nationales, l'enseignement franco-arabe, le sport, l'art et la culture sont promus dans les établissements</i>	75
<i>Résultat 02-6 : Le nombre d'élèves ayant transité par les passerelles s'est accru</i>	77
<i>Résultat 02-7 : Les innovations éducatives sont promues</i>	78
<i>Résultat 02-8 : Les connaissances apprises sont évaluées</i>	80
IV.2 MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE L'ESU EN LIEN AVEC LA QUALITE	90
IV.3 SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET DU THEME PRIORITAIRE DE LA 9EME MCS : QUALITE	90
V. PROGRAMME 060 : DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION NON FORMELLE	92
V.1 RESULTATS ET LIVRABLES ATTEINTS	92
<i>Résultat 03-1 : Le nombre de jeunes alphabétisés de 15-24 ans s'est accru notamment les filles et les femmes</i>	92
<i>Résultat 3-2 : Les activités d'ENF sont assurées par des intervenants qualifiés</i>	103
<i>Résultat 3-3 : Les structures d'ENF sont suivies</i>	104
<i>Résultat 03-4 : Les curricula et programmes de l'ENF sont révisés et/ou vulgarisés</i>	104
<i>Résultat 3-5 : Les apprenants et animateurs disposent du matériel didactique</i>	106
<i>Résultat 3-6 : Les apprenants sont évalués</i>	107
<i>Résultat 03-7 : Les innovations en ENF sont promues</i>	110
<i>Résultat 03-8 : Les sortants des structures d'ENF sont installés</i>	110
V.2 SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET DU THEME PRIORITAIRE DE LA 9EME MCS : ENF	114
V.2.1 <i>Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la MCS 9 du groupe ENF</i>	114
V.2.2 <i>Suivi du thème prioritaire : ENF</i>	116
VI. PROGRAMME 061 : PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DE L'EDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE	117
VI.1 RESULTATS ET LIVRABLES ATTEINTS	117
<i>Résultat 04.1 : Le pilotage et la coordination du secteur de l'éducation est assuré</i>	117
<i>Résultat 04.2 : Les outils de planification et d'évaluation des activités sont disponibles</i>	122
<i>Résultat 04.3 : Les personnels de l'éducation sont gérés efficacement</i>	124
<i>Résultat 04.4 : Les ressources financières et matérielles sont efficacement gérées</i>	126
<i>Résultat 04.5 : Les capacités institutionnelles du Ministère sont renforcées</i>	127
<i>Résultat 04.6 : La visibilité du Ministère est assurée</i>	128
VI.2 SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET DU THEME PRIORITAIRE DE LA 9EME MCS : PILOTAGE	130
CONCLUSION	131
VII. ANNEXES	132
ANNEXE 1 : EVOLUTION DES INDICATEURS DU PDSEB	132
ANNEXE 2 : TABLEAU DE SUIVI DES INDICATEURS DU PDSEB	133
ANNEXE 3 : MATRICE DE SUIVI DES INDICATEURS DU PSEF	135
ANNEXE 4 : INDICATEURS DE LA PART VARIABLE DU PME, DOMAINES DE L'EFFICIENCE, DE L'EQUITE ET DES ACQUIS SCOLAIRES	138
AUTRES ANNEXES	140
<i>Annexe 5 : Evolution des effectifs des apprenants adolescents par région</i>	140
<i>Annexe 6: Evolution du nombre de centres de jeunes et adultes par région</i>	141
<i>Annexe 7: Effectifs des apprenants de la tranche d'âge spécifique 15-24 ans par région</i>	141
<i>Annexe 8: Evolution des indicateurs sur la formation/recyclage du personnel</i>	142
<i>Annexe 9 : Evolution du nombre global des centres pour adolescents, jeunes et adultes par région</i>	143
<i>Annexe 10: Evolution des effectifs des apprenants des centres par région</i>	143
<i>Annexe 11: Taux de déperdition par région</i>	144
<i>Annexe 12: Taux d'abandon par région</i>	145
<i>Annexe 13: Evolution du nombre d'apprenants évalués des centres par région</i>	145
<i>Annexe 14: Evolution du nombre d'apprenants déclarés alphabétisés par région</i>	146
<i>Annexe 15: Evolution du nombre d'apprenants de 15-24 ans évalués par région</i>	146
<i>Annexe 16: Evolution du nombre d'apprenants de 15-24 ans déclarés alphabétisés par région</i>	147

<i>Annexe 17:Evolution des taux de réussite (%) par sexe des apprenants par région</i>	<i>147</i>
<i>Annexe 18 :Taux de réussite au CEP avec les candidats libres.....</i>	<i>148</i>
<i>Annexe 19 : Résultats statistiques du CEP session de 2021 sans les candidats libres.....</i>	<i>148</i>
<i>Annexe 20 : Résultats des candidats au CEP des écoles bilingues.....</i>	<i>149</i>
<i>Annexe 21 : Résultats au CEP des écoles multigrades</i>	<i>149</i>
<i>Annexe 22 : Résultats au CEP des écoles privées</i>	<i>149</i>
<i>Annexe 23 : Résultats statistiques du CEP des écoles publiques</i>	<i>150</i>
<i>Annexe 24 : Résultats statistiques de l'entrée en 6ème, option enseignement général session de 2021.....</i>	<i>150</i>
<i>Annexe 25 : Evolution des effectifs des admis au concours d'entrée en classe de 6ème des 5 dernières années.....</i>	<i>150</i>
TABLE DES MATIERES.....	152